
Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 18 septembre 2017

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 10)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 10)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 10)
Communication de monsieur le Président relative à la modification de la composition des commissions thématiques	(p. 11)
Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2017-2057)	(p. 11)
- en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2017-2058)	(p. 11)
Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 15 mai 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée (dossier n° 2017-2059)	(p. 11)
Exposé de monsieur Ludovic Boyron, Directeur général de la SPL Lyon Part-Dieu (dossier n° 2017-2121)	(p. 44)
Désignations de représentants du Conseil au sein :	
* du Comité syndical du SYTRAL (dossier n° 2017-2234)	(p. 30)
* du collègue Collectivités territoriales de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (dossier n° 2017-2200)	(p. 89)
* du conseil d'administration de l'Ecole de la 2 ^{ème} Chance (E2C) (dossier n° 2017-2127)	(p. 74)
* du conseil d'administration et du Bureau de l'association Lyon Urban Data (dossier n° 2017-2128)	(p. 75)
* du conseil de gestion de la société Un Deux Toits Soleil (dossier n° 2017-2201)	(p. 90)
Annexe 1 : Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain – Contrats territoriaux (dossiers n° 2017-2061 à 2017-2075) - Document projeté lors de la présentation des dossiers par monsieur le Vice-Président George	(p. 119)
Annexe 2 : Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité (dossier n° 2017-2235) - Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Claisse	(p. 126)

Les textes des délibérations n° 2017-2057 à 2017-2160, 2017-2162 à 2017-2235 et 2017-2237 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 24.

N° 2017-2057	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 ^{er} avril au 9 juillet 2017 -	(p. 11)
N° 2017-2058	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 - Période du 10 juillet au 31 juillet 2017 -	(p. 11)
N° 2017-2059	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 15 mai 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée -	(p. 11)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-2060	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Mise à jour des associations et de leurs représentants -	(p. 107)
N° 2017-2061	Charbonnières les Bains - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Charbonnières les Bains -	(p. 15)
N° 2017-2062	Collonges au Mont d'Or - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Collonges au Mont d'Or -	(p. 15)

N° 2017-2063	<i>Genay - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Genay -</i>	(p. 15)
N° 2017-2064	<i>Oullins - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune d'Oullins -</i>	(p. 15)
N° 2017-2065	<i>Quincieux - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Quincieux -</i>	(p. 15)
N° 2017-2066	<i>Lissieu - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Lissieu -</i>	(p. 15)
N° 2017-2067	<i>Charly - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Charly -</i>	(p. 15)
N° 2017-2068	<i>Dardilly - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Dardilly -</i>	(p. 15)
N° 2017-2069	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Germain au Mont d'Or -</i>	(p. 15)
N° 2017-2070	<i>Sathonay Village - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Sathonay Village -</i>	(p. 15)
N° 2017-2071	<i>Craponne - Mise en oeuvre du Pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Craponne -</i>	(p. 15)
N° 2017-2072	<i>Jonage - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Jonage -</i>	(p. 15)
N° 2017-2073	<i>Montanay - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Montanay -</i>	(p. 15)
N° 2017-2074	<i>Saint Genis les Ollières - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Genis les Ollières -</i>	(p. 15)
N° 2017-2075	<i>Fontaines Saint Martin - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Fontaines Saint Martin -</i>	(p. 15)
N° 2017-2076	<i>Régime indemnitaire des agents de la Métropole de Lyon - Modification de la délibération n° 2016-1642 du 12 décembre 2016 -</i>	(p. 24)
N° 2017-2077	<i>Protection sociale complémentaire - Risque prévoyance - Revalorisation de la participation employeur -</i>	(p. 107)
N° 2017-2078	<i>Réalisation et livraison de titres restaurant pour le personnel de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 107)
N° 2017-2079	<i>Mission d'inspection en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône pour l'inspection des agents de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 107)
N° 2017-2080	<i>Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Avis de la Métropole de Lyon sur le projet de schéma d'analyse et de couverture des risques (SACR) -</i>	(p. 26)
N° 2017-2081	<i>Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Convention pluriannuelle 2018-2020 relative aux contributions financières versées par la Métropole de Lyon au SDMIS -</i>	(p. 26)
N° 2017-2082	<i>Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Capital social - Appel de fonds 2017 -</i>	(p. 107)
N° 2017-2083	<i>Convention de groupement de commandes entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, le CCAS de Lyon et le SITIV pour la fourniture d'équipements et accessoires informatiques liés à l'environnement de travail - Autorisation de signer ladite convention -</i>	(p. 107)
N° 2017-2084	<i>Fourniture et infogérance des systèmes d'impression bureautique de la Métropole de Lyon sur un modèle coût à la page - Autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commandes -</i>	(p. 107)
N° 2017-2085	<i>Attribution d'une indemnité de conseil à M. Jean-Luc Bouleau, Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 107)
N° 2017-2086	<i>Déficits de caisses des régies entre 2014 et 2016 - Avis du Conseil de la Métropole de Lyon sur les demandes de remise gracieuse de la part des régisseurs titulaires -</i>	(p. 107)
N° 2017-2087	<i>Rillieux la Pape - Rénovation thermique de l'immeuble situé 22 avenue Général Leclerc à Rillieux la Pape - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec Dynacité -</i>	(p. 108)

N° 2017-2088	<i>Lyon 9° - Réhabilitation du gymnase de la Duchère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 108)
N° 2017-2089	<i>Exploitation du chauffage et de la climatisation des maisons de la Métropole, collèges et autres bâtiments - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commandes à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouverts -</i>	(p. 108)
N° 2017-2090	<i>Achat d'électricité pour les bâtiments tertiaires et pour les sites opérationnels de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les avenants n° 1 aux marchés subséquents de fournitures n° 2015-462 et n° 2015-463 -</i>	(p. 107)
N° 2017-2091	<i>Lyon 3° - Modernisation de l'hôpital Edouard Herriot (HEH) – Tranche 1 - Avenant n° 1 à la convention tripartite attributive de subvention -</i>	(p. 108)
N° 2017-2232	<i>Répartition du fonds métropolitain de péréquation 2017 -</i>	(p. 28)
N° 2017-2233	<i>Exonération de cotisation foncière des entreprises des établissements ayant pour activité principale la vente au détail de phonogrammes -</i>	(p. 107)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2017-2092	<i>Contrat de délégation de service public de stationnement Parc Gare Part Dieu - Société Lyon parc auto (LPA) - Avenant n° 7 -</i>	(p. 108)
N° 2017-2093	<i>Noeud ferroviaire Lyonnais (NFL) études long terme - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau - Signature de la convention partenariale entre SNCF Réseau, Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF, l'Etat et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 31)
N° 2017-2094	<i>Saint Priest, Vénissieux - Noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Plateforme logistique multimodale Saint Priest Vénissieux - Études d'aménagements de performance - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention équipement à SNCF Réseau - Signature d'une convention partenariale entre SNCF Réseau, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'État et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 31)
N° 2017-2095	<i>Dardilly, Limonest, Champagne au Mont d'Or, Ecully, Tassin la Demi Lune, Lyon, La Mulatière, Pierre Bénite - Déclassement des autoroutes A6 A7 entre Limonest et Pierre Bénite - Conventions entre la Métropole de Lyon et l'Etat et entre la Métropole de Lyon et la société APPR relatives aux conditions de maintien de la viabilité hivernale, de l'exploitation et de l'entretien en limites nord et sud des sections des axes A6 et A7 reclassées dans le domaine public routier métropolitain -</i>	(p. 34)
N° 2017-2096	<i>Dardilly, Limonest, Champagne au Mont d'Or, Ecully, Tassin la Demi Lune, Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite - Déclassement des autoroutes A6 et A7 entre Limonest et Pierre Bénite - Convention entre la Métropole de Lyon et l'Etat portant définition des conditions de conception, de construction, d'entretien et de financement des équipements dynamiques d'exploitation ainsi que des moyens nécessaires pour l'exercice des missions du PAIS de la DIR Centre-Est sur le réseau des voies rapides de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 34)
N° 2017-2097	<i>Dardilly, Limonest, Champagne au Mont d'Or, La Mulatière, Oullins, Ecully, Tassin la Demi Lune, Lyon, Pierre Bénite - Déclassement des autoroutes A6 et A7 entre Limonest et Pierre Bénite - Convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon relative à la remise d'ouvrage et la gestion de l'éclairage public dans la traversée de Lyon. -</i>	(p. 34)
N° 2017-2098	<i>Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid -</i>	(p. 39)
N° 2017-2099	<i>Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone plateau Nord - Attribution d'une subvention à l'association Cap Nord -</i>	(p. 39)
N° 2017-2100	<i>Travaux de réfection définitive des tranchées sur chaussées, trottoirs, promenades autres qu'asphaltés - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer les avenants aux 7 marchés de travaux -</i>	(p. 108)
N° 2017-2101	<i>Fourniture et pose de matériel de signalisation de direction pour l'évolution, la maintenance et l'extension du jalonnement - Marché à bons de commande - Autorisation de signer l'avenant au marché de fourniture 2014-248 -</i>	(p. 108)
N° 2017-2102	<i>Travaux de mise en oeuvre d'enrobés - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les avenants aux 7 marchés de travaux -</i>	(p. 108)
N° 2017-2103	<i>Travaux de pavage dallage - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les avenants aux 2 marchés de travaux -</i>	(p. 108)
N° 2017-2104	<i>Maintenance des équipements sur le périmètre des voies rapides et des tunnels (VRT) de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 108)
N° 2017-2105	<i>Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 108)

N° 2017-2106	<i>Oullins - Requalification des rues de la Camille et Léon Bourgeois - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 109)
N° 2017-2107	<i>Meyzieu - Voie nouvelle - Prolongement de la rue Frédéric Dugoujon jusqu'à la rue Henri Lebrun - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 109)
N° 2017-2108	<i>Vaulx en Velin - Réaménagement de la rue de la République - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2017-2109	<i>Vénissieux - Requalification de la rue Gambetta - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 109)
N° 2017-2110	<i>Jonage - Aménagement du centre-ville (parvis de l'église) - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 109)
N° 2017-2111	<i>Montanay - Requalification de la rue des Maures - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 109)
N° 2017-2112	<i>Saint Genis les Ollières - Place Pompidou - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 109)
N° 2017-2113	<i>Givors - Requalification de la place Jean Berry - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 109)
N° 2017-2114	<i>Charbonnières les Bains - Avenue du Général de Gaulle et place Marsonnat - Approbation du programme de réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 109)
N° 2017-2115	<i>Lyon 9° - Rue des 2 Joannes - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 109)
N° 2017-2116	<i>Lyon 4° - Carrefours boulevard de la Croix-Rousse - Secteur Clos Jouve - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 109)
N° 2017-2117	<i>Sainte Foy lès Lyon, Oullins - Aménagement de la RD342 et du carrefour avec la RD 50 dans le secteur de Beaunant - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2017-2118	<i>Ecully - Site sportif et de loisirs - Approbation du programme et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville d'Ecully - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour les études et les travaux du site sportif -</i>	(p. 42)
N° 2017-2119	<i>Craponne - Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par la commune - Approbation de la convention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 109)
N° 2017-2120	<i>Solaize - Vallée de la chimie - Etude et travaux d'aménagement du campus IFPEN-TOTAL CRES - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 43)
N° 2017-2121	<i>Lyon 3° - Place de Francfort - Gare routière - Approbation d'une convention de financement partenarial pour la mise en place d'une prestation de gardiennage sur le site -</i>	(p. 44)
N° 2017-2122	<i>Villeurbanne - Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech-la Doua - Convention de maîtrise d'ouvrage -</i>	(p. 110)
N° 2017-2123	<i>Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Change de chaîne pour le développement de l'intermodalité en gare de Vaise -</i>	(p. 47)
N° 2017-2124	<i>Sécurité routière - Attribution d'une subvention à la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale et des disciplines associées pour son programme d'actions 2017 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes -</i>	(p. 109)
N° 2017-2125	<i>Projet Reduc'mob - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie et au Club des entreprises de Lyon-Part-Dieu -</i>	(p. 110)
N° 2017-2126	<i>Logistique urbaine - Appel à projets Ratrans 2015 Systèmes de transport et de mobilité - Convention de partenariat avec l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) – Avenant n° 1 -</i>	(p. 110)
N° 2017-2234	<i>Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 29)
N° 2017-2235	<i>Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité - Autorisation de signer le marché - Approbation de la tarification Vélo'v - Approbation d'une convention de mandat pour l'encaissement des recettes Vélo'v -</i>	(p. 48)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2017-2127	<i>Dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes adultes - Fonds d'aide aux jeunes 2017 - Attribution de subventions dans le cadre des Fonds locaux d'aide aux jeunes et des actions de portée métropolitaine - Attribution d'une subvention à l'association École de la 2^{ème} Chance (E2C) Rhône Lyon Métropole - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 73)
---------------------	---	---------

N° 2017-2128	<i>Conseil d'administration et Bureau de l'association Lyon Urban Data - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 74)
N° 2017-2129	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2017 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) -</i>	(p. 110)
N° 2017-2130	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour son programme d'actions 2017 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et schéma d'accueil des entreprises (SAE) -</i>	(p. 110)
N° 2017-2131	<i>Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations CentreNeuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbannaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2017 -</i>	(p. 75)
N° 2017-2132	<i>PMI'e 2015-2020 - Actions favorisant l'emploi - Projet ODAS - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'investissement à la Société par actions simplifiée (SAS) Campus Véolia Rhin Rhône Méditerranée -</i>	(p. 76)
N° 2017-2133	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) en matière d'allocation du revenu de solidarité active (RSA) - Convention d'accès au service Mon compte Partenaire -</i>	(p. 76)
N° 2017-2134	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) : Attribution de subventions à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon (MDEF) pour son accompagnement de la filière bâtiment durable (BTP) et à l'association ALLIES PLIE de Lyon pour l'organisation de dating emplois et sa mission insertion culture (MIC) -</i>	(p. 76)
N° 2017-2135	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Organisation des réponses à la fraude au revenu de solidarité active (RSA) -</i>	(p. 76)
N° 2017-2136	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Déploiement d'une offre d'accompagnement en direction des bénéficiaires du RSA en souffrance psychique - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2017 -</i>	(p. 76)
N° 2017-2137	<i>Insertion - Fonds d'appui aux politiques d'insertion - Approbation de la convention entre la Métropole de Lyon et l'Etat -</i>	(p. 110)
N° 2017-2138	<i>Insertion - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 2° programmation pour l'année 2017 -</i>	(p. 80)
N° 2017-2139	<i>Politique d'insertion par la commande publique - Observatoire métropolitain des clauses d'insertion - Attribution d'une subvention à l'Association sud-ouest emploi et à l'Université Lyon 2 pour leurs programmes d'actions 2017 -</i>	(p. 83)
N° 2017-2140	<i>Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 14ème édition du forum des INTERConnectés à Lyon les 6 et 7 décembre 2017 et pour son programme d'actions 2017 relatif à la promotion du numérique -</i>	(p. 110)
N° 2017-2141	<i>Développement du réseau internet par la création d'un noeud d'échanges sur l'agglomération - Attribution d'une subvention à l'association RezoPole pour son programme d'actions et son programme d'investissement 2017 -</i>	(p. 112)
N° 2017-2142	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association I-care Cluster pour l'animation et la structuration de la filière e-santé et autonomie, avec la création d'un living lab santé et médico-social et la gestion de l'évènement Hacking Health - Année 2017 -</i>	(p. 111)
N° 2017-2143	<i>Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Appel à projet Preuve de Concept 2017 - Attribution d'une subvention d'équipement au Centre Léon Bérard pour le projet de recherche et de développement isoADC -</i>	(p. 111)
N° 2017-2144	<i>Filières sécurité - Attribution d'une subvention à l'association European defense economic networks (EDEN) pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 83)
N° 2017-2145	<i>Pôles de compétitivité Lyonbiopole, Axelera et Techtera - Attribution de subventions à la société Conofrance CTI-Biotech pour son projet 3D Oncochip, à la société ElsaLys Biotech pour son projet Tyromab, à la société Arobias Technologies pour son projet Thermofip et à la société Europrotect pour son projet Etincels2 -</i>	(p. 111)
N° 2017-2146	<i>Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques en 2017 -</i>	(p. 111)
N° 2017-2147	<i>Economie sociale et solidaire - Attribution de subventions à organismes Locaux Motiv', Chambre régionale de l'ESS, MIETE et ANCIELA, pour leur programme d'actions 2017 -</i>	(p. 111)
N° 2017-2148	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon pour l'année 2017 -</i>	(p. 111)

N° 2017-2149	<i>Aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante en milieu urbain - Approbation de la convention-type d'attribution de subvention et du cadre et règlement de l'appel à projets 2017-2018 - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif -</i>	(p. 84)
N° 2017-2150	<i>Attribution d'une subvention à l'association Lyon place financière et tertiaire pour la participation à un évènement dans le cadre de ses 30 ans et de la 4^{ème} biennale business et droit -</i>	(p. 86)
N° 2017-2151	<i>Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOP) - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2017 -</i>	(p. 112)
N° 2017-2152	<i>Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2017 - 2ème phase - Lancement de l'appel à projets internationaux 2018 -</i>	(p. 112)
N° 2017-2153	<i>Lyon 5° - Attribution d'une subvention à l'association Nouvel institut franco-chinois pour le programme d'actions 2017 -</i>	(p. 86)
N° 2017-2154	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des 30° Entretiens Jacques Cartier du 16 au 18 octobre 2017 -</i>	(p. 87)
N° 2017-2155	<i>Dispositif Pass culture étudiant et invitations Lyoncampus pour la saison 2017-2018 - Approbation d'une convention avec les structures et les établissements culturels partenaires, d'une convention avec les cinémas du GRAC et d'une convention pour le festival des Nuits Sonores 2018 avec l'association Arty Farty -</i>	(p. 111)
N° 2017-2156	<i>Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 88)
N° 2017-2157	<i>Vie étudiante - Attribution d'une subvention au Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon pour l'organisation du cycle annuel des activités d'animation de vie étudiante sur l'année universitaire 2017-2018. -</i>	(p. 111)
N° 2017-2158	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation de la 10° édition des Journées de l'économie du 7 au 9 novembre 2017 à Lyon -</i>	(p. 111)
N° 2017-2159	<i>Vie étudiante - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 15° Nuit des étudiants du monde (NEM) 2017 -</i>	(p. 111)
N° 2017-2160	<i>Vie étudiante - Attribution de subventions à des associations étudiantes et-ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2017 -</i>	(p. 111)
N° 2017-2161	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour le projet BigBooster, dispositif international de sélection et d'accélération de start-ups à fort potentiel - Années 2017-2018 -</i>	retiré
N° 2017-2162	<i>Givors, Neuville sur Saône, Lyon 9° - Projet de création de 3 pôles entrepreneuriaux - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme - Sollicitation de financements -</i>	(p. 88)
N° 2017-2163	<i>Pacte métropolitain d'innovation - Opérations Neurocampus, INL-CPE et Axel'One Campus - Avenants aux conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée - Individualisation d'autorisations de programme complémentaires en dépenses et en recettes -</i>	(p. 111)
N° 2017-2164	<i>Office du Tourisme de la Métropole de Lyon - Renouvellement de classement en catégorie I -</i>	(p. 113)
N° 2017-2165	<i>Convention Métropole de Lyon / SYTRAL concernant la mise à disposition de la Métropole d'un réseau de fibres optiques dans l'enceinte du métro - Approbation de l'avenant n° 8 à la convention -</i>	(p. 112)
N° 2017-2166	<i>Environnement numérique de travail La classe.com - Mise à disposition de la plateforme aux Communes du territoire métropolitain - Conventions types de mise en oeuvre -</i>	(p. 112)
N° 2017-2167	<i>Compte unique du territoire - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour l'expérimentation d'un service de gestion d'identité unique - Autorisation de signer la convention -</i>	(p. 112)
N° 2017-2168	<i>Smarter Together - Transfert d'équipements informatiques de Grand Lyon habitat à la Métropole de Lyon - Autorisation de signer la convention de transfert -</i>	(p. 112)
N° 2017-2169	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point Information Médiation Multiservices - PIMMS Lyon Métropole - Année 2017 -</i>	(p. 111)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2017-2170	<i>Modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Avenant n° 1 à la convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour les années 2016 et 2017 prolongée en 2018 -</i>	(p. 113)
---------------------	--	----------

N° 2017-2171	<i>Signature d'un avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclu pour la période 2016-2018 avec la SARL At'Home et d'un avenant au CPOM conclu pour la période 2017-2019 avec l'association GIHP RHONE ALPES pour préciser les modalités de fonctionnement et de financement de dispositifs de mutualisation de la prestation de compensation du handicap -</i>	(p. 100)
N° 2017-2172	<i>Attribution de subventions exceptionnelles à 10 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) au titre de la compensation de la revalorisation du point de la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD) - Régularisation de l'année 2015 -</i>	(p. 113)
N° 2017-2173	<i>Protocole d'accord relatif au traitement des demandes de carte mobilité inclusion (CMI) -</i>	(p. 113)
N° 2017-2174	<i>Mise en oeuvre de mesures d'accompagnement social personnalisé - Avenant à la convention du 3 février 2016 avec l'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Rhône et de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 114)
N° 2017-2175	<i>Missions PMI sur l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, la santé et le volet éducatif - Attribution de subventions aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant et plus spécifiquement des enfants en difficulté et en situation de handicap -</i>	(p. 101)
N° 2017-2176	<i>Protection de l'Enfance - Attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille auprès de publics spécifiques et conventions de partenariat -</i>	(p. 102)
N° 2017-2177	<i>Prévention santé - Attribution d'une subvention à l'Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône (Adémas-69) pour son programme d'action 2017 -</i>	(p. 114)
N° 2017-2178	<i>Prévention santé - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien au projet structurant PAPRICA pour l'année 2017 - Attribution de subventions aux porteurs du projet -</i>	(p. 114)
N° 2017-2179	<i>Prévention santé - Attribution d'une subvention à l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 114)
N° 2017-2180	<i>Attribution de subventions à ARALIS et au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA) pour 2017 - Avenants aux conventions triennales 2016-2018 -</i>	(p. 106)
N° 2017-2236	<i>Commissions administratives paritaires locales de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	. retiré

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2017-2181	<i>Politique métropolitaine en direction de la vie associative -</i>	(p. 60)
N° 2017-2182	<i>Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations d'envergure locale - Année 2017 -</i>	(p. 60)
N° 2017-2183	<i>Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations d'envergure intercommunale - Année 2017 -</i>	(p. 68)
N° 2017-2184	<i>Sport - Clubs sportifs amateurs de haut niveau - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2016-2017 -</i>	(p. 114)
N° 2017-2185	<i>Sport - Clubs sportifs de bassins de vie - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2016-2017 -</i>	(p. 69)
N° 2017-2186	<i>Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association RESEAU pour l'organisation d'un événement en résonance à Jazz à Vienne 2017 -</i>	(p. 114)
N° 2017-2187	<i>Attribution de subventions à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et pour l'organisation du 9° Festival Lumière - Année 2017 -</i>	(p. 114)
N° 2017-2188	<i>Villeurbanne - Théâtre national populaire (TNP) - Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens 2017-2019 -</i>	(p. 114)
N° 2017-2189	<i>Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Relocalisation des réserves du musée de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 114)
N° 2017-2190	<i>Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Restauration des collections - Demande de subvention auprès du Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR) -</i>	(p. 115)
N° 2017-2191	<i>Soutien aux établissements d'enseignement artistique - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2017 -</i>	(p. 115)

N° 2017-2192	<i>Soutien aux enseignements artistiques - Attribution de subventions au profit de la Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMFRGL), l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR), de Léthé musicale et du Centre de formation des enseignants de la musique (CEFEDEM) Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2017 -</i>	(p. 115)
N° 2017-2193	<i>Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Dotations 2018 -</i>	(p. 115)
N° 2017-2194	<i>Lyon, Villeurbanne - Collèges - Convention pour l'utilisation des équipements sportifs de la Ville de Lyon et de la Ville de Villeurbanne -</i>	(p. 115)
N° 2017-2195	<i>Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs, aux projets culturels, à "laclass.com" et au dispositif collèges au cinéma – Année 2017-2018 - Attribution de subventions aux associations -</i>	(p. 70)
N° 2017-2196	<i>Collèges publics - Attribution de subventions d'investissement pour permettre l'acquisition d'équipements de cuisine -</i>	(p. 115)
N° 2017-2197	<i>Collèges publics - Mise à disposition des locaux scolaires - Approbation de la convention d'hébergement des écoliers au service de demi-pension du collège Jean Jaurès pour l'année scolaire 2017-2018 -</i>	(p. 115)
N° 2017-2198	<i>Lyon 8° - Construction du collège Alice Guy (ex-collège Cazeneuve) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -</i>	(p. 72)
N° 2017-2199	<i>Fonds de soutien à l'investissement local - Autorisation de programme complémentaire - Recettes - Ancienne pouponnière de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public (ERP) - Reconstructions et restructurations moyennes de collèges - Restructuration du collège de Tassin la Demi Lune -</i>	(p. 115)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2017-2200	<i>Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés - Engagement de la démarche d'élaboration - Création de la Commission consultative d'élaboration et de suivi - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 89)
N° 2017-2201	<i>Prise de participation de la Métropole dans la société de production photovoltaïque Un Deux Toits Soleil dans le cadre d'un projet d'investissement participatif - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 89)
N° 2017-2202	<i>Corbas, Feyzin, Genay, Givors, Irigny, Lyon, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Solaize, Vénissieux, Vernaison - Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Programme d'actions et participations financières de la Métropole - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes -</i>	(p. 90)
N° 2017-2203	<i>Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut des risques majeurs (IRMa) au titre de son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 116)
N° 2017-2204	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Conventions de financement des mesures foncières, de limitations des accès et de démolition des biens acquis -</i>	(p. 116)
N° 2017-2205	<i>Pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon - Dispositif d'accompagnement des acteurs économiques exposés en zones de risques majeurs - Attribution d'une subvention à l'association AMARIS - Demande de subvention auprès de l'Etat -</i>	(p. 116)
N° 2017-2206	<i>Plan Oxygène - Aide au remplacement des appareils de chauffage au bois individuels non performants - Approbation des conditions d'accès et du règlement des aides - Demande de subventions auprès de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'ALE -</i>	(p. 92)
N° 2017-2207	<i>Plan Oxygène-Numérique - Convention tripartite ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, Caisse des dépôts et consignations et Métropole de Lyon - Approbation de la charte d'innovation en faveur de la qualité de l'air par le numérique -</i>	(p. 92)
N° 2017-2208	<i>Qualité de l'air - Attribution d'une subvention à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 92)
N° 2017-2209	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Délibération de principe pour le lancement de concession de service public de chauffage urbain -</i>	(p. 116)
N° 2017-2210	<i>Vaulx en Velin - Réseaux de chaleur - Travaux de révision générale de cogénération - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 96)
N° 2017-2211	<i>Lyon 4° - Cours d'Herbouville - Travaux de réhabilitation d'un collecteur d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 116)

N° 2017-2212	<i>Organisation de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Métropole de Lyon - Définition des différents niveaux de service -</i>	(p. 97)
N° 2017-2213	<i>Déchets - Reprise des cartons non complexés issus des déchèteries - Contrat de reprise avec la société Recyclage déchets services (RDS) - Année 2017 -</i>	(p. 117)
N° 2017-2214	<i>Extension du dispositif de réemploi au sein des déchèteries de la Métropole de Lyon - Convention avec le groupement représenté par le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA) -</i>	(p. 117)
N° 2017-2215	<i>Traitement de mâchefers en provenance de l'Unité de Traitement et Valorisation Energétique Lyon Sud - Convention avec le Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (SYTRAIIVAL) -</i>	(p. 98)
N° 2017-2216	<i>Valorisation des déchets - Collecte des palettes de bois sur 9 déchèteries - Convention avec l'association Les Rouilleurs de Sainte Foy lès Lyon - 2017-2020 -</i>	(p. 117)
N° 2017-2217	<i>Collecte du verre - Convention cadre pour le soutien au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le Cancer- 2017-2022 -</i>	(p. 117)
N° 2017-2218	<i>Valorisation des déchets - Appel à projet d'EcoFolio pour l'accompagnement au changement - Demande de subvention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 117)
N° 2017-2219	<i>Lyon - Dispositif de Propreté Rives de Saône 2014-2020 - Convention avec la Ville de Lyon - Avenant n° 2 -</i>	(p. 99)
N° 2017-2220	<i>Lyon 2° - Dispositif de propreté Confluence - Convention avec la Ville de Lyon - 2017-2022 -</i>	(p. 99)
N° 2017-2221	<i>Meyzieu - Création d'un bassin de rétention pour protéger les quartiers Villardier et Peyssillieu des inondations - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 116)
N° 2017-2222	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Rénovation de la station d'épuration tranche 2 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse -</i>	(p. 116)
N° 2017-2223	<i>Fleurieu sur Saône - Captage de Tourneyrand - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 116)
N° 2017-2224	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 3 projets de solidarité internationale - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 116)
N° 2017-2225	<i>Meyzieu - Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour son programme de gestion nature de la pelouse sèche sur le captage d'eau potable -</i>	(p. 116)
N° 2017-2226	<i>Trame verte - Orientations en faveur des jardins collectifs - Attribution de subventions à la Ville de Lyon, à l'association Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et à l'association Les Cultivateurs. -</i>	(p. 117)
N° 2017-2227	<i>Soutien aux organismes agricoles - Attribution de subventions aux partenaires pour les actions 2017 - Adhésion au réseau national RnPAT - Convention de partenariat avec l'ASP et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les aides surfaciques - Modification du dispositif d'aide suite à la grêle en 2016 - Avenant pour la coopérative d'utilisation de matériels agricoles (CUMA) de Quincieux -</i>	(p. 116)
N° 2017-2228	<i>Chassieu - Opération LY12 - Mesures compensatoires - Convention tripartite avec le Comité de la foire de Lyon (COFIL) et un agriculteur exploitant pour les années 2017-2027 -</i>	(p. 117)
N° 2017-2229	<i>Stratégie de développement durable - Volet innovation territoriale - Attribution d'une subvention à l'association la Myne pour l'édition 2017 du festival Fabrique des Communs -</i>	(p. 117)
N° 2017-2230	<i>Téléthon 2017 - Participation de la Métropole de Lyon pour l'année 2017 - Attribution d'une subvention à l'association française contre les myopathies (AFM) -</i>	(p. 117)
N° 2017-2231	<i>Prestations de réalisation de la viabilité hivernale - Autorisation de signer l'avenant n° 1 aux lots n° 1, 2 et 3 -</i>	(p. 118)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2017-2237	<i>La Mulatière - Oullins - Quartier La Saulaie - Lancement de l'opération d'aménagement – Création d'une ZAC - Ouverture et modalités de la concertation préalable et de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement -</i>	(p. 13)
---------------------	--	---------

Présidence de monsieur David Kimelfeld**Président**

Le lundi 18 septembre 2017 à 14 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 29 août 2017 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de rejoindre vos places. Je vous remercie.

Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Peillon.

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.)

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Bret (pouvoir à M. Kabalo puis à Mme Gandolfi), Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Picot (pouvoir à M. Philip), MM. Le Faou (pouvoir à M. Coulon puis à Mme Brugnera), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Lebuhotel), Frih (pouvoir à M. Desbos), Vessiller (pouvoir à Mme Baume), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Gandolfi puis à Mme Belaziz), Rousseau (pouvoir à M. Pouzol), Bernard (pouvoir à Mme Geoffroy), Chabrier (pouvoir à Mme Tifra), Mmes Jannot (pouvoir à Mme David), Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Berra (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Blache (pouvoir à Mme Nachury), Bousson (pouvoir à M. George), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Cachard (pouvoir à Mme Lecerf), Cohen (pouvoir à M. Gascon), Compan (pouvoir à M. Barret), Dercamp (pouvoir à Mme Varenne), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Pouzergue), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Mmes Gailliout (pouvoir à Mme Peillon), Ghemri (pouvoir à M. Bravo), MM. Gillet (pouvoir à M. Bousson), Gouverneyre (pouvoir à M. Denis), Guilland (pouvoir à M. Cochet), Mme Guillemot (pouvoir à M. Coulon), MM. Havard (pouvoir à M. Grivel), Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Mmes Le Franc (pouvoir à Mme Reveyrand), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni puis à M. Devinaz), MM. Moroge (pouvoir à Mme Sarselli), Passi (pouvoir à Mme Pietka), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Cochet), MM. Roche (pouvoir à M. David), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à M. Blachier), MM. Sannino (pouvoir à M. Longueval), Sécheresse (pouvoir à M. Gomez), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à Mme Runel), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Vial (pouvoir à M. Jeandin), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc),

**Communication de monsieur le Président
relative à la modification de la composition des commissions thématiques**

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à la délibération numéro 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de sept commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que, suite :

- au fait que messieurs Michel Havard et Gilles Vesco se déclarent non-inscrits,
- au passage de 8 à 7 sièges par commission pour le groupe Les Républicains et apparentés,
- au passage de 5 à 6 sièges par commission pour le groupe Synergies-Avenir,
- et suite à diverses demandes de changement d'affectations,

vous disposez, sur vos pupitres, d'un état récapitulatif des modifications effectuées sur la composition des commissions thématiques.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication de sorte que celles-ci puissent être effectives en vue de notre prochaine séance.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2017-2057 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1^{er} avril au 9 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° 2017-2058 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 - Période du 10 juillet au 31 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2017 en vertu de la délégation d'attributions accordée au Président et qui font l'objet des dossiers n° 2017-2057 et n° 2017-2058.

Je mets ces dossiers aux voix pour attester de leur communication au Conseil.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2017-2059 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 15 mai 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 15 mai 2017 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier n° 2017-2059.

La Conférence des Présidents a retenu une intervention de trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, vous nous demandez d'adopter le compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 15 mai 2017. Vous le savez, le GRAM considère que cette Commission permanente, émanant de votre Exécutif, n'a pas légitimité à délibérer. Tant que la question de la composition de la Commission permanente n'évoluera pas, le GRAM ne validera donc pas les décisions prises par cette Commission.

Pour nos collègues, je veux simplement rappeler que, dans la commission du 15 mai 2017, il a été question d'après le compte-rendu du projet Lyon Part-Dieu, il a été question de la Cité de la gastronomie, donc des sujets qui ne sont pas anodins. Nous continuons à estimer qu'il n'est pas normal que la Commission permanente prenne des décisions seule sur ces sujets.

Au-delà, je voudrais exprimer ma surprise, monsieur le Président. Nous n'avons aujourd'hui à valider que le compte-rendu de la Commission permanente du 15 mai 2017. Or, une Commission permanente siégeait le 20 juillet 2017 et nous n'en avons pas le compte-rendu à adopter aujourd'hui. Pourtant, ce n'est pas un compte-rendu qui prend trop de temps à réaliser puisque ces comptes-rendus sont simplement la somme de l'ordre du jour avec peut-être une page et demie de débats... donc j'ai du mal à croire, excusez-moi, que c'est le temps qui a manqué au service.

Je soulève ce point parce que, dans cette Commission permanente, a été prise la décision d'attribuer des lots à l'entreprise Vortex pour le transport des élèves et étudiants handicapés. Vous le savez, depuis 2015, le GRAM, notamment via André Gachet, est intervenu sur la situation de ces élèves et étudiants porteurs de handicap et,

pour le moins, sur les doutes que nous avons vis-à-vis de la société Vortex quant à sa capacité à assurer ce service ; nous avons des doutes aussi au regard des procès qui sont en cours au pénal contre cette société ; et il est de notoriété quasi-publique, puisque de nombreux articles de presse ont eu lieu à ce sujet, que l'entreprise connaît de graves difficultés financières.

Aussi, est-il vraiment raisonnable et est-il vraiment légal que notre collectivité confie trois nouveaux lots à cette entreprise pour un montant d'environ 1,5 M€ ? Alors, comme le contrôle de légalité court à partir du moment où les décisions de la Commission permanente sont affichées, que ces décisions ont été affichées le 21 juillet 2017, j'ai le regret de vous annoncer que le GRAM va demander au Préfet d'avoir un regard tout à fait attentif sur cette délibération et de savoir si une collectivité peut sérieusement contractualiser avec une entreprise dans de telles conditions.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Perrin-Gilbert. Je dirai quelques mots sur les différents sujets.

Sur les décisions qui sont prises en Commission permanente -peut-être pour moduler ou modérer le propos-, ces décisions sont des mises en œuvre et desancements des délibérations qui sont prises ici au Conseil de la Métropole, ce sont des marchés qui sont lancés en-dessous d'un certain seuil ; c'est le premier point.

Deuxième point, sur le délai de validation du compte-rendu qui vous paraît un peu long, vous nous en excuserez, ce n'est pas une volonté de ma part. Le compte-rendu ne peut être soumis à l'approbation du Conseil qu'après retour des interventions validées par leur auteur. N'y voyez donc pas autre chose qu'un dysfonctionnement en termes de temps.

Pour ce qui est de Vortex, je vous ai adressé un courrier mais il n'est peut-être pas encore arrivé –assez long d'ailleurs, j'ai le souvenir qu'il fait trois pages–, qui reprend un certain nombre de ces sujets que nous avons eu l'occasion d'évoquer. Mais je vais passer la parole à Gérard Claisse qui, en deux mots, peut nous dire un certain nombre de choses sur ce sujet-là.

Merci.

M. le Vice-Président CLAISSE : Merci. Je vais apporter quelques éléments, peut-être vous dire d'abord que nous partageons, quant au fond, le fait que, sur cette prestation excessivement sensible, les marchés dont nous avons hérité du Conseil général ne nous donnent pas, à ce jour, les garanties souhaitées mais je parlerai aussi bien des prestations assurées par Vortex, qui représentent environ deux tiers du volume des prestations du transport des élèves en situation de handicap, que de celles assurées par le prestataire JLI.

C'est un marché qui n'est pas mature du tout et sur lequel il y a une réflexion de fond à mener pour arriver à trouver des entreprises qui livrent des prestations de qualité. Donc, vous avez raison, le problème existe mais il existe chez les deux délégataires. Le groupe Vortex a connu des difficultés financières et n'en est pas sorti pour autant ; il était habilité à poursuivre ses activités avec un plan de sauvegarde qui est en cours mais il est prématuré pour indiquer si ce plan donnera des résultats ou pas.

Nous avons un troisième prestataire –vous le savez– qui est tombé en défaillance et il a fallu remplacer ce prestataire sur cinq lots, ce qui nous a amenés à lancer un marché pour une durée d'un an –je précise bien, c'est un an seulement– : trois d'entre eux ont été attribués à Vortex, deux d'entre eux attribués à JLI.

Parallèlement, nous avons passé des avenants sur les lots actuellement exploités par Vortex et les lots actuellement exploités par JLI pour revaloriser le prix des prestations puisque les uns et les autres menaçaient de ne pas poursuivre leurs prestations à la rentrée si on ne renégociait pas le prix, ce que nous avons fait : ils nous demandaient 30 % d'augmentation de prix, nous avons convenu de 15 % pour l'année à venir.

Nous avons donc aujourd'hui un an pour élaborer un nouveau cahier des charges, pour lancer, dans l'année qui vient, les nouveaux marchés concernant l'ensemble des lots sur le transport des élèves. Et, pour ce nouveau cahier des charges, je suis tout à fait disposé à vous entendre pour intégrer des exigences en matière de qualité de service, j'ouvre grand ma porte, car effectivement c'est un marché excessivement sensible pour les parents, pour les enfants, sur lequel –vous le savez- il y a un turnover important du personnel, qu'il faut former parce qu'il faut que ce soit du personnel formé.

Comment arriver à faire en sorte que ce type de marché soit effectivement mature ? Là, il y a une réelle problématique, elle est nationale, elle n'est pas que locale. Nous allons y travailler dans l'année qui vient et donc nous sommes tout à fait disposés à entendre vos propositions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Claisse, de la traduction orale du courrier que vous allez recevoir.

Je mets donc ce dossier aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2017-2237 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - La Mulatière - Oullins - Quartier La Saulaie - Lancement de l'opération d'aménagement - Création d'une ZAC - Ouverture et modalités de la concertation préalable et de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2237. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit de l'ouverture de la concertation en vue de la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le secteur de la Saulaie sur la Commune d'Oullins.

Juste rappeler en quelques éléments que le schéma de cohérence territorial (SCOT) a identifié ce secteur comme étant un territoire stratégique avec un potentiel de développement de l'ordre de 200 000 mètres carrés de surface de plancher à terme. Ce site est effectivement exceptionnel par sa localisation, sa desserte, notamment depuis l'arrivée de la ligne de métro B et sa prochaine prolongation vers les hôpitaux sud. Cette desserte est complétée par la desserte ferroviaire du site.

Par ailleurs, la transformation de l'axe A6/A7 en boulevard urbain aura aussi un impact important dans la valorisation du site. Il s'agit aujourd'hui d'ouvrir la concertation préalable au projet, d'approuver son périmètre et d'approuver les modalités d'association du public à la procédure d'évaluation environnementale sur un périmètre de 40 hectares. Devant profiter de cette transformation urbaine, le périmètre de la ZAC en couvrira 17, dont une grande partie est déjà sous maîtrise foncière de la Métropole et des projets urbains partenariaux encadreront les autres îlots mutables.

Enfin, une consultation d'aménageurs sera lancée et un architecte en chef assurera la cohérence d'ensemble. Nous souhaitons une programmation mixte alliant activités économiques, tertiaires et parc d'activités et production de logements de l'ordre de 850. Une intervention forte sur l'existant est attendue dans la lutte contre l'habitat indigne et la requalification du parc HLM, notamment le long de l'Yzeron.

Nous aurons à cœur d'assurer une continuité urbaine cohérente avec le centre-ville d'Oullins, dans le souci d'une prise en compte des grands projets du secteur, à la fois la transformation de l'A6/A7 en boulevard urbain, l'arrivée de l'Anneau des sciences, la mutation à plus long terme du technicentre de La Mulatière.

C'est un avis favorable de la commission sur ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Le Faou. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, en l'absence de Bernard Genin qui devrait arriver incessamment, l'intervention sera transmise pour le compte-rendu. Elle portait principalement sur l'inquiétude d'un certain nombre d'élus et d'habitants d'Oullins sur la prise en compte de l'ancien quartier de la Saulaie. Donc on voit bien l'aspect nouveau positif mais avec une inquiétude sur le lien entre l'ancien et sa rénovation-réhabilitation, notamment un quartier qui était en politique de la ville.

(Le texte de cette intervention non prononcée en séance publique, sous réserve de communication par son auteur, sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentations en séance - Conseil de la Métropole - 15/12/17).

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, je vous remercie, monsieur Millet. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BUFFET : C'est pour nous évidemment une délibération importante puisque cette procédure de ZAC va être engagée après, je l'espère, votre vote ; pour ne rien cacher, je n'ai pas trop de doute, je vous en remercie par avance.

C'est un projet qui est porté depuis de nombreuses années par la Métropole et par la Ville, puisque le foncier principal constituant ce futur périmètre de ZAC a été maîtrisé par la Communauté urbaine de Lyon en 2009.

Je voudrais simplement attirer votre attention sur quelques points.

La Ville d'Oullins est un petit territoire : 444 hectares. Le projet de périmètre de ZAC que nous avons ce soir représente 40 hectares. C'est donc 10 % du territoire municipal qui est intéressé par ce projet d'aménagement et c'est le seul territoire encore disponible sur la Commune à pouvoir être développé.

Il est évident qu'il va allier une partie contemporaine, moderne mais qu'il doit aussi s'appuyer dans son développement sur la partie ancienne du quartier, à la fois le long des berges de l'Yzeron comme le long du Rhône, dans le quartier de la Saulaie lui-même et qu'il n'est évidemment pas question un seul instant, ni pour la

Métropole ni pour nous, de ne pas travailler un projet d'ensemble cohérent, en y associant bien sûr l'ensemble des Oullinois et bien évidemment les habitants du quartier.

C'est un terrain historique puisque c'est sur ce terrain que s'est développée toute l'histoire économique et industrielle de la Commune. Je voudrais y associer –parce qu'il est aussi concerné par la délibération– notre collègue de La Mulatière, Guy Barret : il y a une petite partie de la ZAC sur le territoire de La Mulatière au confluent de l'Yzeron et du Rhône et nous allons donc travailler ensemble. Mais, sur l'aspect historique également, n'oublions pas que le technicentre de La Mulatière est aussi dans la logique de l'aménagement de la SNCF et que ce territoire est un lieu de vie quasiment unique pour nous.

Monsieur le Vice-Président Le Faou l'a rappelé, l'enjeu est donc très important ainsi que sa programmation -dans ses grandes lignes bien sûr– mais il porte en lui non seulement l'avenir de nos Communes mais aussi l'avenir de la Métropole et, singulièrement, de cette Métropole par sa porte sud ; oui, la Ville de Lyon commence au confluent mais la Métropole démarre physiquement un peu plus au sud, à partir du barrage de Pierre Bénite, sans vouloir être désagréable avec mes collègues de Vernaison, de Solaize, de Saint Fons ou autres.

Nous allons participer, par cet aménagement, à la création de la porte sud de la Métropole. C'est Oullins et ce sera La Mulatière ; en tous les cas, c'est toute cette rive droite du Rhône qui est en route, qui va nous occuper dans les années qui viennent.

Je voudrais insister sur le fait qu'il est évident que l'arrivée du métro, la création du pôle multimodal sur le quartier, le prolongement de celui-ci à l'hôpital Lyon-Sud constituent un atout supplémentaire, que la requalification de l'A6/A7 à terme en boulevard urbain va redonner à la ville non pas son accès au fleuve tel qu'elle l'avait connu mais va lui permettre d'avoir une accessibilité plus grande, bien évidemment, une amélioration en matière de qualité urbaine nettement supérieure à ce que nous pouvons connaître aujourd'hui. C'est une chance. Mais nous sommes aussi, avec le métro, en lien direct avec le centre-ville de Lyon, singulièrement le quartier de Gerland, le quartier de la Part-Dieu. Donc toute cette porte sud va prendre corps avec cet aménagement.

Je voudrais insister aussi sur le fait que, bien sûr, il y a le développement économique mais tout cela doit être porté aussi par un enjeu de fond qui est l'enjeu d'un éco-quartier. Nous le voulons depuis longtemps, nous le souhaitons. Il faudra donc travailler aussi sur toutes les thématiques du développement durable ; cela nous paraît aujourd'hui tellement évident, encore faut-il le rappeler.

Nous sommes dans des constructions de logements à énergie positive. Nous sommes sur des scénarios de chauffage urbain collectif important, voire sur d'autres scénarios. Nous sommes aussi pour une ville intelligente qui s'inscrit dans une logique numérique extrêmement forte, qui doit être aussi la vitrine de ce que peut faire la Métropole à l'horizon 2021-2022 et plus puisque cet aménagement va nous engager sur une période de dix à douze ans.

Voilà les enjeux pour la Ville, voilà les enjeux pour la Métropole.

Nous souhaitons nous inscrire activement dans ce projet. Le choix du concessionnaire pendant l'année 2018 et de l'architecte urbaniste viendra ponctuer cette année prochaine, avant que l'on puisse engager les travaux.

Ce projet est très attendu par les Oullinois bien évidemment, cela fait longtemps. Aujourd'hui, il a créé une forme d'enthousiasme sur la Ville. Mais ce n'est pas simplement un enthousiasme municipal ; il faut qu'il s'intègre parfaitement dans le projet métropolitain et dans ce que représente la porte sud pour la Métropole. C'est vraiment un point, me semble-t-il, sur lequel nous devons être vigilants.

Ce projet aura son identité. Il fait l'interface entre le projet du Confluent qui se développe, celui de Gerland qui se poursuit. Dans la construction de la Métropole de Lyon, il aura, je l'espère, une part importante et une identité forte qui nous permettra de mettre en évidence les talents de ces territoires qui, lorsqu'ils ont décidé de travailler ensemble, sont capables de faire de belles choses.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Buffet. Vous savez, j'ai un attachement particulier à Oullins. Je n'ai pas toujours été Lyonnais mais un élève presque assidu du lycée du Parc Chabrières. Mais, au-delà de cet attachement pour Oullins, je pense que ce projet qui vient d'être décrit, avec des enjeux importants décrits par messieurs Michel Le Faou et François-Noël Buffet, est extrêmement important pour cette Métropole.

On peut considérer que l'on est dans une nouvelle dynamique urbaine et sociale sur l'ensemble de ce quartier, avec un œil attentif –et monsieur Millet l'a dit– sur le quartier de la Saulaie, quartier historique, quartier populaire, quartier historique avec un certain nombre d'atouts importants. Il faut lui garder cette spécificité tout en l'inscrivant dans la modernité avec un enjeu de séquençage sur le technicentre de la Mulatière. Nous aurons collectivement un œil très attentif, très dynamique sur le devenir de ce territoire, en lien étroit avec la Commune d'Oullins mais aussi –vous l'avez dit aussi– avec la Commune de La Mulatière.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2061 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Charbonnières les Bains - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Charbonnières les Bains - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2062 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Collonges au Mont d'Or - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Collonges au Mont d'Or - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2063 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Genay - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Genay - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2064 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Oullins - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune d'Oullins - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2065 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Quincieux - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Quincieux - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2066 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Lissieu - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Lissieu - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2067 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Charly - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Charly - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2068 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Dardilly - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Dardilly - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2069 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Saint Germain au Mont d'Or - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Germain au Mont d'Or - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2070 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Sathonay Village - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Sathonay Village - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2071 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Craponne - Mise en œuvre du Pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Craponne - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2072 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Jonage - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Jonage - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2073 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Montanay - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Montanay - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2074 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Saint Genis les Ollières - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Genis les Ollières - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2075 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Fontaines Saint Martin - Mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Fontaines Saint Martin - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président George a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2061 à 2017-2075. Monsieur George, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GEORGE, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Mesdames et messieurs les élus et chers collègues, voici donc l'aboutissement pour 15 Communes de notre agglomération d'une période de travail, d'échanges multiples, de réunions diverses, qui se conclut aujourd'hui par la proposition faite à notre assemblée de voter les 15 premiers contrats territoriaux entre la Métropole de Lyon et chacune de ces Communes.

(Projection de diapositives –VOIR annexe 1 page 119–).

Petit rappel sur l'origine de ces contrats : la loi MAPTAM a conduit à la naissance de la Métropole de Lyon. Elle exigeait de notre part que nous élaborions un document intitulé "pacte de cohérence métropolitain". Ce pacte devait –je cite– "fixer pour la durée du mandat la stratégie et la méthode de délégation des compétences de la Métropole de Lyon aux Communes situées sur son territoire". Et, dans les mêmes conditions, ce document devait donc proposer une stratégie de délégation de certaines compétences des Communes à la Métropole de Lyon.

Nous avons donc rencontré chacun des 59 Maires, dans sa commune, afin que chacun puisse s'exprimer librement sur ses attentes et ses souhaits en matière de délégation de compétences de la Métropole vers sa Commune et inversement. Mais nous nous sommes rapidement rendus compte qu'il était nécessaire que nous allions très au-delà de ce que nous demandait le législateur.

En effet, nos Communes, par leur taille, par leur sociologie, par leurs caractéristiques géographiques, par leurs possibilités de développement, sont très différentes et c'est d'ailleurs aussi ce qui fait le charme de notre territoire. De plus, leurs moyens, la taille de leurs effectifs, leurs équipements comme leurs infrastructures sont également très différents.

Au-delà de ces différences qui paraissent évidentes à chacun d'entre nous, on voit bien que les deux collectivités que sont la Commune et la Métropole de Lyon ont chacune un véritable rôle à jouer dans la mise en œuvre des politiques publiques sur notre territoire.

Quelques exemples :

- en matière sociale, qui peut nier que les services municipaux et les centres communaux d'action sociale sont des outils de très forte proximité, souvent les seuls d'ailleurs dans bon nombre de Communes de notre Métropole et qu'ils ont donc par là un rôle primordial à jouer en matière de repérage des situations difficiles, en matière de premières informations délivrées à nos citoyens, en matière de réactivité dans la délivrance des aides d'urgence ? Mais, réciproquement, qui peut nier l'utilité de la compétence métropolitaine en la matière pour garantir à chaque habitant un accès aux droits, une égalité de traitement de sa situation, et ce quel que soit son lieu d'habitation ?

- en matière de propreté, qui peut nier que les services municipaux sont là encore des outils de très forte proximité qui peuvent réagir rapidement pour rétablir la propreté d'un lieu suite à telle ou telle manifestation ? Mais, réciproquement encore, qui peut nier l'utilité de la compétence métropolitaine en la matière qui évite ainsi à toutes les Communes de devoir systématiquement s'équiper d'engins mécanisés pour traiter la propreté des chaussées, des voiries ou encore pour s'assurer que la collecte des déchets est bien faite ?

Des Communes qui sont donc différentes par leur taille, leurs moyens et leur situation sociologique et géographique et, d'un autre côté, des compétences dont on voit bien que raisonner par la simple délégation pleine et entière c'était finalement nier l'intérêt et la réalité d'un exercice partagé des compétences. Raisonner par la simple délégation c'était simple mais cela aurait été surtout simpliste. C'est pourquoi le pacte de cohérence métropolitain voté en décembre 2015, qui a été élaboré grâce aux services bien sûr mais aussi grâce à vous les élus qui, à plusieurs reprises, vous êtes exprimés sur la relation Métropole-Commune dans tous les domaines, a proposé trois choses fondamentales.

Le premier point fondamental était d'introduire la notion d'exercice articulé des compétences. C'est un terme un peu barbare peut-être mais qui voulait dire que nous devions les uns et les autres, Communes et Métropole, travailler davantage ensemble sur nos modes de collaboration, sur la coordination de nos actions, sur quoi et surtout sur comment on avait intérêt à agir ensemble dans tous les domaines de compétences, nonobstant la juxtaposition juridique des compétences des uns et des autres.

En matière sociale, par exemple, pour que nos équipes, dans les CCAS (centres communaux d'action sociale), dans les Maisons de la Métropole, se parlent davantage, se forment ensemble, répartissent mieux leurs rôles dans l'information des usagers, échangent mieux et échangent plus souvent autour des situations difficiles, partagent des outils communs voire, pour certaines Communes, des locaux communs.

En matière de développement urbain aussi, pour que notre Métropole et ses nombreux experts puissent accompagner mieux les Communes dans l'anticipation et dans la maîtrise de leur développement.

Dans les services urbains comme le nettoyage, la collecte des déchets, pour que nous rationalisions mieux ensemble notre action, que nous nous coordonnions davantage, que nous optimisions le service rendu.

Dans l'économie et dans l'insertion pour lesquelles Communes et Métropole peuvent mutuellement s'apporter, par exemple pour le maintien des commerces de proximité mais aussi en travaillant ensemble sur les problématiques d'insertion dans le tissu économique local.

Dans les domaines comme la lecture publique, la culture, le sport, sur lesquels déjà des réflexions sont en cours et vont se multiplier dans les semaines et les mois qui viennent, pour mutualiser davantage des équipements, développer des coopérations par exemple sur les écoles de musique, inventer de nouveaux modèles de gestion à plusieurs.

Enfin, chacun d'entre nous, Commune ou Métropole, peut être exemplaire dans un domaine particulier mais qui pourrait bénéficier à tous. Un meilleur partage de nos outils, des rencontres entre professionnels d'un même métier, voilà qui ne peut que nous faire progresser les uns et les autres.

Le second point fondamental relevé dans le pacte était de proposer 21 champs très précis sur lesquels il nous semblait important de travailler. Ces champs n'avaient évidemment pas été choisis au hasard. Ils étaient le fruit de nos rencontres avec chaque Maire de chaque Commune de notre Métropole mais ils étaient aussi le fruit des réunions que nous avons organisées en 2015. Tout cela pour comprendre tous les sujets qui posaient un certain nombre de problèmes, de difficultés dans la mise en œuvre de politiques publiques car, mes chers collègues, il me paraît important de rappeler –même si j'ai eu maintes fois l'occasion de le faire– que le pacte, ce n'est pas la définition des politiques publiques, tel n'est pas son objet.

Le pacte, c'est notre capacité à mettre en œuvre ensemble les politiques publiques et c'est, je crois, tout aussi fondamental. Avoir une vision claire des politiques que l'on souhaite mettre en œuvre sur un territoire donné, c'est bien sûr essentiel pour chaque Commune, comme cela l'est pour la Métropole de Lyon.

Mais si, au moment de mettre en œuvre ces politiques, nous ne nous sommes pas consultés, si nous n'avons pas travaillé ensemble sur la répartition de nos rôles, sur les synergies que nous pourrions créer, sur les processus que nous devrions partager, sur les lieux et sur les moments où nous devrions nous réunir, sur l'évaluation de nos modes de collaboration sur le terrain, alors, mes chers collègues, nous perdons en efficacité dans le service rendu à nos habitants, nous perdons du temps dans la mise en œuvre des services attendus, nous gaspillons de l'énergie, nous gaspillons de l'argent parce qu'on ne travaille pas ensemble de la meilleure façon qui soit. Et, au final, c'est le citoyen qui ne comprend pas pourquoi on ne lui délivre pas l'information qu'il souhaite directement dans sa mairie, c'est l'habitant qui ne comprend pas pourquoi on n'a pas acheté à plusieurs Communes tel ou tel équipement dont tout le monde a besoin mais dont on aurait pu partager l'achat ; c'est le Maire enfin qui ne comprend pas pourquoi tel ou tel expert de la Métropole ne pourrait pas lui délivrer telle ou telle analyse qui pourrait lui être utile mais dont sa Commune ne dispose pas à demeure.

Proposer de travailler ensemble sur nos modes de collaboration dans tous les domaines, donner le choix entre 21 champs précis qui illustrent des sujets d'intérêt pour les communes comme pour la Métropole.

Enfin, dernier point fondamental du pacte, proposer à chaque Commune d'élaborer ensemble un contrat, un contrat territorial qui n'oblige pas puisque chacun, Commune comme Métropole, reste libre de le signer ou pas. Un contrat qui reprend toutes les propositions dont chaque Commune a souhaité discuter avec la Métropole. Ces discussions ont eu lieu au niveau de la Commune, de son bassin de vie, des Communes, voire au niveau de toute la Métropole, cela dépendait des propositions. Ces discussions ont été nombreuses, ainsi que vous pouvez le voir affiché à l'écran : plus de 150 réunions de travail à l'échelle d'une Commune, d'une Conférence territoriale ou de la Métropole, plus de 60 réunions de consolidation technique des contrats et une réunion de validation politique pour chaque projet de contrat.

Ces contrats territoriaux que nous allons donc soumettre aujourd'hui à votre vote sont volontairement courts. Ils rappellent l'objet, la liste des thématiques retenues par chaque Commune concernée, la composition des instances techniques et politiques qui vont en suivre sa bonne mise en œuvre. Ces contrats territoriaux ont déjà été votés par chaque Conseil municipal de chaque Commune concernée.

Pour vous donner un aperçu global et coloré d'où nous en sommes en matière de contractualisation : d'abord, un aperçu rapide –c'est écrit en tout petit, si vous n'y voyez rien, c'est fait exprès– sur les propositions du pacte qui avaient retenu l'attention des Communes. Pour les 59 Communes de notre Métropole, il y avait un total de 668 manifestations d'intérêt qui avaient été exprimées, c'est-à-dire en moyenne un peu plus de 11 propositions par Commune. Après discussion, ce sont 600 sujets qui ont été retenus dans les contrats déjà validés ou qui sont en cours de validation. Ceci signifie, mes chers collègues, que pour 90 % des propositions les discussions ont permis de trouver des compromis, ce qui est évidemment une excellente chose.

Quinze contrats vont donc être soumis à votre vote aujourd'hui, quatre vont être soumis dans les tous prochains jours au vote des Conseils municipaux. Seize autres n'attendent plus qu'un rendez-vous entre le Maire de la Commune et moi-même pour vérifier que tout est calé. Enfin, vingt-quatre autres sont en cours de finalisation technique, c'est-à-dire que les services finissent d'en discuter. L'objectif est que nous ayons achevé la réalisation et la validation de l'ensemble de ces contrats d'ici la fin de cette année.

Quelques mots enfin pour conclure –car le temps passe et je vois bien qu'en l'absence de café, quelques têtes commencent à dodeliner–. Bien sûr, on peut regretter de ne pas être allé plus loin sur telle ou telle proposition. Bien sûr, certains diront peut-être que nous ne sommes pas allés assez vite ; d'autres, au contraire, vont souligner qu'à leur sens, nous n'avons pas suffisamment concerté. Mais la confiance, mes chers collègues, la confiance qui est nécessaire pour que les Communes et la Métropole s'engagent davantage dans des coopérations encore plus étroites ou même, pourquoi pas, sur de nouveaux champs, cette confiance, elle ne se décrète pas. Cette confiance, elle se construit au fil du temps et elle se renforcera au fil des collaborations que nous contractualisons aujourd'hui. Je n'ai pas de doute sur le fait que ces premiers accords seront ainsi suivis de beaucoup d'autres, encore plus riches, dans les années qui viennent.

Aujourd'hui, nous sommes donc en train d'initier dans notre collectivité un mouvement nouveau qui participera sans doute à ce que l'ensemble de nos Communes constitue demain une Métropole toujours plus puissante, innovante, efficace et solidaire.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Renaud George, mais n'en doutez pas, vous êtes plus fort qu'un expresso dans votre expression !

La Conférence des Présidents a retenu sept minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, il n'est pas question aujourd'hui d'entrer dans le détail de chaque contrat. Néanmoins, plusieurs remarques d'ensemble nous semblent nécessaires.

La première est d'ordre démocratique : en début de mandat, nous avons pris l'engagement d'un suivi des politiques publiques métropolitaines avec l'institution d'une commission de suivi. Or, aujourd'hui, cette commission a disparu, juste après la finalisation du pacte de cohérence dont il est question aujourd'hui. Bien sûr, les débats et concertations à l'échelle des Conférences territoriales des Maires (CTM) ont été efficaces et ont produit les résultats que l'on voit aujourd'hui traduits par ces contractualisations. Mais les élus de la Métropole ont été évincés de la démarche d'ensemble. On le voit aussi à la lecture des fiches-actions dont le suivi se situe exclusivement à l'échelle des CTM et copiloté par les services et Vice-Présidents de la Métropole. Il nous semble urgent de rétablir cette commission qui était le seul espace de débat pluriel, démocratique, puisqu'il comportait des représentants de tous les groupes politiques, et d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre.

La seconde remarque est d'ordre politique : nous pensons en effet que le rôle des arrondissements a été édulcoré et, malgré la demande formulée par le GRAM de participer à l'appel à manifestation d'intérêt, elle est restée sans réponse. Tout le monde sait bien que certains arrondissements sont aussi peuplés et étendus que certaines CTM et il eût été judicieux de les associer plutôt que de les confiner dans un rôle ancillaire, dénués de pouvoir d'agir sur leur territoire de proximité. Nous demandons ainsi qu'un scénario puisse être étudié afin de les associer à l'avenir, notamment en ce qui concerne les compétences articulées avec la Métropole et le droit à l'expérimentation.

Par ailleurs, le pacte comportait un certain nombre d'affirmations, je pense en particulier au droit à l'expérimentation, à la mise en place d'indicateurs de richesses autres que purement économiques ou démographiques pour évaluer le bien-vivre dans les territoires : logement, alimentation, éducation, services publics et développement durable, curieusement absents de tous les contrats aujourd'hui. Pour l'instant, nulle trace de telles questions dans les projets de contractualisation.

La troisième remarque est d'ordre méthodologique : un éloge d'abord car le choix d'une démarche à géométrie variable qui tient compte à la fois du contexte local, de la volonté politique est vraiment intéressant et novateur. Cela change des procédures administratives standardisées. Mais on pourrait aller plus loin, plus finement, notamment, encore une fois, pour inventer l'action publique de demain.

Plusieurs points relèvent d'une approche encore trop normée et technocratique. Une chose m'a frappée à la lecture des différents contrats : nulle part il n'est question des habitants, des usagers, encore moins des citoyens. Ainsi, il est regrettable que, dans la démarche et le suivi, ils ne soient pas associés ; ce sont pourtant les premiers concernés, alors pourquoi sont-ils absents ?

Un autre point me semble discutable : dans les fiches, l'évaluation n'est envisagée que sous l'angle comptable (nombre de participants, nombre de réunions, nombre d'actions). Il serait temps d'envisager aussi la dimension qualitative pour évaluer les services. Un grand nombre de participants, de réunions ne dit rien de la qualité des politiques publiques et la qualité se construit aussi avec les destinataires, les citoyens, pour apprécier son efficacité et non sa seule performance.

Enfin, concernant la dimension des services numériques et la mise à disposition des données data du Grand Lyon, je ne peux que réitérer la remarque exprimée il y a un peu plus de deux ans : les jeux de données sont encore bien trop confidentiels et destinés aux experts, dans des formats peu accessibles au grand public.

Par ailleurs, ces jeux de données n'incluent pas de données citoyennes qui seraient bien utiles pour inventer les services du futur. Un récent article de *Médiacités* fait le point sur ces plateformes de données ouvertes et les analyse en fonction de catégories dans différentes grandes villes : des portails comme celui de Rennes, de Séoul ou, dans une moindre mesure, de Nantes mettent en avant des données crowdsourcing, c'est-à-dire que le public peut contribuer à constituer des actions citoyennes (covoiturage, coworking) ou des partenariats avec les associations. D'autres plateformes, généralement très fournies, insistent sur les questions de transparence et d'accessibilité à l'information. Enfin, certaines s'intéressent moins aux citoyens qu'aux acteurs économiques et aux développeurs d'applications. Là, l'idéologie est clairement celle de l'attractivité et de la compétitivité. Des villes comme Lyon, Bordeaux ou Lille y soignent leur image de smart city branchée et innovante.

Le pacte peut faire évoluer ces ressources vers plus de participation citoyenne pour une Métropole réellement dynamique pour toutes et tous, voilà ce qui nous semblerait véritablement innovant. Pour l'heure, on a un peu l'impression que la montagne a accouché d'une souris.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de la mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain, les quinze délibérations examinées aujourd'hui nous proposent –comme il vient d'être rappelé– d'approuver le contrat territorial à passer entre la Métropole et chacune des Communes concernées. Ces contrats ont été élaborés, discutés, approuvés par ces Communes. Il s'agit là du tout début de mise en œuvre, le premier pas effectif des articulations des activités entre la Métropole et les Communes.

Nous voulons dire ici notre satisfaction car cela concrétise le début -le début car il reste à contractualiser avec 44 Communes– d'un an et demi de travail créatif allant de l'élaboration du pacte lui-même au contrat territorial spécifique à chacune des Communes, au travers du choix de compétences articulées ou déléguées effectué par celles-ci.

Notre groupe Lyon Métropole gauche solidaires tient à rappeler combien il apprécie les valeurs et la démarche du pacte, d'abord au travers de la bienveillance à l'égard des populations en lieu et place de la méfiance et de la suspicion, ensuite par la confiance affirmée entre Communes et Métropole au lieu d'autorité hiérarchique.

Cela constitue pour nous le socle fondateur de la Métropole de Lyon. Cela constitue aussi la base d'actions pour gagner une égalité territoriale mise à mal par les fractures sociales que la crise systémique de notre société provoque. C'est donc dire combien ce pacte de cohérence concerne nos concitoyens, qu'ils habitent, travaillent ou étudient ici, dans notre Métropole et les 59 communes dont, pour Lyon, les 9 arrondissements.

Or, première remarque, nous avons vu lors de l'examen du PLU-H que la question du défi métropolitain ne concernait que 1 % des contributions effectives produites à cette occasion-là. La Métropole est et reste pour l'instant lointaine, ses actions peu visibles et la possibilité de s'impliquer peu perçue. Cette réalité devrait nous conduire à considérer que porter à connaissance des populations ce que fait la Métropole dans son domaine et avec les Communes dans les domaines articulés devient une priorité.

Deuxième remarque, le pacte de cohérence a été conçu aussi avec une certaine souplesse, ouvrant ainsi la possibilité d'évoluer voire d'élargir son champ d'activité –nous avons en son temps, au moment de l'élaboration, avancé une proposition sur laquelle nous reviendrons le moment venu en 2018– car le pacte prévoit explicitement expérimentation, bilan, évaluation et évolution possible. Cela nous semble décisif.

Troisième remarque, la dynamique de ces partenariats entre Communes et Métropole au niveau des bassins de vie, sous tous les aspects (économique et emploi, déplacements et logement, loisirs et culture, social et solidarité) –le Vice-Président Renaud George les a bien illustrés concrètement tout à l'heure–, nous paraît importante à regarder du point de vue des habitants.

Enfin et pour conclure, le pacte, outil de mise en œuvre, se dote d'une structure administrative et technique adaptée à cette conception partenariale de la Métropole permettant aux Communes (élus et administration) d'avoir une visibilité directe et compréhensible pour l'action en direction de nos habitants dans les territoires. Les équipes territoriales des Communes avec leur coordinateur territorial et les quatre directeurs, en lien constant avec les élus référents, en constituent le bras opérationnel.

Ainsi, la Métropole innove, avance, construit, sa gouvernance se rôde. Comme je l'indiquais la semaine dernière à propos du PLU-H, la transversalité, la cohérence, l'animation concrète et politique –pour moi, le politique c'est le sens de tout cela– devient maintenant l'essentiel.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Jacquet. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, merci. Les quinze rapports que vous nous proposez d'approuver aujourd'hui sont la première manifestation concrète de l'adoption dans la confusion du pacte de cohérence métropolitain en décembre 2015. Pour mémoire, le pacte de cohérence métropolitain aurait dû avoir pour ambition de tracer une perspective d'organisation, de gouvernance et d'articulation entre les Communes et la Métropole sur cinq ans, soit à l'échéance du mandat.

A la place de ce débat politique au sens noble du terme, votre prédécesseur avait fait le choix, pour ne froisser personne, de proposer un savant équilibre pour que chacun puisse l'interpréter à souhait. Le pacte proposait donc 21 champs d'expérimentation visant à mieux coordonner les actions de la Commune et de la Métropole, à développer des synergies, à développer des coopérations, à mobiliser conjointement Métropole et Communes sur certaines actions précises. Vous reconnaîtrez que cela devrait être intrinsèque à l'action de collectivités qui œuvrent sur le même territoire. On a parfois l'impression d'enfoncer des portes ouvertes. Comme ma collègue du GRAM l'a indiqué tout à l'heure, nous regrettons que les arrondissements qui constituent le niveau de la proximité et sont le bon niveau pour l'expérimentation n'aient pas été associés à ce dispositif d'appel à propositions.

Revenons à ces quinze premiers contrats territoriaux. Nous reconnaissons qu'un très gros travail d'échanges, d'écoute, de discussion et de négociation a été entrepris depuis décembre 2015 entre chaque Commune et la Métropole. Nous souhaitons remercier Renaud George ainsi que les services métropolitains et municipaux. Ce dialogue renouvelé est déjà en soi un résultat positif. Cela aboutit à la rédaction d'un contrat territorial entre

chaque Commune et la Métropole. Pour chaque proposition, un comité de pilotage est mis en place, les enjeux et objectifs sont rappelés, l'action est décrite, les engagements réciproques sont listés et les modalités de suivi d'évaluation sont indiquées.

Une analyse plus détaillée indique que 18 champs sur les 21 ouverts à l'expérimentation ont fait l'objet d'une demande de mise en œuvre par au moins une des quinze premières Communes à contractualiser. En l'état actuel, seules les trois propositions dont l'objectif était une délégation de compétence de la Commune vers la Métropole ou de la Métropole vers la Commune n'ont pas été activées ; c'est dommage mais cela est certainement le reflet de la crainte des Communes de s'engager dans cette voie. C'est, à notre sens, symptomatique d'un problème de confiance, d'un problème vis-à-vis d'une gouvernance pas assez ouverte et respectueuse. Pourtant, la délégation de compétences doit permettre une plus grande efficacité du service rendu ; j'ai bien dit "efficacité" et pas uniquement "efficacités". Il y a donc là un enjeu fort pour les années à venir.

Nous suivons avec attention la mise en œuvre de la proposition n° 2 dans le contrat reliant la Commune de Craponne et la Métropole. En effet, la Commune fait preuve de volontarisme car, sans aller jusqu'à la délégation de compétences, elle souhaite apporter une réponse –je cite– "unique, lisible, coordonnée entre le personnel d'accueil de la Maison de la Métropole et celui de la Commune (CCAS)". Elle souhaite s'engager dans le rapprochement des équipes d'accueil des différentes structures sociales et étudier la mise en place d'un lieu d'accueil social commun. Cette voie paraît prometteuse, pragmatique et le résultat de cette expérimentation sera très intéressant pour l'avenir.

Au-delà de cet exemple, la mise en œuvre de ces expérimentations ressemble parfois à une usine à gaz : beaucoup d'énergie pour peu de résultats concrets, au moins à court terme. Ceci étant, nous voulons croire que nous allons dans le bon sens, cette étape de renforcement du dialogue et de la coopération est probablement nécessaire pour une meilleure connaissance mutuelle devant aboutir à une plus grande intégration des politiques.

Aussi, la partie suivi et évaluation des actions est pour nous essentielle. Renaud George nous a indiqué en commission qu'il y aurait un rapport d'activités pour chaque Commune fin 2018, puis un autre fin 2019. Nous vous demandons, monsieur le Président, la plus grande transparence sur ces points d'étape car c'est à partir de ces éléments que nous pourrions construire collectivement une nouvelle organisation pour notre collectivité et une meilleure articulation entre Communes et Métropole.

Monsieur le Président, nous vous demandons de prévoir plusieurs réunions de travail de la commission Métropole qui a été évoquée tout à l'heure par le groupe GRAM, des commissions de travail qui pourraient avoir lieu fin 2018-début 2019 pour travailler ensemble sur ces rapports d'activités à un an et tracer des perspectives pour l'avenir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Geourjon. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Merci, monsieur le Président. Notre groupe n'avait pas voté, il y a quelques mois, pour le pacte de cohérence métropolitain que vous nous aviez présenté. Cet après-midi, nous nous abstenons sur les contrats qui nous sont présentés, non pas parce que nous serions contre le fait que les Communes concernées aient inscrit dans les contrats un certain nombre de champs mais nous maintenons notre opposition à la conception métropolitaine du pacte sur le fond.

Je ne reprendrai bien évidemment pas ce que nous avons déjà dit à l'occasion du débat mais nous, nous considérons ce pacte insuffisamment large et nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir un pacte qui ne soit pas bien entendu ni contre ni même sans les Communes mais qui soit construit avec elles et, même si votre Vice-Président, monsieur George, a présenté la méthode de la meilleure façon, nous pensons qu'il y a encore beaucoup à faire pour améliorer cela.

Nous pensons de plus que ces contrats illustrent un pacte sans réelle ambition, en tous les cas, sans l'ambition pourtant déclarée par les uns et les autres en votre majorité, qui finalement ne fait qu'acter des relations de travail sur quelques sujets, 21 champs qui doivent représenter moins de 10 % -et je suis peut-être même très large- du budget de notre assemblée ; finalement, c'est ce qui existait déjà et que vous améliorez un petit peu dans ce domaine, par exemple, sur les questions de la propreté.

Nous notons d'ailleurs que beaucoup de travail reste à faire entre les Communes et la Métropole en dehors de ce pacte puisque des thèmes comme l'urbanisme, le logement, l'économie, le développement durable ne sont pas abordés, ce qui montre bien qu'il n'est pas suffisamment à la hauteur de l'ambition d'une Métropole construite avec les Communes ; autrement dit, la relation entre les Communes et la Métropole est heureusement beaucoup plus riche que ce disent ce pacte et ces contrats.

Nous souhaitons, monsieur le Président, une véritable volonté, renforçant les méthodes utilisées, pour un pacte de cohérence politique, pour construire avec les Communes et plus largement avec les citoyens. Cette volonté, vous l'aviez annoncée, monsieur le Président, comme un de vos objectifs principaux. Il y a vraiment beaucoup à faire pour que cet objectif déclaré rentre réellement dans les faits. Donc nous nous abstenons cet après-midi sur les contrats proposés.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Genin. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président GRIVEL : Après l'intervention fournie et détaillée de Renaud George, qui est le fruit de l'expérience qu'il a conduite, il est important aussi de le remercier pour ce travail qui a été fait jusqu'à maintenant –il y en aura d'autres bien sûr à prendre dans la suite–, le remercier de ce travail de longue haleine dans l'intérêt des Communes qui –vous venez de le dire– sont au cœur de la Métropole, tout en remerciant aussi les services concernés de la Métropole en tant que telle mais aussi les élus et les services dans chacune des Communes qui se sont effectivement mises à l'œuvre avec les contacts que Renaud George a pu avoir.

Nous tenons, au nom du groupe Synergies-Avenir, à souligner l'importance de ce pacte pour les Communes qui sont parties prenantes de la Métropole.

Les membres de notre groupe souscrivent intégralement aux propos de notre collègue Renaud George. Oui, n'oublions pas que les Communes sont les racines de la Métropole. Il ne s'agit pas d'opposer, comme vous pouvez l'entendre assez souvent voire trop souvent, Communes et Métropole mais bien de mettre en place de véritables partenariats entre les services centraux de la Métropole, les Communes et les territoires, où chacun trouve sa place dans la reconnaissance de la diversité et les apports de chacun. Il est important de dire cela. Il est important de préserver le sens de la proximité et l'action de la proximité pour garantir une qualité de vie à chacun de ses habitants. C'est ce que porte chacun des contrats qui vont être acceptés maintenant et signés par les Communes. C'est aussi un gage de réussite pour notre Métropole, celui de pouvoir forger son caractère spécifique, en préservant les identités de tous et de chacun tout en développant un modèle économique reconnu ; et ce modèle passe par de véritables partenariats, une démarche de volontariat et d'adhésion et non pas un modèle imposé et uniforme voire uniformisé et uniformisant.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Grivel. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, les délibérations qui nous sont présentées nous proposent d'adopter les 15 premiers contrats conclus entre la Métropole et certaines des Communes la composant pour la mise en application du pacte de cohérence métropolitain.

J'évoquerai brièvement la genèse de ce pacte et ses attendus avant de revenir à ces contrats et à ce qu'ils révèlent de notre nouvelle manière de travailler.

Notre Métropole est née le 1^{er} janvier 2015 et, le 10 décembre de cette même année, nous avons adopté un pacte de cohérence métropolitain. Ce nouveau document original et fondamental régit la façon dont Métropole et Communes travaillent ensemble à l'organisation du service public sur le territoire. Il porte notre double ambition de développement urbain et économique, de progrès social et de qualité de vie pour les habitants.

A la suite de cette adoption, un appel à manifestation d'intérêt pour ce pacte et pour les propositions de travail en commun qu'il contient a été transmis aux Communes. Elles y ont massivement répondu, notifiant 668 sujets d'intérêts, soit plus de 11 en moyenne par Commune sur les 21 thématiques proposées par la Métropole. Travailler en confiance, tout en favorisant les échanges avec chacun et en respectant la libre administration des Communes, fait partie de l'ADN de notre collectivité et nous ne pouvons que nous en féliciter.

S'en sont suivies les réunions et concertations nécessaires entre Métropole et Communes volontaires, pour préciser les modalités opérationnelles envisageables pour ces différentes propositions et pour élaborer le contrat territorial de chaque Commune. 600 sujets ont été confirmés, soit une moyenne de 10 par Commune, ce qui démontre l'intérêt de ces dernières pour cette nouvelle démarche.

Aujourd'hui, 15 premiers contrats sont finalisés et soumis à notre vote après avoir été adoptés par leur propre Conseil municipal. 20 autres sont en cours de validation politique ou passage en Conseil et 24 sont en cours de finalisation technique.

Ainsi, chaque Commune a pu travailler à son rythme les sujets qui l'intéressaient eu égard à ses propres ressources techniques et à ses orientations stratégiques politiques. Et les impacts attendus sont nombreux :

- concrétiser des synergies entre politiques publiques municipales et métropolitaines,
- simplifier les démarches pour l'usager,
- partager des informations, des formations ou des outils,
- mutualiser des équipes pour l'efficacité du service public,
- organiser une action publique plus efficace,
- favoriser la coopération à l'échelle des bassins de vie,
- et, enfin, générer des économies ou mieux maîtriser des dépenses, grâce aux mutualisations par exemple.

Plus globalement ce pacte –et ces premiers contrats le démontrent– permet une nouvelle méthode de travail de nos collectivités qui allie :

- un nouvel état d'esprit, alliant concertation, dialogue et travail commun entre la Métropole et les Communes, un nouvel état d'esprit qui trouve là un nouvel outil pour se développer,
 - une réflexion partagée sur les services publics pour améliorer à la fois l'efficacité de la dépense publique et l'efficacité du service rendu,
 - une contractualisation qui fixe des objectifs communs et concrets et qui servira de base à une évaluation,
- tout en respectant les spécificités locales, l'équité territoriale et l'égalité entre les habitants métropolitains.

Ce pacte est donc un nouvel outil qui va se décliner aujourd'hui très concrètement dans 15 Communes de la Métropole.

Je tiens plus particulièrement à souligner la méthode retenue : celle de la contractualisation et de l'évaluation.

Evaluer, c'est s'assurer que ce qui est fait est bien ce qui a été prévu, sans dérive ni biais caché. C'est apporter une valeur à l'action publique. Une évaluation conduite sans esprit partisan et de façon régulière envisage tous les impacts d'une politique publique, anticipés ou non. Elle est le levier d'un progrès continu en ouvrant toujours de nouvelles perspectives. L'évaluation est aussi le pendant nécessaire de l'expérimentation.

Et il est primordial pour les Grand Lyonnais que les contrats signés soient évalués, afin que nous vérifiions ainsi que les effets recherchés, et notamment de rationalisation des dépenses, soient atteints sans que les services au public n'en soient dégradés, au contraire. La Métropole ne s'engage pas à l'aveugle mais dans un objectif d'efficacité pour ses projets en commun avec les Communes et l'évaluation permettra de juger ainsi sur les faits.

En fait, ce pacte est un outil, je le crois, de modernisation de notre gouvernance et de suivi de nos politiques publiques, un outil à disposition de chaque Commune, chacune s'en servant comme elle le souhaite. Ce pacte est à nouveau l'illustration de notre capacité à travailler ensemble dans l'intérêt commun de nos territoires et de nos Communes.

Notre groupe votera donc pour ces 15 premiers contrats territoriaux.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Brugnera. La Conférence des présidents a retenu trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président et chers collègues, quelques observations sur cette délibération.

Tout d'abord, effectivement, ces 15 premières délibérations contractualisent les relations entre la Métropole et 15 Communes qui ont déjà franchi le pas de ce pacte de cohérence métropolitain. Il nous est annoncé que finalement presque l'ensemble des Communes devraient aboutir à un accord avec la Métropole. C'est plutôt une chose positive.

Je rappelle qu'il est dit clairement que la spécificité des Communes est prise en compte et que –je cite– "la contractualisation a vocation à mieux éclairer et coordonner les efforts à fournir pour accroître l'efficacité et l'efficacité de l'action publique sur le territoire". Ce premier travail était sans doute nécessaire et il est sans doute nécessaire de le continuer et, bien évidemment, il sera encore plus nécessaire de l'évaluer à l'horizon de la fin de ce mandat et au début du prochain.

Faut-il rappeler que cette démarche est née de la création de la Métropole en 2015 et donc de la nécessaire obligation d'organiser une nouvelle gouvernance. Je reprendrai volontiers les propos de monsieur Geourjon indiquant tout à l'heure que finalement, à cette époque, la gouvernance n'avait pas été clairement définie, préférant sans doute discuter d'abord avec les Communes pour voir comment les choses pouvaient s'organiser. On peut l'entendre.

Mais ce travail, finalement, il est fait ou est en train de se faire. Ce qui intéresse notre groupe, au-delà des sujets de fond pour lesquels nous avons tous pu avoir un intérêt ou un autre selon les enjeux de notre propre territoire, c'est que nous avons évoqué à l'époque l'idée d'une organisation faite autour de la déconcentration des services, laissant –si je peux me permettre cette expression– à la rue du Lac et à sa direction générale ou ses directions générales le soin d'organiser les grandes politiques, les grandes stratégies, évidemment de coordonner tout cela, permettant ainsi aux territoires, dans une organisation déconcentrée de nos services, d'avoir une autonomie plus grande, quoique cohérente avec le reste du territoire, mais d'adopter une autonomie plus grande pour les Communes regroupées au sein de ce qu'on appelle aujourd'hui les Conférences des Maires –ce peut être d'autres territoires– pour répondre le plus efficacement possible à l'attente du quotidien.

Je pense qu'à l'issue de l'expérience que nous allons mener d'ici la fin de ce mandat, il serait utile avant la fin de celui-ci qu'une évaluation soit faite pour que l'on puisse en tirer les conclusions et voir si nous nous orientons vers cette organisation de déconcentration de nos services, touchant naturellement d'abord les sujets dits "de proximité" qui impactent le quotidien de nos habitants, qui sont en réalité le quotidien de nos Communes. Et il n'y aura pas de réussite de la Métropole dans ces ambitions que nous partageons et que notre groupe partage s'il n'y a pas d'abord une réussite de la politique au quotidien et du service rendu à la population au quotidien.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Buffet. Monsieur George, vous voulez dire quelques mots ?

M. le Vice-Président GEORGE : Oui, quelques mots rapides pour répondre à quelques remarques qui ont pu être faites.

Dans l'ordre peut-être, madame Corinne lehl, vous regrettiez qu'une commission, qui est la commission Métropole, n'avait pas nécessairement pu discuter au-delà de la constitution et du vote du pacte. Cette commission trouve davantage de sens pour travailler sur le document même du pacte de cohérence métropolitain, peut-être un peu moins malgré tout pour travailler sur les contrats territoriaux. Sinon, il est probable que je vous aurais juste montré des étapes d'avancement un peu statistiques du nombre de Communes et où on en était pour les uns et pour les autres mais je ne suis pas certain que ce sujet-là vous ait autant passionnée que des débats sur la création même du pacte de cohérence métropolitain.

A partir du moment où vous rentrez dans les contrats territoriaux, dans les contrats entre chaque Commune et la Métropole, assez naturellement, ce type d'instance me semble pour le coup être moins à solliciter puisque cela concerne vraiment la relation entre la Commune de Saint Germain et la Métropole de Lyon, la Commune d'Oullins et la Métropole de Lyon, etc. Il me semble que ce type de débat-là est davantage bilatéral et souvent un peu complexe.

Vous notiez aussi qu'il y avait peut-être beaucoup de quantitatif, beaucoup de chiffres et pas nécessairement beaucoup de qualitatif en ce qui concerne les indicateurs. Pour le coup, je me retournerai volontiers vers Rolland Jacquet car je crois, Rolland, que tu as dans ton giron l'évaluation des politiques publiques et je pense que Rolland a bien entendu les mots que vous avez prononcés ; on a déjà été amené à discuter de l'importance de mettre du qualitatif dans l'évaluation des politiques publiques. Donc j'espère que les semaines qui viendront nous permettront d'échanger davantage sur ce sujet.

Enfin, vous parliez aussi de participation citoyenne. Pour moi, tout l'intérêt de la participation citoyenne est d'abord dans la construction des politiques publiques et ce que j'ai dit au départ dans mon propos c'était que le pacte, ce n'était pas la définition des politiques publiques, c'était la mise en œuvre des politiques publiques. Alors, en l'occurrence, il se trouve que, dans ma double casquette de Vice-Président, j'ai un domaine qui s'appelle la prospective et que, dans la prospective, on bâtit quelque part la Métropole du futur. Et je trouve que, dans cet élan-là, il sera évidemment nécessaire de faire participer les citoyens, ne serait-ce que pour qu'ils s'expriment sur les résultats des politiques publiques en cours, les manques qui dénotent et donc, quelque part, les besoins sur lesquels on devra fabriquer demain notre Métropole du futur. C'est plutôt là, personnellement, que je vois tout l'intérêt de la participation citoyenne.

Monsieur Geourjon s'est exprimé sur les délégations de compétences, dont il disait finalement qu'il y en avait trois sur les 21 champs du pacte et qu'elles avaient été assez peu prises. Il disait que c'était peut-être un manque de confiance. Oui, peut-être. On peut donc se féliciter d'être allé beaucoup plus loin que nous le demandait la loi sur ce point ; autant vous dire qu'on risquait d'avoir, à la fin de notre pacte et de nos contrats territoriaux, un sentiment de grand vide. Il se trouve qu'on est allé beaucoup plus loin et, je le répète, sur ce manque de confiance dont vous parlez, je pense que la confiance ne se décrète pas mais elle se construit et le fait que les contrats soient pour le coup très fournis, je pense que cela participe de la construction de cette confiance qui, demain, fera qu'on ira peut-être beaucoup plus naturellement vers des délégations complètes de compétences.

Enfin, monsieur François-Noël Buffet parlait de la question de la déconcentration des services. Il ne vous aura pas échappé malgré tout que nous allons aujourd'hui vers une organisation qui est déjà davantage territorialisée. Mais, vous avez raison, la question pourra peut-être se poser d'ici la fin du mandat avec davantage d'acuité.

Voilà, monsieur le Président, les quelques réponses que je souhaitais formuler.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Renaud George. Quelques mots très rapides, d'abord pour remercier monsieur Renaud George et madame Catherine Panassier qui l'a rejoint dans ses missions et qui va accompagner cette mission qui est loin d'être terminée.

Monsieur Renaud George a donné un certain nombre de chiffres sur le travail qui nous restait à parcourir ensemble, y compris d'ailleurs pour l'évaluation des décisions que nous prenons de manière collective dans cette relation entre les Communes et la Métropole.

Je ne reviendrai pas dans le détail sur les interventions, simplement, madame lehl, je voudrais juste vous dire que notre idéologie, ce n'est pas de faire tous les matins lorsqu'on se lève l'apologie de l'attractivité, c'est simplement de trouver la meilleure liaison entre l'attractivité et la proximité et qu'en aucune façon –et je le répéterai aussi longtemps que possible–, jamais nous n'opposerons l'attractivité et la proximité. D'ailleurs, lorsque vous lisez des sujets abordés dans ce pacte de cohérence métropolitain, notamment dans le domaine social, le renforcement de l'accueil social, de la cohésion sociale dans les Communes, les sujets autour de la lecture publique, autour de l'enseignement artistique, les liens entre l'économie de proximité et l'insertion, je n'ai pas le sentiment que nous soyons dans l'attractivité à outrance sur ces sujets-là.

Quant à la participation des citoyens, je ne sais pas si monsieur Renaud George l'a évoquée, on a un Conseil de développement qui mène un travail important et qui, en matière de relations avec la Métropole, je crois, apporte sa pierre à l'édifice de manière régulière et je pense qu'il est intéressant de regarder de près les travaux que mène ce Conseil de développement en lien étroit avec nos citoyens.

Monsieur Rolland Jacquet l'a dit, l'esprit et l'état d'esprit, c'est la souplesse, l'expérimentation et bien sûr l'évolution. Ce pacte de cohérence n'est pas un objet figé. C'est quelque chose qui va vivre au cours de ces prochains mois et de ces prochaines années.

Monsieur Bernard Genin a parlé de la relation avec les Communes. Je dirai simplement que les contrats, comme tout contrat, c'est le résultat d'un échange entre deux parties et il faut la volonté des deux parties et, lorsqu'il y a la volonté des deux parties, on arrive à ce type de contrat.

Je rappellerai, pour faire résonance à ce qu'a dit monsieur François-Noël Buffet, que d'abord c'est un cadre, c'est un point de départ dans la construction, qui doit s'approfondir à moyen terme, d'où l'intérêt de l'évaluer bien évidemment. Une autonomie, oui, mais avec la cohérence des objectifs et des priorités que nous avons fixés ici sur nos grandes politiques publiques. Et je dirai simplement que l'objectif de tout cela au final –et je crois qu'il faut qu'on l'ait en tête à chaque fois que nous rentrons en discussion les uns et les autres sur ces sujets– c'est comment on optimise les politiques publiques, comment on améliore le service à nos concitoyens. Voilà le souci qui doit nous occuper pendant les prochaines semaines et dans les prochains mois.

Si vous en êtes d'accord, je mets l'ensemble de ces rapports aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président GEORGE.

N° 2017-2076 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Régime indemnitaire des agents de la Métropole de Lyon - Modification de la délibération n° 2016-1642 du 12 décembre 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2076. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur : Quelques mots, monsieur le Président. Après les délibérations de février 2015 et de décembre 2016, cette nouvelle délibération vient compléter le dispositif applicable à nos agents. Elle précise trois points, dont les deux premiers sont à la demande de la Préfecture.

Tout d'abord, elle vient préciser les montants maximaux, notre délibération de décembre dernier n'étant pas suffisamment précise selon les services du contrôle de légalité. Ils nous ont donc demandé d'être plus explicites.

Elle évoque ensuite la prime numérique dont bénéficieront certains de nos personnels de notre service informatique. Là encore, la Préfecture a souhaité que l'on précise qu'elle ne sera pas cumulée avec le régime indemnitaire de fonction prévu par ailleurs, notamment pour reconnaître les fonctions managériales.

Enfin, la délibération proposée aujourd'hui intervient pour fixer le régime indemnitaire de la filière technique, point que les deux précédentes délibérations n'avaient pas pu traiter dans l'attente de la publication de textes applicables à l'Etat. Avec cette troisième délibération, la Métropole dispose désormais d'un régime indemnitaire cohérent, au sein duquel l'employeur aura à promouvoir, sans doute sur plusieurs années, la convergence des conditions de rémunération de l'ensemble de nos agents.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Rousseau. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Cher Président, chers collègues, suite au Comité technique du 15 juin sur l'adaptation du régime indemnitaire des agents de la Métropole (vote contre de tous les représentants du personnel, sauf une abstention de Force ouvrière), un recours gracieux sur le régime indemnitaire des ingénieurs a été formulé.

La réforme des cadres d'emploi des ingénieurs a des conséquences importantes sur leur régime indemnitaire de grade calé sur les échelons, l'intégration dans les nouveaux cadres d'emploi se faisant à l'échelon inférieur avec la suppression du 11^{ème} échelon pour les ingénieurs et du 9^{ème} échelon pour les ingénieurs principaux. Ainsi, les organisations syndicales demandent, à juste titre, la revalorisation du régime indemnitaire de grade pour tous les agents.

Ce dossier a été présenté pour la quatrième fois et il a fait l'objet d'un vote favorable, avec l'abstention des représentants de l'administration, mais sans être mis en œuvre concrètement. Ils demandent aussi la revalorisation de la valeur faciale du ticket restaurant avec maintien du taux de participation de l'employeur.

Il est primordial que tous les agents bénéficient du même régime indemnitaire si l'on veut éviter les disparités de traitement préjudiciables à la cohésion et valoriser la reconnaissance au travail. En effet, l'expertise Secafi, réalisée sur l'année 2016 à la demande des organisations syndicales, a mis à jour de graves problèmes de reconnaissance au travail, de burn-out, notamment chez les cadres. De même, les critères d'avancement de grade ne peuvent relever du seul mérite qui reste un critère éminemment subjectif et relativise l'ancienneté.

Des côtés positifs ont tout de même été obtenus : la revalorisation de 50 % de la participation employeur à la prévoyance, l'engagement de la mise en place d'un groupe de travail sur le volet santé, l'élaboration d'un plan de déplacements administration pour la Métropole de Lyon, notamment sur la partie déplacements professionnels, la revalorisation des régimes indemnitaires des cadres d'emploi de puéricultrice, l'institution de différentes primes-métiers réglementaires pour tous les agents de la Métropole.

Par ailleurs, ce n'est pas directement l'objet de cette délibération mais j'en profite parce que je trouve que la question des agents est peu traitée dans cette enceinte alors que cela relève tout autant de la cohésion des équipes, de la reconnaissance au travail. De nombreuses réorganisations de directions sont en cours et déstabilisent en permanence les équipes. L'expertise avait en effet montré l'impact de ces incessantes réorganisations, liées d'ailleurs au pacte métropolitain et les effets sur la qualité et le bien-être au travail des agents qui sont souvent mis devant le fait accompli et éprouvent de grandes difficultés à trouver leurs repères au sein de la ligne hiérarchique et dans leurs propres équipes.

Le plan de prévention des risques psychosociaux, élaboré conjointement au sein d'un groupe de travail très constructif avec des représentants syndicaux et des représentants de l'administration, a formulé des recommandations en la matière. Elles sont de bon sens : associer bien en amont les agents, les informer sur les réorganisations permettrait une réelle appropriation des changements plutôt que de les subir de mauvaise grâce. Il faut bien comprendre que la qualité des services publics aux usagers dépend de la santé au travail des agents qui les mettent concrètement en œuvre. Ce sont eux la cheville ouvrière des politiques publiques. Aujourd'hui, on est loin du compte.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quelques mots peut-être, non pas pour répondre directement à l'intervention mais pour vous dire d'abord que j'ai reçu, le 7 septembre, en compagnie de Marc Grivel et de Michel Rousseau, les dix organisations syndicales, les unes après les autres. C'était ma volonté de les recevoir les unes après les autres pour entrer dans une discussion de fond et nous avons consacré du temps –et c'était bien normal- à cette discussion. J'ai souhaité le faire en présence du Directeur général et de la direction des ressources humaines pour faire passer un certain nombre de messages et bien sûr être à l'écoute des organisations syndicales.

Le premier message que je souhaitais faire passer c'est de dire que cette fonction, les ressources humaines, était aujourd'hui sous la responsabilité du Premier Vice-Président, ce que je considérais comme un signe important envoyé aux personnels de cette Métropole, accompagné de Michel Rousseau afin de permettre de ne pas partir d'une page blanche mais de l'expérience de Michel Rousseau qui, lui, a l'historique et a beaucoup œuvré, avec Michèle Vullien, sur ces questions de ressources humaines.

Au-delà de cela, je voulais leur faire passer plusieurs messages.

D'abord leur apporter un signe de reconnaissance de leurs missions au sein de la Métropole, en rappelant le contexte difficile et en rappelant aussi les contraintes qui ne se sont pas envolées avec l'arrivée d'un nouveau Président de la Métropole et, en particulier, le devoir impératif de la maîtrise de la masse salariale. Mais aussi dans un contexte difficile de la création de la Métropole qui a bousculé un certain nombre d'habitudes : on a vu se confronter des cultures différentes, des lieux différents, des métiers différents.

Deuxièmement, j'ai voulu aussi apporter un message qui était de dire l'importance que je porte et que nous portons, l'Exécutif de cette Métropole, au dialogue social.

En présence encore une fois de Marc Grivel et de Michel Rousseau, nous avons évoqué un certain nombre de sujets.

Vous avez évoqué le groupe de travail sur les risques psychosociaux et, bien évidemment, un certain nombre de sujets, de préconisations vont être examinés en lien avec l'ensemble des acteurs. Il y a une forte demande de mise en place d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, c'est un vrai sujet dans cette Métropole. Il sera mis en œuvre un accompagnement des agents à la mobilité professionnelle et au reclassement –un autre sujet-, une meilleure coordination sans doute, en tout cas un travail est lancé de coordination de la fonction ressources humaines de proximité et de la direction des ressources humaines, de tout ce qui tourne autour des services aux salariés.

Je voudrais vous dire aussi que ces capteurs sociaux résident bien sûr dans le dialogue avec les organisations syndicales –et c'est bien normal- mais ils résident aussi –en tout cas c'est mon exercice et c'est comme cela

que je le conçois– par le contact direct avec les agents de la Métropole sur leur lieu de travail. C'est à cela que je me suis attelé avec l'ensemble des Vice-Présidents, en rencontrant –et je vais continuer à le faire– les agents dans leurs différentes missions. Il n'y a pas mieux que ce capteur social pour prendre en compte la réalité quotidienne des agents et aussi de leur direction.

Je vous remercie.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU.

N° 2017-2080 - finances, institutions, SDMIS)ressources et organisation territoriale - Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (- Avis de la Métropole de Lyon sur le projet de schéma d'analyse et de couverture des risques (SACR) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance –

N° 2017-2081 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Convention pluriannuelle 2018-2020 relative aux contributions financières versées par la Métropole de Lyon au SDMIS - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2080. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. C'est un dossier qui vise pour nous aujourd'hui à donner un avis sur le projet de schéma d'analyse et de couverture des risques du service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS). C'est un schéma qui, pour les prochaines années, donne les orientations au SDMIS. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2081. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Il s'agit d'un rapport qui a trait à la convention pluriannuelle 2018-2020 relative aux contributions financières versées par la Métropole de Lyon au SDMIS et au versement par la Métropole, au titre de la participation pour l'année 2018, d'une somme de 114 198 615 €, telle que prévue par la convention. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération entérine la continuation de la convention pour 2018-2020 concernant le SDMIS, service placé sous l'autorité conjointe du directeur du SDMIS et du Préfet, mettant en œuvre l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie du Rhône et de la Métropole.

Nous entendons souligner dans cette intervention la qualité exceptionnelle des services rendus par ce service, qualité reconnue nationalement pour leurs interventions sur notre territoire ou plus largement en cas d'entraide avec d'autres départements ou DOM TOM comme tout récemment dans les Antilles.

Egalement, nous nous félicitons du plan de couverture des risques extrêmement complet mis en œuvre, dans une région où le spectre des risques à couvrir intègre le chimique, le nucléaire et évidemment, comme partout, le risque d'attentat, y compris le risque des transports, risques importants au cœur même de l'agglomération vu l'interconnexion entre les différents modes de transports (fluvial, ferroviaire et routier) que nous connaissons.

Nous voulons souligner aussi l'importance pour la jeunesse de la formation jeunes sapeurs-pompiers, non seulement pour les actions de secours apprises mais également pour les leçons de vie procurées par cet engagement civique et citoyen.

Les secours ont notablement évolué, avec une proportion de secours aux personnes, coordonnés par le service de santé et de secours médical, de plus en plus prégnante et nous pouvons féliciter les équipes de secours pour ce changement notable de métier. Cependant, nous ne voudrions pas que cette évolution soit uniquement le fait de la baisse de moyens et donc de capacité d'intervention du SMUR reportée sur les pompiers.

Etant donné les menaces qui pèsent sur nous comme signalé plus haut, nous souhaitons donc alerter sur ce point et sommes à l'écoute pour participer aux réflexions sur ce sujet. En effet, l'agglomération lyonnaise, par sa taille, seconde de France, a aussi besoin de reposer sur un SAMU-SMUR opérationnel et doté des moyens nécessaires à l'exercice de ses missions. Nous savons son excellence dans ses domaines de prédilection sur les pathologies cardio-vasculaires, les polytraumatismes, les grands brûlés et les nouveau-nés. Quid des interventions de secours aux personnes ?

Nous voterons cette délibération et resterons vigilants sur le point soulevé concernant le SMUR.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Merci, monsieur le Président. Mesdames, messieurs, le groupe La Métropole autrement soutiendra l'avis favorable donné au projet de schéma d'analyse et de couverture des risques du service départemental métropolitain d'incendie et de secours. Cette délibération permet d'abord de saluer l'action des sapeurs-pompiers : chaque année, ce sont près de 100 000 interventions qui sont réalisées par ces derniers, qu'ils soient professionnels ou volontaires.

Notre groupe donnera un avis favorable pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le SACR (schéma d'analyse et de couverture des risques) offre un panorama exhaustif du contexte en matière de sécurité civile sur notre territoire.

Ensuite, ce document stratégique souligne la faculté du SDMIS à anticiper les risques, qu'ils soient majeurs, quotidiens, pour adapter en permanence ses réponses et cela relève parfois de la gageure. Le SDMIS doit ainsi ajuster une organisation imposante présente sur tout le territoire ; on parle ici de 5 000 personnes et de plus de 120 centres de secours sur le département. De plus, ce schéma consacre la recrudescence des risques sociétaux, notamment du risque d'attentat de masse et c'est toute la difficulté ; un risque nouveau ne remplace pas un risque ancien, il s'y ajoute. Le SDMIS doit ainsi faire face à des risques nouveaux sans négliger les risques anciens, tout en anticipant les risques encore non connus.

Ce document, de grande qualité –je le répète–, soulève plusieurs questions.

La loi de modernisation de la sécurité civile nous oblige à réaliser des exercices tous les trois ans pour les sites Seveso. Compte tenu de la forte densité sur le territoire du SDMIS –31 sites pour mémoire– près d'une dizaine d'exercices sont réalisés par an ; pour le mois en cours, ce ne sont pas moins de huit exercices qui seront réalisés. Cela pose la question de la difficulté concrète à mobiliser, à intervalles réguliers, plusieurs institutions, des centaines de fonctionnaires pour des exercices tous nécessaires.

Je souhaite également aborder une question qui dépasse notre collectivité et le débat d'aujourd'hui : il s'agit de l'obsolescence du réseau national d'alerte : vieillissant et conçu pour répondre en cas d'attaque aérienne à l'aide de sirène, il mérite une modernisation qu'un rapport sénatorial de juin dernier a bien mise en évidence.

Enfin, je conclurai sur l'un des axes majeurs de la stratégie du SDMIS, celui de la contribution active des citoyens. Le thème de la culture de la sécurité a émergé ces dernières années à la suite des attentats majeurs commis en France. Elle est évidemment nécessaire pour renforcer la résilience dans notre société face à ce type de situations mais également pour faire face à tout type de risque majeur comme l'ouragan IRMA l'a dramatiquement montré.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Devinaz. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Vice-Présidente LAURENT : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je tiens à préciser que cette intervention est faite au nom des élus du groupe Socialistes et républicains métropolitains mais également au nom des élus du groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Le cadre de l'une des délibérations présentées aujourd'hui relève de la convention pluriannuelle 2018-2020 relative au service départemental métropolitain d'incendie et de secours.

Il a ainsi été possible au SDMIS de finaliser les derniers investissements principaux en termes de moyens de fonctionnement et surtout pour la construction et la réhabilitation des différentes casernes ; j'en veux pour exemple celle de Lyon Confluence inaugurée le 2 septembre dernier. Ces investissements conséquents permettent de maintenir une qualité de service de secours auprès des habitants de la Métropole. Dans le contexte de sécurité nationale que l'on connaît, il est de notre devoir de veiller à ce que ce service soit en capacité de répondre au mieux à ce risque. Le SDMIS travaille de manière permanente à s'y adapter.

Le SDMIS se doit également d'être innovant et déploie depuis quelque temps l'innovation numérique afin de faciliter le traitement et la prévention des interventions. Nous savons tous que la rapidité d'intervention est une donnée essentielle à sa réussite. Il est donc fondamental pour la sécurité de nos concitoyens de nous doter de tous les outils qui pourront la renforcer. Cette évolution consolidera la qualité d'intervention des professionnels du SDMIS et de mieux prévenir les risques. Ces améliorations permettront ainsi une meilleure collaboration entre pompiers volontaires et professionnels. L'ensemble de nos territoires doivent pouvoir bénéficier du même service, quelles que soient leur organisation et leur situation géographique.

Au-delà du travail quotidien réalisé par le SDMIS, notamment la centaine de milliers d'interventions annuelles pour le secours aux victimes, la récente actualité et ses catastrophes climatiques et humaines nous démontrent malheureusement l'importance de leur action sur l'ensemble de nos territoires. Je tiens d'ailleurs à saluer ici les équipes métropolitaines au secours de nos compatriotes ultramarins victimes de l'ouragan IRMA ainsi que l'action des équipes durant les incendies de cet été qui ont touché le sud de notre pays.

Les dépenses liées à ces interventions sont régies par une convention interdépartementale en limite de secteur qui comprend un remboursement des coûts du personnel engagé. Pour les événements de plus grande ampleur demandant une réquisition de l'Etat, celui-ci prend à sa charge :

- le coût des personnels au prix des vacances volontaires,
- le remboursement des frais généraux,
- l'indemnisation kilométrique pour les incendies de forêts.

Le SDMIS est aujourd'hui une référence au niveau national. La spécialisation NRBCE, hébergée à Saint Priest, à des fins d'exercice de risques nucléaire, radiothermique, biologique et chimique en font également un modèle en la matière. L'Ecole départementale basée également à Saint Priest, centre de formation reconnu au niveau national, est aussi un exemple.

Nous devons également, dans le cadre de la seconde délibération, émettre un avis sur le projet de schéma d'analyse et de couverture des risques du SDMIS. Ce projet regroupe les différentes orientations stratégiques du SDMIS pour les années à venir, fondées sur l'analyse des risques face aux risques identifiés dans de nombreux domaines.

Ces axes stratégiques sont au nombre de cinq :

- les services du SDMIS au cœur des politiques de sécurité civile en rapport avec les événements d'ordre national,
- les services du SDMIS au cœur des territoires,
- la sécurité des sapeurs-pompiers dans le domaine opérationnel
- la qualité et la performance globale dans le domaine opérationnel,
- la résilience du SDMIS.

Ce document, élaboré sous l'autorité du Préfet, dresse l'inventaire et l'analyse des risques. Il a également fait l'objet d'un travail commun avec les organisations syndicales. On peut donc se féliciter de la conception de ce document basé sur le travail réel et effectif de tous les agents du SDMIS au service des populations métropolitaines, qui permet la réflexion à long terme sur les actions du SDMIS.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Laurent. Je vais dire quelques mots. Simplement, je voulais saisir l'occasion de ces deux délibérations pour, peut-être par l'intermédiaire de Jean-Yves Sécheresse, Président du SDMIS, saluer d'abord -je crois que Gilbert-Luc Devinaz l'a souligné tout à l'heure-, c'est très important, la capacité d'adaptation de ce service à l'évolution des risques et cette notion qu'un nouveau risque n'en chasse pas un ancien.

Je veux saluer aussi le courage au quotidien des équipes qui constituent ces services -je crois que c'est important de pouvoir le dire ici, dans cette enceinte- et saluer l'esprit de responsabilité qui a dominé pour avoir ce service extrêmement performant regardé depuis la France entière avec une bonne entente, une bonne intelligence des Communes, du Département et de la Métropole.

Je vous remercie.

Je mets les dossiers aux voix. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteurs : Mme la Vice-Présidente LAURENT (n° 2017-2080), M. le Vice-Président BRUMM (2017-2081).

N° 2017-2232 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Répartition du fonds métropolitain de péréquation 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2232. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Ce dossier a trait à la répartition du fonds métropolitain de péréquation 2017. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Brumm. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'action métropolitaine (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, au-delà de la délibération qui nous est soumise, sur laquelle le groupe votera positivement naturellement, ce sont quelques interrogations que je voudrais relever devant le Conseil cet après-midi.

Le précédent mandat de monsieur Hollande a amené 11 milliards d'euros d'économie pour les collectivités locales et pour les Communes. Le Président Macron annonce que ce sera 13 milliards, tout en disant par ailleurs –j'allais dire en même temps– que les dotations seraient figées, stabilisées mais en disant de plus –encore en même temps– que les dotations globales de fonctionnement (DGF) baisseraient au profit de l'investissement. Nous sommes, ici présents, tous élus responsables de nos collectivités et de nos Communes et, très honnêtement, je défie celui qui est capable de comprendre l'équation selon laquelle on ne descend pas la DGF tout en privilégiant l'investissement, qu'il n'y ait pas quelque part de l'argent qui disparaisse et pas à notre avantage.

Par ailleurs, est annoncée la réforme de la taxe d'habitation. On nous dit : "Dormez bonne gens, en 2018, ce sera étalé, ne vous inquiétez pas !" Mais on ne sait pas pour les années suivantes. Plus exactement, on sait trop. Chacun sait ici d'expérience, malheureusement depuis de longues années, que la première année est stable et que les années suivantes sont en baisse.

D'ailleurs, on n'a pas à ce jour les techniques de calcul qui nous permettent de savoir si on profiterait des dynamiques ou pas. Tout cela est un peu flou !

Or, la délibération que vous nous proposez repose, en grande partie, sur la fiscalité locale. Evidemment, vous comprendrez que, comme vous je l'imagine, nous sommes un peu inquiets de la situation. A quel moment allez-vous pouvoir nous dire –ou le Vice-Président en charge des finances– quelles sont les estimations pour la Métropole et les conséquences pour nos Communes, notamment sur des budgets de cette nature qui revêtent une importance toute particulière évidemment pour ceux qui en bénéficient ?

Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Buffet, merci de votre intervention. Sur cette délibération précisément –je reviendrai sur la suite–, elle était annoncée puisque c'est une délibération d'il y a trois ans et on savait exactement où on allait atterrir ensemble aujourd'hui, avec ces résultats et ces tableaux qui sont donnés et sont voués à disparaître ; mais ce n'est pas une décision du Gouvernement actuel, c'est une décision antérieure et vous l'avez précisé.

Sur la suite, je dirai comme vous, en même temps, il faut s'inquiéter et, en même temps, il faut se mobiliser pour faire préciser quelles sont les intentions du Gouvernement, et ce au moment de l'élaboration du budget et on essaiera bien sûr en amont de pouvoir rediscuter et échanger sur ces nouvelles mesures qui viendront à un moment ou à un autre. Mais nous sommes dans la même situation que vous, pour l'instant, dans une attente qu'il nous faudra éclaircir assez rapidement, bien évidemment.

Je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-2234 - déplacements et voirie - Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2234. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Ce dossier concerne le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et plus particulièrement la nomination des membres, que ce soit les titulaires ou les suppléants.

En effet, fin août, le SYTRAL a modifié ses statuts à la suite de modifications législatives –et notamment par le fait que la Région s'est substituée au Département mais pas dans la totalité de ses fonctions– et de la mise en place d'une Communauté d'agglomération. De ce fait, nous devons procéder à l'élection de 23 membres titulaires et 23 membres suppléants au lieu de 21 titulaires et 21 suppléants.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Juste quelques mots peut-être. Vous avez cette liste sur vos pupitres mais je voulais, avant de demander si vous êtes d'accord sur un vote à main levée et en vous proposant les candidatures que vous avez sur votre pupitre, vous dire quelques mots tout de même sur le travail qui a été effectué en amont.

Monsieur Abadie en a fait une allusion. D'abord, pour dire que ces nouveaux statuts est une affaire, je crois, qui a été rondement menée.

Je voudrais rendre hommage ici d'abord à Annie Guillemot, Présidente du SYTRAL, qui a su mener ce travail en lien avec l'ensemble des acteurs, souligner le travail constructif que nous avons eu, d'abord avec le Département et ensuite avec la Région et l'ensemble des acteurs.

Je voudrais aussi saluer le travail des membres du Conseil syndical du SYTRAL qui ont su, par un travail d'écoute, mener ces nouveaux statuts avec un principe assez simple de se dire que, sur ces statuts, nous avons un consensus sur ce qu'on appelle un "syndicat à la carte" : syndicat à la carte, c'est finalement une majorité de la Région pour les sujets concernant la Région et ainsi la Région pourra, au sein du SYTRAL, statuer sur ses propres sujets ; une majorité pour la Métropole sur les sujets uniquement métropolitains et la Métropole pourra statuer sur ces sujets métropolitains ; enfin, un vote plural, c'est-à-dire un homme ou une femme qui représente plusieurs voix pour pouvoir garder la majorité sur les sujets d'ordre commun, notamment le budget du SYTRAL.

Je voudrais vraiment remercier l'ensemble de celles et ceux qui ont mené ce travail et montré aussi que, sur un certain nombre de sujets, les sujets avec la Région peuvent aboutir de manière intelligente. Le SYTRAL en est une belle expression.

Voilà, je vous remercie.

**Désignation de représentants au sein du Comité syndical du
Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)
(Dossier n° 2017-2234)**

M. LE PRÉSIDENT : Je voulais d'abord vous proposer de voter à main levée, si vous en êtes d'accord. Monsieur Quiniou ?

M. le Conseiller QUINIOU : Si vous me le permettez, monsieur le Président, avant le vote, juste un bref mot sur cette liste qu'on nous a distribuée et qu'on a découverte pour marquer un petit peu notre étonnement par rapport à cette liste et principalement le numéro 1 car, vous le savez, le SYTRAL pêche un petit peu de temps en temps quant au nombre de présents ; il est parfois difficile d'avoir le quorum et mettre en première position un élu Ministre qui aura du mal à dégager du temps peut étonner. D'autre part, il est d'usage au SYTRAL que le premier de liste soit le Président de la Métropole, donc faut-il y voir un message ?

(Rires dans la salle)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie de cette gentillesse à mon endroit qui détend l'atmosphère mais n'y voyez pas ni de la malice ni une demande absolue de Gérard Collomb.

J'ai souhaité –parce que je n'ai peut-être pas beaucoup de qualités mais j'ai peut-être un soupçon d'élégance– que le Ministre de l'Intérieur –parce qu'on a peu l'occasion, dans cette enceinte, d'avoir un Ministre, Ministre de l'Intérieur– qui souhaitait siéger au SYTRAL siége au SYTRAL et cela ne me choquait pas que le premier intéressé, c'est-à-dire le Président de la Métropole, soit juste derrière le Ministre de l'Intérieur. Si j'avais été devant, d'autres auraient sans doute eu une autre expression et se seraient dit : "Quelle indécatesse de mettre le Ministre de l'Intérieur en deuxième !". Et donc, comme on ne met pas tout le monde d'accord sur ce plan-là, j'assume tout à fait la position de Gérard Collomb en tête de liste pour le SYTRAL.

Et donc, si vous en êtes d'accord... Vous aussi c'est sur la position de... ?

M. le Conseiller GENIN : C'est pour la deuxième position. Juste une explication de vote, pour dire que le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain votera contre. Nous avons une désignation et avons été surpris à la lecture puisque notre groupe avait jusqu'alors un représentant membre titulaire du SYTRAL, nous n'en avons plus. Vous nous excluez de cette représentation alors que –j'ai fait un tout petit calcul ; ce n'est pas moi qui l'ai fait mais on l'a fait pour moi– si nous avions décidé de mettre ce scrutin à la proportionnelle –je ne garantis pas, ce n'est pas moi qui ai fait le calcul, c'est Pierre-Alain Millet–, ce serait 1,39 ; alors on fait abstraction des chiffres après la virgule mais un siège de titulaire aurait dû revenir à notre. Nous sommes étonnés, y compris de ne pas avoir été informés au préalable et de le découvrir à la lecture de la liste et nous voterons contre cette délibération si elle est maintenue.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant ces candidatures aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains (sauf Mme Ait-Maten qui s'est abstenue) ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement (sauf Mme Le Franc, MM. Llung, Berthilier qui se sont abstenus) ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; MM. Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ;

- abstentions : Mme Ait-Maten (Socialistes et républicains métropolitains) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Mme Le Franc, MM. Llung, Berthilier (La Métropole autrement).

Adoptées.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2017-2093 - déplacements et voirie - Nœud ferroviaire Lyonnais (NFL) études long terme - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau - Signature de la convention partenariale entre SNCF Réseau, Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF, l'Etat et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2017-2094 - déplacements et voirie - Saint Priest - Vénissieux - Nœud ferroviaire lyonnais (NFL) - Plateforme logistique multimodale Saint Priest Vénissieux - Études d'aménagements de performance - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention équipement à SNCF Réseau - Signature d'une convention partenariale entre SNCF Réseau, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'État et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2093 et 2017-2094. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, ces deux dossiers concernent le nœud ferroviaire lyonnais et ce sont des attributions de subventions : la première subvention concerne des études à long terme, je dirai même à très long terme, pour le développement de ce réseau ; la deuxième subvention concerne des études d'aménagements de performance relatives à la plateforme logistique multimodale de Saint Priest-Vénissieux. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Très bien. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président et chers collègues, le NFL (nœud ferroviaire lyonnais) est, comme l'indique la délibération, un des principaux goulets d'étranglement national. L'infrastructure est d'ores et déjà saturée.

En octobre 2011, dans le cadre du CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable), madame Marie-Line Meaux a rendu un rapport intitulé "Coordination des réflexions, prospections sur l'évolution du nœud ferroviaire lyonnais". Dans son rapport de 164 pages, madame Meaux élimine en une page l'hypothèse Saint-Exupéry au motif qu'il n'y a pas de desserte de la gare de Saint-Exupéry en transport en commun urbain. Madame Meaux, pour information, est aujourd'hui au conseil d'administration de la SNCF.

Par la suite, plusieurs études ont été menées sous l'égide de SNCF Réseau pour identifier les scénarii possibles d'augmentation de la capacité ferroviaire. A ce jour, les deux scénarii privilégiés visent à renforcer la capacité de la gare de la Part-Dieu par la création de nouvelles voies, soit en aérien, soit en souterrain, le budget estimé étant compris au minimum entre un milliard d'euros et 2,5 milliards d'euros. A aucun moment ces études n'ont testé l'hypothèse de la gare de Saint-Exupéry. La SNCF n'est pas favorable à l'hypothèse Saint-Exupéry. Or, toutes les études visant à désaturer le nœud ferroviaire lyonnais ont été conduites par des experts ou des structures proches de la SNCF : SNCF Réseau, bureau d'étude filiale de la SNCF, etc.

En 2019, les liaisons TGV seront ouvertes à la concurrence. Deux ans après, ce sera les liaisons TER. Pour prendre une illustration, c'est un peu comme si nous avions demandé à Air France de conduire les études sur l'opportunité d'ouvrir le terminal 3 à l'aéroport de Saint-Exupéry. Ces études auraient été négatives et pourtant, aujourd'hui, la croissance de Saint-Exupéry est due justement à ce terminal.

Pour les élus UDI, un investissement de plusieurs milliards d'euros n'est pas seulement une question ferroviaire mais c'est aussi un enjeu d'aménagement du territoire métropolitain. Depuis cinq ans, nous demandons que le Grand Lyon étudie, de manière indépendante de la SNCF, l'hypothèse d'une désaturation de Part-Dieu par Saint-Exupéry.

Cette hypothèse convertirait Saint-Exupéry en une véritable gare multimodale, accueillant aussi bien les TGV que les TER. Elle deviendrait ainsi le point d'entrée "est" en transports en commun de l'agglomération lyonnaise, depuis par exemple le nord-Isère et les agglomérations alpines. Cette évolution de la gare Saint-Exupéry serait également profitable pour le développement de notre aéroport. Or, cette hypothèse nécessite une liaison urbaine expresse au tarif TCL, accessible pour tous, rapide et non pas un service tel que le Rhônexpress dont le coût est parfois supérieur au tarif d'iDTGV ou des vols low cost.

Au-delà, nous estimons qu'imposer à 2 millions d'habitants de venir au cœur de la ville-centre pour prendre un train serait, en termes d'aménagement du territoire, reproduire l'erreur de Louis Pradel qui a voulu que l'autoroute A6/A7 passe au cœur de Lyon ; quarante ans après, nous nous battons encore pour faire sauter les bouchons de Fourvière et nous en reparlerons un peu plus tard dans ce Conseil.

Le quartier de la Part-Dieu est un quartier de centre-ville, il doit à nouveau être un quartier à vivre. Cet objectif est de plus en plus difficile à atteindre avec l'augmentation de la surface de bureaux, l'augmentation de la surface commerciale. Demain, doubler la capacité de la gare de la Part-Dieu risque de rendre cet objectif encore plus compliqué à atteindre, ceci d'autant plus qu'à aucun moment, les scénarii n'évoquent les investissements nécessaires dans le domaine des transports en commun pour fluidifier l'accès à la Part-Dieu.

Monsieur le Président, vous devez veiller à ce que le futur débat public ne soit pas verrouillé à l'avance en ne proposant que deux options d'un même scénario : une méga-gare de la Part-Dieu, option aérienne ou option souterraine.

Les élus UDI approuveront cependant ce rapport car ces études sont nécessaires mais ne sont pas suffisantes pour alimenter le futur débat public.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Geourjon. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président et chers collègues, ces deux délibérations sont liées, la première subventionnant des études sur l'avenir des infrastructures ferroviaires de l'Est Lyonnais en lien avec le CFAL (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise), la deuxième subventionnant les études sur une plateforme logistique qui est un des équipements liés à ces infrastructures.

Permettez-moi de les aborder d'abord avec le souvenir des habitants du chemin du Charbonnier à Vénissieux, de l'impasse d'Auvergne à Saint Priest. Bien sûr, ils sont loin d'être les seuls concernés mais j'ai été leur voisin pendant quinze ans, il y a vingt ans, et j'ai souvent accompagné leurs actions pour défendre leur tranquillité et leur cadre de vie.

Dans ce quartier où des immigrés, italiens très souvent, avaient construit de grandes maisons, à quelques centaines de mètres d'une voie ferrée, certes, mais dans ce qui était encore la campagne, l'Etat a décidé un jour d'installer une zone industrielle qui est vite devenue une zone logistique, avec un centre de groupage qui devait à l'origine assurer un transfert fer-route mais que l'effondrement du fret ferroviaire français a vite transformé en transfert route-route, multipliant les circulations de poids lourds. Et bien sûr, s'il fallait développer l'activité économique, l'Etat n'a jamais organisé les infrastructures adaptées.

Certains ne sont plus là pour témoigner mais ce décalage entre le quotidien que vivent les habitants et la longue durée des aménagements d'infrastructures, sous contraintes d'austérité et de rentabilité, est un des meilleurs exemples pour moi de la nécessité d'une autre politique, plus encore d'une autre société fondée non sur la recherche du profit maximum pour quelques-uns mais sur la réponse aux besoins de tous.

C'est avec cela en tête que la joie de voir ces dossiers avancer est pondérée par le regret de n'avoir pu obtenir d'autres décisions, il y a trente ans, quinze ans ou encore en 2013 quand le Préfet décidait, sans même en informer les Maires concernés, de supprimer le financement de ces études pour prioriser celles de la voie L à la Part-Dieu.

Ces dossiers ont donc avancé bien lentement, avec beaucoup d'hésitations, alors même que le plan de mobilisation validé en juin 2015 par le Secrétaire d'Etat aux transports n'était qu'un plan de court et moyen terme qui ne prévoit que des actions de première nécessité. C'est pourquoi on peut se féliciter d'avoir à la fois les études pour la plateforme et les études de long terme sur les infrastructures avec le renforcement des axes Saint-Clair/Guillotière et Saint Fons/Grenay, cet axe desservant justement la plateforme logistique.

Cependant, il ne s'agit que d'une partie des études nécessaires pour la saisine de la Commission nationale du débat public qui de toute façon sera nécessaire avant les projets eux-mêmes. Faudra-t-il encore trente ans pour aboutir ? Ce sont des décisions de long terme qui conduisent à des investissements importants et le Secrétaire d'Etat demande que "la faisabilité du financement d'un tel projet soit approfondie". Je crois que tout le monde comprend. Il n'y aura pas les financements pour les projets nécessaires. Et, au fond, l'alternative présentée avec une option souterraine pour l'axe Saint-Clair/Guillotière est-elle sérieusement étudiée ? Les études sur la Part-Dieu ne l'envisagent pas vraiment ni non plus la direction de l'EPIC Réseau du GPC qu'est devenue ce qu'on appelle encore par habitude la SNCF pour se rappeler de sa grandeur de service public passée. Et tout peut encore être remis en cause par les pourfendeurs de la dépense publique. Notons pourtant que cet investissement rail, important, est bien plus faible que ce qui est prévu pour l'Anneau des sciences ouest.

C'est pourquoi nous serons très attentifs au respect de l'agenda de ces études et à la qualité de leurs conclusions. Notons d'ailleurs que la délibération nous dit que la plateforme "contribue à réduire le volume du transport routier". Cela ferait sourire si on interdisait le transfert route-route et si la SNCF, sous l'impulsion de l'Etat, développait réellement une politique fret. Or, elle a abandonné son offre de wagons isolés pourtant

essentielle au tissu économique régional, ce qui fait par exemple que le site de Carbone Savoie de Vénissieux devait échanger avec celui de Notre Dame de Briançon par camions alors qu'ils sont tous deux en bord de voie ferrée.

Quand il s'agit de restructurer la SNCF en filialisant ses activités pour les privatiser demain, les décisions peuvent aller plus vite, comme pour le déplacement de son technicentre d'Oullins à Vénissieux. Au passage, bonne nouvelle pour le développement de Vénissieux et de son projet gare, sans doute aussi pour tous ceux qui regardent la valorisation foncière du site bordant l'A7 déclassée. Mais, dans ce dossier, la SNCF investit sur un technicentre accessible uniquement en camion ; visiblement, le fret la passionne.

Bref, ce dossier NFL est révélateur de l'enjeu de politiques publiques sur les infrastructures d'aménagement du territoire qui sont indispensables à l'efficacité même des activités économiques mais aussi bien sûr de leur impact environnemental et social.

En conclusion, nous soutiendrons ces avancées tout en étant attentifs à ne pas baisser l'attention. C'est pourquoi nous demanderons que les résultats de ces études puissent faire l'objet de présentations publiques sans attendre les enquêtes nécessaires pour en revenir à ceux qui vivent au quotidien les insuffisances de l'infrastructure actuelle, autant les salariés que les habitants et les usagers.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Millet. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, parfait. Monsieur Da Passano, vous vouliez dire un petit mot, je crois.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Oui, peut-être un petit mot, monsieur le Président, pour dire que chacun dans cette assemblée sait l'urgence qu'il y a à agir sur le nœud ferroviaire lyonnais (et que, comme cela a été rappelé, d'importantes actions sont inscrites au contrat de plan Etat-Région 2015-2020 dans ce cadre et je pense en particulier aux travaux de grande ampleur qui sont à l'œuvre comme la création de la voie L à la Part-Dieu afin de résoudre les problèmes de fiabilité et de robustesse de notre système ferroviaire lyonnais.

A plus long terme, pour la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais, un comité des grands partenaires NFL qui est placé sous l'égide du Préfet sera réuni régulièrement avec les principaux partenaires, dont nous faisons partie bien sûr, afin de fixer un cap d'avenir et les études en question sont pilotées par SNCF Réseau et cofinancées par les différents partenaires : Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Métropole de Lyon. C'est le sens des délibérations qui sont proposées aujourd'hui et uniquement cela.

Bien sûr, à propos de cette délibération, on revient sur le sujet de la gare de Lyon Saint-Exupéry présentée par certains, depuis longtemps d'ailleurs, comme la solution pour désaturer le nœud ferroviaire lyonnais. Je crois que c'est une erreur d'opposer la Part-Dieu à Saint-Exupéry. C'est une erreur qui est néfaste pour notre agglomération et qui risque de nous faire perdre pas mal de temps. Je rappelle que Lille a déjà eu son débat public, que Marseille l'a eu également et que, sans aller très loin, en Haute-Savoie et à la frontière suisse, les collectivités accompagnent actuellement la désaturation du nœud ferroviaire genevois où l'option souterraine a été retenue et est à l'œuvre, les travaux sont en cours ; mes collègues de la Région qui siègent ici le savent bien.

Des études ont bien déjà été menées dans les années 2009, 2010 et 2011. Vous rappeliez tout à l'heure, monsieur Geourjon, le rapport de Maryline Meaux qui a été établi par Egis Rail en 2009 sous une majorité qui, comme vous le savez, n'est pas forcément celle d'aujourd'hui. Finalement, ce rapport concluait un certain nombre de choses, dont notamment des choses très importantes concernant Saint-Exupéry. J'ai ici plusieurs citations du rapport, je peux vous en donner une : "Saint-Exupéry n'offre donc pas un scénario crédible de désaturation du nœud ferroviaire lyonnais (page 25 du rapport). Son développement participera à une meilleure répartition des circulations et à la desserte du territoire du Grand est lyonnais et des villes alpines. Il servira l'avenir de l'aéroport mais ne règlera pas la situation des sections ferroviaires les plus contraintes au cœur du nœud ferroviaire lyonnais".

Je crois qu'il est capital maintenant que nous allions vite. Nous sommes dans l'attente d'une décision ministérielle qui demande à monsieur le Préfet et à SNCF Réseau d'organiser un grand débat public en 2018. S'agissant précisément de la gare de Lyon Saint-Exupéry, elle se développe. Elle a fêté ses vingt ans. Elle dessert la plateforme aéroportuaire et quotidiennement 24 villes, avec 11 départs, 12 retours pour Paris gare de Lyon, une liaison directe trois fois par jour vers Turin et l'Italie. Depuis le 2 avril 2013, elle reçoit également les trains low cost OUIGO faisant la liaison Marne la Vallée, Chessy, Marseille, Montpellier. Le nombre annuel de voyageurs ferroviaires qui utilisent Lyon Saint-Exupéry est en augmentation constante : + 1,200 million de voyageurs par an. Aujourd'hui, elle se développe. C'est une gare qui va de l'avant et qui ira d'autant plus de l'avant que l'aéroport est lui-même sur une trajectoire de développement avec le projet de plaine Saint-Exupéry qui la rend encore plus attractive.

En résumé, mes chers collègues, je pense personnellement qu'il convient de considérer que les gares de Lyon Part-Dieu et Lyon Saint-Exupéry comme complémentaires et non en concurrence. Il faut soutenir à la fois le

développement de Saint-Exupéry comme nous le faisons depuis plus de dix ans et en même temps fixer un cap d'avenir crédible et pragmatique pour désaturer le NFL et cela passe bien par le traitement adapté du secteur (Saint-Clair, Part-Dieu, La Guillotière).

Voilà, si vous le voulez bien, monsieur le Président, quelques mots que je vous suggère en réponse aux différentes interventions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Da Passano. Je crois simplement que, sur ce sujet-là, il est urgent d'agir. D'abord pour la sécurité : chacun évoquait la gare de la Part-Dieu, son hall, ses quais. Agir parce que la réflexion est engagée depuis fort longtemps –je n'en ferai pas ici le détail– avec les différents Ministres qui se sont succédés, les différentes réunions sur ces sujets-là. Agir aussi parce que d'autres territoires avancent vite ; je pense notamment à notre voisin suisse. A mon avis, il en va de l'attractivité mais aussi –pour faire une relation avec ce que je disais tout à l'heure– du quotidien de nos concitoyens, de nos entreprises, du dynamisme économique.

Il est donc vraiment urgent d'agir sur cette désaturation du nœud ferroviaire lyonnais. C'est la raison pour laquelle, au-delà du cofinancement de la Métropole à ces études nécessaires, je vais vous dire que je vais mettre toute mon énergie dans les semaines qui viennent pour que nous puissions obtenir une décision ministérielle d'ici la fin 2017 qui demande à monsieur le Préfet et à SNCF Réseau l'organisation d'un débat public d'ici fin 2018.

Je vous remercie.

Je mets aux voix les dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2017-2095 - déplacements et voirie - Dardilly - Limonest - Champagne au Mont d'Or - Ecully - Tassin la Demi Lune - Lyon - La Mulatière - Pierre Bénite - Déclassement des autoroutes A6 et A7 entre Limonest et Pierre Bénite - Conventions entre la Métropole de Lyon et l'Etat et entre la Métropole de Lyon et la société APPR relatives aux conditions de maintien de la viabilité hivernale, de l'exploitation et de l'entretien en limites nord et sud des sections des axes A6 et A7 reclassées dans le domaine public routier métropolitain - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2096 - déplacements et voirie - Dardilly - Limonest - Champagne au Mont d'Or - Ecully - Tassin la Demi Lune - Lyon - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite - Déclassement des autoroutes A6 et A7 entre Limonest et Pierre Bénite - Convention entre la Métropole de Lyon et l'Etat portant définition des conditions de conception, de construction, d'entretien et de financement des équipements dynamiques d'exploitation ainsi que des moyens nécessaires pour l'exercice des missions du PAIS de la DIR Centre-Est sur le réseau des voies rapides de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2097 - déplacements et voirie - Dardilly - Limonest - Champagne au Mont d'Or - La Mulatière - Oullins - Ecully - Tassin la Demi Lune - Lyon - Pierre Bénite - Déclassement des autoroutes A6 et A7 entre Limonest et Pierre Bénite - Convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon relative à la remise d'ouvrage et la gestion de l'éclairage public dans la traversée de Lyon. - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2095, 2017-2096 et 2017-2097. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ces trois dossiers sont classés ensemble puisqu'ils sont liés au déclassement des autoroutes A6/A7. C'est la signature de trois conventions entre la Métropole de Lyon, l'Etat et aussi la Ville : la première pour le maintien de la viabilité hivernale, de l'exploitation et de l'entretien des nouvelles sections qui sont entrées dans le domaine public métropolitain ; la deuxième concerne la définition des conditions de conception, de construction, d'entretien et de financement des équipements dynamiques d'exploitation ; la dernière concerne la remise d'ouvrage et la gestion de l'éclairage public. Avis favorable pour ces trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Abadie. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller RUDIGOZ : Monsieur le Président, chers collègues, une étape historique a été franchie le 29 décembre 2016 avec le déclassement des autoroutes A6/A7 entre Limonest/Dardilly et Pierre Bénite. Cette décision va permettre d'ici quelques années de remédier à une erreur historique –comme l'a rappelé Christophe Geourjon–, celle de faire passer en pleine ville un axe autoroutier majeur, un axe autoroutier de niveau européen. Cette décision était attendue depuis longtemps par les Lyonnaises et les Lyonnais, particulièrement ceux du sud de la ville de Lyon mais aussi par les habitants de nombreuses communes de notre agglomération situées aux deux extrémités de cet axe autoroutier.

Bien évidemment, nous en sommes encore au démarrage d'un vaste chantier et de nombreuses étapes sont encore à franchir.

Avec ces délibérations que nous étudions aujourd'hui, nous franchissons une première étape, celle de permettre à nos services métropolitains d'intervenir et d'exploiter la section déclassée, et ce à partir du 1^{er} novembre comme nous nous y étions engagés lors de la commission générale du 30 janvier dernier.

Maintenant, pour rendre effectif ce déclassement, pour permettre de retrouver des voiries urbaines apaisées, tout particulièrement le long du Rhône, il nous faut encore franchir de nombreuses étapes. La prochaine étape sera la réalisation d'un grand contournement autoroutier ; nous attendons dans ce cadre, dans les prochaines semaines, le résultat des études menées par l'État. Nous savons tous que ce contournement autoroutier constitue un dossier prioritaire pour le Président de la Métropole, monsieur Kimelfeld, mais aussi pour le Ministre de l'Intérieur qui le suit de près et qui est, comme tout le monde le sait, à l'origine de ce déclassement.

Autre chantier qu'il faudra mener à bien, le bouclage du périphérique lyonnais avec l'Anneau des sciences ; et je sais aussi que ce dossier est suivi de près par vous-même, monsieur le Président. Je rappelle que la Métropole a provisionné plus de 12 M€ lors du dernier budget primitif pour mener à bien les études préfiguratives de ce chantier.

Autre chantier qui sera enfin nécessaire, renforcer l'intermodalité, renforcer la multimodalité. Pour cela, la réalisation d'une nouvelle ligne de métro vers l'ouest de l'agglomération sera là aussi nécessaire et, pour cela, les choses avancent puisque le SYTRAL, sa Présidente et son Conseil, ont commandité des études majeures pour la réalisation de cette ligne de métro, études qui ont d'ailleurs débuté.

Nous n'en sommes donc, chers collègues, qu'au début d'un immense chantier qui durera plusieurs années, nous le savons tous, et qui se déclinera en plusieurs volets comme je viens de le rappeler. Il s'agit, à n'en pas douter, du chantier le plus ambitieux en matière de voirie de notre agglomération pour ces prochaines années et il constituera une transformation profonde et remarquable des entrées nord et sud de notre agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Rudigoz La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, nous profitons de ces délibérations pour vous interpeller une nouvelle fois sur le calendrier d'action de la requalification en boulevard urbain de l'A6/A7.

Au 1^{er} novembre prochain, le fonctionnement du tronçon déclassé de Limonest/Ecully à Pierre Bénite reviendra à la seule Métropole. Cela va représenter un travail complexe et un coût important mais c'est une nouvelle charge qui, si elle est lourde, est le prix à payer pour avancer vers la requalification. Nous en convenons sans réserve.

A partir du 1^{er} novembre, la Métropole aura la quasi-maîtrise complète du projet "déclassement". Cette maîtrise, conjuguée à une véritable volonté politique, devrait permettre d'avancer concrètement. Reste la question du calendrier, fixé en son temps par Gérard Collomb et qui, à notre sens, doit être revu. Annoncé pour 2024, nous savons pourtant que rien de significatif n'arrivera avant 2028, voire 2030. C'est trop long, c'est bien trop long car deux questions de taille restent en suspens.

La première concerne la problématique du tunnel de Fourvière, que vous abordez essentiellement par le prisme du transit, transit qui ne représente pourtant même pas 20 % du trafic. S'il faut effectivement détourner ce flux de transit du centre-ville, que faites-vous donc des 80 % restants ? Ce sont pourtant eux qui polluent prioritairement la vie et la santé de milliers de riverains du nord de l'agglomération jusqu'à Pierre Bénite.

C'est tout l'enjeu de ma deuxième question : quand passerez-vous en mode opérationnel ? Il est urgent d'améliorer le cadre de vie des habitants de la Métropole, et ce avant 2030. Pour cela, il faut des moyens juridiques, il faut des moyens financiers, d'où notre double demande aujourd'hui au nom des élus UDI :

- d'une part, il faut réouvrir la PPI pour doter ce projet de moyens nécessaires aux premières avancées. L'actuelle PPI ne tient en effet pas compte de ce projet de déclassement. Vous n'allez pas, nous n'allons pas passer les deux ans et demi restants du mandat à attendre les bras croisés ;

- d'autre part, nous vous demandons de réouvrir le PDU afin d'y inscrire les bases de ce déclassement pour avancer plus vite.

Ces décisions ne dépendent que de vous. Ne pas les prendre serait le signe d'un manque de volonté politique sur ce dossier. Ce n'est plus qu'une question de volonté politique. Et de moyens me direz-vous ; les moyens se trouvent toujours lorsque la volonté est là. Il ne faut pas se voiler la face, cela se fera sans doute au détriment d'autres projets. Mais nous parlons ici de santé publique, nous parlons ici de développement durable. Nous parlons d'un projet d'intérêt vital au sens propre du terme pour notre Métropole, alors il mérite ce choix, il mérite de faire des choix courageux.

En son temps, Gérard Collomb a obtenu la décision du déclassement et planifié la requalification à l'échéance 2030. Depuis, une page s'est tournée. A vous maintenant de prendre la main pour accélérer les procédures. Les élus locaux et les riverains de cet axe routier comptent sur vous.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Brolquier. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit, dans ces trois rapports, de conventions qui vont régir l'entretien de l'A6 de Limonest, Dardilly à Pierre Bénite suite à son déclassement puisque, à partir du 1^{er} novembre, c'est la Métropole qui a la main. Nous espérons bien sûr que ces conventions permettront les mêmes services qu'auparavant. Mais surtout c'est une étape importante dans le cadre futur de l'aménagement de cet axe en voie métropolitaine avec des flux apaisés, où l'on doit mettre en place un réseau de transports collectifs adapté et plus particulièrement à la desserte des communes de Champagne, Lissieu, Limonest, Dardilly et Ecully.

Dans une intervention précédente, j'avais souhaité la mise en place rapide d'un groupe de travail afin de réfléchir sur les moyens de transports collectifs ainsi que sur les parkings de rabattement nécessaires pour capter des flux de passagers et aussi de prévoir dès maintenant un plan de financement, en demandant aussi à ce que l'Etat, qui souhaite justement privilégier l'investissement pour les collectivités, puisse retenir ce projet rapidement ; j'avais souhaité aussi qu'on puisse travailler avec le SYTRAL et les services de la Métropole afin de trouver les solutions les plus optimales pour assurer des liaisons rapides entre le centre-ville et la périphérie.

Monsieur le Président, je sais que vous inaugurerez fin janvier la liaison A89-A6 qui sera mise en service et donc, là aussi, il conviendra de prendre en compte l'évolution de ces trafics et peut-être de vérifier que, justement, ces trafics nouveaux ne viendront pas s'ajouter au trafic sur l'A6 avant le tunnel de Fourvière.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Vincent. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller SANNINO : Monsieur le Président, mes chers collègues, les délibérations qui nous sont proposées aujourd'hui visent à confier les missions de gestion quotidienne des portions déclassées des autoroutes A6 et A7, entre Dardilly, Limonest et Pierre Bénite, à notre Métropole.

Il s'agit d'une étape symboliquement forte d'avancement de notre projet de requalification de ces axes structurants pour notre agglomération qui permettra d'améliorer la qualité de service, avec des délais d'intervention sur événements de trafic performants et encore une meilleure coordination des travaux sur cet axe avec les ouvrages qu'exploite la Métropole de Lyon.

Cette requalification que nous avons appelée de nos vœux permettra d'éloigner significativement le trafic de transit, dont nous savons que l'A432 au droit de Saint-Exupéry, actuellement sous-utilisée, pourrait utilement servir de support. Nous souhaitons que cela soit aussi valable pour le boulevard Bonneveay et pour la rocade est dont nous rappelons que c'est cet axe-là qui draine aujourd'hui le plus important trafic de transit de notre agglomération. Avec le trafic de transit reporté sur l'A432, nous réussirons à mieux protéger nos villes et nos lieux de vie, nous réussirons également à résoudre des dysfonctionnements actuels, nous réussirons aussi à faciliter nos déplacements quotidiens et, enfin, à développer de nouvelles lignes de transports pour toujours mieux desservir nos communes.

Ce déclassement est donc, au fond, une opportunité historique que nous avons su saisir en vue d'améliorer fortement les conditions de vie dans notre agglomération et, par là, engager une voie nouvelle qui permette de restructurer durablement notre territoire.

Il nous reste maintenant à travailler ensemble à sa réalisation dans les meilleures conditions, en déployant les mesures d'accompagnement les plus appropriées et lever ainsi les inquiétudes légitimes de nos concitoyens.

Aussi, les études visant à identifier les aménagements nécessaires, dans l'ensemble de notre agglomération et au-delà, à la réalisation de ce projet sont en cours ; elles nous permettront de travailler sereinement. Un certain nombre de pistes et de projets ont déjà été annoncés et seront menés de concert avec le déclassement pour limiter autant que possible les nuisances occasionnées par les différentes phases de travaux.

Nous ne reviendrons pas ici dans le détail ni sur le projet d'Anneau des Sciences dont nous espérons que les travaux pourront être engagés au début du prochain mandat, ni sur le réaménagement des shunts de Manissieux et de Ternay accompagnant l'élargissement de l'A46 sud, dispositifs d'incitation à l'utilisation de l'A432 dont nous souhaitons la réalisation au plus vite, sans doute avant 2023, ni sur le renforcement des transports en commun par le prolongement du métro B jusqu'à Saint Genis Laval et du tramway T6 jusqu'aux hôpitaux Est et l'ensemble du plan de mandat du SYTRAL.

Ce déclassement s'inscrit bien dans un projet global pour notre territoire, un projet qui vise à favoriser un report modal de la voiture vers les transports en commun et un transfert des flux de circulation de transit vers des infrastructures bien plus adaptées. Il s'agit là d'un projet qui vise à garantir une meilleure qualité de vie à nos concitoyens et de meilleures conditions de circulation.

Nous sommes en train de préparer probablement un des plus grands projets des années à venir, qui changera pour longtemps le visage de notre Métropole et qui l'inscrira dans une dynamique exceptionnelle.

De nombreuses étapes sont encore à venir, de nombreuses rencontres seront encore organisées pour échanger avec chacun et chacune, pour informer nos concitoyens, pour travailler avec nos partenaires, pour étudier les options qui s'offrent à nous.

Relevons avec attention la proposition de la Présidente de la Région Ile de France, ce matin, s'exprimant sur RTL et évoquant sa volonté de mettre en place une écotaxe pour faire en sorte que le transit poids-lourds soit incité à passer le plus à l'écart de son cœur de territoire. On ne peut qu'adhérer à cette position qui démontre bien qu'une telle problématique est d'intérêt général et transpartisane. C'est bien cette attitude qui gouverne la méthode de travail de notre Métropole depuis des années. Souhaitons ici que cet état d'esprit fasse jurisprudence et que toutes les collectivités en charge de l'aménagement du territoire s'inspirent de cette méthode de travail pour le devenir de notre territoire.

Notre collectivité, elle, poursuivra donc le travail préalable à la transformation de l'axe A6/A7 déclassé selon le calendrier annoncé. Nous reparlerons de ce projet à chacune de ses avancées, naturellement.

Mes chers collègues, le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ces délibérations.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Sannino. La Conférence a retenu quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, avec l'autorisation de signature sollicitée pour ces différentes conventions, nous sommes dans la continuité du déclassé des autoroutes A6/A7 voté par cette assemblée dans les conditions de débat que nous connaissons tous.

Puisque nous en sommes aux conséquences administratives, ce doit être l'occasion pour moi et pour nous tous de faire un point d'étape plus général.

J'avais et j'ai régulièrement alerté l'exécutif de la Métropole sur les conséquences d'un déclassé réalisé dans une temporalité inadaptée et, plus grave encore, dans le non-respect du SCOT (schéma de cohérence territoriale) de l'agglomération lyonnaise. Le SCOT, dans son document d'orientations générales, conditionne expressément –rappelons-le– le déclassé A6/A7 à la réalisation d'un contournement. En outre, le groupe dont je fais partie vous a régulièrement interrogé sur les conséquences financières de cette décision et donc l'absence de visibilité dans le coût des travaux induits, notamment dans la PPI.

Je dois le dire, à ces différentes interpellations, aucune réponse claire et surtout concrète n'a été apportée.

En fait, si ! J'ai eu une réponse, qui m'a permis d'ailleurs d'accueillir monsieur le Président Collomb sur le territoire de ma commune au printemps dernier ; une première depuis 2014 ! Le Président de la Métropole, accompagné de ses services ainsi que des services de l'Etat, se proposaient d'envisager la réalisation d'un shunt au niveau de ce qu'on appelle le nœud de Manissieux, shunt censé nous faire patienter jusqu'à ce que le contournement, qu'il soit d'est ou d'ouest, soit prévu.

Outre le fait qu'il ne s'agirait que d'un emplâtre sur une jambe de bois, ce "projet" –qui, je l'espère restera au stade de projet– se situe dans un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, un PENAP.

Or, la semaine dernière, a été soumis à notre approbation l'arrêt de la concertation du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) que, pour ma part, j'ai voté et qui insiste sur ces fameux PENAP et évoque même leur augmentation. Parce que la préservation des espaces agricoles et des espaces naturels a été très justement réaffirmée dans le PLU-H, cela donne l'impression que ce projet de shunt a été élaboré dans la précipitation ; comme d'ailleurs tout ce qui concerne le déclassé de l'A6/A7.

D'autre part, ces derniers temps, croisant agents ou élus de la Métropole, on me passe régulièrement le message suivant : "Ne vous inquiétez pas, les effets du déclassé A6/A7 ne se verront pas sur les flux de trafic avant longtemps voire, bien longtemps !". Qu'est-ce que cela veut dire ? Je m'interroge à nouveau.

J'ai le sentiment que sur ce dossier il y a beaucoup d'incertitudes, d'impréparation et d'imprécisions. Rien qui puisse nous rassurer et surtout rassurer les habitants de la Métropole et, parmi eux, ceux de l'est lyonnais. Ce déclassé et les mesures administratives qui l'accompagnent, tout cela a été mis en œuvre à la hussarde et, quant aux conséquences, advienne que pourra !

Enfin –et comme cela a été relevé en commission déplacements et voirie–, on relève beaucoup d'incohérences dans les prévisions relatives à la gestion des flux routiers sur notre territoire. Un exemple parmi d'autres : malgré le travail sur les modes doux, on observe une augmentation du trafic routier sur des secteurs comme celui de la Part-Dieu. Ceci doit nous amener à revoir la pertinence de nos analyses et de nos modèles sur la gestion des transferts de flux de véhicules.

Voilà, monsieur le Président, mes chers collègues, le point d'étape que nous pouvons faire sur le déclassé de l'A6/A7 à l'occasion du vote de ces délibérations. Et ce constat intermédiaire n'est ni brillant ni rassurant.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Gascon. Monsieur Da Passano, vous voulez dire un mot.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Un petit mot, si vous me le permettez, pour d'abord rappeler que les délibérations d'aujourd'hui sont des délibérations techniques nous permettant, à partir du 1^{er} novembre, de jouer tout notre rôle en matière d'exploitation, de viabilité hivernale, d'éclairage ainsi que la poursuite du système CORALY.

Mais, au-delà, il est bien naturel que les uns et les autres fassent part de leurs inquiétudes ou de leur impatience devant ce dossier. Pourtant, je crois que lorsque nous l'avons lancé, cela a été assez rapidement que nous avons embrayé sur ses conséquences. Je rappelle tout de même que le déclassement ne date que du 27 décembre 2016 et qu'une fois qu'on a acté ce déclassement avec le décret qui a suivi et l'arrêté du Préfet le 17 février 2017, il faut mettre en œuvre l'ensemble du processus ; et l'ensemble du processus, certes, c'est A6/A7 dans le cœur de Lyon, comme l'a rappelé Denis Broliquier, mais c'est aussi le contournement est, comme vient d'en parler Gilles Gascon, et c'est aussi l'Anneau des sciences, comme cela a été rappelé mais de manière un peu moins importante.

Or, aujourd'hui, nous savons que sur l'axe A6/A7 nous avons uniquement 16 000 véhicules de transit sur 115 000 véhicules et que, pour en arriver à notre boulevard urbain apaisé –c'est-à-dire que nous avons en gros fixé la barre à 50 000 par jour–, il y a le trafic local qu'il faut également traiter. C'est le rôle de l'Anneau des sciences. C'est également peut-être le boulevard Laurent Bonnevey qui sera soulagé, le jour où le contournement est sera fait, de 3 000 véhicules par jour.

Alors, c'est un énorme travail. On peut trouver qu'il ne va pas assez vite, on peut trouver qu'il va trop vite. Il va, je crois, à un bon rythme. Je crois qu'on a énormément travaillé, élus et services, pour faire avancer les choses. On a eu une rencontre avec le Ministre de l'équipement il y a quelques semaines. Nous avons lancé les études sur le contournement autoroutier de Lyon, nous les attendons dans les jours qui viennent.

J'étais également présent, cher Gilles Gascon, lorsque nous sommes allés à Saint Priest avec le Président Collomb. Je sais bien qu'il n'est jamais agréable de se dire qu'on peut avoir un shunt sur sa commune mais enfin, quand on voit se constituer le bouchon sur l'A43 –et on l'a vu, on était ensemble sur le même pont quand on l'a vu–, avec le danger que cela représente, toutes ces voitures arrêtées sur la file de droite pendant que les poids-lourds les frôlent sur la file de gauche, on ne peut pas non plus se satisfaire de la situation actuelle parce qu'elle est hyper dangereuse et qu'un jour, cela peut même devenir catastrophique.

Alors, nous avons besoin de l'Etat et des processus en cours avec le concessionnaire autoroutier et Autoroute du sud de la France pour le contournement est. Les études sont en cours, cela va aller relativement vite et on les attend pour les prochaines semaines.

Pour l'Anneau des sciences, nous avons fait le nécessaire aussi ; nous avons voté –et j'en remercie les collègues– 12,7 M€ de budget pour financer les études avant l'enquête publique et bien sûr il y aura, dans la temporalité, différentes étapes.

Aujourd'hui, nous envisageons dans un premier temps, au nord comme au sud de Lyon, la possibilité de mettre en place des voies propres de transports en commun dans un horizon assez proche –c'est le quatrième volet : la multimodalité–, ce qui devrait déjà diminuer sensiblement le trafic local sur l'axe A6/A7.

Voilà ce qu'on peut dire aujourd'hui. C'est un dossier qui avance. Alors, bien sûr, on peut toujours penser qu'il n'avance pas assez vite mais franchement, après tant d'années où nous avons supporté une situation très délicate au cœur de notre agglomération, avec 44 000 véhicules par jour en transit, des véhicules qui ne s'arrêtent pas un instant dans l'agglomération lyonnaise et dont –je le rappelle tout de même– 25 000 d'entre eux passent sur la rocade est, le but est aussi de les éloigner de l'agglomération. Car, pour nous, la rocade fait partie de l'agglomération ; il n'y a pas que les quais du Rhône au cœur de Lyon mais également le boulevard Laurent Bonnevey et la rocade est que nous voulons soulager de la circulation de transit.

Moi, je crois que tout cela avance à un très bon rythme. Et je vous donne rendez-vous pour les prochaines délibérations parce qu'on aura l'occasion d'y revenir très souvent et il y aura de nombreuses délibérations sur ce sujet.

C'est vrai que les choses ne peuvent se faire que progressivement mais déjà si nous arrivons, dans les années qui viennent, à mettre des voies de transports en commun en site propre sur l'axe A6/A7, nous aurons avancé d'un grand pas. Et, parallèlement, nous aurons mené les études sur le contournement est et –j'espère très rapidement– le débat public sur l'Anneau des sciences.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Da Passano. Quelques mots très rapides. D'abord, parce que c'est un dossier majeur pour la Métropole, c'est un dossier majeur pour ses habitants et c'est aussi un dossier majeur pour les générations à venir, cela doit nous placer aussi dans un rapport au temps un peu différent, je pense, ici dans cette assemblée.

Monsieur Jean-Luc Da Passano est un as de la synthèse et il a essayé de faire une synthèse entre les craintes de l'immobilisme expliquées par monsieur Denis Broliquier et les craintes de la précipitation expliquées par monsieur Gilles Gascon. Donc il doit y avoir au milieu de tout cela un chemin raisonnable.

Moi, ce que je peux dire, c'est que je vais attacher une importance particulière au travail de concertation qui est engagé mais qui doit se poursuivre. Je n'ai pas bien saisi le concept de réouverture de la PPI, je ne sais pas si c'est rouvrir la PPI pour la remplir à nouveau ou si c'est la rouvrir pour en enlever ou pour en remettre ; peut-être que monsieur Denis Broliquier nous expliquera cela à une autre occasion.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des dates qui ont rythmé ce travail qui arrive aujourd'hui à cette délibération, une délibération qui nous indique que nous prendrons d'abord en gestion –et c'est l'élément important–, le 1^{er} novembre, les 16 kilomètres d'autoroute déclassés et le premier enjeu va être de montrer notre capacité, d'abord et avant tout, à entretenir et à intervenir sur cette section déclassée.

Pour l'avenir, je souhaite réunir prochainement le groupe de travail grandes infrastructures, d'abord pour faire le point sur les études relatives à l'itinéraire du grand contournement autoroutier de Lyon et au calendrier d'intervention sur l'axe A 6/A 7.

Ce que je souhaite, c'est qu'on puisse travailler ensemble sur l'avenir de notre territoire parce que cela concerne l'ensemble de notre territoire, avec peut-être quelques grands principes qui ont déjà été évoqués ici dans cette assemblée :

- d'abord, écarter du cœur de la Métropole de Lyon les trafics de transit qui ne font que la traverser sans s'y arrêter. C'est un premier principe auquel je pense que tout le monde souscrit ;
- ensuite, améliorer la mobilité à terme de la Métropole en bouclant le périphérique lyonnais grâce au projet Anneau des sciences ;
- le troisième point, c'est bien sûr de favoriser la multimodalité, c'est-à-dire tous les modes de transports sans les opposer les uns aux autres mais plutôt en essayant de les combiner au mieux, ce qu'on appelle ici l'intermodalité.

Cela nécessite bien sûr –et on évoquait tout à l'heure le SYTRAL– un développement massif du réseau de transports en commun. C'est ce que nous faisons sur le métro, le tramway, les trolleybus, les parkings-relais mais beaucoup de choses restent encore à faire. Cela nécessite aussi que la Région fasse de même, s'agissant du réseau ferroviaire interurbain et en particulier sur le réseau des TER et cela nécessite –et les délibérations précédentes nous l'indiquaient– de désaturer le nœud ferroviaire lyonnais.

Pour cela, il faut que l'Etat réalise le grand contournement autoroutier de Lyon. C'est le sens des études qui sont en cours et dont les rendus sont annoncés pour cet automne, pour le dernier trimestre 2017.

Je crois qu'on a ensemble une opportunité à saisir pour disposer d'un véritable grand contournement autoroutier qui utilise l'A432. D'abord, c'est une opportunité pas simplement pour Lyon. On a beaucoup parlé –et c'est monsieur Denis Broliquier– du passage dans le deuxième arrondissement mais c'est aussi le moyen de soulager l'est lyonnais, le boulevard Laurent Bonneval mais également la rocade est –je pense à Meyzieu, à Décines Charpieu en particulier– ; je rappelle qu'à elle seule, cette rocade draine 25 000 véhicules en transit par jour.

C'est aussi, monsieur Gilles Gascon, l'opportunité –quoi qu'on en dise– de régler un certain nombre de points durs comme le nœud de Manissieux, où vous évoquiez la visite de monsieur Gérard Collomb, mais aussi celui de Ternay dont on connaît chacun –et les habitants mieux que quiconque– les saturations quotidiennes.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce dossier, vous dire que je le suivrai personnellement, accompagné par messieurs Pierre Abadie et Jean-Luc Da Passano.

Je vous remercie.

Je mets ces trois rapports aux voix.

Adoptés, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2017-2098 - déplacements et voirie - Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2017-2099 - déplacements et voirie - Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone plateau Nord - Attribution d'une subvention à l'association Cap Nord - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2098 et 2017-2099. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Hémon. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, nous ne pouvons que nous féliciter de la subvention à l'association Techlid en vue d'encourager une politique de mobilité avec les entreprises de notre territoire. Le bilan est très satisfaisant et même encourageant. Il convient donc de poursuivre ce PDIE (plan de déplacements inter-entreprises), d'autant plus qu'avec le déclassement de l'A 6 et de l'A 7, nous devons travailler avec le SYTRAL pour améliorer la desserte de Techlid.

En outre, le dynamisme de cette zone s'illustre encore une fois puisque, dès ce trimestre, nous avons l'implantation de la société LDLC avec plus de 400 salariés et étudiants ainsi que la société Blédina-Danone qui compte 350 salariés. Les plans de déplacements inter-entreprises répondent en effet à une demande et, nous n'en doutons pas, ils sont un facteur en faveur de l'attractivité de cette zone et de l'implantation des entreprises pour répondre à une facilitation de la mobilité de leurs salariés.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Vincent. Je mets les rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2017-2108 - déplacements et voirie - Vaulx en Velin - Réaménagement de la rue de la République - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2108. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, ce dossier concerne la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Vaulx en Velin et la Métropole pour le réaménagement de la rue de la République qui est inscrit à la PPI. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, monsieur Abadie. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller GOMEZ : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons souvent eu l'occasion dans cette assemblée d'échanger autour de délibérations sur Vaulx en Velin. Le plus souvent, il s'agit de dossiers qui relèvent de la politique de la ville. En octobre 1990, notre Ville de Vaulx en Velin entre dans l'actualité douloureuse et inquiétante de notre pays. Elle entre dans l'inconscient ou le conscient collectif comme la ville des dysfonctionnements de la politique urbaine des années 60-70, ses erreurs urbaines, ses échecs sociaux et économiques mais aussi politiques. Vaulx en Velin devient le marronnier facile d'articles rapides et de circonstances qui ne font qu'entretenir une image au mieux partielle et partielle, le plus souvent fautive, de la ville et de ses habitants en permanence ramenés individuellement à des réalités passées et dépassées, à des dysfonctionnements structurels et collectifs.

Au lendemain des Journées du patrimoine, cependant, soulignons que Vaulx en Velin, ce n'est pas que cela. Vaulx en Velin, ce n'est pas cela. Vaulx en Velin, c'est aussi des zones d'activités dynamiques et, au Carré de Soie, partagé entre la gare de la Part-Dieu et l'aéroport Saint-Exupéry, un pôle tertiaire métropolitain. Vaulx en Velin, c'est une zone maraîchère importante ou le Grand Parc, poumon naturel de notre Métropole et cœur social de loisirs et tourisme. Vaulx en Velin, c'est aussi des quartiers pavillonnaires comme celui du Pont des Planches où, des années 30 aux années 60, les Lyonnais en goguette venaient aux guinguettes. Vaulx en Velin, c'est un patrimoine méconnu comme les petites et grandes cités TASE, un impressionnant espace architectural qu'il faut préserver, qui rejoint l'histoire industrielle de notre pays mais aussi celle de Lyon et de ses canuts quand le premier patron voulait fuir en s'éloignant de la Croix-Rousse pour se rapprocher du barrage hydroélectrique de Cusset.

Vaulx en Velin, c'est aussi un village, un cœur historique autour d'un château du haut Moyen Age et de mentions d'une église romane, un cœur historique encore rythmé par le champ de fermes aux murs de chaux, son église plus que séculaire, l'ancienne mairie presque séculaire qui séparait, de part et d'autre, l'école pour filles et celle pour garçons et animait la place commerçante, le centre du village, dans une organisation spatiale et une identité caractéristiques de la III^e République.

L'histoire de Vaulx en Velin ne commence pas avec la ZUP des années 70 ni avec les émeutes urbaines d'octobre 1990. L'histoire vaudoise est pluriséculaire et s'est construite autour de son cœur de village et de son artère principale, la bien nommée rue de la République.

C'est ce cœur qu'a pris en compte le projet de PLU-H que nous avons arrêté la semaine dernière dans cette même assemblée. C'est ce cœur de village que cette délibération sur le réaménagement de sa rue de la République, réaménagement travaillé avec les habitants, vient mettre en valeur aujourd'hui avec l'ambition d'en refaire un lieu de vie plus agréable, plus ouvert, plus dynamique et dans le respect de sa personnalité. Cette délibération est une continuité et une concrétisation du projet de PLU sur lequel nous avons tant travaillé. Lors de notre dernier Conseil métropolitain, nous avons voté, avec une unanimité dont nous ne pouvons que nous réjouir, la délibération que je présentais sur la concertation autour de la ZAC du Mas, au cœur du site d'intérêt national ANRU de la Grande Île.

Réussir la politique de la ville, réussir Vaulx en Velin et donc réussir notre Métropole, c'est se donner l'ambition de réussir le renouvellement urbain du Grand Mas. C'est se donner l'ambition que demain nous n'ayons pas à créer un PNRU 3 ou 4 car nous avons manqué de l'intelligence de comprendre que sans développement économique, sans services publics ou sans un transport en commun structurant comme le tramway, nous ne ferions que reproduire les cités-dortoirs qui sont en échec depuis trente ans.

Réussir Vaulx-en-Velin, réussir notre Métropole, c'est aussi se donner les moyens de réussir tous les quartiers d'une ville, de ne pas les opposer les uns aux autres, de ne pas gommer les cœurs historiques et patrimoniaux, les cœurs de ville, les cœurs de vivre de nos communes de banlieue. Nos territoires sont multipolaires et ces polarités inter-agissantes se renforcent plutôt qu'elles ne s'amenuisent.

Nos villes de périphérie ne peuvent être des villes périphériques, des appendices. Elles ne sont pas non plus des quartiers désincarnés, juxtaposés les uns aux autres. Elles sont des dynamiques interdépendantes. Réussir Vaulx en Velin, c'est réussir donc notre Métropole, réussir Vaulx Village comme autant le Mas, c'est réussir Vaulx en Velin.

Réussir le réaménagement de la rue de la République, revitaliser Vaulx Village c'est aussi assurer le succès des autres politiques publiques engagées sur Vaulx en Velin dont il est complémentaire. C'est refuser une ville à deux vitesses, celle du Carré de Soie et de la ZAC du Mas d'un côté, contre des cités TASE ou un village qu'on abandonnerait pour en faire de prochains quartiers de relégation.

Ce réaménagement de la rue de la République réaffirme notre vision du territoire, il redit la personnalité de cet ancien village, il rappelle, loin des marronniers, de ceux qui manquent d'imagination, de curiosité ou d'acuité, que Vaulx en Velin est une commune aux multiples facettes, qu'il y a un Vieux Vaulx en Velin comme il y a un Vieux Lyon et qu'il reste une partie vivante de notre projet de ville, une clef de sa réussite.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Gomez, de cette intervention qui montre une belle ambition pour Vaulx en Velin et à laquelle nous devons être particulièrement attentifs.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2017-2117 - déplacements et voirie - Sainte Foy lès Lyon - Oullins - Aménagement de la RD 342 et du carrefour avec la RD 50 dans le secteur de Beaunant - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2117. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier porte sur l'aménagement de la RD 342 et du carrefour avec la RD 50 dans le secteur de Beaunant sur les communes de Sainte Foy lès Lyon, Oullins et je rajouterai à trois tours de roues de vélo de Saint Genis Laval. Il s'agit de l'approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération avec une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme. Bien sûr, ce rapport a reçu un avis très favorable de la commission.

Juste quelques mots pour signaler que cet aménagement sera en quelque sorte une préfiguration partielle de l'aménagement de la RD 342 qui est actuellement très routier sur ce secteur, dès l'ouverture de la porte de Beaunant de l'Anneau des sciences. Ce projet circonscrit à un carrefour présente cependant un caractère qualitatif et environnemental très marqué, sous la forme d'une voirie urbaine apaisée telle qu'elle avait été présentée dans le cadre du débat sur l'Anneau des sciences ; donc, effectivement, il y a une cohérence par rapport à ce que nous a présenté monsieur Jean-Luc Da Passano tout à l'heure. On pourra se rendre compte de l'aménagement de la RD 342 après l'ouverture de la porte de Beaunant.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Crimier. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère SARSELLI : Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord d'exprimer une forme de soulagement, tant les rapports concernant Sainte Foy lès Lyon et la PPI tardaient à arriver au sein de cette assemblée. Ceci dit, je ne doute pas que celui-ci ouvre la voie à beaucoup d'autres.

L'aménagement de la RD 342 et du carrefour avec la RD 50, s'il se situe presque exclusivement sur les communes de Sainte Foy lès Lyon et Oullins, porte un enjeu qui dépasse largement les limites territoriales de ces deux communes. Axe majeur de transit de l'ouest lyonnais, il est notamment dédié à la desserte et aux déplacements des habitants d'Oullins, Sainte Foy lès Lyon, Francheville, Tassin la Demi Lune mais aussi Brignais, Chaponost, et plus encore.

Les premières discussions concernant ces aménagements de voirie datent de quinze ans, la compétence était alors celle du Conseil général. Elles ont fait suite aux inondations de 2003 dans le secteur. D'études en

propositions d'aménagement, de présentations en réunions publiques, elles n'ont pour autant jamais abouti. C'est dire si ce projet est attendu et espéré par de nombreuses Communes, de nombreux Grand Lyonnais et par les habitants de tout un quartier, celui de Beaunant à Sainte Foy lès Lyon, isolé du reste de la commune par une voie rapide de grande circulation et subissant quotidiennement plus de 20 000 véhicules sur cet axe.

A l'heure du déclassement A6/A7 qui ne sera pas sans incidence et dans l'attente de la mise en œuvre effective de l'Anneau des sciences prévue à l'horizon 2030, la requalification de cette voie est déterminante pour le secteur ouest de la Métropole. Dans ce cadre, notre vigilance sera portée sur la gestion des flux de circulation mais également sur la répartition des espaces urbains et naturels, l'accessibilité des différentes zones dans l'objectif d'un développement et d'une amélioration des mobilités et des connexions centre/première couronne/périphérie et périphérie à périphérie.

Pour Sainte Foy lès Lyon, l'enjeu est de taille : c'est le nouveau visage de l'entrée sud de la commune et du quartier de Beaunant qui se dessine. Avec ce projet, nous nous inscrivons dans une véritable dynamique de requalification urbaine de quartier en repensant la voirie pour offrir aux riverains et aux Fidésiens un nouvel espace propice à une meilleure qualité de vie, encourager l'attractivité résidentielle, économique et commerciale et bien sûr l'offre de loisirs.

Ce nouveau visage prendra forme avec le réaménagement des berges de l'Yzeron permettant de lutter contre les crues, d'améliorer la sécurité des résidents et entreprises implantés dans le secteur et de renaturer la rivière. La valorisation et la restauration de l'aqueduc romain du Gier, site remarquable et patrimoine exceptionnel de la Métropole, en sera un autre élément. Parce que chaque étape compte, repenser la RD 342 et le carrefour avec la RD 50 sont un préalable indispensable.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération s'élève à plus de 2,9 M€. Les 860 000 € d'aubrisation de programme que nous votons aujourd'hui sont nécessaires aux études et au foncier, préalables indispensables à la suite des opérations. Le calendrier des travaux prévoit un démarrage de ceux-ci début 2020, à la suite directe des travaux d'assainissement, d'élargissement du lit de l'Yzeron et de requalification paysagère des berges.

Compte tenu de ces éléments et des enjeux pour le territoire et la population énoncés précédemment, nous resterons attentifs à ce que le vote des autorisations de programme relatives aux travaux intervienne dans les prochains mois, afin de ne pas pénaliser le bon déroulement de ceux-ci. Nous accompagnerons ce projet avec la plus grande attention, ne doutant pas, monsieur le Président, de notre volonté partagée de le voir enfin aboutir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Sarselli. Juste deux mots pour dire que l'on parle souvent de la solidarité territoriale avec d'autres territoires et, en l'occurrence, vous auriez pu ajouter que ce projet va permettre aux habitants de Brignais, de Chaponost, du sud-ouest lyonnais d'améliorer leurs conditions de transport et je pense que l'on peut s'en réjouir. Voilà quelque chose de concret qui montre une solidarité entre la Métropole et le Département du Nouveau Rhône.

Vous m'avez tendu la perche sur la PPI, donc je suis obligé de donner quelques éléments sur la PPI. Simplement pour dire que vous attendiez avec impatience ce rapport. Je voudrais rappeler qu'aux Conseils des 11 et 18 septembre, 72 rapports sont relatifs à la mise en œuvre de la PPI qui sont présentés et qui seront encore présentés dans les minutes qui viennent. C'est 109 M€ d'ouverture d'autorisations de programme. Nous sommes donc rentrés dans une phase extrêmement active de la PPI ; c'est 62 % du volume financier global qui est engagé, sans compter les engagements de septembre qui viennent se rajouter. 20 % des projets sont d'ores et déjà livrés. Les deux tiers sont en cours de procédure ou de travaux. Il reste une vingtaine d'opérations à prendre en charge d'ici octobre grâce au recrutement des cinq chefs de projet supplémentaires. Ceci avait été évoqué lors du comité de suivi de la PPI qui s'est tenu le 6 septembre. Il faut indiquer en complément que les études prospectives prévues dans le cadre de la PPI seront relancées courant 2018 ; c'est à peu près 5 % des opérations territorialisées.

Je voulais vous apporter ces précisions, c'était l'occasion de le faire, soit à l'occasion de ce rapport, soit du précédent.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2017-2118 - déplacements et voirie - Ecully - Site sportif et de loisirs - Approbation du programme et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville d'Ecully - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour les études et les travaux du site sportif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2118. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Cette délibération est relative à l'approbation du programme et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville d'Ecully. Il s'agit d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour les études et les travaux du site sportif qui met à la fois en rénovation des espaces publics et des équipements communaux sur ce secteur. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Crimier. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller UHLRICH : Monsieur le Président, issue du plan de programmation pluriannuelle des investissements voté en juillet 2015, la délibération présentée aujourd'hui constitue une étape déterminante dans la réalisation du site sportif et de loisirs de la commune d'Ecully.

Situé à l'est de la Commune, le site sportif et de loisirs sera implanté sur un lieu emblématique d'Ecully, où se côtoient l'école primaire des Cerisiers, le collège Laurent Mourguet, le lycée professionnel François Cevert mais aussi la piscine municipale ou encore l'Espace Ecully.

Conduite en concertation avec les associations sportives de la ville, la réalisation du site sportif et de loisirs, dont la livraison est programmée en 2019, permettra à chacun de pratiquer sa passion sportive et ludique dans les meilleures conditions.

Les travaux projetés consistent, entre autres, en la construction par la Commune d'un gymnase qui pourra également servir de salle de spectacle ainsi que d'un centre de loisirs doté d'un espace végétalisé, le tout conforme aux attentes des usagers, économe énergétiquement et parfaitement accessible. L'ensemble sera situé au milieu d'un cadre paysager et arboré, en harmonie avec l'image verdoyante de notre belle commune.

En parallèle, le projet d'aménagement porté par la Métropole couvre une surface d'environ 24 000 mètres carrés et réalisera des aires de stationnement capables d'accueillir d'importantes manifestations, des cheminements doux continus ; il permettra de relier les différents équipements sportifs et scolaires et d'améliorer la qualité paysagère du secteur.

A travers cette délibération, monsieur le Président, qui est le fruit de riches et longs échanges, je tiens donc à remercier les services de la Métropole et en particulier la direction générale pour l'excellente collaboration avec les services de la Ville d'Ecully. Ce projet constitue un bel exemple de partenariat entre la Ville d'Ecully et la Métropole de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, monsieur Uhlrich. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2017-2120 - déplacements et voirie - Solaize - Vallée de la chimie - Etude et travaux d'aménagement du campus IFPEN-TOTAL CRES - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Peillon a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2120. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'une individualisation partielle d'autorisation de programme pour des études et travaux d'aménagement du campus IFPEN-TOTAL CRES dans la vallée de la chimie, sur la commune de Solaize. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Peillon. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président BARRAL : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues, je serai bref. La Métropole va investir dans –je cite– "le fond de vallée" pour conforter le pôle recherche et développement de l'IFPEN et du centre de recherches de TOTAL. Je rappelle que ce fond de vallée est simplement la porte sud de notre Métropole. Cher François-Noël, chacun a sa porte !

Il y en a pour 600 000 € d'études, elles devraient donc porter sur des aménagements conséquents. Alors, à quoi correspond la moyenne de 200 000 € par an de travaux pour les quatre prochaines années ? Je n'en ai aucune idée. Il me semble que nous sommes loin de ce qui est inscrit à la PPI votée le 6 juillet 2015 et je me demande si la Métropole a bien saisi les enjeux et planifié le bon ordre d'intervention.

A l'évidence, ils ne permettront pas de résoudre l'engorgement de la sortie de l'autoroute, ni à sécuriser les files d'automobiles arrêtées sur l'autoroute, ni à remettre en état les ponts qui franchissent le Rhône, ni à créer des voies dédiées aux modes doux, ni à connecter les gares TER entre les deux rives et donc encore moins à faciliter et à sécuriser les accès au campus recherche et développement de Solaize.

Je repose donc la question : à quoi vont servir les 200 000 € annuels de travaux dans ce secteur ? S'agit-il de planter des petites fleurs comme cela nous avait été présenté ainsi qu'aux industriels et faire patienter les élus soucieux de la sécurité des usagers, les industriels qui investissent plusieurs millions d'euros chaque année sur leur site et qui ne veulent qu'une chose : acheminer salariés, étudiants thésards et clients à leurs sites dans des conditions acceptables.

Ce n'est pas des fleurs dont nous avons besoin au cœur d'une zone naturelle remarquable où l'orchidée est reine mais d'avoir des infrastructures qui fonctionnent, qui assurent la sécurité et respectent l'environnement. Avec mes collègues de Vernaison, d'Irigny, de Charly, concernés eux aussi, nous l'avons dit maintes et maintes fois.

De la patience, les élus et industriels du territoire, cela fait plus de vingt ans qu'ils en usent. Quatre ans de plus avec des niveaux d'investissement déconnectés des enjeux, c'est quatre ans de trop, si ce n'est de terminer le mandat à moindres frais sur une opération de PPI, certes locale, mais qui relève d'un enjeu métropolitain de premier plan.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Barral. Juste quelques mots puisque ce sujet a été longtemps et souvent évoqué, d'abord pour dire que ce rapport évoque l'accès d'un certain nombre d'entreprises et je pense qu'on ne peut que se réjouir que l'on fasse un certain nombre de choses sur ces accès. Le sujet qu'évoque monsieur Barral est un sujet majeur sur lequel il faut accélérer ; les études sont engagées avec l'Etat, il faut passer maintenant à l'action de la même façon que sur le sujet –dont n'a pas parlé monsieur Barral– de la gare de Sibelin. Tout cela est intimement lié et nous nous en occuperons, je m'en occuperai personnellement, notamment avec monsieur Barral.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

N° 2017-2121 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Place de Francfort - Gare routière - Approbation d'une convention de financement partenarial pour la mise en place d'une prestation de gardiennage sur le site - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2121. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport concerne la signature d'une convention de financement partenarial pour la mise en place d'une prestation de gardiennage sur la place de Francfort. Je rappelle que la Métropole est propriétaire de ce site et, en tant qu'autorité compétente, elle doit gérer l'ensemble ainsi que les gares routières et est garante des conditions de sécurité de circulation aux abords de ce site. Bien entendu, cette place de Francfort est liée à l'évolution du pôle d'échanges multimodal de la gare de la Part-Dieu qui est sous la houlette de la SPL Lyon Part-Dieu. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Abadie.

Avant de passer aux temps de parole sur ce dossier, je suspends la séance, non pas pour que vous quittiez la salle mais afin de faire le point sur les modalités de stationnement dans le quartier de la Part-Dieu et je donne la parole à Ludovic Boyron, Directeur général de la SPL Lyon Part-Dieu, qui va nous faire un exposé rapide sur la situation. Je vous remercie, monsieur Boyron.

(La séance est suspendue à 17 heures 04).

**Exposé de monsieur Ludovic Boyron
Directeur général de la SPL Lyon Part-Dieu**

M. BOYRON : Merci, monsieur le Président. Mesdames et messieurs les élus, je vais effectivement rapidement vous présenter notamment la partie circulation et stationnement pendant la phase chantier sur le principe de ces rapports sur la place de Francfort.

Je ne vais évidemment pas vous représenter la totalité du projet Part-Dieu mais vous rappeler que ce projet obéit à trois enjeux :

- repenser l'ensemble des mobilités qui se retrouvent et se regroupent et se réunissent à la Part-Dieu pour le compte de toute l'agglomération ;
- faire de la Part-Dieu un quartier agréable à vivre et faire qu'effectivement un certain nombre d'équipements soient apportés à la population existante et à celle à venir ;
- réaliser un quartier tertiaire européen de référence, quartier aujourd'hui en sous-offre immobilière tertiaire et qu'il convient effectivement de doter d'immeubles supplémentaires.

Je vous rappelle en quelques mots que le projet Part-Dieu se trouve sur le périmètre qui vous est projeté ici : 170 hectares, de part et d'autre du faisceau ferroviaire. Vous avez sur cette diapositive le plan de référence, le master plan de l'architecte urbaniste mais sur lequel sont mentionnées l'ensemble des opérations qui sont en cours, c'est-à-dire à la fois les opérations en chantier mais également les opérations qui sont en voie de permis de construire ; vous voyez qu'il commence à y en avoir un certain nombre sur le secteur.

Je vais m'attacher à l'enjeu sur les mobilités pour rappeler que le projet s'attache à faire que la Part-Dieu soit confortée dans le rôle de porte d'entrée principale sur l'agglomération, notamment à travers la gare, mais également faire en sorte d'intégrer l'ensemble des flux qui vont arriver à la Part-Dieu d'ici à 2030, tout en permettant de partager beaucoup mieux et de rééquilibrer l'espace public au profit de l'ensemble des modes de transports puisque ce quartier avait été conçu à l'époque du tout-voiture et qu'il convient de rééquilibrer au vu des usages actuellement pratiqués dans l'agglomération.

C'est ce que l'on retrouve sur cette diapositive puisque la Part-Dieu a la particularité de cumuler un certain nombre de flux, des flux qui sont très locaux puisque le hall de gare est lui-même une voie de transit, notamment piéton, entre l'est et l'ouest de la gare. La Part-Dieu c'est aussi un endroit de flux de quartier, d'arrondissement, au niveau de la ville centrale évidemment, au niveau métropolitain mais également régional puisque 400 TER arrivent à la Part-Dieu par jour, puis national et international avec à la fois les TGV mais également la liaison aéroport par Rhônexpress.

Vous voyez sur le diagramme –qui n'est peut-être pas très lisible pour vous– qu'il y aura une demande de mobilité à la Part-Dieu de 71 % supplémentaires entre le début du projet et 2030, et cela tous modes confondus. Alors, certes, les modes se rééquilibrent : notamment, la part modale de la voiture diminue même si, en valeur absolue, son volume augmente un petit peu du fait de la création d'un certain nombre de surfaces dans le quartier de la Part-Dieu, que ce soit du logement ou des bureaux ; mais tous les modes de transports augmenteront et les parts modales vont se rééquilibrer.

Le projet de la Part-Dieu, notamment dans le cadre de ses espaces publics, s'attachera à rééquilibrer ce quartier, notamment dans ses liaisons est-ouest tel que vous le voyez ici et notamment à faire que de la place de Francfort à l'est –dont on va parler dans quelques instants–, à travers le hall de gare pour arriver sur la place Béraudier et ensuite en direction de la rue Garibaldi et du Rhône, nous puissions bénéficier –ce qui n'est pas le cas aujourd'hui– de liaisons larges, sécurisées et généreuses, notamment par le mail Bouchut mais également une traversée du centre commercial à niveau, de manière à pouvoir longer à la fois l'auditorium et se retrouver facilement rue Servient.

C'est le principe d'aménagement et de circulation, notamment pour les modes actifs, tel qu'il a été validé. Sur le plan des circulations automobiles, l'objectif est de mieux hiérarchiser les circulations et notamment pour créer un parvis très agréable et très généreux devant la gare pour permettre d'accueillir l'ensemble des flux que l'on attend à échéance 2030, de faire que les usagers de la gare n'utilisent plus le sol comme aujourd'hui, notamment pour les dépose-minute, mais qu'ils soient dans les souterrains qui sont aujourd'hui le principal espace non utilisé et qu'on va pouvoir aménager dans le cadre du projet Part-Dieu.

C'est ce que vous voyez sur ce schéma puisque, sous la place Béraudier, va être constitué un ouvrage de quatre niveaux de sous-sol avec notamment, au niveau - 1, ce qu'on appelle une place basse, c'est-à-dire l'endroit où on va retrouver toutes les fonctionnalités nécessaires autour de la gare (une vélo station, les taxis, la logistique) mais également un accès au métro très largement agrandi par rapport à aujourd'hui et, en dessous, aux niveaux - 2, - 3 et - 4, la place sera faite pour un parking mais également pour les dépose-minute et les parkings deux-roues, de manière à ce que la place Béraudier puisse être libérée de l'ensemble de ces fonctionnalités et faire son office de parvis métropolitain.

C'est ce que vous voyez sur cette diapositive avec le projet de gare tel que vous le connaissez. J'en rappelle les grands fondamentaux.

Premièrement, la création et la réalisation de la voie L par SNCF Réseau, de manière à contribuer au début de la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais mais également, par SNCF Gares et Connexions, l'agrandissement de la gare puisque sa surface va être doublée avec l'extension en façade de la place Béraudier mais également deux galeries latérales dans la rue Pompidou qui vont permettre d'accueillir l'ensemble des services et des commerces. La SPL, par voie de délégation de la Métropole, s'occupera des espaces publics : la place Béraudier, la rue Bouchut, le boulevard Vivier-Merle notamment mais également la place de Francfort qui est l'objet des rapports.

Vous avez ici en coupe l'ouvrage qui va être réalisé sous la place Béraudier, de manière à laisser apparaître justement la place laissée à tous les transports quel que soit leur mode

Evidemment, tout cela va se faire dans un cadre assez restreint et va avoir un certain impact puisque des chantiers, somme toute assez lourds, vont être conduits et donc des impacts à la fois sur la circulation mais également sur le stationnement et j'en arrive tout de suite à l'objet de cette présentation qui consiste effectivement à démontrer et à vous laisser à voir quel sera le stationnement en phase chantiers et après les chantiers à la Part-Dieu.

La situation initiale en 2016, c'était 8 750 places ouvertes au public. Si je vais d'ouest en est, le parking Bonnel-Servient, le parking des Halles, le parking du centre commercial, le parking Oxygène, le parking Cuirassiers, le parking minute Vivier-Merle sous les hôtels, le parking de la gare directement sous le boulevard de la Villette, le parking de la place de Francfort sous l'immeuble de Grand Lyon habitat, le parking minute de la place de Francfort et le parking dit "Villette" dans l'immeuble Galaxy.

A cela s'ajoutaient les différents parkings de loueurs puisque les voitures de location se situaient entre la voie ferrée et les immeubles de bureaux sur un espace extrêmement large et qu'il a fallu évacuer pour la réalisation de la voie L puisque c'est ici que le soutènement de la voie L prend place.

Donc, depuis le 1^{er} janvier, il y a eu à la fois ces parkings loueurs qui ont déménagé et qui ont pris place dans le parking Galaxy qui est ici –et donc il n'est plus ouvert au public comme il l'était précédemment– et, parallèlement, le parking du centre commercial a été réduit considérablement puisque, préalablement à sa démolition-reconstruction, il a fallu effectivement procéder à toutes les études et tous les travaux de débranchement de réseaux, dévoiement de réseaux et désamiantage. Donc aujourd'hui, sur 3 000 places, il reste 450 places sur le toit. Précédemment, les places de parking étaient occupées à un peu plus de 50 % ; aujourd'hui, depuis le 1^{er} janvier, la situation tangente vers les 100 % d'occupation des parkings restants.

En septembre 2017, c'est la dernière réduction puisque le parking Carrefour, qui est sur le toit du centre commercial, va passer de 450 à 150 places pour pouvoir laisser la place aux travaux du centre commercial. Le parking minute de la place de Francfort va devoir être fermé pendant dix mois –c'est l'objet de ce que je vous présenterai ensuite– et on arrive à 5 240 places, effectivement occupées à 100 % en semaine

En juin 2018, une première évolution, même si le nombre de places global n'évolue pas : le parking minute sous les hôtels côté Béraudier va fermer puisque l'on démolit les hôtels mais, en parallèle, nous reconstituons le parking minute à l'extérieur de la place de Francfort.

En 2020, 7 950 places cette fois-ci puisque le nouveau parking du centre commercial de 2 200 places va ré-ouvrir, avec la particularité d'être relié au parking des Cuirassiers par un tunnel passera sous la rue Servient ; c'est-à-dire que, quand vous allez rentrer dans le parking des Cuirassiers, si vous ne trouvez pas de place, vous pourrez aller directement irriguer le parking du centre commercial et inversement, en rentrant par la rue de Bonnel dans le nouveau parking du centre commercial, s'il n'y a pas de place, vous pourrez ensuite irriguer le parking des Cuirassiers. Il y a moins de places qu'auparavant mais nettement mieux organisées et surtout avec un dispositif qui permet de désencombrer les voiries alentours.

Parallèlement à cela, le parking loueurs va être créé et réalisé d'ici à 2020 entre la voie ferrée et l'immeuble de bureaux situé ici, au sud de l'entrée de la gare, de manière à restituer au public le parking Villette Galaxy retrouvant ainsi les 660 places.

En 2022 enfin, avec le parking sous Béraudier, cette fois-ci ce sont 700 places ouvertes au public qui arrivent, plus 60 places en dépose-minute, plus les deux-roues motorisés, de manière à permettre à la fois un volume supplémentaire aux alentours de la gare mais surtout de rééquilibrer le stationnement de la gare entre l'est et l'ouest puisque aujourd'hui l'ensemble du stationnement de la gare est à l'est et occasionne, de la part des automobilistes, un certain nombre de passages sous ferroviaires qui thrombosent le secteur.

Donc, en 2022, nous arrivons à 8 650 places, c'est-à-dire exactement 100 places de moins qu'aujourd'hui mais nettement mieux organisées.

Pendant cette période de chantier durant laquelle le stationnement va être un peu en mode dégradé, nous allons mettre en place, avec la Métropole et le SYTRAL, l'ensemble des mesures d'accompagnement comme nous avons pu le faire d'ailleurs et anticipé au moment de la fermeture du centre commercial. Premièrement, en proposant des parkings de substitution couplés éventuellement avec des liaisons en transports en commun. A proximité, nous avons Cuirassiers, Oxygène, Bonnel-Servient et, le samedi, le parking de la gare puisque c'est la "grosse journée" du parking du centre commercial et donc une sorte de mutualisation est possible, accessible en transports en commun : les Brotteaux, la Fosse aux Ours, Berthelot et Cité internationale et, pour les usagers de l'auditorium, particulièrement en soirées et les week-ends, le parking Bonnel-Servient et le parking des Halles sont déjà très utilisés par cette clientèle.

Nous allons évidemment mettre en place énormément de jalonnement de manière à aider et pouvoir accompagner l'ensemble des utilisateurs du secteur. Quand nous serons sur des journées très particulières du type de ce qu'on a vécu avec le centre commercial pour les soldes, des panneaux à messages variables mobiles permettront en temps réel d'aiguiller les automobilistes et la mise en place d'un jalonnement piéton qui sera –pour répondre à une des questions qui a été posée en commission– systématiquement accompagné du minutage de temps de marche jusqu'à la destination.

J'en arrive maintenant à la place de Francfort, en quelques diapositives, pour vous indiquer que le programme est celui-ci : nous sommes dans la première tranche, c'est-à-dire celle pendant laquelle la gare routière et le dépose-minute sont encore là, avant leur déménagement dans l'enceinte de la gare, qui va commencer à la fin du mois.

Premièrement, une gare routière réduite en nombre de quais puisque nous passerons de quinze à onze quais et avec une liaison directement sur Flandin qui permet une entrée en marche avant et une sortie en marche avant, avec des quais beaucoup mieux organisés puis une dépose-minute qui va se réduire à 65 places puisque le parking minute aujourd'hui est loin d'être plein systématiquement.

Pour le reste de l'ensemble de la place, un vrai espace public avec beaucoup d'arbres, avec des mobiliers urbains, avec des lieux d'attente également pour les cars avec un abribus qui va être construit et surtout, puisque nous sommes en pleine terre, une végétalisation très importante, on parle de 94 arbres plantés sur cette première tranche de la place de Francfort.

Ces chantiers vont démarrer fin septembre, c'est la raison pour laquelle nous sommes obligés de fermer la dépose-minute dans un premier temps. La gare routière provisoire va prendre place à la place de la dépose-minute, de manière à laisser la place au nord pour pouvoir entamer les chantiers ; ensuite, à partir du 2 février prochain, la gare routière va trouver son emplacement en mode définitif et les cars vont pouvoir venir se regarder

ici, les chantiers vont donc s'étendre cette fois-ci au sud de la place. La rue Flandin va également être reprise accompagner l'évolution de cette place.

Ensuite, le 3 mai, nous restituons cette fois-ci la dépose-minute dans un format de 65 places de manière à terminer les finitions et les plantations de la place et de la rue Flandin et, du 4 juin à fin juillet, la traversée en direction du hall de la gare de la Part-Dieu va pouvoir être réalisée de manière à avoir des circulations de la sortie de la gare jusqu'à la rue Flandin qui soient très largement améliorées.

Pour la dépose-minute, nous allons mettre en place un jalonnement très en amont, de manière à aiguiller l'ensemble des utilisateurs vers la dépose-minute de la place Béraudier, à la fois en venant du nord, du sud mais également de l'est et je termine, monsieur le Président, avec une image de la future place de Francfort avec le parti pris qui a été validé, c'est-à-dire un revêtement extrêmement robuste et très lisible ainsi qu'une plantation d'arbres tous les cinq mètres qui va considérablement changer la physionomie de cette place.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Boyron, pour cet exposé nécessaire me semble-t-il.

(Reprise de la séance à 17 heures 20).

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprenons notre séance et je passe la parole pour cinq minutes au groupe Centre démocrate Lyon Métropole et pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je tiens à préciser que je fais l'intervention au nom des élus du groupe Centre démocrate Lyon Métropole évidemment mais également au nom des élus du groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Nous souhaitons en effet profiter de ce rapport pour dire ô combien le projet de réaménagement de la place de Francfort était nécessaire et sera le bienvenu, d'abord pour les habitants du quartier et les milliers de Grand Lyonnais qui utilisent le pôle d'échanges multimodal ou qui traboulet par la gare mais aussi pour les nombreux visiteurs qui arrivent dans notre ville, dans notre agglomération, par le train.

Ludovic Boyron vient de nous le présenter bien concrètement, ce projet est effectivement attendu depuis longtemps par les habitants qui souhaitaient, légitimement, des circulations plus confortables et plus de végétation. La réorganisation de la gare routière et la réduction de l'espace dédié au parking minute va permettre l'aménagement de circulations agréables et de planter une centaine d'arbres -94 a annoncé précisément Ludovic Boyron- ; de là à évoquer une forêt urbaine, il n'y aura qu'un pas !

Ces aménagements vont ainsi répondre aux attentes des habitants et des Grand Lyonnais mais aussi donner une autre image de notre ville aux visiteurs, toujours plus nombreux, que nous accueillons dans notre agglomération. La première impression est toujours importante et la gare est pour beaucoup de visiteurs la première image de la ville. Ses alentours méritaient donc vraiment d'être requalifiés afin de ne pas donner une image dégradée et trompeuse de notre cité.

Enfin, ce projet permet d'affirmer une bonne fois pour toute que la gare de la Part-Dieu n'a ni avant ni arrière mais bien deux côtés, un côté à l'est et un à l'ouest.

L'aménagement de la place de Francfort va ainsi redonner vie au côté est de la gare et, par la même occasion, va permettre de mieux reconnaître l'ensemble du quartier jusqu'à la place Sainte Anne. Dans cette perspective de continuum urbain, la gare s'affirme vraiment comme un élément central d'un quartier en pleine mutation à l'est comme à l'ouest.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Panassier. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2017-2123 - déplacements et voirie - Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Change de chaîne pour le développement de l'intermodalité en gare de Vaise - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2123. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, par cette délibération, il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'association Change de chaîne, qui s'occupe de promotion du vélo grâce à un atelier d'autoréparation, pour favoriser son installation dans le pôle d'échanges multimodal de Vaise en 2017. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Hémon. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VÉRON : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne l'association Change de chaîne qui, implantée sur le secteur de la gare de Vaise, bénéficiera d'une subvention de fonctionnement ciblée afin de l'aider à impulser un service pour tous et donc d'intérêt général au sein des locaux du SYTRAL.

Change de chaîne est un atelier de réparation de vélos participatif. Ses membres se mobilisent pour permettre à tous l'échange de connaissances et la prise d'autonomie dans l'usage personnel du vélo en ville qui nécessite régulièrement quelques réparations et ajustements techniques.

Par l'octroi de cette subvention, nous encourageons cette pratique qui participe pleinement au plan d'actions pour les mobilités actives que nous avons voté l'année dernière. Cependant, nous reconnaissons que cette aide puisse questionner puisque cette association n'est pas la seule à offrir ce type de services dans le périmètre métropolitain. Alors pourquoi celle-ci plutôt qu'une autre ?

Il ne s'agit pas de remettre en cause les capacités et l'intérêt de cette association. Cependant, à l'heure où nous réclamons des économies dans le truchement notamment du chantier marges de manoeuvre et pour une raison d'équité, il peut être mal compris que l'attribution de subventions de ce type ne paraisse pas totalement transparente, même si elle fait partie intégrante d'un plan précis aux objectifs définis tel que le plan mobilités actives. Entendez bien que nous ne nous opposons pas à cette subvention mais souhaitons qu'elle demeure ponctuelle. Il s'agit de donner une impulsion à une équipe engagée qui aura à charge de trouver ensuite son propre équilibre économique et d'assurer son autonomie.

De manière générale, et comme nous l'avons régulièrement demandé, notre groupe souhaite une meilleure lisibilité des critères d'octroi de subventions aux associations et leur répartition, d'autant que les demandes des associations vont être instruites par catégories thématiques dans différents pôles, à savoir culturelle, sportive, caritative, de protection de l'environnement, etc.

Il s'agit alors de définir un socle commun de critères explicites à toutes ces associations pour faciliter l'instruction des demandes, garantir un degré d'équité entre toutes et être compris par chacune d'entre elles. En même temps, nous souhaitons que demeure une certaine souplesse pour répondre, selon des limites financières définies, à certaines demandes ponctuelles qui soient aussi tout autant encadrées.

Pour le moment, nous souhaitons accompagner cette association dont les actions contribuent aux objectifs métropolitains en termes de mobilités actives et qui agit pour l'intérêt général. Cette aide doit demeurer ponctuelle, liée à la disposition du bâtiment d'accueil qui contraint l'aménagement des locaux.

Nous accompagnons cette initiative et voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je mets donc ce dossier aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté, M. Charmot (Les Républicains et apparentés) s'étant abstenu

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2017-2235 - déplacements et voirie - Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité - Autorisation de signer le marché - Approbation de la tarification Vélo'v - Approbation d'une convention de mandat pour l'encaissement des recettes Vélo'v - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2235. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, aujourd'hui, nous allons voter pour un des marchés les plus importants de notre Métropole, à savoir le marché qui concerne Vélo'v et le mobilier urbain. C'est un marché complexe, difficile, qui a demandé beaucoup de temps et de patience pour certains d'entre nous. Je voudrais d'abord remercier Gérard Claisse et son équipe pour le travail qui a été fait car cela a été un travail considérable, le remercie aussi pour sa présence à la commission où il a pu donner l'ensemble des éléments à la commission qui a donné un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Abadie. Je passe donc la parole à monsieur Gérard Claisse en charge de la politique d'achat public, des gestions externes. C'est à ce titre qu'il intervient et qu'il va vous présenter comment il a mené la négociation durant toute cette procédure. Merci.

M. le Vice-Président CLAISSE : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, je vais prendre dix minutes pour présenter ce futur marché. Je sais que c'est un peu long mais à la fois la durée pour laquelle ce marché va nous engager, c'est-à-dire les quinze prochaines années, le montant des investissements consacrés de 57 M€ sur les quinze années et le chiffre d'affaires prévisionnel de 380 M€ valent bien ces quelques minutes de présentation.

(Projection de diapositives –VOIR annexe 2 page 126–).

Quelques mots sur la procédure pour commencer. Nous avons eu trois candidatures. Deux candidats ont été admis à déposer une offre, c'est-à-dire qu'une candidature était irrégulière. Une seule entreprise a déposé une offre, l'entreprise JC Decaux, Clear Channel n'ayant pas déposé d'offre. Nous avons alors engagé ce dialogue compétitif avec mes collègues Martine David et Loïc Chabrier, avec bien sûr l'appui des services et je tiens à les remercier très chaleureusement pour le travail que nous avons réalisé ; ce fut, je crois, un très beau travail d'équipe.

J'en viens à la présentation de l'offre, en commençant par les prestations qui seront assurées et en centrant mon propos surtout sur les évolutions et les nouveautés.

Je commence par le service Aribus... Le micro, vous n'entendez rien ? Est-ce que là cela va mieux ? Donc il faut que je parle la bouche collée au micro ? Désolé !

Le service Aribus : nous avons aujourd'hui 2 070 aribus, nous en aurons 2 530 en 2030, soit 460 de plus dont les premiers équiperont la ligne C3. Tous les aribus seront rénovés à neuf dans un délai de dix-huit mois à compter du 1^{er} janvier 2018. 300 d'entre eux seront équipés de prises USB. Ces travaux de rénovation ainsi que l'équipement de 150 aribus en panneaux solaires permettront de réaliser 67 % d'économie d'énergie. Tout cela représente un investissement de 20,7 M€.

La diapositive suivante concerne les panneaux d'information. Aujourd'hui, 640 panneaux d'information sont exploités dans le cadre de ce marché. Aucune augmentation de volume n'est programmée au marché. Tous les panneaux seront rénovés dans un délai de dix-huit mois. Ces panneaux d'information permettront de réaliser 42 % d'économie d'énergie et l'investissement sera de 2 M€.

J'en arrive au service Vélo'v : 17 M€ seront investis sur le service Vélo'v dans un premier temps, pour rénover, renouveler et développer les stations, les bornes d'accroche et les vélos. Nous disposons actuellement de 348 stations Vélo'v ; 80 nouvelles stations seront déployées d'ici mi-2020. Cela permettra de densifier l'extension et d'étendre le réseau existant. Les futurs lieux d'implantation de ces 80 stations seront à définir d'ici mi-2018.

Toutes les stations seront remises à neuf dans un délai de douze mois. Nous disposons actuellement de 6 725 points d'accroche ; nous en aurons 2 500 de plus, ce qui permettra de disposer d'un taux de foisonnement (nombre de bornettes par vélo) de 2 contre 1,6 actuellement, ce qui renforcera la disponibilité du service. Toutes les bornettes existantes seront également remises à neuf dans un délai de neuf mois.

J'en viens enfin au Vélo'v : le parc actuel est de 4 000 vélos. Ils seront tous remplacés par des vélos neufs en une seule nuit en juin 2018. D'ici fin 2020, nous aurons 1 000 vélos supplémentaires, donc une volumétrie qui passera à 5 000 vélos, soit un développement du parc de 25 %. Donc des nouveaux vélos mais aussi des nouveautés qui seront proposées aux utilisateurs. Je vais en citer quelques-unes :

- la possibilité désormais de retirer son vélo directement au guidon, sans contact avec sa carte d'abonnement, son smartphone, son ticket NFC ; plus besoin donc de passer par la station pour retirer un vélo ;
- si la station est pleine, le Vélo'v pourra être laissé à proximité grâce à un système de verrouillage électronique. Ce dispositif sera expérimenté dans un premier temps, puis déployé progressivement. De même, pour laisser son vélo en cours de déplacement, plus besoin de clé ou de câble, le verrouillage électronique vous permet de déposer votre vélo pour faire une course très simplement ;
- le nouveau vélo sera plus léger : en moyenne 2,3 kilogrammes de moins que l'actuel. Il sera mieux sécurisé avec un cadre plus robuste et des lames d'accroche trois fois plus solides ; c'était un peu le point faible actuel du système Vélo'v ;
- les bornes Vélo'v deviendront des mobiliers à haut niveau de service et seront équipées de grands écrans tactiles, de prises USB, de flash code et de ticket NFC ;
- l'application smartphone sera totalement repensée ;
- les véhicules d'entretien, de maintenance et de régulation des Vélo'v fonctionneront à 100 % avec de l'énergie propre.

Les mobiliers deviendront des supports d'information de mobilité et de services numériques :

- 500 plans de mobilités actives seront déployés sur ces différents mobiliers,
- 1 500 mobiliers deviendront des points d'accès, via des tags NFC ou des QR codes, un portail d'information et de service numérique qui sera développé de manière partenariale entre la Métropole, JC Decaux et différentes start-up,
- les mobiliers deviendront des mobiliers connectés grâce au déploiement progressif de la Wi-Fi –50 aribus en seront équipés dès le début du contrat–, de small cells et de l'Internet des objets. Il pourra être enfin expérimenté sur 20 aribus un dispositif dénommé "e-Village" qui permet à tout voyageur qui n'a pas de smartphone, par exemple, d'accéder directement à une plateforme d'informations et de services numériques.

Sur cette diapositive, une toute nouvelle prestation : j'attire votre attention, le vélo est différent du Vélo'v, ce n'est absolument pas un Vélo'v, c'est un vélo différent. Cette nouvelle prestation, c'est la location longue durée de vélos à assistance électrique qui présente en fait un double intérêt : d'abord, elle peut être un excellent tremplin pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ; comme on le dit, l'essayer c'est parfois l'adopter ; ensuite,

elle favorise l'élargissement de la pratique du vélo en ville à de nouvelles catégories d'usagers. C'est bien un des objectifs importants de cette prestation de service. 1 000 vélos à assistance électrique seront proposés en location longue durée. Ces vélos seront loués par la société Cyclable qui dispose actuellement de six boutiques sur l'agglomération et il y en aura deux de plus en 2019, donc huit boutiques.

J'en viens maintenant à ce qui est à l'évidence la proposition la plus innovante, je dirai un peu le "clou" de la présentation —sans mauvais jeu de mot— puisqu'il s'agira d'une première mondiale : le vélo en libre-service hybride. Qu'est-ce qu'un vélo en libre-service hybride ? C'est exactement le même vélo que le vélo mécanique que vous avez à l'écran, c'est exactement le même design que celui que je viens de vous présenter, à ceci près qu'il est équipé d'un moteur électrique et éventuellement d'une batterie.

Comme les autres vélos, il est en libre-service, cela veut dire qu'il est accessible à tous les usagers, qu'ils disposent ou non d'une batterie. Il s'agit donc d'un vélo mécanique quand il est utilisé sans batterie et d'un vélo à assistance électrique lorsqu'il est utilisé avec la batterie qui se verrouille sur le guidon. Bref, c'est un vélo deux en un.

En 2020 —et j'expliquerai pourquoi 2020 plus tard—, 2 500 Vélo'v mécaniques seront transformés en Vélo'v hybrides, en vélos potentiellement électriques, sur la moitié du parc ; il faut compter une heure par vélo pour réaliser cette opération. La batterie sera louée par celles et ceux qui le souhaitent à l'année. L'utilisateur gardera cette batterie à sa disposition pendant toute la durée de la location et la gèrera. Accessoirement, l'utilisateur pourra connecter son smartphone sur la batterie pour charger ses données d'utilisation.

Pour ces 2 500 Vélo'v hybrides, l'investissement est de 10,6 M€. L'intérêt, vous le voyez bien, c'est qu'avec 5 000 vélos, on a 5 000 vélos mécaniques disponibles et 2 500 vélos hybrides disponibles. Donc on a une potentialité et une disponibilité plus importantes.

Voilà, pour ce qui est de la présentation de la partie technique de l'offre et des nombreuses innovations qu'elle comporte.

J'en viens à la partie financière puisqu'il fallait bien construire un modèle économique, notamment trouver de nouvelles recettes pour financer toutes ces évolutions, ce qui représente, je vous le disais, 57 M€ d'investissement.

Pour générer ces nouvelles recettes, il est proposé dans un premier temps l'implantation de 100 panneaux numériques, sous réserve évidemment que le futur règlement local de publicité que nous voterons en 2020 l'autorise. Ce serait ainsi 80 mobiliers existants —je dis bien existants— qui en seraient équipés.

Il faut en effet savoir que le marché publicitaire d'affichage classique est en récession, pour le moins en stagnation et commence à être en récession. La publicité numérique est en pleine croissance. De nombreuses agglomérations s'y sont déjà engagées en France comme à l'étranger ; plus près de nous le SYTRAL dans les stations de métro.

Nous proposons un développement encadré et raisonné de ces panneaux d'information numérique. Encadré : il appartiendra au futur règlement local de publicité d'en éditer les règles quant au choix notamment des lieux d'implantation. Raisonnable quant au nombre puisque 100 panneaux numériques, 80 mobiliers ne représentent que 2,5 % du parc de mobilier urbain qui est concerné par ce marché. Sur les panneaux numériques double face, la Métropole disposera de 75 % du temps d'affichage. Cela permettra de faire de l'information en temps réel et ciblée auprès de nos concitoyens. Les recettes supplémentaires générées par ces 100 panneaux sont estimées à 38 M€ sur la durée du marché.

Autre nouvelle recette proposée par le candidat, une garantie de recettes de 300 000 € par an à l'aide d'une démarche de sponsoring qui consiste à rattacher aux Vélo'v une marque pendant une période donnée, notamment pendant des périodes événementielles de durée limitée. Ces recettes sont garanties par le groupe Decaux à hauteur de 300 000 € par an, soit 4,2 M€ sur la durée du contrat.

Grâce à ces recettes nouvelles, nous pourrions financer le développement du Vélo'v hybride dont je vous ai parlé et la collectivité pourra maintenir une redevance qui permettra de garder un équilibre financier équivalent à l'équilibre actuel et surtout de contenir l'évolution des tarifs, dont nous anticipions qu'ils seraient à la hausse sans l'effet d'aubaine dont nous avons bénéficié en 2005, l'agglomération étant la première collectivité à lancer le vélo urbain en libre-service.

J'en viens donc aux futurs tarifs : la hausse moyenne des tarifs sera de l'ordre de 23 %. Je vous propose ici un zoom sur les futurs tarifs d'abonnements annuels qui concernent plus de 68 500 abonnés représentant l'essentiel des locations de Vélo'v (84 % des locations). La hausse moyenne des abonnements sera de l'ordre de 17 % :

- l'abonnement à tarif normal concerne 55 % des abonnés et passera à 31 €, soit 50 centimes de plus par mois en termes d'augmentation de tarif ; je pense que cette augmentation est tout à fait absorbable ;
- l'abonnement pour les jeunes : ils bénéficient d'un tarif privilégié et représentent 43,5 % des abonnés. Il passera à 16,50 €, soit 12 centimes d'euros par mois supplémentaires, là aussi tout à fait amortissables ;
- l'abonnement réservé aux bénéficiaires du RSA restera identique à celui actuel à 15 € par mois.

Le tarif de location de la batterie pour les Vélo'v hybrides –donc pour ceux qui voudront utiliser l'assistance électrique– sera de 7 € par mois, soit au total un abonnement au Vélo'v hybride (abonnement au Vélo'v plus la location de la batterie) autour de 10 €. Le tarif de location du vélo à assistance électrique longue durée sera de 50 € par mois. Sur le marché, on est plutôt à 65 € par mois, la différence de 14,30 € étant financée par la collectivité pour subventionner le développement de ce service de location de longue durée de vélo à assistance électrique.

J'arrive à la dernière diapositive pour vous présenter une synthèse de l'offre. Je le redis, un marché sur quinze ans qui sera décomposé en deux périodes :

- la première période qui va aller de novembre 2017 à la date d'adoption du futur RLP (règlement local de publicité) avec l'activation de l'ensemble des prestations qui sont sur cette diapositive ;
- une deuxième période qui partira de la date d'approbation du futur RLP, sous réserve de ses prescriptions, qui permettra d'activer les prestations : 2 500 Vélo'v hybrides (50 % du parc), 100 panneaux numériques et l'expérimentation de 20 abribus.

L'équilibre financier de ce marché sur quinze ans ressort à 21 M€ au bénéfice de la Métropole, soit 1,4 M€ de redevance nette perçue par an, soit un niveau très légèrement supérieur à celui de la redevance actuelle que nous percevons sur le précédent marché dont certains disaient que c'était l'affaire du siècle.

Pour terminer, je sais que nous étions très attendus sur ce renouvellement de marché tant le précédent avait pu être qualifié effectivement d'affaire du siècle. Je crois pouvoir dire que nous sommes au rendez-vous. Nous avons tous et toutes en mémoire l'histoire de cette fabuleuse innovation qu'a été le Vélo'v dans notre agglomération. Notre agglomération, vous le savez, en a été le creuset, le groupe Decaux l'opérateur. Ce type d'innovation majeure ne se reproduit pas bien sûr tous les dix ans et pourtant, je crois pouvoir dire que c'est bien le poids de cet héritage qui a animé toute l'équipe de négociation pendant toute cette procédure. Alors, même si les négociations furent parfois animées, nous avons, avec mes collègues Martine David et Loïc Chabrier et les services de la Métropole, porté la même ambition : faire en sorte que notre agglomération soit le creuset et la vitrine de la deuxième génération du vélo en libre-service urbain, dont l'emblème sera le Vélo'v hybride.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Claisse, pour cette présentation et pour le travail fourni. Monsieur Vesco, vous m'avez demandé la parole, je vous la passe.

M. le Conseiller VESCO : Merci, monsieur le Président, de me permettre de dire un mot sur ce marché pas comme les autres.

Mes chers collègues, ce marché qui consacre définitivement Vélo'v comme une réussite durable sur les deux prochains mandats : cela fera en tout vingt-huit années, un gros quart de siècle, une pérennité dont on peut se féliciter.

En treize ans, Vélo'v est entré dans la vie des Lyonnais et des Grand Lyonnais. Il a représenté l'autonomie, la liberté, l'accès à la ville, le droit à la mobilité et, avec ses 200 millions de kilomètres parcourus –jusqu'à 45 000 trajets par jour–, il a permis d'économiser 40 000 tonnes de CO2 et autant de particules fines et de polluants.

Dès 2007, il était cité dans les ouvrages de référence aux côtés d'Airbnb et Citizen comme l'ancêtre de la nouvelle économie du partage dite "collaborative". Il a consacré le partage comme le nouveau paradigme de la mobilité urbaine et de la ville toute entière. Ce transport public-individuel est réellement né à Lyon et à Villeurbanne. Copié dans le monde entier et répliqué depuis sur quatre roues électriques avec Autolib', il fait désormais partie de ce que Rifkin appelle les "communs", ces biens communs qui concourent au bien commun, cette chose commune que certains appellent la "*res publica*".

Alors, si l'enjeu de Vélo'v 1, c'était le vélo –l'attente sociétale du moment– et comme les nouveaux services induisent les nouveaux usages, l'enjeu de Vélo'v 2 est bien le vélo électrique qui est la nouvelle attente sociétale.

Le vélo électrique est le meilleur report modal avec le covoiturage, hors transports en commun. Les transports en commun, on ne peut pas les développer à l'infini vu leur coût financier. Je rappelle, puisque l'on parle de transports en commun, que le mot vélo électrique ne se trouve pas –ne le cherchez pas !– dans le document final du PDU, de quoi nous rendre modestes dans nos tentatives prospectives.

60 % du report modal auto vers le vélo se fait avec un vélo électrique ; il permet d'aller plus loin, plus vite et plus vieux et consacre ainsi le vélo comme un véritable mode de transport. A cet égard, je me félicite que David Kimelfeld ait confirmé aux 2 000 cyclistes de la Convergence Vélo la subvention tant attendue de 250 € à l'achat d'un vélo électrique sur 2018, comme je me félicite de l'achat de 1 000 vélos électriques en longue durée dans le marché ; je rappelle que cette mesure était inscrite depuis 2009 dans le plan modes doux du Grand Lyon.

C'est aussi la raison pour laquelle j'ai un petit regret, celui que nous n'ayons pas pu obtenir 100 % de vélos électriques, même après 2020. Vous avez compris que le vélo électrique sera largement payé par les écrans numériques et on est coincé aujourd'hui par le règlement local de publicité, dont il faudra vite voter le lancement

de la procédure ; c'est un socle de pratiques communes pour les 59 communes qu'il faudra trouver, avec des concertations et des négociations. Il faudra vite le lancer. D'ici là, évidemment, on ne peut lancer un marché adossé sur un vote ultérieur. Et il ne sert à rien, en attendant, de parler de mobilier intelligent si on ne se donne pas les moyens de se le payer.

Même après 2020, nous n'aurons pas 100 % de vélos électriques. Un petit mot pour Gérard Claisse : de grâce, n'appelons pas un vélo électrique "vélo hybride" ; quand on a un vélo électrique, on l'appelle vélo électrique ; pour peu que l'on veuille faire un peu de communication et que l'on veuille faire passer un message. Et hybride est un mot laid qui ne veut rien dire !

Pour se payer 100 % de vélos électriques, il aurait fallu doubler le nombre de panneaux numériques. Je rappelle qu'à 15 000 € de redevance par panneau et par an, non seulement on perd 4,5 M€ d'ici 2020 mais on gagne 18 M€ sur les douze ans suivants, en gros le prix des 50 % restant des vélos électriques. Ou alors il aurait fallu renoncer à la redevance nette de 21 M€, de la même manière que Gérard Collomb avait renoncé à 35 M€ de redevance, à l'époque, pour se payer Vélo'v. La chance souriant aux débutants, il avait retrouvé son argent puisque le déficit sur treize ans était de cet ordre de grandeur et que JC Decaux n'a pas pu, évidemment, lui facturer. De la même manière, nous aurions pu quasi sûrement retrouver nos 21 M€ avec la sur-redevance, avec la montée en charge du dispositif numérique au-delà des cent panneaux, ce qui est possible par bordereaux.

Donc la prise de risque et la volonté politique n'ont pas forcément été la même dans cette nouvelle phase pionnière, je le regrette un peu. Il n'y aura pas de choc électrique, il n'y aura pas de deuxième première mondiale au rayonnement international immense ni de messages chocs sur l'électromobilité, le report modal ou la pollution urbaine. C'est mon seul regret.

Pour le reste, que du bon :

- un marché souple, sur bordereaux, évolutif, qui évitera de nombreux amendements ;
- 1 000 Vélo'v et 80 stations en plus ; la première couronne enfin desservie –on l'a tant promis, depuis si longtemps !– ;
- une véritable plateforme servicielle et un réseau social Vélo'v qui sera une révolution dans la relation client ;
- un point d'accueil physique tant attendu par les usagers ;
- un système "station trop pleine" qui permet de raccrocher le vélo à côté de la station grâce à un Neiman numérique et qui préfigure d'ailleurs la future station virtuelle 3.0 ;
- une électricité 100 % verte sur réseau des bornes, panneaux et abribus avec des certificats d'origine renouvelable ;
- la prise du vélo au guidon : plus besoin de passer par la borne ;
- 50 % de la surface de communication pour la communication publique et notamment la mobilité ;
- un tarif modéré et sociétal, ce qui n'est pas le cas dans les autres villes ;
- un vélo français pour le VAE longue durée avec huit points de location chez Cyclable et la création d'un marché de l'occasion –on ne l'a pas assez dit–, important pour servir de sas à l'acquisition du vélo électrique qui reste cher –je rappelle que le vélo qui sera loué vaut 2 000 €, choisi par Decaux et Cyclable–, avec la vente ultérieure des vélos loués, ce qui permettra à ce service d'être, avec le Vélo'v électrique, un véritable sas à l'acquisition personnelle de vélos électriques ;
- l'arrivée d'un call-center national à Lyon avec création éventuelle d'emplois ;
- une baisse du compteur pénalités de 70 € à 35 € en cas d'incident –c'est bon pour les jeunes usagers également– ;
- enfin, une progression prévue de 70 000 à 90 000 abonnements sur cinq ans.

Voilà, monsieur le Président, demain, on jugera les villes à ce qu'elles font partager à leurs citoyens, de l'air qu'ils respirent aux services qu'ils utilisent, en passant par l'espace public dont ils jouissent. Vélo'v a été et restera le premier à l'annoncer et le démontrer grâce au travail inlassable des services du Grand Lyon que je salue ici et, évidemment, les équipes de JC Decaux qui sont présentes dans l'assistance et que je salue pour leur travail durant ces quinze années.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Vesco. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés et pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Merci, monsieur le Président, merci, mes chers collègues. Je voulais aussi remercier Gilles Vesco pour ce qu'il vient de dire, à un hiatus près : hybride n'est pas forcément un mot laid et, de toute manière le vélo, c'est une histoire de mollet ! (*Rires*). Même Thierry Philip a compris !

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y, monsieur Hémon, poursuivez !

M. le Conseiller délégué HÉMON : Je vous remercie. J'interviens bien au nom des deux groupes Lyon Métropole gauche solidaires et Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Je commencerai en disant que cela a été sans doute une longue et âpre négociation mais qui a permis aujourd'hui à la "triplette" Claisse, David et Chabrier de passer la ligne d'arrivée avec une musette bien remplie. C'est pourquoi le peloton des élus Europe Ecologie-Les Verts et apparentés et Lyon Métropole gauche solidaires votera cette délibération.

Je vais détailler rapidement quelques composantes de cette musette, les plus marquantes pour nous.

D'une part, passer de 4 000 à 5 000 Vélo'v va permettre effectivement d'augmenter l'offre, avec densification et extension du réseau au-delà du périmètre Lyon/Villeurbanne puisque nous disposerons bien de 80 stations supplémentaires.

Diverses simplifications, comme la prise au guidon sans contact, la possibilité d'un verrouillage rapide vont améliorer l'utilisation, tout comme l'augmentation importante des bornettes d'accroche qui va diminuer les effets de saturation que connaissent encore certaines stations ; ceci va certainement permettre d'augmenter encore la pratique.

Pour mémoire, Vélo'v est un système de vélo-partage, c'est un transport en commun individualisé –comme cela a très bien été dit– puisque chaque véhicule est utilisé en moyenne par sept personnes différentes chaque jour ; certains jours, cela monte à vingt-huit personnes par vélo, pour un total d'environ 70 000 abonnés et près de 9 000 locations par an. Ce système permet de gérer –c'est très important– l'occupation de l'espace public, d'en réguler son occupation plus exactement et d'adapter l'offre.

Les prix proposés restent tout à fait raisonnables : 31 € annuel, c'est donc –faites le calcul– 2,50 € par mois d'abonnement pour disposer d'un vélo 24 heures sur 24. Les utilisateurs ont depuis longtemps bien compris le système puisque 93 % des trajets durent moins de trente minutes, donc sans surcoût. Nous apprécions que le tarif annuel jeune n'augmente pas plus de 1,50 €, passant à 16,50 € et nous apprécions aussi beaucoup que le tarif RSA demeure à 15 € par an.

Quant au Vélo'v hybride, ou Vélo'v bi, électrique ou pas, avec la batterie amovible justement, cela nous semble une très bonne innovation, bienvenue pour franchir nos collines. Il en est de même pour le système de location longue durée de vélos électriques en lien avec les vélocistes qui s'occuperont aussi de l'entretien. C'est une bonne manière de découvrir ce type de vélo dont le prix d'achat est effectivement conséquent. Nous souhaitons que cela s'accompagne d'une possibilité de leasing ou de rachat de vélo en cours ou en fin de location.

Les contreparties ont été bien négociées, elles viennent d'être détaillées : pas d'augmentation des panneaux et autres sucettes et, s'il y a recours à la pub numérique, elle sera limitée à 80 des 350 panneaux. Les améliorations et remises à neuf des mobiliers urbains sont bienvenues, avec une diminution globale de la consommation d'énergie et aussi, outre l'attention particulière portée à la disposition de certains panneaux afin de ne pas gêner la circulation des piétons, il faut dire que les recommandations des associations de personnes en situation de handicap, visuel en particulier, sont prises en compte.

Un souhait, pour conclure, que l'intégralité des nouvelles stations soit installée sur chaussée et non pas sur trottoir et que celles qui sont encore sur les trottoirs soient peu à peu déplacées afin de rendre notre ville encore plus cyclable, sans gêne pour les piétons.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Hémon. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, en 2005, Lyon a été la première ville française à accueillir les vélos en libre-service, une nouvelle manière de se déplacer, combinant une dimension humaine, écologique et technologique. Je profite de cette délibération pour remercier Gilles Vesco pour son engagement en faveur du Vélo'v. Aujourd'hui, 900 villes dans le monde ont mis en place ce service innovant, changeant ainsi les habitudes de mobilité des habitants par le développement des modes actifs.

En 2005, l'entreprise JC Decaux proposa un modèle économique associant la gestion des vélos en libre-service, qui n'est structurellement pas rentable, en échange de l'exploitation des panneaux et des abribus pour son activité publicitaire.

Vous avez fait le choix, pour le renouvellement de ce marché, de faire un seul appel d'offres liant publicité urbaine et location de vélos. De fait, vous avez donc décidé d'interdire à des sociétés spécialisées sur les mobilités actives de proposer leurs services aux habitants de la Métropole.

Aujourd'hui, vous nous proposez de retenir l'offre de JC Decaux, une offre diversifiée avec des solutions de vélos à assistance électrique, des nouveaux vélos plus légers –comme cela a été dit– et modernes, des bornes Wi-Fi, des abribus avec prises USB, etc. ; les nouveautés sont nombreuses. Bref, un nouveau contrat très attrayant, même si les tarifs vont augmenter, qui offrira de nouveaux services aux Lyonnais.

A l'inverse, nous sommes plus interrogatifs sur l'arrivée des écrans publicitaires numériques. Certes, ce nouveau contrat va rapporter 21 M€ de redevance à la Métropole sur quinze ans. Mais une telle négociation pour le nouveau contrat va-t-elle dans le bon sens pour la qualité de vie des habitants de la Métropole de Lyon ?

A part une rentrée d'argent plus conséquente, les écrans publicitaires numériques apportent davantage de maux : pollution lumineuse ; publicité plus invasive, plus intrusive ; risque de distraction pour les automobilistes ; une consommation d'énergie beaucoup plus importante. Sachant qu'un panneau de 8 mètres carrés consomme l'énergie équivalente à trois foyers, la Ville de Paris a imposé une réduction de 40 % de la taille de ce type de panneaux et en a interdit l'usage entre 1 heure et 6 heures du matin. Ces deux mesures ont permis de diminuer la consommation d'énergie de 31 %. La Ville de Grenoble, pour sa part, a banni complètement l'affichage publicitaire de ses rues.

Les élus du groupe UDI souhaitent que l'élaboration du futur règlement local de publicité en 2020 soit précédée d'une large concertation. Il est important pour nous de limiter et réglementer l'impact de l'arrivée de ces nouveaux panneaux.

Pour revenir à la partie mobilité de ce contrat, nous nous réjouissons de la mise en place de la gratuité des Vélo'v lors des épisodes de pollution.

Pour finir, nous saluons globalement les évolutions dont va bénéficier Vélo'v. Nous espérons que les 80 stations supplémentaires, les 2 500 points d'accroche supplémentaires, les 1 000 vélos supplémentaires ainsi que le système overflow, sans oublier les vélos à assistance électrique permettront d'élargir au maximum l'accès au vélo libre-service.

Une motivation de plus pour que la Métropole de Lyon revoie à la hausse son ambition et ses objectifs en termes de pistes cyclables et aussi, pour ceux qui se déplacent avec leur vélo personnel, le stationnement sécurisé pour les vélos.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Geourjon. Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, douze années après la mise en service de Vélo'v qui a été une innovation majeure pour notre territoire, nous pouvons être fiers de son succès.

Le service Vélo'v –mes collègues l'ont rappelé– c'est 60 000 abonnés et 800 000 ponctuels, 23 000 locations par jour, c'est-à-dire près de 6,5 trajets par vélo et par jour, un chiffre en constante progression. A ce jour, plus de 70 millions de trajets ont été effectués et les Vélo'v ont joué un rôle déterminant dans la multiplication par plus de trois du trafic cycliste depuis 2005 en cœur d'agglomération.

Mais, en douze années, beaucoup de choses ont changé. Si notre agglomération a été pionnière dans le déploiement de ce type de service, il s'est entre-temps largement diffusé, tant en France qu'à l'international. Il s'est amélioré grâce au retour d'expérience des premières initiatives. De nouveaux acteurs ont également fait leur apparition.

Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de redéfinir notre service de vélo en libre-service. Le rendre toujours plus performant est indispensable pour répondre aux attentes des utilisateurs actuels ou potentiels et pour nous donner les moyens de nos ambitions en matière de développement des modes doux.

Le nouveau contrat de délégation que nous nous apprêtons à conclure avec JC Decaux propose des fonctionnalités et services supplémentaires qui permettront de donner un second souffle à Vélo'v.

Je pense en premier lieu aux 1 000 vélos supplémentaires, dont le nombre total sera porté à 5 000. L'extension du réseau en première couronne va également dans le bon sens, même s'il faudrait rapidement envisager un déploiement étendu aux communes plus lointaines, déjà plus faiblement desservies par les transports en commun. En effet, mis à part Lyon et Villeurbanne et cinq stations à Caluire et Cuire et Vaulx en Velin, aucune des autres communes de la Métropole ne bénéficie à l'heure actuelle du Vélo'v.

Une autre innovation qui vient corriger un inconvénient majeur du système actuel est la possibilité de rendre un vélo même quand la station est pleine, grâce à un mécanisme de verrouillage électronique. Les incertitudes sur la disponibilité des bornes, alors même que la disponibilité permanente est au cœur de la philosophie de Vélo'v, agissent comme un puissant frein à son utilisation pour certains trajets. Cette fonctionnalité ne sera néanmoins pleinement efficace qu'avec un système de navette, aujourd'hui insuffisant, assurant régulièrement le redéploiement des vélos pour alimenter les stations vides.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des avantages offerts par le nouveau contrat, la mise à disposition de vélos à assistance électrique était également très attendue. Ces derniers se sont en effet fortement développés au point de faire désormais partie du paysage urbain, comme nous l'a rappelé Gilles Vesco. Cette offre de vélos sera particulièrement appréciée par les usagers désirant se rendre sur les hauteurs de notre agglomération ou pour effectuer des trajets plus longs et, à terme, pour les usagers de la couronne de Lyon, ceci sera un plus. Cette offre sera aussi alléchante pour nos seniors qui ne se servent que très peu du service (2 % des abonnés), alors qu'ils représentent près de 35 % de la population lyonnaise qui a obtenu une subvention pour l'achat d'un vélo électrique. En ce sens, le vélo électrique est un outil précieux pour convertir aux modes doux de nouveaux habitants. Dommage toutefois que l'échéance d'utilisation soit un peu tardive.

Toutes ces innovations offertes aux utilisateurs seront déterminantes pour renforcer l'attractivité du vélo en libre-service et nous permettre d'atteindre l'objectif ambitieux que nous nous sommes fixé d'un taux de report modal en faveur du vélo de 8 % à l'horizon 2030. En comparaison avec nos 2 % actuels, chiffre qui a d'ailleurs peu évolué dans le temps malgré le succès de Vélo'v, le chemin à parcourir est encore long. Mais des marges de progression importantes existent puisque 70 % des déplacements de l'agglomération sont inférieurs à trois kilomètres et que 58 % d'entre eux se font en voiture.

Vélo'v à lui seul ne sera évidemment pas suffisant. D'autres leviers sont à mobiliser, comme les aménagements de voirie avec la poursuite du développement de notre réseau de pistes cyclables pour atteindre les 1 000 kilomètres d'ici 2020 prévus par le plan Oxygène ou des normes pour le stationnement vélo plus incitatives tel que le prévoit notre futur PLU-H.

De plus, notre Président a d'ores et déjà annoncé, lors de la Convergence Vélo, que la Métropole prendrait le relais de l'Etat pour la prime à l'achat d'un vélo électrique dès 2018. C'est bien en agissant sur tous les plans que nous ferons de la pratique du vélo une évidence.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VÉRON : Monsieur le Président, chers collègues, au terme d'une procédure de dix-sept mois, après que nous ayons voté en décembre 2015 une procédure de marché global, nous devons ce soir approuver ce marché de mise à disposition de mobiliers urbains et notre emblématique Vélo'v.

Je voudrais avant tout, au nom du groupe Synergies-Avenir, remercier notre collègue monsieur le Vice-Président Gérard Claisse et ses collaborateurs pour la qualité du travail accompli et la ténacité avec laquelle il a défendu les intérêts de la Métropole dans le cadre des négociations menées car nous avons bien conscience, au sein du groupe Synergies-Avenir, de la difficulté de conduire de telles négociations face à un unique dossier de candidature déposé, malgré plusieurs déclarations d'intention, contexte que nous déplorons tous.

Les enjeux sont en effet importants pour la Métropole mais aussi pour le candidat retenu, la société JC Decaux, titulaire du marché précédent et nous ne doutons pas de l'énergie, de la pugnacité dont vous avez dû faire preuve, cher Gérard. Nous pouvons en effet le constater au travers du cahier des charges, des conditions imposées. Cette négociation, très positive pour la Métropole de Lyon, est du même ressort que celle conclue avec l'entreprise Dalkia il y a quelques mois et qui concernait cette fois-ci le chauffage urbain.

Bien que la Rochelle ait été pionnière, la Métropole lyonnaise a été précurseur en mettant à disposition d'usagers, abonnés ou ponctuels, des vélos urbains à une échelle quasi industrielle, et cela il y a déjà douze ans. Plusieurs grandes villes se sont inscrites par la suite dans le sillage lyonnais et nous avons vu fleurir en France, après les Vélo'v, les Vélib', les Vécub et autres Vélohop. La Métropole lyonnaise est en quelque sorte responsable de cet héritage qui est aussi un de ses atouts d'attractivité et de rayonnement.

Parallèlement, un des enjeux de ce nouveau marché était de conserver ce statut de précurseur, tant en trouvant un nouveau souffle qu'en se réinventant. Pour notre part, les membres du groupe Synergies-Avenir considèrent, après l'exposé de présentation de ce nouveau marché, que la mission est remplie.

Des innovations remarquables verront le jour pour proposer des nouveaux services et faciliter l'utilisation des nouveaux Vélo'v. En effet, les besoins de déplacements des petites et moyennes distances, rapides et pratiques pour éviter les embouteillages, combinés à une prise de conscience en faveur d'un environnement à préserver et devenus un impératif pour une meilleure hygiène de vie, cela explique l'engouement et la popularisation de ce mode de déplacements. La fréquentation et le nombre d'abonnements des utilisateurs en constante augmentation peuvent en témoigner.

Nous avons retenu, parmi les innovations présentées, celle d'une batterie amovible, accessible par abonnement, dont le coût modulable selon les catégories est suffisamment raisonnable pour être utilisée par le plus grand nombre. Ainsi, tous les nouveaux Vélo'v seront évolutifs et pourront se métamorphoser selon les souhaits en vélos assistance électrique (dits VAE) ou pas et donc nous aurons un parc de VAE important et non pas réservé qu'à un petit nombre limité. Il est vrai que les distances plus importantes, les contraintes topographiques de la Métropole et parfois aussi les conditions de santé ne permettent pas un exercice trop poussé pouvant rebuter certains utilisateurs potentiels. Cette nouveauté ingénieuse y pallie et ce n'est pas sans fierté que nous pouvons saluer une première mondiale.

Mais au-delà de notre satisfaction d'un service innovant qui permet un développement optimal du réseau des VAE, nous nous sommes interrogés sur le mode économique. Malgré des coûts importants de développement et de mise en place, ces coûts ne représentent pas une augmentation pour la Métropole. Nous aurions pu craindre une situation monopolistique du délégataire qui imposerait ses conditions. Force est de constater que ce n'est pas le cas. Mieux, la Métropole percevra, en outre, une redevance liée à l'occupation de l'espace, ce qui n'est pas le cas des Villes comme Bordeaux, Nantes ou Paris.

En effet, ce marché est couplé à celui de la mise à disposition des panneaux lumineux. Là aussi, nous avons été rassurés par les garanties apportées car la prolifération d'enseignes pourrait dénaturer notre cadre de vie et est souvent source de fantasmes. Néanmoins, cette mise à disposition est très contrainte pour les délégataires. Il n'y a pas d'augmentation du nombre de panneaux et d'enseignes à l'heure actuelle, le nombre restant constant.

L'évolution des panneaux d'affichage s'oriente désormais vers les affichages dits numériques. Leur nombre reste également contrôlé et constant actuellement. Le futur règlement de publicité métropolitain que nous devons voter et appliquer en 2020 encadrera leur mise en place. Nous resterons donc maîtres du nombre d'éléments de mobiliers.

De plus, nous notons que les abribus hébergeront des bornes Wi-Fi utiles pour se connecter. C'est également un service nécessaire pour les usagers touristiques.

Enfin, les panneaux d'affichage diffuseront dans une proportion non négligeable les informations métropolitaines et communales. Nous pouvons considérer que ce marché est un rapport "gagnant-gagnant".

Cependant, ce marché est essentiellement tourné vers les villes centres, à savoir Villeurbanne et Lyon. Les autres Communes dans la Métropole sont également demandeuses de ce genre de services, que ce soit pour se déplacer à l'intérieur d'un périmètre communal ou pour desservir, depuis le centre de Lyon ou quelques communes périphériques, des zones économiques comme celles de Techlid, du plateau nord ou du Val de Saône, par exemple.

Le développement des VAE facilitant l'usage et les déplacements ne fera que renforcer cette demande. C'est pourquoi, nous demandons qu'une réflexion soit conduite dans les Conférences territoriales des Maires dès 2018, afin de développer ces services à l'échelle métropolitaine qui représentent une opportunité pour tous.

Notre groupe votera bien entendu ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère DAVID : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes nombreux dans cette assemblée à ressentir la satisfaction d'être à nouveau, douze ans après ce qui fut une première nationale, en situation de prolonger, de développer et d'améliorer Vélo'v.

Bien sûr, ce rapport évoque également le mobilier urbain (abribus et panneaux d'information) sur lequel je ne m'attarde pas car le Vice-Président l'a fait très clairement.

Lorsque Gérard Collomb a porté ce pari extraordinaire de mettre en place en France le premier dispositif à grande échelle, certains doutaient, d'autres s'enthousiasmaient et quelques-uns attendaient de voir. Et on a vu : le trafic vélo a été multiplié par plus de trois en dix ans; près de 700 kilomètres d'aménagement de pistes et de bandes cyclables et plus de 10 000 arceaux de stationnement sont à disposition aujourd'hui ; l'urbanisme s'est modifié en intégrant la création d'espaces modes doux, des sas de respiration sans voiture et Vélo'v a inspiré quarante villes en France et bien d'autres dans le monde.

Vélo'v ayant donc été plébiscité par les Grand Lyonnais, nous étions face à un nouveau défi, celui de son extension et de sa modernisation. Je crois sincèrement que le marché qui nous est proposé répond bien à cette double exigence et évite le piège financier que nous redoutions car nous avons bénéficié d'un contrat plutôt avantageux.

Les avancées et innovations sont nombreuses et indiscutables. Je retiendrai, comme beaucoup de mes collègues, bien sûr les 80 nouvelles stations déployées d'ici 2020 –cela reste à discuter avec les Communes–, les 4 000 vélos actuels remplacés par un parc neuf et design, les 1 000 vélos de plus d'ici 2020, la location longue durée de 1 000 vélos à assistance électrique et l'innovation majeure mondiale en 2020, 2 500 Vélo'v que l'on n'appellera peut-être pas "hybrides", peut-être "deux en un" ou on trouvera un nouveau mot d'ici là.

On le voit, au plan technique, le pari est tenu. Il s'intègre dans un modèle économique qui a nécessité des négociations rigoureuses, parfois tendues, aboutissant aujourd'hui à une proposition équilibrée, respectueuse à la fois de l'intérêt des usagers et du cadre financier de la Métropole.

Les tarifs proposés, certes, augmentent mais dans une proportion raisonnable au regard des avancées technologiques et en comparaison des prix pratiqués dans d'autres villes françaises. Ainsi, nous sommes très bien placés pour l'abonnement qui passe à 31 € (ce sera 39 € à Paris, 36 € à Lille, 33 € à Rennes) et l'abonnement jeunes à 16,50 € (22 € à Rennes et 20 € à Toulouse).

L'analyse globale de ce marché s'effectue quant à elle sur quinze ans séparés en deux périodes, ce qui nous amène à une proposition financière en faveur de la Métropole de 21 M€, soit 1,4 M€ par an –et c'est la situation d'aujourd'hui–. Dès lors, chacun peut reconnaître qu'il s'agit là d'un résultat particulièrement satisfaisant qui n'était pas gagné d'avance, loin de là.

D'ailleurs, ayant pu juger de l'intérieur, je tiens à saluer les différents services impliqués depuis plus de deux ans dans cette procédure car ils ont accompli un travail remarquable. Je veux également rendre hommage à Gérard Claisse, Vice-Président qui a pris ce dossier à bras-le-corps, bien conscient des chausse-trappes qui encombraient notre chemin. Il n'a jamais rien lâché en ayant toujours en ligne de mire l'intérêt des usagers et de la Métropole. Je salue enfin les équipes et la direction de la société JC Decaux car nous concluons sur un nouveau marché de bonne tenue.

Maintenant, à nous tous :

- d'intensifier encore l'usage du vélo en ville grâce à Vélo'v modernisé et étendu ;
- de faire vivre au maximum le plan d'actions pour les mobilités actives adopté en 2016 par notre assemblée ;
- de travailler plus étroitement encore avec les associations pour améliorer cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes ;
- d'étendre de nouveaux modes de partage ;
- d'intégrer toutes les outils numériques actuels et à venir pour renforcer notre politique de mobilité portée par la Métropole et nos Communes.

On l'a bien compris, le groupe des élus Socialistes et républicains métropolitains approuvera sans réserve cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame David. Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, la plupart des thèmes à aborder autour de la pratique du vélo et du Vélo'v ont été traités par les intervenants précédents.

Plus personne aujourd'hui ne peut remettre en cause le succès d'un dispositif de vélopartage dans un centre urbain. Et finalement, ce soir, le débat n'est pas là. Le débat n'est plus également à tenir sur les multiples avantages de l'usage de la bicyclette.

Aujourd'hui, ce dossier concerne un point crucial qui aborde la place des opérateurs de publicité dans notre Métropole, à un moment où les bases de notre futur règlement local de publicité métropolitain sont en cours de réflexion. Car, en effet, la Métropole a choisi de continuer sur le modèle : la publicité paie le Vélo'v. Sur l'offre de base, avec notre recul, la solution de l'échange entre mise à disposition d'espaces publicitaires contre des abribus et fourniture d'un service de vélopartage est maintenant bien aboutie. Les recettes de la publicité sont censées compenser les pertes du Vélo'v.

Sur l'offre de base, avec notre recul, la solution de l'échange entre mise à disposition d'espaces publicitaires contre des abribus et fourniture d'un service de vélopartage est maintenant bien aboutie. Les recettes de la publicité sont censées compenser les pertes. L'offre est raisonnable par rapport aux prix relevés dans les autres agglomérations. Les questions qui se posent désormais pour ce service de base concernent les choix techniques et la stratégie de déploiement.

Sur la partie technique, les innovations sont importantes et les défauts du premier système ont permis de trouver des solutions. Bien évidemment, il est essentiel que le nouveau système d'accroche ne présente plus la faille de conception qui permettait de casser le dispositif par un simple effet de levier. Ce défaut de conception, cette erreur de débutant, a entraîné des milliers de vols sur le système mis en place par la société Decaux. D'ailleurs, des échanges vifs entre Métropole et Ville de Lyon sur la vidéoprotection des stations ont découlé de cette erreur. C'est d'autant plus important que les nouveaux cadres en aluminium, s'ils présentent l'avantage d'un poids plus léger, deviennent également un enjeu pour les voleurs de métaux.

L'intégration des nouveaux moyens de paiement devrait également répondre aux difficultés rencontrées par les utilisateurs occasionnels.

Deux mots sur les tarifs proposés pour l'offre Vélo'v : ils sont cohérents avec les services et n'appellent pas de remarque particulière.

Concernant la stratégie de déploiement, déjà en 2015, des échanges très constructifs en commission, notamment avec monsieur Roland Crimier, avaient eu lieu sur une nouvelle vision commune, différente d'un simple déploiement concentrique autour de la ville centre. Il ressort que la réflexion puisse également se baser sur des bassins de vie ou plus précisément sur des bassins d'activités. Nous espérons que les Communes seront associées à la réflexion sur l'implantation des nouvelles stations prévues dans ce contrat.

Cependant, ce rapport présente un certain nombre de PSE (prestations supplémentaires éventuelles), certaines imposées par la Métropole, d'autres non imposées et proposées par le publicitaire ou le marchand de publicité et c'est bien ces prestations éventuelles qu'il convient de regarder avec la plus grande des attentions.

Monsieur le Vice-Président Claisse nous a expliqué –et il y en avait besoin à la lecture de la délibération– le lien entre l'affichage numérique et le déploiement de la solution électrique du Vélo'v. Lorsqu'on voit les montants, on comprend bien que cet affichage numérique représente un enjeu considérable pour les marchands d'espaces publicitaires. C'est pourquoi, mes chers collègues, la proposition qui nous est faite ce soir nous met dans une position particulièrement délicate, délicate et même embarrassante pour l'avenir.

Le Vélo'v électrique est une réelle attente des usagers et il nous sera très difficile d'y renoncer. De plus, suite à ce Conseil, l'arrivée du nouveau dispositif de batterie personnelle en location sera connue de tous et considérée comme acquise. L'attente sera particulièrement grande. La presse locale se faisait déjà l'écho de cette nouveauté ce matin. De ce fait, nous serons en quelque sorte contraints, pour offrir ce service, de courber l'échine devant le prestataire. Nous n'aurons plus notre libre arbitre sur la place de la publicité numérique dans la ville.

C'est une réelle crainte, chers collègues, et c'est pourquoi je vous demande d'être particulièrement vigilants sur le fait qu'il faudra peut-être renoncer au Vélo'v électrique si nous voulons maîtriser cette communication numérique. Car avec une redevance prévisionnelle de plus 38 M€, on imagine rapidement les enjeux économiques de cette nouvelle forme de communication. Le Vélo'v électrique, même s'il présente des avantages certains et d'avenir, ne doit pas servir d'appât.

De plus, le coût de 14 M€ pour 2 500 vélos est exorbitant, sachant que la solution technique proposée ne nécessite pas de modification structurelle du service de base. Autre prestation éventuelle : les écrans dans 20 stations, le fameux e-Village ; à plus de 110 000 € HT un écran tactile, le coût est juste inconcevable.

Enfin, cette délibération pose la place de la politique cyclable dans notre schéma de mobilités. Les adaptations de nos infrastructures ne doivent pas mettre en péril des nécessités invariables que sont l'accès pour tous et par tous les temps. Sur ce point, les services de la Métropole sont parfois proches de l'intransigeance. Il serait vraiment souhaitable qu'un débat ouvert et posé se fasse sur les aménagements dédiés à la place des différents modes car aujourd'hui les Maires sont sous le diktat de quelques convaincus qui ne vivent pas forcément la diversité des territoires et des réalités quotidiennes.

Notre groupe ne s'opposera pas à ce marché malgré les craintes qui ont été évoquées mais il faudra sans doute, dans un avenir proche et sans attendre le prochain renouvellement, se poser la question des potentialités pour l'offre de vélopartage d'un service public et donc d'un mode de gestion adapté aux services publics en lien avec les acteurs institutionnels de la mobilité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Quiniou. Monsieur Claisse, vous voulez dire quelques mots.

M. le Vice-Président CLAISSE : Oui, quelques éléments de réponse. Je vais essayer d'être rapide.

On sent bien la tension qu'il y a sur cette date de 2018 : certains, notamment monsieur Gilles Vesco, auraient souhaité qu'on puisse engager le déploiement des vélos à assistance électrique mais hybrides parce qu'ils peuvent être mécaniques comme électriques –on ne va pas faire de débat sur les mots– ; l'aurions-nous fait dès 2018, d'autres auraient dit : "Mais vous n'avez pas les recettes pour vous le payer. Cela veut dire que vous nous mettez la contrainte de voter un futur RLP avec la publicité numérique".

Or, si on fait le choix de ne le déployer qu'après avoir voté le futur RLP, c'est parce qu'on se dit qu'à ce moment-là, le RLP l'autorisera ou ne l'autorisera pas. S'il l'autorise, il le réglementera ; et vous avez raison, tous ceux qui se sont exprimés sur ce sujet pour dire qu'il s'agit de réglementer de manière très attentive le futur règlement local de publicité sur cette partie-là.

Je redis que le déploiement de la publicité numérique que nous avons retenu dans ce marché sera raisonné : 100 panneaux numériques, cela représente –je le redis, peut-être que tout le monde ne l'a pas entendu– 2,5 % du parc de mobilier urbain concerné par ce marché. C'est donc un déploiement extrêmement restreint et vraiment nous avons été attentifs à cela : construire un modèle économique qui ne nous amène pas dans un déploiement non contrôlé de la publicité numérique sur notre territoire. Cette publicité numérique ne sera déployée que sur les sucettes Decaux, c'est-à-dire les deux mètres carrés, ce ne sont pas les grands panneaux d'affichage qui seront concernés par cette publicité numérique. Elle s'adressera principalement aux piétons et aux usagers des transports en commun ; c'est tout de même eux qui sont accrochés par cette publicité.

Donc, à tous ceux qui manifestent des inquiétudes -effectivement il y en a-, des débats qui auront lieu lors de l'instruction du futur règlement local de publicité métropolitain permettront, je pense, de les encadrer.

Monsieur Geourjon, sur le marché global, il y a débat. Faut-il un marché global ? Je rappelle que lorsque nous avons passé la délibération de lancement de ce marché, le principe du marché global a été voté à l'unanimité de notre assemblée. Cela veut dire que tout le monde était d'accord pour partir sur ce scénario-là.

Est-ce que c'est efficace un marché global ? Au début de la négociation, je n'en savais trop rien. A l'issue de cette négociation, je pense effectivement que nous avons pu bénéficier de l'effet levier qu'il y a dans un marché global entre le service abris-voyageurs et le service publicité et le service panneaux d'information. Et j'en veux, ne serait-ce que pour indication, les négociations que nous avons eues sur les tarifs : les tarifs que nous proposerons demain à la Métropole seront sensiblement inférieurs à ceux qui vont être pratiqués par Paris : dans le cadre de leur marché futur alloti, ils annoncent 49 € pour le futur abonnement ; ils sont actuellement à 39 €. Nous, avec un abonnement à 31 €, c'est bien inférieur et Nantes, qui a également choisi une procédure d'allotissement sur le marché Vélo'v, annonce dans son cahier des charges un tarif pour l'abonnement de base à 39 €. Vous voyez qu'à 31 €, on reste bien inférieur.

Et je pense qu'une des clés de résultat, cela a été effectivement de partir sur un marché global qui –je le rappelle– va nous permettre de générer une redevance, monsieur Gilles Vesco. Cette redevance vient alimenter les recettes de la Métropole. Quelque part, elle vient individuellement financer aussi le plan de développement modes doux dans votre agglomération parce qu'il aurait fallu payer un prix dès 2018 de plusieurs millions d'euros pour générer ce marché. Ce serait probablement des crédits qui auraient été pris dans le budget global de la politique modes doux et donc cela l'accompagne.

Dernier élément et une toute petite réponse à l'adresse de mon collègue Gilles Vesco qui a mené un travail fabuleux sur ce service-là et le développement du vélo dans notre agglomération : Gilles, je pense fondamentalement qu'un parc de 100 % de vélos à assistance électrique aurait été de la sur-qualité, très grande sur-qualité. On verra comment l'usage des vélos à assistance électrique se développera ; je pense qu'à l'avenir, avec 50 % nous sommes largement au-dessus de Paris qui a dimensionné à 30 % et je pense effectivement que, pour démarrer, c'est un très bon quota. Ensuite, rien n'empêche de le développer s'il est victime de son succès.

Voilà quelques éléments de réponse, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Claisse. Je ne vais pas ajouter beaucoup de choses parce que je crois que beaucoup ont été dites par les interventions des différents groupes et par Gérard Claisse.

Je voudrais simplement à nouveau remercier Gérard Claisse et les élus qui ont travaillé avec lui, notamment Martine David et Loïc Chabrier, qui ont mené cette négociation et qui ont obtenu de bons résultats sur le volet financier mais aussi de bons résultats sur le déploiement de services innovants.

Sur le sujet du règlement local de publicité qui a occupé quelques interventions, nous rentrons dans une phase de discussion, dans une phase de concertation. J'ai entendu ce que disait monsieur Quiniou, il faudra être vigilant sur le déploiement de ce règlement de publicité, bien évidemment.

Voilà ce que je souhaitais en dire. Je ne vais pas en reparler, je crois que tout le monde a en tête que ces services-là viennent renforcer une politique ambitieuse en matière de déploiement de services autour de l'utilisation du vélo. Je ne reparlerai pas du déploiement des pistes cyclables, je ne reparlerai pas des 150 kilomètres de double sens cyclable mis en place depuis quelques mois, je ne reparlerai pas des différents services qui sont mis à disposition, le déploiement des arceaux vélos et d'un certain nombre de services qui viennent appuyer cette politique de déplacements qui, je le rappelle, ne s'opposent pas aux déplacements en voiture mais, au contraire, viennent la compléter. On est dans cette intermodalité qui permet d'ailleurs quelques fois de faire souffler les transports en commun parce que l'on sait que beaucoup de déplacements en transports en commun concernent un ou deux arrêts et celles et ceux qui utilisent des vélos viennent aussi améliorer les conditions d'accueil de celles et ceux qui utilisent les transports en commun.

Voilà ce que je voulais en dire très rapidement.

M. le Conseiller MILLET : Une explication de vote : en l'absence de toute information précise sur l'extension en première couronne et plutôt inquiet devant la carte des magasins cyclables très lyonnaise, y compris dans ses extensions, notre groupe s'abstiendra, comme un message pour être sûr que demain ce service desserve bien les quartiers populaires de la première couronne.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Claisse, vous voulez dire un petit mot là-dessus ?

M. le Vice-Président CLAISSE : Pierre-Alain Millet, cette position pourquoi ? Parce que le marché ne prévoit pas du tout d'intégrer et de désigner les lieux d'implantation des futures stations Vélo'v ? Ce n'est pas le marché qui les définit, c'est la Métropole qui va les définir en lien avec les Communes et nous avons jusqu'à mi-2018 pour le faire. Ce n'est pas moi qui le ferai, ce seront les Vice-Présidents en charge de la mobilité. Le débat va être engagé.

En termes de philosophie générale, les 80 stations supplémentaires serviront, d'une part, à densifier le réseau existant, d'autre part, à l'étendre sur de nouvelles communes ; il n'appartient pas au marché de désigner ces communes. Aujourd'hui, notre délibération n'intègre pas la désignation des communes. Des études techniques ont été menées, le dialogue va s'engager sur cette problématique-là et votre commune sera bien évidemment une commune importante, avec des trafics importants ; à priori, je ne vois pas de raison pour que le réseau Vélo'v n'aille pas sur votre commune. Mais, encore une fois, ce n'est pas aujourd'hui qu'il était convenu d'en décider.

M. LE PRÉSIDENT : Faisons confiance à l'intelligence collective et mettons le dossier aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2017-2181 - éducation, culture, patrimoine et sport - Politique métropolitaine en direction de la vie associative - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-2182 - éducation, culture, patrimoine et sport - Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations d'envergure locale - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Frih a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2181 et 2017-2182. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord, vous me permettez, avant de vous présenter ces délibérations importantes sur la nouvelle politique métropolitaine concernant la vie associative, de remercier mes collègues Anne Brugnera et Jean-Luc Da Passano pour le travail accompli afin que je vous présente aujourd'hui ces délibérations. Je n'y suis pas pour grand-chose, ayant la vie associative dans ma délégation depuis le mois de juillet mais vous pourrez compter sur moi pour la mettre en œuvre.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Frih, je vous interromps juste cinq minutes pour des questions d'organisation parce que je sens du mouvement. Nous avons annoncé en Conférence des Présidents qu'il y aurait une pause, je n'ai pas oublié, je pensais la proposer de manière un peu logique après cette délibération, c'est-à-dire à 19 heures. Si vous pouviez patienter jusqu'à 19 heures, ce serait magnifique. Je vous remercie. Excusez-moi de l'interruption. Madame Frih, repartez là où vous en étiez venue.

Mme la Vice-Présidente FRIH : Je repars d'où j'en étais ? Très bien, je vous remercie.

Je vais essayer d'être concise. Un rappel toutefois pour la clarté des débats : cette délibération-cadre va être mise en place à partir de 2018, c'est-à-dire que cette nouvelle politique sera effective en 2018 et les deux délibérations suivantes que vous aurez à voter répondent encore à l'ancienne politique issue du Département. Elles n'illustrent donc pas notre nouvelle politique et, au contraire, c'est le manque de cohérence dont ces délibérations sont l'exemple qui a permis à mes collègues de travailler et de vous proposer cette nouvelle politique.

Avant de vous présenter les trois axes autour desquels elle a été construite, trois chiffres pour présenter l'importance du monde associatif dans la Métropole : on a plus de 20 000 associations sur notre territoire, 1 700 nouvelles chaque année, ce qui représente 51 000 emplois et 10 % du secteur privé.

Les trois axes de notre nouvelles politiques :

- le premier axe est de simplifier et rationaliser les circuits d'instruction des demandes de subvention.

Pour les subventions aux associations d'envergure métropolitaine, il est proposé que l'instruction et la gestion des subventions soient prises en charge par chaque direction opérationnelle concernée –c'est une nouveauté–, en cohérence avec les objectifs de chaque politique publique. Les crédits correspondants seront transférés aux politiques sectorielles, à l'exception d'une enveloppe dédiée au soutien des associations qui œuvrent spécifiquement au développement de la vie associative ou dont l'objet est généraliste ; cette partie-là restera à la vie associative.

Pour les subventions aux associations d'envergure locale, en substitution au dispositif de subvention aux associations d'envergure locale, il est proposé un dispositif "coup de pouce" d'environ 50 à 100 K€ pour le soutien des associations de proximité qui contribuent à l'animation de la vie sociale locale.

Nous mettrons évidemment en place la dématérialisation de la gestion des demandes de subvention pour une plus grande efficacité ;

- le deuxième axe de travail a été de renforcer le centre de ressources pour le développement des actions de conseil et de formation proposées aux associations métropolitaines pour répondre à leurs besoins et d'animer, en collaboration avec les services de l'Etat en charge de la vie associative sur le territoire, un réseau constitué des différentes structures qui œuvrent à l'urgence et à la consolidation des associations.

Nous allons mettre en place une communication métropolitaine en direction du monde associatif avec, d'une part, des temps d'échanges réguliers élus/associations, d'autre part, la création d'un site Internet dédié à la vie associative et la mise en place d'une newsletter diffusée aux associations ;

- le troisième axe sur lequel nous avons travaillé est la mise en place d'un observatoire interne de la vie associative –et je crois que tout le monde l'attend–, ce qui va permettre de consolider une vision d'ensemble de la totalité des soutiens à apporter aux associations par la Métropole, à l'attention des élus et des services et d'assurer la cohérence des subventions dans le cas de partenaires associatifs communs à plusieurs directions.

Voilà, monsieur le Président, ce que je pouvais dire le plus rapidement possible sur ces délibérations.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, nous examinons ce jour ce projet de politique métropolitaine pour la vie associative. C'est une bonne chose, étant donné la situation où se trouvent les associations aujourd'hui et le manque de lisibilité de la politique métropolitaine qui a présidé en la matière.

Ce schéma va dans le bon sens, avec la volonté de mieux structurer l'accompagnement et la formation en direction des associations. Des points d'appui pour l'accompagnement des associations existent et, bien sûr, c'est une bonne chose que de renforcer leurs missions.

Dans l'ensemble, néanmoins, cette politique manque d'audace et de clarté. La circulaire Valls est plus volontariste.

Les critères d'attribution des aides, par exemple, restent très flous et le coup de rabot de 6 % opéré sans discernement sur les aides aux associations ne constitue pas une politique à nos yeux. C'est particulièrement vrai dans le secteur social. Ce secteur est devenu central pour la Métropole, avec des enjeux énormes en termes d'équité entre les populations et les territoires et de risque de paupérisation massive. Marier l'humain et l'urbain et conjuguer attractivité et proximité ne doivent être juste une formule. Ces slogans mettent en lumière des exigences de première importance. Par exemple, la question mérite d'être posée de la sanctuarisation des aides au social, à la politique de la ville et même au secteur culturel pour les petites structures qui vont souffrir de la baisse cumulée de 6 % et de la suppression des emplois aidés décidée par le Gouvernement. Pour de nombreuses associations et leurs usagers et donc aussi des territoires, la situation est dramatique et c'est la question du lien social qui est en péril.

Ce schéma est timide parce qu'il n'envisage pas de soutenir l'innovation, l'expérimentation, notamment des jeunes associations qui souvent innovent parce qu'elles répondent à un besoin émergent. Ce sont de très petites structures qui nécessitent un premier emploi pour développer leur projet. Notre Métropole devrait les soutenir, particulièrement lorsque le projet est évalué positivement au regard de son utilité sociale.

De même, l'engagement bénévole devrait être mieux valorisé, d'une part, par la validation d'acquis d'expérience, surtout pour les jeunes mais, d'autre part, avec une sorte de contrepartie sous la forme, par exemple, de billets pour des spectacles, d'un abonnement à la bibliothèque ou à un club de sport.

Par ailleurs, un meilleur usage des fonds structurels sous-utilisés et des programmes européens devrait être encouragé. Pour cela, des points d'appui devraient être mis en place pour faciliter l'accès à la compréhension de ces dispositifs complexes, favoriser la mutualisation et ainsi donner des outils et perspectives pour permettre aux petites associations de se constituer en groupements pour répondre à des appels à projets et bénéficier d'un accompagnement dédié.

En conclusion, nous pensons que ce schéma mérite d'évoluer et nous espérons que le projet d'observatoire permettra de mieux prendre en compte l'importance du tissu associatif dans notre Métropole, y compris en termes d'emplois.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires apprécie la clarification autour des subventions aux associations accordées par la Métropole, avec la volonté d'aider techniquement et de valoriser les associations tout en observant leurs besoins. Au passage, le travail avec les élus de l'exécutif directement concernés aurait été le bienvenu.

Notre groupe souhaite revenir à nouveau sur la question du montant des subventions aux associations, associations qui effectuent une partie de notre travail, avec notre accord et notre contrôle, car les collectivités territoriales ne peuvent tout faire ni faire à la place de personnes concernées ou engagées comme des parents, des citoyens solidaires, des experts. Nous travaillons ensemble, élus et associations, pour le service au public de notre territoire et nous remercions vivement les associations de leurs actions nécessaires.

Et, pour répondre à certains propos entendus dans cette assemblée, l'action des associations réduit d'autant l'augmentation des emplois de salariés fonctionnaires et donc notre fonctionnement. Mais on ne peut jouer sur tous les tableaux : demander aux associations de faire une partie de notre travail et réduire à répétition leurs subventions.

Nous formulons donc à ce sujet à nouveau une alerte. Nous rappelons que, bien sûr, l'explication des baisses de subventions à la plupart des associations vient de la réduction des aides de l'Etat à notre collectivité et nous craignons fortement la suite de ces baisses sous la présidence Macron. Il n'est pas évident pour nous, année après année, de trouver où faire de fortes économies et nous ne faisons pas ces économies de gaieté de cœur.

Nous modulons parfois nos baisses mais la majorité des diminutions de subventions est de 6 %, 6 % répétés déjà deux années de suite. Nous souhaitons ré-alerter sur cette baisse cumulative pour les associations. La poursuite de la baisse des subventions dans le cadre des marges de manœuvre va finir par poser problème, les

licenciements se multiplier et les actions se réduire. D'autant que d'autres collectivités réduisent aussi leurs subventions, la Région en tête et de façon beaucoup plus drastique que nous et d'autant aussi que les emplois aidés sont fortement en réduction depuis cette rentrée.

Ce soir, nous votons par exemple une réduction de 6 % à des associations s'occupant d'enfants ou d'adultes handicapés comme les crèches de la Souris verte et Bulle d'R, comme l'ARIMC qui accueille les personnes infirmes moteurs cérébraux ou comme l'ADAPEI qui fait un énorme travail sur le handicap mental quand la psychiatrie de proximité est elle-même sinistrée par l'Etat depuis des années.

Cela nous interpelle fortement et notre groupe se pose la question de son vote l'année prochaine si ces baisses de 6 % se confirment trop systématiquement. Nous demandons que les associations qui font de l'aide journalière aux personnes âgées, adultes ou aux enfants soient désormais écartées de la baisse de 6 %.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Rabatel. Cinq minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère HOBERT : Merci, monsieur le Président. Nous n'aurons de cesse de rappeler l'importance du rôle du tissu associatif et ces délibérations nous permettent de le dire encore. Nous pouvons témoigner par nos délégations, nos fonctions et, pour un certain nombre d'entre nous, parce que nous sommes tombés depuis longtemps dans le bain associatif.

Qui œuvre à la découverte des arts, de la lecture, du spectacle vivant, contribue à leur pratique et organise des événements ? Qui initie au sport, développe l'esprit fairplay, prône le dépassement de soi ? Qui enseigne la citoyenneté, participe à la solidarité ? Qui combat pour l'égalité, contre les fractures sociales ? Qui écoute, informe les personnes en situation de handicap, de précarité, de problèmes de santé, d'avancée en âge ? Qui agit réellement dans ces sens-là, un sens humain, intergénérationnel, assurant un maillage de société, rapprochant les personnes, les quartiers, les territoires ? Les associations, leurs salariés, leurs bénévoles jouent ce rôle, un rôle auprès des habitants que les élus que nous sommes doivent encourager.

Oui, mais ce rôle n'est pas de tout repos. Il ne suffit pas de vouloir, d'agir, de bouger, de battre des montagnes, encore faut-il que quelques moyens matériels et théoriques soient proposés. La politique métropolitaine en direction de la vie associative prend ici tout son sens, un bon sens quand elle entend développer le centre de ressources et de formation. Les projets de réalisations ne manquent pas, qui se trouvent menacés d'annulation parce qu'un sponsor se retire subitement ; et je ne parle là que des soutiens privés, il en est d'autres, j'ai des exemples dans les deux cas.

Combien voyons-nous d'associations périliter faute de personnes rompues à l'exercice du fonctionnement ou des demandes de soutien ? Nombreuses sont celles qui n'enregistrent pas la croissance espérée, tant en quantité d'adhérents qu'en termes de financement, en raison d'une complexité administrative, juridique ou organisationnelle.

Aussi sommes-nous particulièrement favorables à l'aide apportée par ce centre de ressources et de formation en ce qu'il est facteur d'une réelle dynamique pour le tissu associatif. Les subventions sont nécessaires, indispensables mais l'argent public est encore plus efficient lorsqu'il est assorti d'un soutien logistique. Je le redis, nous souscrivons à la volonté de l'exécutif de penser autrement le rapport aux associations.

Après deux ans de préparation, le projet d'un observatoire interne de la vie associative vient confirmer cette volonté. Il permettra à l'ensemble de notre instance d'avoir une vision effective, objective sur la teneur des projets associatifs et la pertinence des subventions accordées.

Nous saluons à ce propos le fait que les subventions soient accordées selon une dynamique de projet. Le monde associatif représentera un rempart tant qu'il demeurera initiateur plutôt que prestataire. Il doit garder ses capacités d'initiatives, d'innovation et, lorsque nous pensons financement, montants, destination des subventions, gardons à l'esprit que les associations ne peuvent représenter une variable d'ajustement de nos politiques publiques. Aux arguments qui vont en ce sens, permettez-nous d'ajouter que les commandes publiques se sont progressivement substituées aux subventions, fragilisant fortement le secteur associatif.

Nous plaçons pour la création d'une véritable charte d'engagement réciproque incluant également les collectivités locales afin que les associations soient pleinement intégrées dans un processus de co-construction de l'intérêt général, et cela sans qu'il y ait concurrence entre elles ou avec le secteur lucratif.

Nous constatons avec satisfaction que des domaines très divers ont été retenus pour l'ensemble des associations d'envergure locale et celles d'envergure intercommunale dans l'attribution des subventions, dont on peut pointer ce qui peut apparaître comme un saupoudrage. Le montant d'aides global est bien à la baisse, on ne peut que le constater.

Certes, nos finances publiques nous amènent à faire des choix, c'est ce que nous avons fait. Il faut que ces choix continuent d'être tournés vers le soutien aux associations. Sans disperser l'argent public, nous devons rester vigilants et donner les moyens à ceux qui montrent qu'on peut placer en eux notre confiance pour leur engagement, leur constance, leur volonté de contribuer à plus d'égalité, de justice, de connaissance, d'apprentissage, de bien vivre tout simplement ensemble, sans discrimination, sans repli.

Si la pérennité du secteur associatif est mise en danger par les baisses successives des dotations de l'Etat ou par la suppression des contrats aidés par exemple, la politique mise en œuvre par la Métropole de Lyon répond aujourd'hui, nous le pensons, avec les moyens dont elle dispose, à l'engagement du secteur associatif.

Les élus du groupe PRG voteront en faveur de ces délibérations.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est dans un contexte particulièrement tendu que nous allons décider des politiques métropolitaines en direction de la vie associative. La baisse des dotations aux collectivités, conjuguée à la suppression des contrats aidés et des engagements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le financement aux associations, met en difficulté voire en péril un certain nombre d'entre elles dans notre Métropole. Nous regrettons bien évidemment la baisse de 6 % des subventions que nous accordons aux associations.

Or, ces dernières viennent souvent compléter voire remplacer l'action menée par les pouvoirs publics, inspirant à l'Etat et aux collectivités territoriales de nouvelles formes d'intervention.

Les critères retenus pour la mise à plat d'une politique de vie associative dans la Métropole sont assez généraux et mériteront d'être affinés dans les prochaines années. Le critère d'intérêt public local ne doit pas être trop restrictif. Pour notre part, nous insistons pour que les démarches d'éducation populaire, les projets citoyens de solidarité soient reconnus et mieux soutenus.

La mise en place et le développement d'un centre de ressources et de formation au service des associations doit favoriser l'accompagnement et la coordination entre elles : formation des bénévoles, aide aux montages de dossiers de financement, définition de projets, aide à la mutualisation d'emplois et de services, etc. Pour autant, le souci de formation des bénévoles ne doit pas conduire à une trop grande professionnalisation des associations qui irait à l'encontre de leur raison d'être.

Le soutien à la vie associative exprime la volonté politique de développer et de soutenir toutes les formes citoyennes de développement et d'engagement dans la sphère publique. Or, cet engagement bénévole contribue à l'économie et à la valorisation des territoires de façon collective et non pas marchande. C'est dans cet esprit que nous voterons favorablement ces rapports.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GILLET : Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, vous faites évoluer le cadre d'intervention en faveur du soutien de la vie associative. Les associations constituent le cœur de notre société, elles sont des lieux de rencontres, de construction de projets, de débats, de partage, de vivre ensemble.

Avec plus de 20 000 associations acteurs dans tous les domaines d'activités sur notre territoire et avec une dynamique d'engagement importante tous les ans (1 700 créations d'associations par an), il était nécessaire de faire évoluer notre politique métropolitaine de soutien à la vie associative héritée du Département du Rhône en 2015.

Une offre améliorée, simplifiée, plus claire et avec une meilleure lisibilité est un impératif pour des interlocuteurs le plus souvent bénévoles. Les élus du groupe UDI soutiennent sans réserve plusieurs axes :

1° - le développement de formations adaptées aux problématiques des associations,

2° - la création d'un réseau fédérateur et structurant la vie associative,

3° - le soutien au développement de la vie associative,

4° - la mise en place d'un observatoire interne de la vie associative.

Cependant, vous annoncez une mesure à destination des associations locales avec la mise en place d'une enveloppe réduite de subventions dites "coup de pouce". Comme vous le rappelez dans la délibération, "les associations de proximité contribuent à l'animation de la vie sociale locale"; cet axe de la politique métropolitaine mérite plus de précisions. En effet, les élus UDI estiment que la proximité doit être de la responsabilité des Communes. Le Maire et les élus municipaux sont les mieux à même de tisser des liens avec les associations locales et de construire des passerelles avec les actions collectives. La Métropole n'est pas le bon niveau pour développer la proximité ; c'est le rôle de la Commune qui a une meilleure perception et expertise de la vie locale.

Ce rapport illustre une fois encore la nécessité de définir ce qui est métropolitain et ce qui est de la responsabilité de la Commune et de son Maire.

Ce dispositif "coup de pouce" ne peut donc pas être qu'un dispositif très limité en terme budgétaire, qui vient soutenir un nouveau projet d'une association. Ce dispositif doit donc avoir pour objectif de donner aux associations les moyens d'innover et d'explorer de nouveaux horizons.

Enfin, nous souhaitons davantage d'informations sur les critères d'attribution des subventions, qui choisit, comment. Depuis deux ans, nous votons des délibérations attribuant ces subventions mais ne serait-il pas plus démocratique, juste et transparent d'établir des comités de suivi et d'éligibilité composés, pour chaque territoire, chaque CTM, par les élus métropolitains dans leur diversité ? Croyez au souhait d'implication de tous les élus, même ceux de l'opposition !

Monsieur le Président, nous voterons évidemment cette délibération et espérons que vous répondrez à nos interrogations et requêtes dans les mois à venir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, ces deux délibérations et celles qui suivent appellent plusieurs remarques de notre part qui portent, pour l'essentiel, sur la transparence des décisions et des orientations de notre assemblée sur ce sujet sensible qui est la vie associative, domaine d'activité où les élus sont particulièrement sollicités. Nous entendons positivement ce qu'annonce madame Frih mais nous ne saurions pas nous en contenter.

Nous nous félicitons évidemment de la richesse de la vie associative dans notre Métropole, richesse qui tient beaucoup à l'engagement historique des Communes auprès des associations. Les associations, c'est la citoyenneté, l'altruisme, le faire ensemble et –vous le soulignez dans cette délibération– c'est aussi l'emploi.

Vous savez comme nous que les collectivités locales ont perdu, pendant le quinquennat Hollande, 11,5 milliards d'euros et Edouard Philip, Premier Ministre d'Emmanuel Macron, annonce 13 milliards d'euros d'économies pour les dotations aux collectivités à venir. Il me semble que cette situation mériterait un débat un peu plus approfondi de notre assemblée quand nous parlons de la vie associative et que ce serait bien qu'on se parle franchement et que vous nous annonciez la couleur et les orientations pour les années qui viennent.

Comment pensez-vous faire précisément pour soutenir le tissu associatif dans une telle situation d'austérité pour les collectivités ? Les intentions annoncées sont louables mais elles ne me semblent pas répondre à cette question qui est étrangement absente du débat et de la délibération alors qu'elle pèse depuis des années, jusqu'à conduire à la disparition d'actions pourtant tout à fait utiles aux habitants.

Il est vrai, monsieur le Président, que vous avez fait passer les subventions d'intérêt local des 760 000 € à plus de 1 000 associations qui étaient distribués par le Conseil général à 87 350 € pour 75 associations aujourd'hui ; il y en a sans doute un peu plus, je vous le concède, qui ont dû être reprises dans d'autres dispositifs. C'est tout de même une belle performance qui manque un peu d'élégance mais qui n'a pas fait de vagues car un très grand nombre de ces associations étaient vraiment de petites associations locales qui n'ont jamais été informées de la poursuite du dispositif après la fin du Conseil général. Ce serait bien d'ailleurs, puisque nous parlons de transparence, que nous ayons le bilan de ces économies. Combien d'actions en moins dans les quartiers, auprès des écoliers, auprès des collégiens puisque c'était essentiellement dans ces domaines que travaillaient ces associations.

C'est pourquoi nous souhaitons insister sur l'exigence de transparence et d'information auprès des associations comme des élus. Aujourd'hui, nous, élus, ne disposons pas en amont des décisions de l'information nécessaire nous permettant de suivre correctement le travail dans notre assemblée dans ce domaine. Nous ne disposons pas de la totalité des demandes des associations. Nous ne disposons pas en amont des associations qui ont été retenues pour être financées et de celles qui ne le sont pas et nous n'avons pas les critères des décisions prises, ce qui est tout de même un problème du point de vue de la démocratie et de la transparence. Il nous semble donc qu'il faut beaucoup progresser sur cette question.

Nous voterons cette délibération mais nous ne sommes pas satisfaits.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Monsieur le Président et chers collègues, à la lecture de cette délibération, on peut se dire que cela commençait bien. Cette délibération semble, en effet, constituer un début de politique métropolitaine de la vie associative : afficher l'accès des associations aux ressources et à la formation, on ne peut qu'être pour ; acter le principe de s'appuyer sur les acteurs existants, on ne peut qu'approuver. Mais, pour être pour, il faudrait être capable de faire abstraction de plusieurs éléments.

Des éléments contextuels d'abord : comment ne pas aborder cette question sans parler de l'état préoccupant dans lequel se trouve le monde associatif ? Un certain nombre de mes collègues l'on fait. Je constate que c'est quand le niveau de contrats aidés est réduit de façon drastique par le Gouvernement que l'on insiste ici, à la Métropole, sur le poids de l'emploi associatif dans notre région. Mais quel dogmatisme a-t-il fallu pour priver, au cœur de l'été, des dizaines de milliers de personnes de perspectives d'emploi ! Quelle déconnexion avec la réalité a-t-il fallu pour qu'on coupe brutalement un des moyens de fonctionnement essentiels des associations

qui font vivre nos territoires ! Je me rappelle qu'ici, on dénonçait souvent les décisions prises d'en haut, sans lien avec le terrain et l'on se retrouve aujourd'hui dans la même situation. Il est vrai que le jacobinisme, c'est comme le coup de marteau : on s'en plaint tant qu'on est dessous, beaucoup moins quand on tient le manche.

La part de responsabilité de la Métropole dans la situation des associations ensuite : depuis deux ans, celles-ci subissent en moyenne une baisse de 6 % de subvention chaque année. Quelle est la crédibilité dès lors, pour la Métropole, de vouloir animer une dynamique associative en s'étant autant désengagée financièrement ?

Dans ce contexte, la Métropole ne fait pas de choix clair. Elle va mélanger politique stratégique sous-financée et maintien d'un système de subventions de proximité. C'est une nouvelle illustration de la difficulté de la collectivité métropolitaine à se situer par rapport aux Communes et aux acteurs locaux. Certes, les dotations cantonales revêtaient l'apparence du clientélisme mais au moins étaient-elles suivies par les élus territorialisés qui connaissaient le contexte local.

Le groupe La Métropole autrement avait fait, dès le départ, des propositions qui demeurent valables :

- élaborer une stratégie partagée au niveau métropolitain, cette stratégie de soutien à la dynamique associative doit conforter les acteurs qui interviennent en ressources, ingénierie et formation pour les associations. Quelle plus-value aurions-nous à faire nous-même, notamment en formation, ce que des structures réparties sur la Métropole font bien et depuis longtemps ? C'est davantage dans la contribution à la mise en réseau que dans la substitution que la Métropole est attendue ;

- concernant les subventions d'envergure locale : la logique voudrait que la gestion de ces subventions soit transférée directement aux Communes. A défaut, nous avons proposé que les Communes voire les Conférences territoriales donnent un avis sur les demandes de leur territoire. En effet, on ne peut pas demander aux Communes de s'occuper de proximité de façon alternative, selon les sujets.

La politique de soutien à la vie associative doit marquer, d'une part, la priorité à un secteur en grande difficulté et pourtant nécessaire au vivre ensemble dans notre agglomération ; elle doit, d'autre part, marquer clairement un choix de positionnement de la Métropole : animation de réseau plutôt que substitution aux Communes et aux structures locales.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère DAVID : Monsieur le Président et chers collègues, j'interviens en lieu et place de Brigitte Jannot qui a dû quitter notre assemblée.

Les délibérations sur lesquelles j'interviens aujourd'hui sont complémentaires. La première fixe les lignes structurantes de notre politique métropolitaine en direction de la vie associative et les deux autres attribuent les subventions pour l'année 2017 dans la droite ligne de la politique que nous avons menée depuis la création de la Métropole.

Vous l'aurez compris, pour cette année, la logique de continuité perdue pour que les associations puissent sereinement s'adapter aux changements que nous comptons apporter. Après deux années d'expérimentation concernant un domaine de compétences hérité en grande partie du Département, nous sommes maintenant en mesure d'identifier les vecteurs d'amélioration de nos capacités d'action auprès des associations.

La priorité reste et restera un soutien constant à l'engagement citoyen du monde associatif. Mais cette volonté politique doit nous conduire bien sûr à rendre à la fois transparents les choix faits mais surtout plus lisibles et plus visibles des habitants de la Métropole. Trop souvent, les subventions métropolitaines se fondent et se confondent. Un affichage plus clair s'impose donc.

Aujourd'hui, le tissu associatif compte plus de 20 000 associations et 1 700 sont créées chaque année. La vitalité de ce secteur n'est pas sans conséquences, en termes de budget d'abord mais aussi en termes de poids économique puisqu'on peut compter plus de 50 000 emplois, soit 10 % du secteur privé, sans oublier bien sûr tous les bénévoles. Voilà pourquoi, au-delà de ces constats, il est urgent de diagnostiquer les besoins et de se doter d'outils précis et structurants.

La direction de la vie associative assure déjà accueil et conseil mais il convient d'aller plus loin en matière de formations. Des actions seront proposées, que ce soit pour mieux gérer, pour mutualiser des moyens ou partager des expériences. Ces temps d'appui et de soutien deviennent incontournables. Voilà pourquoi la création d'un centre de ressources et de formation permettra d'apporter des réponses adaptées et favorisera la mise en réseau. Parallèlement, une cartographie des acteurs et des territoires apportera une connaissance plus juste de nos interventions et aidera à affiner nos contributions futures.

Cela concerne directement les associations d'envergure locale et chacun comprend bien que la notion de proximité doit aussi répondre à des critères d'éligibilité précis, dans un souci d'équité évident. Les subventions attribuées dans ce cadre-là auront surtout un caractère ponctuel.

Enfin, et afin d'apporter à chacun d'entre nous, dans les Communes, une vision consolidée et précise des soutiens possibles, un observatoire interne sera créé pour éclairer les choix à venir et veiller à la cohérence des financements accordés. Nous pourrons alors assurer aussi une meilleure communication des actions métropolitaines en direction du monde associatif que nous accompagnons.

Les élus Socialistes et républicains métropolitains voteront ces délibérations.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN : Merci, monsieur le Président. De très nombreuses choses viennent d'être dites et donc j'essaierai d'être assez rapide. Nous souscrivons déjà à beaucoup de choses qui viennent d'être dites.

Monsieur le Président et chers collègues, depuis la mise en place de la Métropole, plusieurs groupes vous ont interrogé, ainsi que votre prédécesseur, sur les modalités de gestion des subventions aux associations de proximité qui succédaient aux dotations cantonales. Dans le contexte budgétairement contraint actuel, vous avez fait le choix –et c'est un euphémisme– que le montant de ces subventions soit nettement inférieur à celui des dotations cantonales. Aussi, dans ce contexte, l'égalité de traitement entre les territoires et la transparence sont particulièrement attendus.

Trop souvent, depuis 2015, dans nos communes, nous rencontrons des représentants d'associations à propos du suivi de leurs demandes de subventions et peu sont capables, parmi nous, de leur répondre quoi que ce soit. Aussi avons-nous appelé de nos vœux la mise en place d'une nouvelle organisation aussi lisible et transparente que possible.

La procédure présentée en commission par madame Sandrine Frih pourrait nous donner satisfaction. Elle a ainsi proposé que les élus de proximité qui connaissent les besoins et les actions des associations sur leur territoire soient informés des demandes et de leur suivi, qu'ils soient associés au processus décisionnel, consultés quant aux modalités d'attribution ou à leur refus. Bien entendu, la décision finale d'attribution reviendra au Conseil métropolitain qui votera sur la proposition de l'exécutif. Mais la participation des élus des territoires permettrait de renforcer le lien entre la Métropole et les habitants. Nous vous demandons donc de bien vouloir, monsieur le Président, confirmer l'engagement de votre Vice-Présidente sur ce sujet.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Madame Frih, vous voulez rajouter quelques mots.

Mme la Vice-Présidente FRIH : Sur les 6 % dont on a entendu parler, ces 6 % au global, on n'a pas systématiquement enlevé 6 % à toutes les subventions des associations ; certaines n'ont pas bougé et d'autres ont eu ces moins 6 %. C'est bien les 6 % globaux. Il faut que l'on soit un peu intelligent dans nos dons aux subventions.

D'autre part, sur les critères d'éligibilité pour les coups de pouce –ce sont des conditions d'éligibilité–, bien sûr nous travaillerons avec les Maires. Mais, pour un souci de lisibilité, pour connaître les structures, je vais travailler avec deux Conseillères qui sont mesdames Jannot et Poulain qui ont des territoires répartis. Il s'agit de travailler avec les Communes ; le travail est ouvert –je le répète, monsieur le Président–, j'espère que vous me suivrez dans cette décision.

Sur la mise en place d'un observatoire et sur cette transparence, aujourd'hui, on n'a pas de carte des associations, on a beaucoup de mal à savoir ce qui se passe sur notre territoire ; cet observatoire va permettre de le faire. Donc on met une politique en place, tout est ouvert.

Pour répondre à la diminution des subventions globales, on serait passé de 740 000 à 70 000. C'est faux ! Ce n'est pas nous qui avons décidé cela. Quand nous sommes passés à la Métropole, beaucoup d'associations n'ont pas fait leur demande parce que quand il y avait les dotations...

(Rumeurs dans la salle).

Mais oui, bien sûr ! Beaucoup d'associations n'ont pas fait leur demande à la Métropole et les élus de terrain, à ce moment-là, n'ont pas fait leur boulot, monsieur Millet, je suis désolée !

M. LE PRESIDENT : On écoute madame Frih, s'il vous plaît.

Mme la Vice-Présidente FRIH : Pour les dotations cantonales, il fallait remplir un dossier alors que beaucoup d'associations ne remplissaient jamais de dossier. Les dotations cantonales c'était je ne dirai pas du clientélisme mais presque dans certains cas ; et oui ! Donc, du coup, on n'a pas eu d'accompagnement.

(Huées).

M. LE PRESIDENT : S'il vous plaît !... S'il vous plaît !

Mme la Vice-Présidente FRIH : Aujourd'hui, on est sur une transparence. Je vous propose...

M. le Conseiller COCHET : On est des fainéants !

Mme la Vice-Présidente FRIH : Non, absolument pas ! Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, vous n'êtes pas des fainéants. J'ai simplement dit que, dans certains cas, les associations n'avaient pas été accompagnées dans leur demande à la Métropole et qu'on ne leur a pas expliqué... Comment ?

M. le Conseiller COCHET : Vous les avez traités de fainéants.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Cochet, s'il vous plaît !

Mme la Vice-Présidente FRIH : Ce ne sont pas du tout des fainéants, ce n'est pas ce que j'ai dit, monsieur Cochet. J'ai dit qu'ils n'avaient pas su, à un moment donné, demander à la Métropole et remplir les dossiers qu'il fallait. Je n'ai pas dit que c'était des fainéants ! Cela a été, à un moment donné, un manque d'information.

M. le Conseiller MILLET : Vous ne leur avez pas écrit.

Mme la Vice-Présidente FRIH : On a écrit, mais si on a écrit, bien sûr que si ! Quoiqu'il en soit, aujourd'hui, on part sur une nouvelle politique avec une transparence, avec un laboratoire qui va nous permettre de dresser une carte, avec des Conseillères sur le terrain et avec une volonté de travailler avec les Maires des Communes.

M. LE PRESIDENT : Quelques mots avant de passer au vote et avant l'interruption de séance que je ferai après le vote, si vous voulez bien, parce qu'il est presque 19 heures. Juste pour dire quelques mots.

D'abord, je crois que ce schéma va dans le bon sens et je remercie l'intervention du GRAM qui l'a dit dans sa première intervention...

Est-ce que je peux terminer mon intervention, madame Burricand, s'il vous plaît ? Je vous demande juste deux minutes, vous allez voir, cela va être très rapide, on va passer au vote et ensuite on pourra aller s'égayer pendant une interruption de séance. Je vous remercie.

... avec, je crois, un travail qui a été fait et qui reste à faire pour ne pas faire systématiquement du moins 6 % et je crois que cela a été fait dans un certain nombre de secteurs. Ici, dans cette Métropole, j'ai souvenir d'un certain nombre de débats, notamment en commission développement économique il y a encore quelques mois. Je crois que, là-dessus, les choses sont claires.

Sur les points d'appui et le soutien renforcé au centre de ressources, je crois qu'il faut continuer l'effort. Un certain nombre de soutiens sont faits d'abord au centre de ressources de la Métropole. Vous avez évoqué cette nécessité sur la formation, sur le conseil, sur l'animation de temps d'échanges réguliers mais aussi un soutien aux centres de ressources locaux. C'est ce que la Métropole fait aujourd'hui, notamment avec un certain nombre d'associations ; je pense au centre Boris Vian à Vénissieux, au CCO de Villeurbanne.

Je crois que la mise en place d'un observatoire de la vie associative nous permettra, plutôt que d'avoir des discussions un peu hâtives, d'objectiver la situation de la vie associative sur notre Métropole et va être un moment intéressant qui nous permettra d'avoir un regard assez précis sur ce qui se fait dans cette Métropole, sur une vue d'ensemble des aides demandées et obtenues par toutes les associations quel que soit leur domaine.

Ce que je voudrais dire aussi, pour que l'on ait des débats apaisés sur cette vie associative, c'est qu'il n'y a pas d'un côté des Communes vertueuses qui ne baisseraient aucune subvention à la vie associative –je crois qu'il n'y en a pas aujourd'hui, eu égard aux contraintes ; et ce sont des élus responsables que nous avons en face de nous–, qui n'aient pas, dans l'exercice de ces deux derniers mandats, baissé un certain nombre de subventions aux associations dans sa propre Commune et, de l'autre côté, la méchante Métropole qui systématiquement baisserait les subventions.

Je crois qu'il faut que l'on objective cette situation. L'observatoire, je pense, nous permettra de le faire dans la plus grande intelligence, de s'appuyer bien sûr sur l'intelligence collective et sur l'intelligence des Communes. Bien évidemment, qui connaît mieux les associations de son territoire que les élus de ces territoires ? Et nous ferons ce travail –pour répondre à madame– en association complète avec les élus locaux, tout en respectant bien évidemment la décision qui sera prise ici, dans cette assemblée, par la Métropole et par les élus métropolitains.

Je mets ces rapports aux voix.

N° 2017-2181 -

Adopté, M. Berthilier, Mme Le Franc, M. Llung et Mme Reveyrand (La Métropole autrement) s'étant abstenus.

N° 2017-2182 -

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose une interruption de séance de quinze minutes. On s'arrête, on reprendra tout à l'heure.

(La séance est suspendue à 19 heures 10 et reprise à 19 heures 30).

M. LE PRÉSIDENT : Si vous pouviez rejoindre vos places, ce serait magnifique nous pourrions redémarrer. Je ne parle qu'à ceux qui sont déjà assis : si vous pouvez faire passer le message par Twitter, sms... Les chargés des groupes, s'ils veulent aller chercher les derniers retardataires par exemple...

N° 2017-2183 - éducation, culture, patrimoine et sport - Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations d'envergure intercommunale - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprenons le cours de nos aventures avec le rapport numéro 2017-2183 qui devait être rapporté par madame Frih qui a dû s'absenter mais qui était tout à fait favorable et la commission aussi. Attribution de subventions aux associations d'envergure intercommunale.

La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FORISSIER : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président et chers collègues, nous voterons ces attributions de subventions aux associations locales d'envergure intercommunale tout en regrettant, comme tout le monde, la baisse de 6 % qui est la conséquence de la pression financière exercée par les Gouvernements sur nos collectivités locales.

Comme il s'agit d'un rapport qui concerne les compétences transférées du Département dans le cadre de création de la Métropole, notre groupe souhaite, monsieur le Président, vous poser deux questions que se posent toutes les équipes municipales de la Métropole.

Il apparaît au fil des années que l'engagement en direction du monde associatif est en recul, tant au niveau des subventions que des moyens mis à disposition des associations, en raison d'un contexte financier de plus en plus tendu. Certes, un travail est en cours pour redéfinir les critères d'attribution aux associations et rendre plus claires les demandes de subventions.

L'intervention tout à l'heure de madame Frih m'amène tout de même à faire une légère mise au point : vous le savez, j'étais 1^{er} Vice-Président du Conseil général du Rhône, Max, qui est là, était rapporteur général du budget et je ne peux entendre traiter ainsi les collègues qui sont ici –Gilbert-Luc, Annie Guillemot, il y en a de nombreux-. Quand nous donnions des subventions, il y avait des critères, il y avait des logiques et il y avait des choix qui étaient faits en associant tous les groupes. Donc, aujourd'hui, je pense que traiter notre collectivité d'avoir pratiqué du clientélisme est très discourtois et, personnellement, j'aurai une explication avec votre collègue parce que ce n'est pas du tout comme cela que j'entends mener l'action politique.

Au contraire, je pense qu'il y avait beaucoup plus de services –d'ailleurs, je vous en parlerai un peu plus en avant– au Conseil général qu'il n'y a aujourd'hui à la Métropole mais je suis le premier à vous le dire, il y a un contexte financier qui est plus tendu.

Je pense, au contraire, qu'il faudrait se pencher sur l'aide à la formation pour les dirigeants associatifs et s'impliquer davantage dans les ressources et les conseils, dans la continuité des pratiques du Conseil général au niveau des services rendus aux bénévoles dans le cadre de l'espace associatif d'antan.

Dans cette même logique, pour que les associations puissent continuer à agir, il est nécessaire que les Communes continuent à investir dans des locaux nécessaires à la vie associative ; cela est indispensable pour le lien social, le développement harmonieux des personnes et la qualité de vie dans notre Métropole. A ce titre, le Département, par ses contrats triennaux, apportait une aide à l'investissement communal. Là aussi, les critères et les taux étaient définis en fonction des difficultés et charges cumulées par chaque Commune ; il est vrai que nous aidions beaucoup plus Vaulx en Velin et Vénissieux que des Communes qui avaient des potentiels fiscaux plus élevés et des situations moins tendues.

Maintenant, monsieur le Président, c'est vous qui avez la lourde tâche et la responsabilité de définir les orientations de notre Métropole. C'est pourquoi notre groupe vous pose ces deux questions : pensez-vous être en mesure de définir dans un délai raisonnable les équipements dits "d'intérêt d'agglomération" ? C'est quelque chose de complexe.

Et, du fait de pouvoir rationaliser la dépense publique et de partager bien entendu entre les Communes et la Métropole des frais d'investissement, pensez-vous mettre en place une aide à l'investissement communal, notamment pour les Communes à forte croissance démographique qui n'arriveront plus, dans l'avenir, à financer

seules les équipements publics nécessaires à ce développement métropolitain ? Alors, il ne s'agit pas de demander à la Métropole de se substituer aux compétences communales mais d'amener une aide.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Forissier. Juste quelques mots peut-être très rapides.

D'abord, vous me connaissez, je suis très pragmatique et non pas sur les deux questions que vous venez de me poser, qui demandent une réflexion plus appropriée et plus approfondie mais qu'il faudra aborder assez rapidement ici mais aussi peut-être à l'échelle des CTM sur la vie associative, je proposerai peut-être quelque chose qui s'est fait ou pas mais, si vous en êtes d'accord, comme vous évoquiez les anciens Conseillers généraux présents ici dans cette assemblée –je vous propose cela parce que je pense que c'est le dialogue qui peut permettre d'abord de lever un certain nombre d'interrogations ou de faux procès ou de mauvaises idées mais aussi peut-être de bonnes pratiques– que nous puissions envisager une réunion avec les anciens Conseillers généraux présents ici, toutes tendances confondues –ils sont là, vous voyez, certains rentrent ici, lèvent la main- et Sandrine Frih, Brigitte Jannot et Virginie Poulain qui ont en charge aujourd'hui ces sujets. Je pense que, de manière très concrète, cela nous permettra de discuter très calmement et très précisément de ce qui se faisait avant, de ce qui peut se faire dans l'avenir.

Je vous remercie.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de Mme la Vice-Présidente FRIH absente momentanément.

N° 2017-2185 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Clubs sportifs de bassins de vie - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Sellès a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2185. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, c'est un des volets de la politique sportive métropolitaine. Il s'agit d'attribuer des subventions aux clubs sportifs de bassins de vie. Cette délibération est à rapprocher de la délibération numéro 2017-2184 qui concerne les clubs sportifs de haut niveau pour lequel la commission n'a pas retenu de débat. Pour obtenir ces subventions, il y a différents critères. Nous avons reçu 80 dossiers et on en a retenu 72 alors que, sur l'année dernière, il y en avait 76.

Donc je vous rappelle que c'est l'attribution de subventions pour la saison sportive 2016-2017 ; on est un peu en retard, l'idéal aurait été de le faire au mois de juin. Donc, dans les critères retenus, le critère le plus important c'est qu'il s'agit de clubs dont le nombre et l'origine géographique des licenciés caractérisent une attractivité intercommunale marquée.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Sellès. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier pour la proposition que vous venez de faire et vous remercier pour cette pause, certes, ce n'est pas encore celle du Conseil général mais c'est déjà un pas intéressant. (*Rires*).

M. LE PRÉSIDENT : Ni du Sénat, monsieur Devinaz, mais on va s'améliorer vous allez voir !

M. le Conseiller DEVINAZ : Sinon, il faut avoir une bonne résistance au sommeil.

Cela dit, monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais commencer par souligner le travail intéressant et concerté mené par Jean-Jacques Sellès et Guy Barral, concerté avec à la fois les adjoints des Communes chargés du sport, des Maires mais aussi des représentants des comités départementaux et des clubs sportifs du territoire. Cette concertation porte, me semble-t-il, aujourd'hui ses fruits comme la délibération que nous allons voter en témoignage.

L'action métropolitaine de soutien aux clubs sportifs avec ses trois niveaux d'intervention (subventions aux clubs professionnels, aux clubs amateurs de haut niveau et aux clubs de bassins de vie) est particulièrement pertinente. La Métropole favorise ainsi l'accompagnement et la mise en réseau des acteurs et c'est, à mon sens, le bon niveau d'intervention.

Encourager le renforcement des partenaires entre les différents clubs présents sur le territoire de la Métropole est forcément une bonne chose vu que le niveau d'équipement sportif du territoire est de 20 équipements pour 10 000 habitants, soit deux fois moins que la moyenne nationale.

Cela étant, je souhaite soulever une autre question qui est, à mon sens, essentielle : j'ai déjà évoqué au sein de cette assemblée la nécessité d'instaurer un dialogue régulier entre les différents acteurs qui interviennent dans le fonctionnement, l'animation et le financement des clubs sportifs, professionnels ou amateurs. Cette instance participative pourrait prendre la forme d'une commission dont l'échelle territoriale est à définir et pourrait être composée de représentants métropolitains, de représentants des Communes concernées, notamment les adjoints au sport qui ne sont pas forcément Conseillers métropolitains ; elle pourrait associer également des représentants des comités départementaux et des clubs sportifs, cette commission pouvant se réunir à des intervalles périodiques.

Ce dialogue régulier serait particulièrement utile, à la fois pour ajuster au plus près des aides financières versées selon la situation des clubs mais aussi pour prendre en considération les évolutions intervenues d'une année à l'autre. N'oublions pas que la situation des clubs sportifs change régulièrement et cela est d'autant plus vrai pour les clubs de bassins de vie actuels et futurs ; effectivement, ils seront encouragés par notre politique et par l'orientation d'une grande partie des fédérations.

La mise en place de cette instance nous permettra ainsi d'instaurer les conditions d'un véritable fonctionnement démocratique et participatif de la politique sportive métropolitaine. Il me semble que cette instance a un véritable intérêt, surtout dans la perspective des évolutions prévues dans l'élection des Conseillers métropolitains à partir de 2020, lorsque l'ensemble des Communes ne seront plus représentées au sein de la Métropole.

Le groupe La Métropole autrement votera ces délibérations.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Devinaz. Monsieur Sellès, vous voulez dire deux mots ?

M. le Conseiller délégué SELLÈS : Deux petits mots. Merci pour votre intervention. Effectivement, vous avez souligné qu'il y a bien trois volets dans la politique sportive métropolitaine, notamment le soutien au sport professionnel par l'intermédiaire des centres de formation, le soutien aux clubs de bassins de vie et le soutien au sport de haut niveau.

C'est vrai que c'est simple pour le sport de haut niveau dans la mesure où on a des critères qui correspondent à des championnats. Il est vrai que c'est relativement aisé, c'est pour cela qu'on a travaillé avec les comités.

Par contre, pour les clubs de bassins de vie, il est évident –je parle sous le couvert du Président– qu'on va se rapprocher des CTM pour en avoir un peu plus parce que là –vous avez peut-être entendu mon propos– on n'a eu que 80 demandes et 80 demandes ; quand on parle de clubs de bassins de vie avec une attractivité intercommunale, c'est trop peu et, par contre, on a écrit aux Maires, on a écrit un peu à tout le monde, on a fait tout ce qu'il fallait pour essayer d'avoir un maximum de prétendants. Effectivement, on reviendra vers les CTM au mois d'octobre, surtout pour les bassins de vie.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Sellès. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLÈS.

N° 2017-2195 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs, aux projets culturels, à "laclasse.com" et au dispositif collèges au cinéma - Année 2017-2018 - Attribution de subventions aux associations - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2195. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Le rapport numéro 2017-2195 concerne une délibération relative aux actions éducatives. La Métropole souhaite en effet se positionner comme un partenaire du monde éducatif. Ce soutien se traduit par un certain nombre de subventions. Nous avons là un volet thématique avec la citoyenneté, le bien-vivre ensemble, l'éducation aux médias, la santé, pour à peu près 58 000 €, un volet libre pour renforcer l'autonomie des établissements pour 22 000 € ; nous avons aussi un volet culturel en lien avec les autres centres culturels comme la Biennale d'art contemporain pour 7 000 € ; nous avons aussi un volet collèges au cinéma pour 40 000 € et, enfin, un dispositif classe culturelle numérique avec "laclasse.com". Des montants certes modestes au regard de nos 112 collèges et nos 66 000 élèves mais l'efficacité de ces dispositifs n'est plus à démontrer, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, d'abord je voudrais remercier Eric Desbos pour la présentation de cette délibération et lui dire aussi le plaisir que j'ai eu de travailler avec lui ces trois dernières années ; avec ce compliment, j'ajouterai peut-être une demande –que je peux maintenant faire plus facilement– : que l'on puisse passer les sujets éducation, affaires sociales, culturelles en début de séance. Je propose qu'on le fasse peut-être à une prochaine séance parce qu'après cinq heures de délibérations, on voit que le public s'étiolle, la presse est moins là et on voit bien que c'est aussi une façon de mettre en avant plus ou moins certains sujets et je pense qu'on peut, de ce point de vue-là, faire mieux.

La délibération que nous examinons ce soir est la traduction politique de ce que nous avons mis en œuvre l'an dernier avec des axes forts qui ont été priorisés : la citoyenneté et le vivre ensemble, la prévention santé, l'éducation aux médias –et j'y tiens–. On voit, dans la traduction de ce que vous allez voter que nous avons sur ces sujets-là, grâce finalement à la priorisation que nous en avons faite, beaucoup de projets des collègues que nous pouvons soutenir sur ces sujets qui sont extrêmement importants pour permettre aux jeunes d'avoir une autonomie de pensée, de pouvoir s'intéresser, au-delà simplement du cadre de leur établissement, aux autres et à la vie en société.

Je voudrais aussi souligner le travail remarquable qui est fait autour des classes culturelles numériques parce qu'elles sont un outil que vous ne connaissez pas tous précisément mais je vous invite à aller à la restitution en fin d'année scolaire. C'est un travail mené grâce à l'outil informatique et c'est un médium qui permet de mettre en relation des collègues de la Métropole, et donc des jeunes, autour de projets forts. Je trouve vraiment que ce qu'il s'y fait est bien, ainsi que la priorisation que l'on a faite ces dernières années des établissements scolaires en éducation prioritaire qui bénéficient plus de moyens supplémentaires.

Je dirai qu'en matière d'action éducative, on fait le maximum avec les moyens limités que nous avons et que le Conseil général nous a transférés, il faut aussi le reconnaître. Mais, monsieur le Président, comme j'ai noté tout à l'heure –vous répondiez à Corine lehl, je crois– sur la question de la répartition que l'on devait avoir dans les politiques métropolitaines entre l'attractivité et la proximité, je voudrais vous faire une petite suggestion qui, je pense, pourrait être reprise, qui a un petit coût : la Métropole fait beaucoup pour l'attractivité et, notamment l'un des moyens d'attractivité, c'est de financer des délégations qui vont à l'étranger ; je pense que c'est très important, je n'aurai pas la démagogie de dire qu'il faudrait les réduire. En revanche, on a dû limiter, ces dernières années, les moyens pour financer –ce sera l'objet d'une prochaine délibération– les voyages à l'étranger pour les jeunes collégiens.

Et je pense que si vous voulez illustrer votre propos de mettre les deux au même niveau, nous pouvons faire le même effort que nous faisons pour le développement de la Métropole à l'international, pour que nos jeunes découvrent les autres pays du monde et notamment les autres pays européens car, quand on va à l'étranger, on se sent encore plus Français quand on revient ; on se sent finalement appartenir à une communauté nationale à laquelle parfois on se sentait initialement un peu de distance. Je pense que s'il y a aujourd'hui dans les priorités politiques quelque chose que nous devons faire, c'est sur la politique éducative évidemment mais, au sein de la politique éducative, cette proposition en est une qui nécessiterait un petit peu d'audace budgétaire. Mais, à cette heure-ci et en l'absence de monsieur Brumm, je suis sûr que nous pourrions l'avoir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Berthilier. Mais, même en la présence de monsieur le Vice-Président Brumm, tout comme vous pouvez suggérer de faire passer les sujets éducation avant, vous auriez pu faire avant cette proposition qui a le mérite d'exister et qu'il nous faudra étudier.

Juste quelques mots. Je voudrais simplement rappeler qu'avec cette délibération, on voit bien –et on aura une autre délibération ensuite sur les collèges– que notre action sur les collèges, avec les moyens que vous avez indiqués, ne se limite pas, en tout cas ne se restreint pas, même si c'est beaucoup de budget, à la construction et à la rénovation des collèges puisqu'il y a un volet "actions éducatives" extrêmement important et quand on se promène dans les différents collèges, on voit que ces actions sont extrêmement importantes.

Je voulais vous remercier au passage, monsieur Berthilier, de l'action que vous avez menée jusqu'à il y a quelques semaines autour de ces questions-là.

Je vous rappelle que le dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

*"Dans le d) - du "1° - **Approuve**" du dispositif, il convient de lire : "40 920 €" au lieu de : "40 995 €".*

L'annexe 4 - Collèges au cinéma est modifiée comme ci-après annexée."

(Annexe modifiée de la note au rapporteur –VOIR annexe 3 page –)

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2017-2198 - éducation, culture, patrimoine et sport – Lyon 8° - Construction du collège Alice Guy (ex-collège Cazeneuve) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2198. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Tout à fait, monsieur le Président. Chers collègues, c'est une délibération qui concerne un avenant à passer avec la société COUGNAUD SERVICES concernant le collège Alice Guy, où nous avons des plus-values mais aussi des moins-values tout en restant bien évidemment dans le montant de l'autorisation de programme de 14 M€.

Je me permets, monsieur le Président, de profiter de cette délibération pour évoquer la rentrée –nous en sommes encore à quelques jours–, simplement pour vous rappeler que la rentrée s'est bien passée pour nos 44 000 collégiens et nos 79 établissements publics.

Vous l'aurez noté, nous avons deux collèges de plus depuis la rentrée :

- le collège Alice Guy dans le huitième arrondissement, un collège de 500 places pour 250 places occupées pour cette année. C'est un collège numérique, avec une demi-pension, une salle d'évolution sportive, un toit végétalisé ; une conception et une réalisation en dix-huit mois pour 14 M€, dont nous sommes effectivement très fiers. L'objectif de ce collège était d'alléger rapidement les établissements de Vénissieux qui étaient un petit peu en surcharge ;

- nous avons aussi le collège Simone Lagrange à Villeurbanne, dans le quartier Saint Jean. C'est un collège de 400 places occupé pour l'instant par 200 élèves. C'est l'ancien collège Jean Vilar que nous avons rénové et, là aussi, tout l'équipement pour un collège de qualité, avec une demi-pension et tout ce qui est nécessaire pour la bonne éducation de nos collégiens.

Voilà, monsieur le Président, pour la rentrée scolaire de cette année 2017.

M. LE PRESIDENT : Très bien; la Conférence des Présidents a retenu une intervention de quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FORISSIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport que nous voterons sans aucune difficulté met en évidence la complexité de la construction des collèges. En effet, entre le moment où la décision politique est prise compte tenu des délais de procédures administratives et la mise en service de l'équipement, cinq années se sont écoulées. En clair, pour une décision prise en 2018, on peut espérer une ouverture en 2023. Il faut également en amont prévoir la maîtrise du foncier ; cela peut également nécessiter quelques années supplémentaires.

En tant qu'élu de la Métropole, je serai dans une attitude constructive sur cette question. Bien que n'étant pas constructif, je ne citerai aucune Commune en particulier mais l'ensemble des territoires en forte expansion démographique, qu'ils soient au centre ou au nord, au sud ou à l'ouest ou bien à l'est de notre agglomération. C'est une réflexion globale qui s'impose.

Nous avons, monsieur le Président, abordé avec notre collègue Eric Desbos cette problématique de la modification des périmètres des collèges, travail qui s'est déroulé en parfaite harmonie avec les services et élus de la Ville et ceux de la Métropole.

Je suis persuadé que l'ensemble des élus de la Métropole partage ma conviction sur la nécessité de faire de l'éducation une priorité. Mais il faut sortir du discours et passer aux investissements. Pour cela, il est nécessaire d'avoir une projection de l'évolution démographique afin d'être en capacité de programmer les nouveaux équipements pour être en mesure de les inscrire dans les prochaines PPI 2020-2026.

C'est pourquoi je souhaite, au nom de notre groupe, que soit engagée une étude prospective sur l'ensemble des territoires métropolitains, sujet déjà abordé dans un cadre de débat informel.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Forissier, merci. Michel Le Faou, quelques mots peut-être ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, sur la préoccupation portée par notre collègue Michel Forissier, notamment sur l'évolution de la démographie scolaire, il est vrai qu'aujourd'hui, un certain nombre de Communes de notre agglomération, de notre Métropole connaissent cette préoccupation et notamment pour le secteur maternel et primaire : nous allons connaître cette préoccupation et nous la connaissons d'ores et déjà sur quelques secteurs de la Métropole. Eu égard à la pression démographique à laquelle nous avons à faire face, cette préoccupation nous rattrapera assez rapidement.

C'est pour cela que, dans le cadre des différentes propositions du pacte métropolitain, la proposition numéro 10 consistait à mutualiser un outil qui existe d'ores et déjà au niveau de la Ville de Lyon, qui s'appelle "l'observatoire urbain", qui a travaillé sur ces questions en lien avec les services de l'Education nationale et les services de

l'INSEE qui nous permettent d'anticiper un certain nombre de ces questions au regard de la démographie scolaire, donc de pouvoir identifier en amont les secteurs sur lesquels on va connaître cette pression démographique et de pouvoir adapter ensuite notre équipement en matière d'infrastructures scolaires sur ce sujet, et notamment sur les collèges.

On sait que dans les années qui viennent, notamment sur la frange est de l'agglomération, il faudra que l'on renforce notre dispositif en matière d'infrastructures scolaires et c'est dans ce cadre-là que se mènent ces études actuellement avec la direction de l'éducation de la Métropole et que nous serons amenés à faire des propositions, en lien avec Murielle Laurent et Eric Desbos, dans les mois qui viennent afin que l'on puisse anticiper sur ces questions.

On voit ici au travers de la réalisation du collège Alice Guy que nous avons été en capacité de sortir un collège en un temps record, en dix-huit mois. Pour ceux qui ont pu le visiter, quand bien même il soit construit en modulaire, extérieurement, il ressemble à un collège classique et est complètement adapté aux usages dont ont aujourd'hui besoin nos collégiens, notamment l'équipement afférent dans les salles de classes et, qui plus est, il sera complété avec une salle d'évolution sportive qui n'a pas été livrée pour la rentrée mais qui le sera à la suite des vacances de la Toussaint ; et ceci dans un secteur où il y avait une forte pression démographique sur les effectifs scolaires. Et je pense que la rentrée au niveau de ce collège s'est passée dans de très bonnes conditions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2017-2127 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes adultes - Fonds d'aide aux jeunes 2017 - Attribution de subventions dans le cadre des Fonds locaux d'aide aux jeunes et des actions de portée métropolitaine - Attribution d'une subvention à l'association École de la 2^{ème} Chance (E2C) Rhône Lyon Métropole - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2127. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Ce rapport concerne la délibération désormais classique sur le fonds d'aide aux jeunes ainsi qu'une demande de renouvellement de soutien à l'École de la 2^{ème} Chance (E2C) Rhône Lyon Métropole, étant rappelé que nous avons demandé un effort particulier afin que cela puisse toujours concerner les décrocheurs mais qu'on puisse augmenter l'âge des jeunes suivis jusqu'à 30 ans. Je vous remercie. Ce dossier a eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bouzerda. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président et chers collègues, j'interviendrai sur cette délibération uniquement pour l'aspect Fonds d'aide aux jeunes. Notre groupe la votera mais elle appelle quelques observations de notre part.

En premier lieu, le bilan chiffré de l'année 2016 ne reflète déjà plus la réalité de 2017, ce qui est normal mais qui s'explique par un certain nombre d'éléments.

Dans le FAJ (fonds d'aide aux jeunes) que je préside, nous en étions, au 30 juin 2017, à 61 % d'aides attribuées concernant la formation, la pré-qualification, ce qui est énorme et ce qui ne se monte qu'à 7 % dans le bilan 2016. N'oublions pas que la réalité a changé avec une perte d'outils importants : en effet, la Région s'est désengagée sur tout ce qui est pré-qualification, elle retient aujourd'hui uniquement les formations qualifiantes et les secteurs en tension.

Par ailleurs, nous avons perdu, dans le courant de l'année, le fonds d'aide individuel issu du plan 500 000 chômeurs puis un million de chômeurs financé par Pôle emploi. Ce fonds s'étant tari, les FAJ ont "récupéré" –si je puis me permettre cette expression– les jeunes en mal de financement de formation ou de pré-qualification. Je crois qu'il faudra en tenir compte de cela à l'avenir.

Nous constatons également des différences importantes de financement de la Métropole entre les communes de même strate –je ne les citerai pas, elles sont dans le rapport–, dont je forme le vœu que les critères d'attribution des subventions FAJ par Commune nous soient donnés, d'autant plus que la fin annoncée des emplois aidés ne va pas manquer d'accentuer la pression mise sur les FAJ qui ne pourront objectivement plus répondre à des demandes de jeunes en très grande difficulté.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Madame Bouzerda.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Oui, pour rappeler que le Fonds d'aide aux jeunes est un fonds à 50/50 entre la Métropole et les Communes et donc ce que les Communes abondent, la Métropole y met l'équivalent. La Métropole n'a pas baissé son budget puisque je rappelle qu'elle a même augmenté de 3 268,20 € par rapport à 2016 et que la baisse que vous évoquez, peut-être sur une politique spécifique, n'est pas une baisse de subvention de la Métropole. Le principe est celui-là : les Communes abondent et la Métropole abonde au même montant, soit sur l'année à peu près 308 000 €, étant précisé que pour les Communes de la Métropole qui n'abondent pas ou qui ne cotisent pas à ce fonds, il y a tout de même une somme mobilisée par la Métropole à hauteur de 20 000 €.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie, madame Bouzerda.

Avant de procéder à la désignation de notre représentant à l'Ecole de la 2^{ème} Chance (E2C) Rhône Lyon Métropole, je mets ce rapport aux voix :

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

**Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'Ecole de la 2^{ème} Chance (E2C)
(Dossier n° 2017-2127)**

M. LE PRESIDENT : Nous devons donc désigner un représentant pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Ecole de la 2^{ème} Chance (E2C) Rhône Lyon Métropole. Je vous propose la candidature de monsieur Georges KÉPÉNÉKIAN.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie.

N° 2017-2128 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration et Bureau de l'association Lyon Urban Data - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2128. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, en à peine trois ans, le TUBà (Tube à expérimentation urbaine) est devenu un acteur clé de notre transformation urbaine par l'innovation de service, un acteur incontournable de l'écosystème d'innovation métropolitain mais aussi un acteur reconnu sur le plan national et international comme en témoigne l'accord signé l'année dernière avec Knowledge Capital à Osaka. Ce living lab qui est installé au cœur de la Part-Dieu, place Béraudier, s'appuie, pour imaginer, tester les services de notre ville de demain, sur la plateforme de données de la Métropole, elle-même reconnue en France pour la quantité et la qualité des données publiques et privées qu'elle regroupe et qu'elle rend accessibles.

La Métropole dispose depuis mai dernier d'un siège en droit de qualité de Vice-Président au sein du conseil d'administration et également au sein du Bureau de l'association qui est porteuse de ce dispositif Lyon Urban Data. Il s'agit donc, par ce rapport, de désigner un membre du Conseil métropolitain pour représenter notre Métropole.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci.

**Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration et du Bureau
de l'association Lyon Urban Data**

(Dossier n° 2017-2128)

M. LE PRESIDENT : Nous devons donc désigner un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration et Bureau de l'association Lyon Urban Data. Je vous propose la candidature de madame Karine DOGNIN-SAUZE.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2017-2131 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations CentreNeuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2131. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Il s'agit du soutien traditionnel aux managements de centre-ville qui sont financés. Je rappelle qu'il y a cinq managements de centre-ville au sein de la Métropole et nous vous proposons de soutenir ces associations dans le cadre de leur programme d'actions 2017. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Bouzerda. La Conférence des Présidents a retenu une intervention de deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD : Monsieur le Président et chers collègues, mon propos va concerner l'association de management de CentreNeuville mais il s'applique bien évidemment à toutes les associations de management ainsi qu'aux quatre autres qui ont été citées tout à l'heure par madame Bouzerda.

L'association de management CentreNeuville est un outil qui permet de mettre en œuvre des partenariats entre entités publiques et privées en faveur du développement économique et commercial du territoire. L'association est certes financée majoritairement par des fonds publics mais elle bénéficie également de subventions privées conséquentes dirigées sur différents projets.

Ce travail de proximité, mené à l'échelle de chaque cellule commerciale comme sur des projets d'ensemble, a permis de préserver le cœur commerçant de Neuville et ses 190 commerces. Bien que mise en œuvre à l'échelle de la commune, cette politique s'inscrit, d'une part, dans le cadre plus large de sa zone de chalandise : le centre commerçant participe de l'attractivité de l'ensemble du Val de Saône puisqu'une part importante des chalands du centre-ville n'est pas Neuvilleoise ; d'autre part, elle s'inscrit dans le cadre plus large encore de la Métropole : le centre de Neuville est ainsi clairement identifié comme une polarité commerciale de bassin de vie dans le schéma du développement de l'urbanisme commercial et notre intervention en direction des commerces s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations du SDUC (schéma directeur d'urbanisme commercial), lequel permet de mettre en cohérence les enjeux de préservation et de développement du commerce du centre-ville avec la politique métropolitaine.

Dans le Val du Saône, la coopération intercommunale dans le domaine du développement économique est ancienne. Il y a vingt ans était créé un syndicat rassemblant 14 communes qui avait pour vocation d'accompagner la création d'entreprises sur le territoire. Aujourd'hui, cette compétence a été intégrée dans

l'ensemble de celle de la Métropole mais un service territorialisé demeure, qui pilote plusieurs groupes de travail intercommunaux, notamment sur le commerce de proximité. CentreNeuille alimente naturellement ces réflexions.

Cette articulation permanente entre les niveaux micro et macro est un gage d'efficacité et de cohérence de l'intervention en faveur du commerce de proximité au bénéfice de tous les habitants du nord de la Métropole. Ce type de projet illustre parfaitement la réussite d'un véritable partenariat entre les services centraux métropolitains et un travail de terrain des partenaires locaux, communaux et intercommunaux pour garantir aux habitants de pouvoir jouir de services de proximité et d'un environnement de vrai bassin de vie.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2132 - développement économique, numérique, insertion et emploi - PMI'e 2015-2020 - Actions favorisant l'emploi - Projet ODAS - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'investissement à la Société par actions simplifiée (SAS) Campus Véolia Rhin Rhône Méditerranée - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2017-2133 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) en matière d'allocation du revenu de solidarité active (RSA) - Convention d'accès au service Mon compte Partenaire - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2017-2134 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) : Attribution de subventions à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon (MDEF) pour son accompagnement de la filière bâtiment durable (BTP) et à l'association ALLIES PLIE de Lyon pour l'organisation de dating emplois et sa mission insertion culture (MIC) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2017-2135 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Organisation des réponses à la fraude au revenu de solidarité active (RSA) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2017-2136 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Déploiement d'une offre d'accompagnement en direction des bénéficiaires du RSA en souffrance psychique - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2132 à 2017-2136. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit, avec ces rapports, de l'illustration de la politique d'insertion menée dans le cadre de la Métropole à travers des dossiers très divers mais qui chacun illustre le parti pris des actions initiées.

Premier projet –je vais essayer d'être assez rapide–, le projet ODAS. C'est une plateforme, un outil d'innovation qui a été conçu en partenariat avec des entreprises dans le cadre du campus Veolia et qui a pour vocation d'identifier les compétences chez les demandeurs d'emploi et d'identifier aussi, de l'autre côté, les compétences sourcées et cherchées par les entreprises pour pouvoir faire se rencontrer l'offre et la demande d'emploi sur des nouveaux modèles. L'objectif est de l'expérimenter dans un premier temps dans le cadre de la Cité des entreprises avec vocation de déploiement sur l'ensemble de la Métropole. On est dans le cadre d'une subvention d'investissement. C'est un projet porté aussi par des financements privés importants, d'un coût de 3,5 M€ et pour lequel la Métropole s'engage –si vous le votez– à participer à abonder dans la même proportion que la Région, soit à hauteur de 300 000 € réglables sur les trois années, avec l'objectif de pouvoir utiliser et mobiliser pour notre politique d'emploi et d'insertion cette plateforme numérique innovante.

Le second dossier est un dossier technique d'accès au logiciel entre la CAF et la Métropole.

Nous avons aussi un dossier classique de subvention au regard des actions qui sont portés par les PLIE (plan locaux pour l'insertion et l'emploi) à la Maison de l'emploi de Lyon.

Ensuite, un dossier particulièrement important, que l'on avait eu l'occasion de voter dans le cadre d'une expérimentation sur les réponses à la fraude puisque nous avons soumis, il y a un peu plus d'un an, un programme à décliner et à expérimenter avec la mise en œuvre d'une instance de médiation métropolitaine. Je

veux saluer ici la mobilisation très importante d'Yves Jeandin. Loin de toute stigmatisation et loin de tout dogme, l'objectif était à la fois de dynamiser les parcours des bénéficiaires d'insertion, de travailler à pouvoir vérifier mieux, de contrôler plus vite pour faire en sorte que l'on soit dans un contrôle de dynamisation de parcours et de sanctionner quand il faut sanctionner, avec un objectif très fort de la Métropole, c'est-à-dire une réponse immédiate, dès le premier euro, gradée au regard de l'intention volontaire de frauder ou pas et permettant aussi, dans le cadre de l'activation de ses droits, de restituer des indus ou de verser ce que la Métropole ne versait pas.

Enfin, dernier dossier qui vous avait déjà été présenté l'année dernière, c'était l'appel à projets pour le public en souffrance psychique puisque, effectivement, jusqu'à présent c'était un public qui n'était pas traité et l'objectif était que chaque personne puisse bénéficier d'un suivi adapté, diversifié, en fonction de sa situation.

Tous ces dossiers illustrent chacun à leur manière les actions qui sont contenues dans le plan métropolitain d'insertion.

Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Bouzerda. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération traite, comme nous l'avons entendu, de l'insertion professionnelle et notamment des moyens alloués pour faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont exclues, cette insertion professionnelle étant au cœur de la stratégie de notre Métropole car l'attractivité de notre agglomération ne peut aller sans une politique volontariste en matière d'emploi et ne peut se réaliser en laissant des centaines de personnes sur le bord du chemin dans la précarité.

Nous souhaitons donc intervenir sur la question des contrats aidés, appelés à disparaître, à part ceux liés au handicap –en tous les cas, nous l'espérons–. Or, l'objectif de ces contrats était précisément –je cite– "de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi". Pour les jeunes, le dispositif des emplois d'avenir était aussi une "réponse aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes peu ou pas qualifiés afin de leur proposer des solutions d'emploi et de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable". Ces emplois d'avenir sont également menacés, en tout cas amenés à être sérieusement diminués.

Dans les collectivités territoriales autant que dans le domaine associatif et les établissements scolaires, les contrats aidés ont été un pan fort d'embauche et d'aide à la réalisation des objectifs. Avec l'annonce de leur non-renouvellement fin 2017, outre la mise en danger de nombre d'associations, les collectivités territoriales et les établissements scolaires se retrouvent dans une situation très délicate. Le chômage va croître aussi et plus de jeunes seront sans perspective.

Du fait des restrictions budgétaires, les collectivités territoriales comme les établissements scolaires ont eu recours à ces emplois aidés (47 par exemple sur la Ville de Lyon). Ces personnes avaient des missions et les emplois vont disparaître : que va-t-il advenir de ces personnes et de leurs missions ? Vous savez l'importance que nous accordons aux conditions de travail dans notre Métropole ; cette suppression des contrats aidés ne va pas sans introduire un surcroît de travail pour les agents ou cadres en place. Dans les collèges, nombre de ces emplois ont été sollicités pour aider à l'installation d'un meilleur climat scolaire lorsque le contexte était délicat à gérer. Que va-t-il en advenir désormais ?

Alors, certes, le dispositif des emplois aidés était à repenser, notamment sur la question du retour à l'emploi durable, du soutien à l'employabilité des personnes concernées. Mais la question se pose de savoir si les outils projetés dans cette délibération vont être à même de résoudre cette équation délicate rapidement. Car quelles solutions sont envisagées très rapidement pour les personnes qui occupaient les postes des emplois aidés qui vont être supprimés d'ici fin 2017 dans les collectivités territoriales ?

Certes, comme le dit la délibération, "soutenir les initiatives locales établissant des synergies entre actions pédagogiques et gestion des ressources humaines pour accompagner et anticiper les mutations du monde du travail au profit de tous les actifs" ou encore " optimiser le flux de compétences du territoire lyonnais en proposant un langage commun pour les compétences professionnelles" sont des objectifs louables mais vont-ils pouvoir résoudre concrètement le dilemme de ces contrats aidés disparus ?

Nous voterons cette délibération en restant attentifs sur les suites données à propos des contrats aidés.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, je voudrais dire un mot sur la délibération 2017-2135 sur la fraude au RSA et ensuite un mot sur la délibération 2017-2136 sur la souffrance psychique.

La délibération 2017-2135 d'abord : nous ne considérons pas cette délibération infondée puisqu'il faut effectivement sanctionner les personnes qui effectuent sciemment de fausses déclarations. Nous persistons toutefois à déclarer qu'elle stigmatise les plus pauvres et consacre des efforts financiers et humains sans doute

disproportionnés à traquer les fraudeurs potentiels ; à ce propos, nous aimerions disposer des pourcentages de fraudeurs reconnus et leur évolution éventuelle ainsi que le coût pour notre collectivité de cette recherche. En l'état actuel de nos informations, nous ne pensons pas vraiment que ce soit un enjeu majeur en termes d'action publique ; la lutte contre la fraude fiscale serait sans doute plus rentable –mais c'est une parenthèse–.

Lorsqu'il s'agit, en revanche, d'accélérer le traitement des dossiers des bénéficiaires, de remobiliser les personnes sur leurs obligations d'insertion, bien sûr, nous y souscrivons. Encore faut-il s'accorder sur les modalités de cette remobilisation dans le contexte actuel où la suppression des emplois aidés va forcément porter un coup fatal aux dispositifs de placement à l'emploi des chômeurs, surtout les plus éloignés de l'emploi. C'est la raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Sur le soutien psychique, cette délibération a le mérite de porter attention à un phénomène majeur aujourd'hui, qui frappe les publics en difficulté. C'est pourquoi nous la voterons.

Pour vous donner un exemple, dans les Missions locales dans lesquelles nous sommes de nombreux élus à siéger, à être impliqués, nous mettons en œuvre depuis plusieurs années un dispositif renforcé qui s'appelle la Garantie Jeune. Nous avons pu constater à cette occasion combien ils étaient nombreux à souffrir de multiples freins à la mise à l'emploi : ruptures familiales, absence de ressources, santé, logement, freins à la mobilité et y compris des souffrances psychiques et des maladies mentales relevant de la psychiatrie. Mon collègue Mohamed Rabehi sait comme moi que nous avons frôlé la catastrophe ce mois d'août dans notre Mission locale avec un jeune extrêmement violent. Mais ceci n'est qu'un exemple des difficultés auxquelles toutes les structures s'occupant de jeunes et d'adultes en perte de repères sont confrontées.

A la lecture de la présente délibération, il me semble observer une anomalie : tout en dressant le bilan du dispositif expérimental d'accompagnement dont madame Bouzerda parlait à l'instant, cette délibération étend le périmètre de prise en charge des publics en souffrance psychique pour le soutenir –je cite– "sur l'ensemble du territoire métropolitain".

Si nous ne pouvons que nous réjouir de l'ouverture de ce dispositif aux CLI 1, 2, 5, 6, 9, 10, dont les publics RSA vont pouvoir bénéficier de cet accompagnement psychologique, je m'interroge sur l'absence de la CLI Vaulx en Velin-Bron –à moins que j'aie mal lu mais il me semble avoir épluché la liste des CLI–. Or, nos territoires comptent de très nombreuses personnes en très grande souffrance psychique et vivant dans des situations de pauvreté extrême.

Je souhaiterais donc, monsieur le Président, une réponse précise sur cette lacune qui nous inquiète. Je vous remercie par avance.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous avons retenu deux minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés mais, en réalité, ce sont quatre minutes parce que vous avez fait passer un petit message en me disant que sur certaines, vous aviez baissé votre temps pour pouvoir en récupérer ici, n'est-ce pas ?

M. le Conseiller RABEHI : Tout à fait, monsieur le Président, mais je vais essayer de faire au plus court.

Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de souligner notre agréable surprise de constater que nos interventions, si elles n'obtiennent pas immédiatement les réponses aux interrogations qu'elles posent, s'avèrent cependant assez pertinentes au point de retenir votre attention et celle des services.

En effet, lors du Conseil du 30 mai 2016, ici même, j'étais intervenu sur le rapport concernant la lutte contre la fraude sur le RSA pour souligner que le plan proposé manquait d'ambition. J'avais cité quelques exemples de Départements qui avaient mis en place des brigades de lutte contre la fraude avec des résultats probants et proposé au Président de l'assemblée de l'époque de doter la Métropole d'un outil moderne et efficace pour permettre de lutter contre la fraude tout en favorisant l'intégration sociale.

Or, dans le rapport numéro 2017-2135, contre toute attente, vous reprenez nos propositions et nous nous en réjouissons. Un dispositif expérimental de lutte contre la fraude a été déployé depuis septembre 2016 et il a permis à la fois de multiplier par 1,3 le nombre de signalements tout en portant le montant du préjudice identifié de moins de 2,5 M€ à près de 4 M€. Monsieur le Président, nous voterons bien évidemment ces rapports puisqu'ils reprennent nos suggestions.

Permettez-moi une intervention –comme vient de le faire ma collègue– sur le rapport numéro 2017-2136 qui concerne plus particulièrement les bénéficiaires du RSA en souffrance psychique. La Métropole ouvre le dispositif d'aide à ces publics à toute la Métropole après une expérimentation d'un an sur quelques territoires. Et, comme vient de le souligner madame Pietka, nous nous interrogeons sur l'équité territoriale de ce dispositif qui couvre seulement neuf des onze comités locaux d'insertion, en excluant effectivement le CLI 7 (Bron-Vaulx en Velin) mais également le CLI 8 (Saint Priest-Meyzieu-Décines-Chassieu) ; c'est près du quart de ces bénéficiaires potentiels que vous avez exclu. Vous pourriez peut-être, monsieur le Président, nous expliquer ces choix et nous confirmer que notre intervention pourrait permettre de corriger ce traitement inégal ?

Enfin, permettez-moi, monsieur le Président, de porter à nouveau une autre inquiétude que nous soulevons régulièrement dans cette assemblée : celle des publics visés dans le cadre des actions déployées dans le PMI'e (programme métropolitain d'insertion et d'emploi). Le rapport met en évidence un élément important : le PMI'e se décline en trois axes qui se donnent pour ambition –je cite– "de construire une offre de service orientée vers

l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA". On ne cite, une fois de plus, que les "seuls" bénéficiaires du RSA. Si nous sommes ravis d'entendre régulièrement de votre part et de celle de madame la Vice-Présidente que l'ensemble des publics en insertion est pris en compte dans le champ d'action du PMI'e, nous le serions tout autant de le voir inscrit dans l'ensemble des conventions et rapports relatifs à ce champ d'action.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Rabehi. Madame Bouzerda, vous voulez apporter quelques éléments ?

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Oui, peut-être quelques mots.

Tout d'abord, sur les contrats aidés, malheureusement, madame Cochet, cette décision s'impose aussi à nous et elle s'impose à nous sans qu'on l'ait forcément intégrée. On a immédiatement travaillé avec la Préfecture parce que cette annonce s'est faite en cours d'année et il fallait boucler le semestre 2017 où effectivement, si les contrats du secteur marchand s'arrêtent définitivement, ils se poursuivent néanmoins pour les bénéficiaires du RSA et se poursuivent également pour les contrats aidés dans le cadre de l'accompagnement des enfants handicapés et des agents de sécurité dans la Police nationale. Après, pour 2018, on aura, je pense, des séances de travail avec la Préfecture et des directives gouvernementales.

Ensuite, s'agissant de la fraude, les deux interventions montrent bien effectivement qu'il faut tout de même dépassionner le débat : l'objectif n'est pas de stigmatiser ; dire qu'on contrôle la fraude, ce n'est pas stigmatiser le bénéficiaire du RSA. Sans qu'il le sache, un bénéficiaire du RSA est contrôlé huit fois en moyenne, donc ils font partie des allocataires sociaux qui sont les plus contrôlés.

En même temps, le fait de travailler très étroitement avec la CAF –puisque tout se fait avec la CAF– permet de contrôler beaucoup plus en amont, sans laisser filer la fraude si elle est détectée et permet d'avoir une visibilité beaucoup plus importante avec, maintenant, les croisements de fichiers, avec la mise en place à la CAF d'une commission à laquelle la Métropole est conviée lorsqu'elle concerne des bénéficiaires du RSA, avec non pas de suspicion de fraude immédiate mais avec des critères que vous aviez votés dans le cadre de l'expérimentation et qui permettent de caractériser l'intention frauduleuse, malveillante, la fausse déclaration les amenant à bénéficier d'indemnités qu'ils ne pourraient pas avoir s'ils n'avaient pas fait de fausse déclaration ; on n'est pas dans le schéma d'une personne qui est illettrée, n'a pas su remplir sa déclaration et se serait trompée.

Néanmoins, le contrôle de la fraude est nécessaire. Il est nécessaire bien sûr parce qu'il faut que le système soit sain mais il est aussi nécessaire parce qu'à ces occasions-là, il y a une dynamisation aussi des parcours, c'est-à-dire qu'à l'occasion des contrôles, pas uniquement de fraudes mais à l'occasion de tous ces contrôles, on vérifie que les personnes qui sont censées rechercher de l'activité soient au moins inscrites à Pôle emploi et, dans le cadre de la dernière session, un peu moins de 2 000 personnes ont été réinscrites à Pôle emploi dans le cadre de leur recherche d'activité.

C'est important parce qu'il faut qu'on ait bien à l'esprit qu'on n'est pas en train d'appuyer individuellement sur des boutons et qu'il y a une volonté de la Métropole de se doter d'outils de dynamisation des parcours, de contrôle et que c'est une politique globale. C'est ce qui nous a amenés à considérer que tout fait de fraude devait faire l'objet d'une réponse au premier euro et pas uniquement de dire : "On va porter plainte auprès du Procureur de la République". Les tribunaux sont engorgés et les plaintes n'aboutissaient jamais puisqu'elles n'étaient même pas déclenchées.

Aujourd'hui, on est sur des amendes administratives, c'est-à-dire que si la fraude est caractérisée à l'issue de la commission, en fonction des critères que vous avez votés et que vous revoterez, cela permettra d'appliquer des amendes administratives graduées ; au-delà d'une somme de 15 000 € qui me paraît tout de même particulièrement conséquente et au regard aussi des échanges avec le Parquet –parce qu'il ne déclenche pas de poursuite sur des montants qui n'ont pas pour eux une importance forte–, une plainte pénale est déclenchée, ce qui fait que tout fait de fraude est désormais sanctionné et que tout montant de fraude fait l'objet aussi d'un recouvrement. Ainsi, pas de stigmatisation mais pas non plus d'occultation.

Il y a aussi un travail en interne des services de la Métropole pour dire : "On doit aussi mieux informer les bénéficiaires et on doit aussi mieux informer les référents pour leur expliquer" et un certain nombre de guides ont été émis, que l'on vous présente régulièrement et qui font l'objet justement de cette clarification ; cela me semble important. Et pas de moyen disproportionné puisque, ne serait-ce que sur les suspensions de montants parce que la fraude a été détectée –je ne parle même pas des actions de recouvrement qui ont vocation à être recouvrées en intégralité, soit directement par la CAF sur les montants servis, soit dans le cadre du titre de recettes qu'émet la Métropole ; et, quand on constate une fraude, on arrête de verser–, on a, sur les quatre derniers mois, 250 000 € qui permettent à eux seuls de justifier la politique mise en œuvre et les moyens humains affectés à cette politique.

On est vraiment sur une politique déclinée à l'issue de l'expérimentation, qui s'est avérée nécessaire, satisfaisante.

Enfin, une instance de médiation –je l'ai indiqué–, présidée par Yves Jeandin, s'est réunie plus de vingt-et-une fois ; c'est l'équivalent des instances de médiation qu'on a chacun sur nos territoires, sur les CLI (commissions locales d'insertion) et tout cela pour de faire en sorte que tout soit bien appliqué mais également de dynamiser les parcours et de remettre les gens en activité.

Sur l'appel à projets suivi psychique, vous le savez, dans le cadre de la déclinaison du plan métropolitain d'insertion pour l'emploi, il avait été aussi décidé de lancer des appels à projets pour que les structures qui candidatent construisent justement ce projet-là et donc on avait fait une première expérimentation de ce suivi psychique et nous sommes dans la deuxième année de l'appel à projets.

Malheureusement, sur les deux CLI concernées, en tout cas sur ces deux territoires, il n'y a pas eu de structure qui ait candidaté dans le cadre de cet appel à projets suivi psychique. On a bien essayé de mobiliser les acteurs pour que ceux qui répondent sur un territoire puissent aussi décliner leur réponse sur d'autres territoires mais ce sont des appels à projets qui sont reçus à la Métropole et qui sont arbitrés et on n'en a pas sur ces deux territoires. Alors on travaille pour que l'on puisse à l'avenir inciter des structures pour qu'elles candidatent au-delà. Mais c'est la simple raison ; il n'y a pas d'éviction, on est dans un schéma classique d'appel à projets de structures sur des territoires et sur un suivi personnalisé.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les dossiers aux voix et je vais les mettre un par un parce que je crois qu'il y a des positions différentes suivant les dossiers :

Le dossier n° 2017-2132 -

Adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 2017-2133 -

Adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 2017-2134 -

Adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 2017-2135 -

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Havard -pouvoir à M. Grivel-, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Communiste, Parti de gauche et républicain ;

Le dossier n° 2017-2136 -

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2138 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Insertion - Mise en œuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 2° programmation pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2138. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Il s'agit de la mise en œuvre de la deuxième programmation des fonds sociaux européens.

Je rappelle que la Métropole de Lyon a pris la compétence insertion lors de sa création au 1^{er} janvier 2015. Pour faire simple, la Métropole est chef de file de l'insertion, l'Etat est chef de file de l'emploi et la Région de l'information. L'Etat français, sous la pression aussi de l'Europe, a souhaité avoir un seul organisme gestionnaire des fonds sociaux européens et donc la compétence a été prise par la Métropole au 1^{er} janvier 2017, en partenariat avec les structures qui auparavant géraient ces fonds, principalement les PLIE (plans locaux pour l'insertion et l'emploi).

Dans ce cadre-là, nous vous avons soumis en juillet une première programmation et nous vous soumettons la deuxième programmation, étant précisé qu'il y a en aura une dernière en fin d'année. Je rappelle que les fonds sociaux européens appellent l'équivalent du montant pour être délivrés, c'est-à-dire qu'on abonde à moitié-moitié. L'enveloppe des fonds sociaux européens est d'environ 6 M€ par an.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bouzerda. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Sur cette programmation complémentaire, nous notons avec satisfaction que la première programmation a bénéficié de l'expertise des comités locaux et de leur expérience fine de la réalité du terrain. Cette délibération reconnaît d'ailleurs que les PLIE –je cite– "ont été à nouveau associés à l'instruction qualitative" ainsi d'ailleurs que les services de l'Etat.

A plus forte raison, avant d'aborder prochainement les programmations pour 2018, nous sommes autorisés à nous questionner sur les critères qui seront pris en compte. En effet, je pense que c'est la première fois que la délibération fait expressément allusion à l'élargissement du FSE à tout le territoire de la Métropole, au-delà des territoires des PLIE, gestionnaires historiques. Dans cet avenir proche, ne sera-t-il plus nécessaire d'accorder des crédits aux comités locaux dans l'instruction des dossiers des opérateurs ? Pourquoi certains dossiers seraient-ils financés sans cette expertise –en dehors des territoires des PLIE– alors que d'autres seraient soumis à un contrôle rigoureux ? Enfin, ce n'est pas faire injure à nos collègues de l'ouest lyonnais, nous savons tous que les publics les plus en difficulté résident dans les territoires en politique de la ville.

Il s'agit finalement de toute la question de la gouvernance du fonds social européen. Compte tenu des sommes engagées, je voudrais réaffirmer que nous avons, dans nos villes de l'est lyonnais, dans toutes leurs structures, des professionnels compétents qui accueillent au quotidien des jeunes et des élus de terrain qui sont au plus près de leur public.

Monsieur le Président, il nous faudra prochainement une réponse sur un sujet aussi sensible, surtout au moment où vont se raréfier les financements accordés aux collectivités locales par l'Etat.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller RABEHI : Merci, monsieur le Président, je vais faire plus court que cela.

Depuis le 1^{er} janvier, comme vous le soulignez, la Métropole de Lyon est devenue effectivement le seul organisme intermédiaire gestionnaire des crédits FSE, se substituant ainsi aux trois plans locaux pour l'insertion et l'emploi.

Il est important de rappeler que les PLIE ont été créés par les Villes. Ces instances se définissent comme des entités opérationnelles dont le but est de prendre en compte les spécificités territoriales, avec souvent des populations aux besoins particulièrement importants, notamment dans les quartiers prioritaires. Ils interviennent en complément de l'offre du service public de l'emploi et pilotent des dispositifs sur les territoires des villes qui les mandatent, garantissant une correcte exécution et une cohérence des actions menées.

La gestion des fonds sociaux européens par la Métropole, si elle permet une rationalisation du dispositif que nous comprenons et soutenons, n'en reste pas moins inquiétante par sa volonté de l'élargir, dès la prochaine programmation 2018, à tout le territoire métropolitain (soit 59 communes) au détriment des territoires des PLIE et des 18 communes qui les constituent.

Ce qui interroge, ce sont les critères de répartition que vous allez retenir.

Dans le rapport, il est rappelé que les conventions avec les PLIE permettent –je cite– "de valoriser la plus-value qualitative apportée par les Communes –adhérentes des PLIE– du fait de leur connaissance des territoires et des cofinancements qu'elles apportent...". Je pose la question : Par qui sera portée cette expertise sur le reste du territoire ?

Il est inscrit également dans le rapport que, dans le cadre du partenariat avec les PLIE, "ces derniers participent à l'évaluation qualitative des appels à projets" et, un peu plus loin, vous soulignez : "Ces évaluations se font lors des différents comités locaux". En sera-t-il de même avec l'ensemble des autres Communes ou prévoyez-vous des financements sans cette expertise sur les dossiers des opérateurs, comme le soulignait ma collègue ? L'équité de traitement passera-t-elle au second plan derrière l'équité territoriale ?

Ces questions je les ai déjà posées en Conseil et en commission mais sans guère de réponse jusqu'à maintenant. Je renouvelle donc ma question, monsieur le Président : sachant que le prochain appel à projets 2018 a vocation à toucher l'ensemble du territoire métropolitain, pourriez-vous nous confirmer que le dispositif PLIE reste un cadre de coordination et de gouvernance territoriale pertinent sur le champ de l'emploi et de l'insertion ?

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Rabehi. Madame Bouzerda.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Tout d'abord, sur la reconnaissance de l'expertise des comités locaux, la reconnaissance de l'expertise des PLIE, cela n'a jamais été nié. Ce qu'on explique c'est qu'on ne construit pas sans, on ne construit pas tout seul et on construit avec, jamais contre.

Pendant plus d'un an, on a discuté, travaillé avec l'Etat, avec les PLIE, pour monter une gouvernance qui justement permettait de définir en amont les appels à projets et ensuite d'arbitrer sur le territoire à l'occasion de

comités politiques et de comités techniques –on doit avoir une trentaine de réunions sur chaque séquence– pour les projets à établir.

Je pense que l'inquiétude que vous formalisez maintenant est sans objet parce que vous vous en êtes inquiétés très en amont mais là, la gouvernance est déjà mise en œuvre, elle est mise en place, elle est rodée sur 2017 et donne satisfaction. Tous les projets portés par les PLIE, tous les projets portés par les comités locaux ont pu être déclinés dans le cadre des appels à projets innovants. Cette inquiétude est sans objet. Je peux vous rassurer d'ores et déjà sur le fait que tout a été travaillé avec ces acteurs-là, avec les structures qui ont candidaté, dans le cadre des appels à projet puis dans le cadre d'une enveloppe qui nous permet de mener avec ambition cette politique d'insertion.

Pour l'avenir, la gouvernance sur les fonds sociaux européens fera l'objet de cet arbitrage, dans le cadre de cette même gouvernance qui a été arbitrée pour pouvoir se décliner d'année en année avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il y a bien sûr les PLIE et toutes les structures qui portent aussi l'action.

L'élargissement à tout le territoire ne devrait pas vous surprendre. La Métropole a vocation à mettre en œuvre ces politiques sur l'ensemble du territoire. Bien évidemment, c'est sans nier les réalités en indiquant que là où il y a le plus de bénéficiaires du RSA, c'est là où on fera le plus d'efforts. Pour autant, lorsqu'on décide de décliner les clés des chargés de liaison entreprises-emplois, de décider de faire le lien entre le sourcing de l'emploi et le sourcing des personnes destinées à pouvoir occuper ces emplois, on le décline sur l'ensemble du territoire. En quoi c'est inquiétant ? On a voté ces délibérations. Au contraire, le plan métropolitain d'insertion pour l'emploi que vous avez voté, chers collègues, est un plan qui va s'appliquer à l'ensemble de la Métropole. C'est cela la cohérence voulue et c'est aussi pour cela que cela permet effectivement d'avoir une visibilité sur l'ensemble du territoire.

Alors, bien évidemment, dans certaines communes, certains d'entre vous ont peu de problème d'insertion ou très peu de publics concernés, soit parce qu'il y a beaucoup d'entreprises, soit parce que c'est beaucoup plus résidentiel. Pour autant, l'effort qui sera mis ne sera pas le même mais la politique déclinée par la Métropole sera la même partout sur la Métropole, ce qui ne veut pas dire que les appels à projet seront disséminés ou poussés sur l'ensemble du territoire. Ce n'est pas du tout cela. C'est ce que l'on répète maintenant depuis plusieurs années et j'espère qu'à un moment, vous m'entendrez, monsieur Rabehi, parce que cela est vraiment important. On a une politique qui se décline sur tout le territoire ; pour autant, on travaille avec l'ensemble des acteurs, pas contre eux et on continue à décliner les politiques d'insertion et l'ensemble du travail. Il n'y a pas d'opposition entre équité territoriale puis équité de traitement. C'est vraiment quelque chose que je souhaite voir entendue et acquise.

Je rappelle tout de même, parce que cela me semble important, que la prise de compétence par la Métropole des fonds sociaux européens, malgré la résistance qu'il y a eu au début, tout le monde l'a appelée de ses vœux lorsque l'un des PLIE –et pas le moins important– a été limite en cessation de paiement et que la Métropole s'est mobilisée énormément, jusqu'à des réunions hebdomadaires dans le bureau du Préfet avec monsieur le Président, pour trouver une solution parce que, derrière, il y avait l'emploi du personnel du PLIE, puis surtout la pérennité de toutes les associations qui, à l'époque, n'étaient payées que deux ans après avoir réalisé les actions. La prise en charge de la gestion des fonds européens par la Métropole a permis d'assurer à ces structures une avance de 50 % immédiatement et le solde sans attendre les deux ans imposés par l'Europe et que les PLIE ne pouvaient pas porter pendant deux ans. Donc je pense que cela a le mérite d'ôter toute inquiétude et j'espère vous avoir convaincus.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bouzerda. Quelques mots très rapides parce que madame Bouzerda a bien résumé le sujet.

D'abord, vous avez raison, monsieur Rabehi, nous avons pris un peu de retard et pour des raisons exogènes que vous connaissez. Je rencontrerai avec madame Bouzerda les Présidents des PLIE sous dix jours pour faire un point précis et faire des propositions qui vont garantir, d'une part, nos orientations, d'autre part, l'association des Communes aux actions de proximité parce que la mise en œuvre du FSE doit être conforme aux orientations qu'on a adoptées ici collectivement. Je rencontrerai aussi les Maires des PLIE parce que j'ai le sentiment quelquefois que les Maires, dans un même PLIE, ne sont pas tous tout à fait sur la même perception de l'utilisation du PLIE et de sa pertinence à tel ou tel niveau et donc il est important aussi de faire ce point à l'intérieur même du PLIE Uni-Est avec celles et ceux qui le voudront bien.

Madame Fouziya Bouzerda l'a dit tout à l'heure, on a beaucoup évoqué les associations au sens large. Voilà une action précise de la Métropole, à travers le FSE, qui a à garantir ou à rassurer un certain nombre d'associations. Elles sont nombreuses, celles qui interviennent sur le champ de l'insertion, qui aujourd'hui ont en tout cas une trésorerie moins dégradée à travers l'avance de trésorerie qui peut être faite maintenant par notre Métropole. Je crois qu'elles sont plutôt satisfaites de cette question-là.

Donc nous aurons l'occasion d'en reparler assez rapidement à l'issue de cette rencontre avec les Présidents des PLIE, avec les Maires des PLIE concernés.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le: Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2139 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Politique d'insertion par la commande publique - Observatoire métropolitain des clauses d'insertion - Attribution d'une subvention à l'Association sud-ouest emploi et à l'Université Lyon 2 pour leurs programmes d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2139. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, ce rapport a reçu un avis favorable de la commission. Il s'agit, dans le cadre de l'Observatoire métropolitain des clauses d'insertion qui nous permet d'avoir une visibilité, d'attribuer une subvention à l'Association sud-ouest emploi qui porte cet observatoire et à l'Université Lyon 2 pour pouvoir justement affiner, dans le cadre d'une étude, ces données récupérées. Avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président, ce ne sera pas deux minutes. Simplement pour nous féliciter de voir associée l'Université Lyon 2 à ce travail qui, je pense, va être très important et vous demander à quelle époque et selon quelles modalités nous pourrions avoir un résultat détaillé de ces études. Ne serait-il pas intéressant peut-être d'en faire une analyse en commission ? En effet, les élus en charge de l'insertion, dont je fais partie, s'en préoccupent vraiment de très près et nous sommes notamment nombreux à penser –même si c'est à tort et à défaut d'éléments plus précis– que les clauses profitent peut-être un peu excessivement aux entreprises d'intérim. Je vous remercie de prendre en compte cette demande.

M. LE PRESIDENT : Madame Bouzerda, en quinze secondes.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Cette demande sera prise en compte. On peut faire, à l'occasion peut-être de la restitution de cette analyse qui se veut plus que quantitative, une présentation générale de l'ensemble des clauses d'insertion puisque le bilan pour 2016 est particulièrement positif : c'était plus de 550 000 heures de travail, plus de 1 800 personnes en recrutement. L'objectif, c'est aussi de mieux sourcer en fonction du diplôme, de l'activité et des métiers également, en rappelant que, même sur les chantiers privés, on travaille avec l'ensemble des entreprises, également les donneurs d'ordre –je pense au Grand stade mais également à l'Hôtel Dieu et au Puisoz–, pour initier dans les méthodes de bonnes pratiques avec l'ensemble de nos partenaires, ces bonnes pratiques à diffuser même dans les marchés privés. Donc je suis tout à fait disposée, dès qu'on a la restitution de cette étude, à vous faire une présentation générale des clauses d'insertion de l'Observatoire et des résultats.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2144 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Filières sécurité - Attribution d'une subvention à l'association European defense economic networks (EDEN) pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2144. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association European defense economic networks (EDEN) pour son programme d'actions 2017, dans le cadre de la filière sécurité. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. Une minute pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Tout simplement, dans la lignée de nos interventions et votes précédents, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Une minute pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, par ce rapport, il nous est demandé de contribuer à hauteur de 50 000 € au financement de cette association qui ne va consacrer que 5,7 % de son budget au rayonnement de la Métropole, ce qui est bien peu. Les élus Europe Ecologie-Les Verts et apparentés voteront contre ce rapport pour les trois raisons suivantes :

- tout d'abord, cette association se targue de représenter les entreprises qui totalisent un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros. Ont-elles vraiment besoin de 50 000 € ?

- ensuite, près d'un tiers de son budget est versé, d'une part, à des consultants chargés de communication et des relations avec la presse et, d'autre part, à des actions à l'international alors qu'on ne sait pas ce qu'elles recouvrent vraiment ;

- enfin, est-il vraiment nécessaire de verser de l'argent public à des activités qui relèvent de la compétence principale des secteurs cités ?

Aussi, nous estimons que ces 50 000 € seraient mieux dépensés à venir en aide à nos concitoyens les plus fragilisés, surtout dans cette période de tension budgétaire.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Havard -pouvoir à M. Grivel-, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstentions : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Lyon Métropole gauche solidaires.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2149 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante en milieu urbain - Approbation de la convention-type d'attribution de subvention et du cadre et règlement de l'appel à projets 2017-2018 - Délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre du dispositif - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2149. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Il s'agit d'une délibération relative à l'aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante. Je rappelle qu'il y a déjà eu des appels à projets dans le cadre d'une précédente édition d'aide à la modernisation. On s'est aperçu que ce dispositif avait rencontré un vif succès et que l'enveloppe ne permettait pas de répondre aux candidatures ; on avait reçu dix candidatures. C'est vraiment une aide stratégique importante d'aider les indépendants à se moderniser. Nous vous proposons, dans le cadre de ce rapport, de reconduire ce dispositif. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, il est bien que la Métropole participe financièrement à la modernisation de l'hôtellerie de tourisme et d'affaires. Elle manifeste ainsi sa volonté d'une amélioration de la qualité de l'accueil sur son territoire.

Permettez-moi de profiter de cette délibération pour attirer votre attention sur une autre partie de l'activité hôtelière sur nos territoires : une vingtaine d'établissements assurent quotidiennement au bas mot 500 nuitées au titre de l'hébergement d'urgence. Compte tenu des prévisions en renfort hivernal, nous dépasserons largement les 180 000 nuitées sur l'ensemble de l'exercice.

Aujourd'hui indispensable, le recours à l'hôtel devrait être marginal pour la réponse à l'urgence. Pour cela, d'autres modes d'accueil devront être développés pour permettre un hébergement de qualité, moins onéreux, pour une population souvent familiale.

Sans entrer dans les détails, nous avons aujourd'hui trois catégories d'établissements concernés :

- les résidences hôtelières, celles qui sont le mieux adaptées à une utilisation pour un hébergement d'urgence par les prestations qu'elles proposent, en particulier l'indépendance des équipements sanitaires et des cuisines ;

- faute de place suffisante, il faut avoir recours aux établissements standards qui proposent des prestations inférieures et moins adaptées à des séjours prolongés dans le cadre de l'hébergement d'urgence. Il arrive aussi que la qualité ne soit pas au rendez-vous et, pourtant, une chambre en établissement standard est d'un tiers plus chère qu'une chambre en résidence hôtelière ;

- Il y a une autre formule de substitution : les établissements Formule 1 permettent souvent une mobilisation rapide de plusieurs chambres, en particulier dans le cadre du renfort hivernal mais, en revanche, leur situation géographique éloignée ne facilite pas, pour les ménages concernés, l'accès aux services, aux écoles en

particulier. L'équipement de ces établissements reste spartiate et peu adapté pour les familles sur la durée. C'est pourquoi d'ailleurs le rachat d'un certain nombre d'établissements Formule 1 par Adoma n'est pas une garantie d'évolution qualitative pour la suite.

Il faut aussi souligner –je terminerai là-dessus– que la Métropole ne dispose que d'une seule résidence hôtelière à vocation sociale. C'est pourtant le type d'établissement dont nous avons besoin pour accueillir des personnes seules, des couples, des parents isolés avec un enfant en bas âge : les prestations proposées dans cet établissement –puisqu'il n'y en a qu'un seul– sont parfaitement adaptées à l'hébergement d'urgence, avec un accès et des chambres prévues pour les personnes à mobilité réduite ; enfin et surtout, un coût inférieur : chaque chambre équipée d'une cuisine indépendante est aujourd'hui facturée pour un montant deux fois inférieur à la résidence hôtelière classique. Seulement voilà, seulement six ménages bénéficient de cet hébergement, faute de disponibilité dans le seul établissement existant.

Nous avons simplement voulu apporter cet éclairage et ces informations aujourd'hui parce qu'il nous semble qu'il y a devant nous un chantier de modernisation qui peut trouver place dans les objectifs du PLU-H et du PDAPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées).

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, si l'objet de la délibération nous convient, notre groupe votera contre cette délibération puisque vous nous demandez de déléguer à la Commission permanente le soin d'attribuer les subventions. Je vous rappelle encore une fois que la composition de cette commission ne reflète pas toutes les sensibilités des groupes ici présents, suite à votre refus de mettre en œuvre l'ouverture qui reste de pure forme dans cette enceinte. Cela permettrait également de réduire sensiblement la durée de nos Conseils qui atteignent une durée beaucoup trop longue aujourd'hui à l'échelle de notre Métropole.

Cette délibération est aussi l'occasion pour vous interroger sur votre gestion de la taxe de séjour pour les hébergements type Airbnb. Si ces hébergements sont aussi soumis à la taxe de séjour votée par la Métropole, leur contrôle semble particulièrement défaillant sur notre territoire. Il en ressort une recette qui semble faible au regard du nombre de logements proposés sur l'ensemble de la Métropole.

D'autres territoires comme Paris et Bordeaux ont fait le choix de renforcer le contrôle en s'appuyant sur le décret du 28 avril 2017 relatif à la déclaration obligatoire et au numéro d'enregistrement mais pas la Métropole de Lyon. Cette difficulté vous a été signifiée par les représentants des hôteliers que nous avons rencontrés vendredi dernier avec mon collègue Stéphane Guillard ; ils sont toujours en attente de votre réponse –ils vous ont rencontré au mois de février–. Je me permets donc de relayer leur message auprès de vous et je vous demande officiellement que ce dossier soit débattu lors de la prochaine commission finances.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Cochet.

Quelques éléments d'abord, si vous voulez bien, sur l'hébergement d'urgence qui est une compétence de l'Etat mais la Métropole vient et doit venir en appui sur ces sujets-là. Nous avons demandé au Préfet une réunion dans les plus brefs délais pour évoquer ces sujets.

Sur le sujet des meublés de tourisme et des Airbnb, plusieurs éléments que Fouziya Bouzerda pourrait éventuellement compléter.

Le premier, c'est qu'un certain nombre de délibérations qui vont être portées par la Métropole vous seront proposées, notamment une délibération sur le règlement d'urbanisme qui limitera les autorisations de changement d'usage ; c'est un premier élément extrêmement important. Cette délibération sera votée par la Métropole mais son application relève aussi de l'urbanisme des villes concernées, en particulier de la Ville de Lyon pour la majorité des sujets –même si d'autres villes sont aujourd'hui concernées–, et notamment sur quelques quartiers (premier, deuxième et cinquième arrondissements). Je ne vais pas rentrer dans le détail. Il nous faut pour cela aussi contrôler ces meublés. Un certain nombre de dispositions seront prises par la Ville de Lyon ; j'aurais passé la parole avec plaisir à Georges Képénékian qui a été contraint de partir.

Une deuxième application, qui relève –vous l'avez dit– du décret d'application de la loi numérique sur la déclaration des meublés, permet aux Communes de rendre finalement obligatoire la déclaration.

Nous allons aussi bouger sur ces deux nouvelles réglementations qui vont viser à la régulation et au contrôle des meublés de tourisme. Leur mise en œuvre nécessite des solutions, en particulier –et pas seulement– entre la Ville de Lyon et la Métropole, mais nous allons accélérer sur ce volet. La perception de la taxe de séjour est intimement liée à ce type de contrôle. Bien évidemment, tout cela va dans cette logique.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Nous aurons l'occasion de rencontrer prochainement les hôteliers, notamment avec Fouziya Bouzerda mais avec une autre casquette, pour leur faire part de ces décisions qui seront prises d'ici la fin de l'année.

Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2150 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'association Lyon place financière et tertiaire pour la participation à un événement dans le cadre de ses 30 ans et de la 4^{ème} biennale business et droit - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2150. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Lyon place financière et tertiaire pour la participation à un événement dans le cadre de ses trente ans et de la 4^{ème} biennale business et droit. Je précise que nous n'avons jamais financé jusqu'à présent Lyon place financière et tertiaire mais c'est un organisme important qui permet de rayonner et qui permettra de donner encore plus de visibilité à cette association. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Bouzerda. Une minute pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Je mets donc ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Havard -pouvoir à M. Grivel-, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté, M. David KIMELFELD, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Lyon place financière et tertiaire, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2150 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2153 - développement économique, numérique, insertion et emploi – Lyon 5^e - Attribution d'une subvention à l'association Nouvel institut franco-chinois pour le programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2153. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Nouvel institut franco-chinois pour le programme d'actions 2017. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Vincent. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, il nous est demandé, par ce rapport, d'approuver le versement d'une subvention de 35 000 € au Nouvel institut franco-chinois pour le programme d'actions 2017. Pour cela, il nous est rappelé que le territoire lyonnais a, par le passé, tissé des liens importants avec la Chine et, plus récemment, des relations économiques, culturelles et universitaires de premier ordre.

Au travers de ce rapport, les promoteurs des relations conviviales avec la Chine souhaitent montrer que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. Malheureusement, l'envers du décor est un petit peu moins mirifique. Mesdames et messieurs les Conseillers, vous n'êtes pas sans ignorer que la République populaire de Chine est souvent rappelée à l'ordre quant au respect des droits fondamentaux de l'homme, que le Gouvernement chinois fait subir aux peuples tibétain et ouïghour des persécutions et des atteintes à leur liberté culturelle qui ne sont pas tolérables et adopte une politique dure vis-à-vis de ceux qui le critiquent.

A cet égard, personne n'a oublié qu'il y a quelques semaines, le poète Liu Xiaobo, prix Nobel de la paix, mourait en prison d'un cancer. Jugé au cours d'une parodie de procès pour subversion du pouvoir de l'Etat, Liu Xiaobo a été –je cite un article de *Libération*– "ni un dangereux terroriste ni un opposant prêt à prendre les armes pour

renverser le pouvoir, c'était un poète essayiste et critique littéraire qui croyait que la société civile, avec des moyens légaux, pouvait desserrer la chape de plomb que le Parti communiste chinois faisait peser sur un cinquième de la population mondiale".

Pour l'année 2017, l'Institut franco-chinois à Lyon, lieu de rencontre des représentants français et chinois du monde culturel, pourrait être l'occasion de définir les contours d'un accès et d'information indépendante où, par exemple, *Regard sur les Ouïghour-e-s*, journal non pas communautaire mais interculturel, trouverait sa place. Et pourquoi pas rêver en laissant libres d'accès les œuvres de Liu Xiaobo ?

Les élus d'Europe Ecologie-Les Verts s'abstiendront donc sur ce rapport, tout en espérant que les interventions de monsieur Galliano auprès de l'Institut seront entendues. Nous nous abstiendrons pour les raisons suivantes : d'abord, la programmation de l'Institut franco-chinois laisse trop peu de place aux multiples visions chinoises issues des différentes ethnies et, ensuite, la question des libertés fondamentales d'expression n'est pas travaillée ici à Lyon au sein de cet établissement.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains (sauf M. Blachier qui s'est abstenu) ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Havard –pouvoir à M. Grivel-, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : M. Blachier (Socialistes et républicains métropolitains) ; groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté, M. Alain GALLIANO, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Nouvel institut franco-chinois, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2017-2154 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des 30^e Entretiens Jacques Cartier du 16 au 18 octobre 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Galliano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2154. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Avec ce rapport, je vous amène au Québec et plus précisément à Montréal puisque je vous demande, si vous en êtes d'accord, de voter une subvention de 30 000 € pour les Entretiens Jacques Cartier. C'est la 30^e édition et, cette année, c'est une bonne coïncidence car, vous le savez, les Entretiens Jacques Cartier, c'est deux ans à Lyon, un an à Montréal et, cette année, c'est le mois prochain à Montréal où ils fêtent le 375^e anniversaire de la création de Montréal ; le timing est bon.

Vous savez que c'est un lieu de rassemblement très important dans le domaine économique, institutionnel, culturel, académique. Il y a une vingtaine de colloques, 300 grands conférenciers viennent et, de plus, c'est une place importante de nos échanges dans le cadre de la francophonie.

La commission, compte tenu de tous ces éléments, a exprimé un avis favorable sur cet appui aux Entretiens Jacques Cartier, 30^e édition.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Galliano. La Conférence des Présidents a retenu une minute pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Au regard de l'historique lourd de ce dossier et conformément à nos lignes de vote habituelles, nous nous abstiendrons.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Havard –pouvoir à M. Grivel-, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté, M. Gérard COLLOMB (pouvoir à M. David KIMELFELD), délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon, de même que M. Christophe DERCAMP (pouvoir à Mme Virginie VARENNE) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° 2017-2156 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2156. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Il vous est proposé d'attribuer une subvention annuelle à la Communauté d'universités et d'établissements dans le cadre d'un programme d'actions qui est défini dans la délibération, au regard des attentes également de la Métropole innovante, apprenante et il vous est proposé d'allouer 450 000 € au titre de ces actions pour 2017.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Quatre minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Jacquet. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2162 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Givors - Neuville sur Saône – Lyon 9° - Projet de création de 3 pôles entrepreneuriaux - Individualisations complémentaires d'autorisation de programme - Sollicitation de financements - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2162. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport est relatif aux pôles entrepreneuriaux et plus particulièrement les trois pôles entrepreneuriaux de Neuville sur Saône, de Givors et de La Duchère. Il s'agit d'approuver la poursuite des projets et le lancement de la phase des travaux qui fait suite à la maîtrise foncière et aux études. Il vous est bien évidemment proposé également de décider les individualisations complémentaires pour ces travaux sur ces trois pôles. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, juste un mot, ce ne sera pas cinq minutes, beaucoup moins.

Nous sommes favorables à ce rapport mais vous me permettrez tout de même de dire, au nom de mes collègues de Techlid, que le choix d'implantation du pôle entrepreneurial à La Duchère aurait dû être discuté très en amont, en Conférence territoriale des Maires. Les sites proposés sur la zone Techlid auraient été plus pertinents afin de mieux mailler notre territoire du nord-ouest.

En effet, il y a lieu, dans l'avenir, de créer un nouveau pôle entrepreneurial plus au nord-ouest de la Métropole, quand on connaît le développement économique très soutenu de la zone Techlid : avec les communes de La Tour de Salvagny, Lissieu, Limonest, Charbonnières les Bains, Champagne au Mont d'Or et Dardilly, nous représentons le deuxième pôle économique de la Métropole après celui de la Part-Dieu.

Nous constatons tous les jours le très fort développement de notre pôle et nous souhaitons donc qu'à l'avenir, ce type de décision ne soit pas prise uniquement dans les bureaux de la technocratie métropolitaine. Nous demandons donc que les élus de terrain soient davantage impliqués, surtout que nous aurions pu trouver des solutions moins onéreuses pour notre collectivité, sachant que, dans le cadre des marges de manœuvre, nous recherchons toujours des économies.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Vincent. Je pense qu'il y a un peu d'exagération sur la décision prise "dans les couloirs de la technocratie" : un travail a été fait avec les élus de proximité. Même s'il est sans doute nécessaire, dans l'avenir, de se poser la question d'un pôle entrepreneurial sur Techlid, je dirai –parce qu'il est 21 heures passées de trois minutes– avec un sourire que vous n'avez plus qu'à convaincre La Duchère de rejoindre Techlid ; c'est ce qu'il vous reste à faire pour les prochains mois et, ensuite, nous discuterons de l'avenir d'un pôle entrepreneurial à Techlid.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2200 - proximité, environnement et agriculture - Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés - Engagement de la démarche d'élaboration - Création de la Commission consultative d'élaboration et de suivi - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2200. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Mon intervention sera moins brillante que celle de mon prédécesseur. Il s'agit en effet du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. En fait, on va vous demander d'élire des représentants à la Commission consultative d'élaboration et de suivi des déchets et assimilés.

Un petit rappel historique d'abord : en 2010, la Communauté urbaine s'était dotée d'un premier programme de prévention des déchets. Fin 2015, la Métropole de Lyon est lauréate de l'appel à projets économie circulaire Zéro gaspillage et le projet consiste à la réduction de 10 % des déchets ménagers à l'horizon 2020 et réduction de 50 % des déchets en installation de stockage à l'horizon 2025. Pour cela, seront mis en place le déploiement du compostage de proximité, la lutte contre le gaspillage alimentaire et les actions en faveur du réemploi ; c'est la première partie de cette résolution. La deuxième partie consiste à élire vos délégués à la Commission consultative d'élaboration et de suivi.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Diamantidis. Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

**Désignation de représentants au sein du collège Collectivités territoriales de la
Commission consultative d'élaboration et de suivi
du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
(Dossier n° 2017-2200)**

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner six représentants titulaires pour siéger au sein du collège Collectivités territoriales compétentes de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Sarah PEILLON,
- M. Pascal DAVID,
- Mme Anne REVEYRAND,
- M. Pierre DIAMANTIDIS,
- M. Mohamed RABEHI,
- M. Thierry BUTIN.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2017-2201 - proximité, environnement et agriculture - Prise de participation de la Métropole dans la société de production photovoltaïque Un Deux Toits Soleil dans le cadre d'un projet d'investissement participatif - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Belaziz a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2201. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'un rapport concernant la prise de participation de la Métropole dans la société de production photovoltaïque Un deux Toits Soleil, dans le cadre d'un projet d'investissement participatif. C'est un projet citoyen de production d'énergie solaire initié par l'association Toits en transition en mai 2015 et accompagné par l'Agence locale de l'énergie et du climat.

L'objectif est donc de contribuer au développement de la production d'énergie renouvelable, de favoriser l'intégration des projets dans leur environnement naturel et humain et leur acceptation locale, de créer de nouvelles formes de cohésion sociale et territoriale et de sensibiliser la population aux questions énergétiques. Aujourd'hui, il y a une participation au projet de neuf Communes (Bron, Corbas, Grigny, Lyon, Mions, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Sainte Foy lès Lyon et Villeurbanne) sur dix toitures.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Belaziz. Vous voyez, souvent, beaucoup appellent de leurs vœux des projets citoyens participatifs, qui contribuent au développement durable, en voilà une expression précise avec ce projet. Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu.

Désignation d'un représentant au sein du conseil de gestion de la société Un Deux Toits Soleil (Dossier n° 2017-2201)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant pour siéger sein du conseil de gestion de la société Un Deux Toits Soleil. Je vous propose la candidature de monsieur Roland CRIMIER.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Crimier, vous irez siéger à Un Deux Toits Soleil.

Rapporteur : M. la Conseillère déléguée BELAZIZ.

N° 2017-2202 - proximité, environnement et agriculture - Corbas - Feyzin - Genay - Givors - Irigny - Lyon - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Solaize - Vénissieux - Vernaison - Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Programme d'actions et participations financières de la Métropole - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2202. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, pour une individualisation complémentaire d'autorisation de programme concernant le programme d'actions et la participation financière de la Métropole aux PPRT (plans de prévention des risques technologiques) des 15 communes listées dans cette délibération, avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président, chers collègues, je serai moins poétique que mon collègue Galliano : je vais vous inviter à un voyage dans le couloir de la chimie. Mais un voyage dans le futur, donc cela, il ne nous l'avait pas proposé car c'était plus actuel !

La mise en œuvre des dix plans de prévention des risques technologiques sur le territoire de notre agglomération se traduit –comme j'avais eu l'occasion de le souligner– par un impact budgétaire très important pour notre collectivité, malgré la participation de l'Etat et des industriels dans le cadre d'un financement tripartite.

Comme le montre cette délibération, les mesures foncières prescrites par les PPRT, qui recouvrent les expropriations ou le droit au délaissement ouvert aux propriétaires, représentent près de 70 M€, dont près de 21 M€ à la charge de la Métropole. Il faut savoir qu'avec les démolitions/déconstructions et les mesures de

protection de l'habitat, les engagements de la Métropole de Lyon s'élèvent à environ 50 M€. C'est pour la sécurité et c'est dans le cadre des PPRT.

Si ces montants sont élevés, il convient néanmoins de garder à l'esprit les opportunités qu'ouvrent ces PPRT pour notre territoire. Ces opportunités sont avant tout foncières et technologiques. Je pense en particulier au PPRT de la Vallée de la Chimie, parmi les plus importants au niveau national, qui concerne dix communes de la Métropole et qui concentre la grande majorité des engagements financiers que je viens d'évoquer. C'est d'ailleurs l'objectif de l'Appel des 30 –sur lequel vous êtes sensible, monsieur le Président–, une initiative créée en 2014 par la Métropole de Lyon avec 30 partenaires privés et publics, pour en valoriser entre autres les délaissés fonciers.

Les appels à projet qui ont été lancés entre 2014 et 2016 visent à attirer des activités technologiques innovantes dans les filières de la chimie, des cleantechs, de l'énergie et de l'environnement. L'ambition est de faire de la Vallée de la chimie une référence européenne dans ces secteurs d'avenir qui constituent de véritables gisements de croissance économique et environnementale pour notre Métropole.

Je rappellerai que les dix projets industriels lauréats du dernier appel à projets concernent l'éco-industrie avec la production d'énergie renouvelable à partir de déchets, le photovoltaïque avec l'installation de panneaux solaires sur 87 000 mètres carrés de toitures et parkings, soit l'équivalent d'un tiers de la puissance installée sur la Métropole, ou encore la production de biomasse pour l'énergie et la valorisation des terres à travers la remédiation des sols pollués dans le cadre de paysages productifs.

Ces projets dans les PPRT mobiliseront 25 hectares de gisements fonciers et potentiellement plus de 200 M€ d'investissement, permettant ainsi de créer jusqu'à 170 emplois directs.

Grâce à ces projets mais également aux autres initiatives soutenues par la Métropole de Lyon, la Vallée de la Chimie est d'ores et déjà au cœur de la transition énergétique avec 49 % de la production d'énergies renouvelables et de récupération de la Métropole et 15 % de la production d'électricité photovoltaïque.

A l'avenir, d'autres se concrétiseront, comme la récupération et la valorisation de la chaleur fatale industrielle qui est une filière particulièrement prometteuse en cours de développement.

Le PPRT de la Vallée de la chimie, malgré les contraintes qu'il impose dans nos communes, est aussi une chance pour notre territoire. Il permet de lancer de grands projets qui vont dans le sens de la transition énergétique poursuivie par la Métropole de Lyon et tout un chacun.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Crimier. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Ce sera plus court, monsieur le Président. Une petite question pour notre collègue Crimier : j'avoue que 49 % d'énergies renouvelables et de récupération produits dans la Vallée de la chimie, j'ai un doute tout de même sur ce chiffre !

En tout cas, pour ce qui nous concerne, à l'occasion de cette délibération, nous renouvelons à la fois notre soutien à la démarche des PPRT, condition de maintien d'activités industrielles en zone urbaine, condition aussi de la maîtrise des risques industriels, notre soutien aux efforts permettant de maintenir les activités économiques et de les aider à réduire leurs risques et d'accompagner les transformations nécessaires par des acquisitions foncières.

Mais nous renouvelons aussi notre demande de transparence sur le financement total de ces démarches. En effet, nous décidons au total plus de 20 M€ d'autorisations de programme, avec des recettes certes mais qui montrent l'effort réalisé par la collectivité avec de l'argent public. Mais nous savons aussi que les entreprises concernées font l'objet d'autres aides de l'Etat (CICE, CIR à la mode Hollande –je ne sais pas comment elles s'appelleront demain, à la mode Macron mais cela ne change rien à la question–. Quel bilan à l'échelle d'un site qui touche de l'argent public, avec quel résultat ? Dans le cas du PPRT, nos dépenses, on en connaît la destination, mais au total ? La question est ouverte.

En préparant cette intervention, j'ai découvert, sur le site du MEDEF –vous voyez, j'ai de bonnes lectures–, un lien vers le site <http://www.aides-entreprises.fr> qui liste 2 042 aides publiques financières aux entreprises. Vous voyez, la question que je pose n'est pas du tout théorique !

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Millet. Monsieur Da Passano, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président DA PASSANO : Un petit mot pour dire que tout le monde est bien conscient que c'est un dossier très important, ce n'est pas l'un des plus grands PPRT de France, celui de la Vallée de la chimie, c'est le plus grand.

On ne va pas revenir sur ce dossier mais je voudrais rassurer monsieur Millet parce que, justement, nous nous sommes dit –et les services ont beaucoup travaillé sur ce dossier– que le volume de travaux qui va toucher un nombre important de particuliers, d'entreprises, pouvait éventuellement attirer des personnes qui souhaiteraient

proposer leurs services. Nous avons décidé de prendre un opérateur unique qui sera urbaniste et qui servira d'interface entre les particuliers, les entreprises et nous qui aurons la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux. Alors voilà notre souhait : avoir un opérateur unique ; il est aujourd'hui retenu, ce sera Urbanis.

Nous avons voté le 11 septembre 2017 ce projet d'intérêt général pour la mise en œuvre des travaux prescrits par le PPRT. Ce PIG préfigure une OPAH risque qui sera proposée au vote de notre assemblée avant la fin de 2017.

J'ajoute que nous souhaitons, si les Communes concernées le veulent bien, les accompagner parce qu'il est bien évident qu'il va y avoir des milliers de particuliers qui vont être touchés par ces PPRT ; quand ils vont recevoir une lettre leur disant qu'ils ont des travaux à faire dans leur domicile, il y a de grandes chances qu'ils se précipitent en premier à la mairie de leur domicile. Donc nous souhaitons, si les collègues en sont d'accord, mettre en place au sein de nos services une petite formation pour le personnel d'accueil des mairies et nous proposerons également aux Maires des Communes concernées d'utiliser les bulletins municipaux. Pour cela, nous sommes prêts à leur fournir une trame d'articles très pédagogiques expliquant aux populations ce qu'il en serait exactement parce que ces PPRT vont certainement faire couler beaucoup d'encre.

Voilà, si vous voulez, sur le plan financier, un opérateur unique Urbanis et une assistance aux Communes de nos services métropolitains, si elles le souhaitent.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Da Passano. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2206 - proximité, environnement et agriculture - Plan Oxygène - Aide au remplacement des appareils de chauffage au bois individuels non performants - Approbation des conditions d'accès et du règlement des aides - Demande de subventions auprès de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'ALE - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2017-2207 - proximité, environnement et agriculture - Plan Oxygène-Numérique - Convention tripartite ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, Caisse des dépôts et consignations et Métropole de Lyon - Approbation de la charte d'innovation en faveur de la qualité de l'air par le numérique - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2017-2208 - proximité, environnement et agriculture - Qualité de l'air - Attribution d'une subvention à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Belaziz a été désignée comme rapporteur du dossier numéros 2017-2206 à 2017-2208. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, en Conseil Métropolitain de juin 2016, nous avons approuvé le plan Oxygène. Il comporte quatre grandes actions pour améliorer la qualité de l'air de la Métropole d'ici 2020. Les trois projets de délibération qui vous sont proposés aujourd'hui portent sur la mise en place d'un financement pour inciter les particuliers à remplacer leur appareil de chauffage au bois individuel polluant, la mise en place d'une démarche d'innovation collaborative pour activer l'écosystème numérique à produire des outils en faveur de la qualité de l'air et, enfin, l'attribution d'une subvention à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2017. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Belaziz. La conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, nous étouffons dans tous les sens du terme : chaleur caniculaire répétée et air peu respirable. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires approuve donc les trois délibérations déclinant de façon concrète une partie du plan Oxygène voté en 2016.

Notre action pour réduire la pollution par le chauffage au bois avec des appareils défectueux est absolument nécessaire et elle fait montre d'une préoccupation sociale qui nous satisfait, en aidant les habitants les plus modestes à remplacer leur poêle. C'est une action de fond pour réduire la pollution qui n'est pas l'action d'un moment, dans la contrainte d'un pic de pollution. C'est très bien.

Cette action devrait se combiner à une autre action vis-à-vis de tous les jardiniers du week-end qui continuent de brûler leurs déchets végétaux à l'air libre une grande partie de l'année et qui devraient être plus informés de la pollution qu'ils provoquent, petit feu après petit feu. Une campagne de communication de notre Métropole serait nécessaire, avec le rappel de l'interdiction et des sanctions encourues.

Les deux autres délibérations proposent de travailler avec ATMO Auvergne Rhône-Alpes et d'utiliser tous les outils d'innovation numérique à notre portée pour mesurer, informer, expérimenter, agir avec les habitants. Ce programme est fort intéressant.

Mais pour que l'air de la Métropole soit –je cite– "respirable dans les cinq ans" comme ces délibérations le promettent expressément, il faudra accélérer les actions.

Notre groupe réclame depuis des années une étude puis la mise en place d'une carte de déplacements multimodale. Le PDU (plan des déplacements urbains) retient le concept. L'idée, élaborée par le CERTU (centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme) dès 2005, est un abonnement qui donne libre accès au réseau de voirie et au réseau TCL, en lien avec les parkings-relais. Cette carte aurait des vertus unificatrices pour l'ensemble des partenaires institutionnels et privés et simplificatrices pour les usagers en leur offrant de la lisibilité et aussi de la souplesse ; elle favoriserait les reports modaux de déplacements vers les modes doux, l'autopartage ou les transports en commun que nous développons énergiquement. Il est urgent de lancer cette carte. Et dans ce cadre des déplacements, avec la mise en œuvre de la zone à circulation restreinte pour les véhicules lourds mais aussi pour les véhicules légers les plus polluants, la carte multimodale pourrait répondre, pour partie, au report des habitants concernés vers d'autres modes que l'automobile.

Une dernière remarque : on parle du suivi des habitants et pas des entreprises, même si le mot "industries" apparaît une fois. Bien que n'étant pas la cause principale, l'activité des entreprises est tout de même une des causes de la pollution atmosphérique, de même que l'agriculture et ses pesticides printaniers, jamais cités dans les deux délibérations.

La pollution de l'air est une maladie chronique; ce n'est plus un épisode exceptionnel comme on le disait il y a quelques années. Mais le problème sanitaire perdurera si nous ne le traitons pas avec vigueur. La Métropole est sur le bon chemin, elle doit le poursuivre.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Rabatel. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président et chers collègues, enfin, nous votons la mise en place du fonds Air Bois pour le remplacement des cheminées à foyer ouvert ou des poêles à bois très polluants. Enfin, parce que rappelons que cette mesure était annoncée dans le plan de protection de l'atmosphère de 2013, dans le plan Oxygène de la Métropole voté en juillet 2016. Nos concitoyens les plus sensibles à la pollution, que ce soient les enfants ou les personnes âgées, ne doivent pas comprendre ces délais aussi longs, quand bien même il s'agirait de calendrier électoral.

Le dispositif proposé permettra de verser 500 € aux ménages concernés pour changer leur équipement au bois dans leur résidence principale sans condition de ressources, 1 000 € aux ménages les plus modestes ; et on sait, avec l'étude de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), que ces ménages modestes représentent 17 % des ménages qui ont un équipement non performant.

Ce dispositif sera animé par l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat), bien articulée à la plateforme Ecoréno'v pour les propriétaires qui voudraient faire en même temps des travaux de rénovation de leur habitat plus ambitieux. Tout cela est positif.

L'objectif est de remplacer 3 200 appareils au bois au moins en quatre ans, que ce soit en chauffage principal ou chauffage d'appoint et de faire baisser de 12 % les émissions de particules du secteur résidentiel seulement. Le chauffage au bois concerne 8 % des Grand Lyonnais, dont plus de la moitié ont des équipements non performants ; mais ces 3 200 appareils que nous visons dans la délibération ne représentent, eux, que 30 % du gisement. Il faut donc essayer autant que possible d'accélérer ce remplacement pour ensuite amplifier les objectifs. Mais évidemment, en démarrant seulement maintenant, il sera sans doute difficile de toucher un grand nombre de ménages avant la saison de chauffe de cet hiver ; et cela, nous le regrettons.

Mais les émissions de particules dues au bois ne sont pas les seules responsables de la pollution : faut-il rappeler que les émissions dues aux véhicules, que ce soient les particules ou les oxydes d'azote, sont aussi évidemment très importantes. Faut-il rappeler qu'en 2016, une commission de Sénateurs a chiffré à 100 milliards d'euros le coût annuel de la pollution, avec un impact principal sur la santé humaine mais aussi sur les rendements agricoles, sur la nécessaire affectation des bâtiments. Faut-il rappeler les pics de pollution de l'hiver passé dans notre agglomération, la circulation alternée décidée en décembre et janvier. Faut-il rappeler que, depuis le mois de mai, nous avons respiré dans notre agglomération, quasiment un jour sur deux, un air médiocre ou mauvais, selon l'indice ATMO Auvergne-Rhône-Alpes. Enfin, faut-il rappeler que la pollution est particulièrement élevée aux abords des grands axes, en particulier le long du boulevard Laurent Bonnevey, de l'A43, de l'A7 (Vallée de la chimie) et que ce sont les populations les plus modestes qui habitent les logements sociaux le long de ces axes qui sont les plus exposées et qui, elles, partent souvent moins en vacances ou en week-end à la campagne, à la mer ou à la montagne et que donc les inégalités environnementales frappent non seulement les plus fragiles sur le plan de la santé mais aussi les plus modestes.

C'est pourquoi notre groupe souhaite que la Métropole engage sans tarder les autres mesures du plan Oxygène et, en effet, mette en place la zone de faible émission que l'on appelle aussi la circulation restreinte. Nous demandons que la concertation soit lancée sur le périmètre le plus pertinent pour cette zone à faible émission et sur les véhicules qui doivent être concernés afin d'appliquer la mesure au plus tôt, en 2018.

Bien évidemment, ces mesures du plan Oxygène doivent s'accompagner de la poursuite du développement des transports en commun et des modes actifs –c'est en cours– mais aussi de campagnes de sensibilisation, de communication et d'information afin d'inciter réellement à l'usage des modes non polluants et aux bienfaits de ces modes sur notre santé notamment.

Vous avez entendu comme moi, ce matin, les annonces du Ministre Hulot dans le cadre du plan climat. Tant mieux s'il y a des mesures gouvernementales mais nous réussirons à lutter contre la pollution de l'air et la baisse des émissions de gaz à effet de serre qu'avec une convergence d'actions volontaristes à la fois au plan local et au plan national.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président et chers collègues, sur les trois délibérations, la première –que nous voterons– subventionne le remplacement de vieux foyers bois individuels, un des principaux émetteurs de poussières, notamment en hiver, et nous nous en félicitons.

Mais, comme la deuxième cause d'émissions polluantes –comme vient de le dire notre collègue– est la voiture, cette délibération, plutôt que d'aller vers des zones de péages urbains, légitimerait une politique de subvention pour le changement des vieux véhicules les plus polluants. D'autant que les foyers bois se trouvent dans les propriétés individuelles, donc plutôt les couches sociales aisées, ce qui nous conduit à différencier le niveau de subvention quand les vieux véhicules, souvent diesel, se trouveront toujours dans les familles populaires et précaires.

La deuxième délibération reconduit les subventions à ATMO, dont le travail d'observation, d'accompagnement et de communication est indispensable à nos politiques publiques pour la qualité de l'air.

Cependant, nous attirons l'attention sur des messages simplistes, qui deviennent faux et qui n'aident pas les citoyens à comprendre les enjeux et les priorités. De ce point de vue, il est dommage que le dernier rapport de Santé publique France évoque 48 000 décès anticipés dus à la pollution de l'air en précisant –je cite- : "A titre de comparaison, en 2008, les accidents de la route ont fait 4 403 victimes. Le tabac est, quant à lui, responsable de 78 000 décès par an". Cette phrase, extraite de son contexte, conduit à croire que la pollution de l'air est dix fois plus grave que les accidents de la route et presque aussi grave que le tabac. Or, c'est faux. Il faut parler d'espérance de vie, de nombre de mois de vie perdus, ce que fait d'ailleurs le rapport ensuite. Il faut dire non pas 48 000 décès évités mais 48 000 décès retardés. Le catastrophisme alimente tous les complotismes et dévalorise des politiques publiques efficaces depuis dix ans.

Bien sûr, les messages simples comme "la pollution de l'air fait 48 000 morts par an" ont beaucoup de succès médiatique, trop souvent pour en faire un instrument de peur qui éloigne le citoyen de la réalité. Rappelons que l'espérance de vie a baissé en France en 2015 non pas à cause de la pollution mais d'une plus faible vaccination des personnes âgées contre la grippe, de la canicule de juillet et d'un épisode de froid. Autrement dit, l'accompagnement des personnes âgées contre la précarité énergétique, pour une médecine préventive et contre l'isolement aurait un effet plus important sur la surmortalité des personnes âgées que la baisse de la pollution, cette année-là en tout cas. Rappelons aussi que l'espérance de vie, sur une longue période, a augmenté depuis plusieurs années : on ne perd pas neuf mois d'espérance de vie, on gagne neuf mois de moins.

En fait, tout le monde oublie l'enjeu principal de l'espérance de vie qui concerne d'abord la situation sociale et le sexe. Ainsi, les femmes cadres qui vivent plutôt dans des zones urbaines de centre-ville ont une espérance de vie bien supérieure aux hommes ouvriers vivant dans les zones périurbaines. Mieux, nous respirons un air de bien meilleure qualité que ce que nous respirions il y a quelques décennies et il s'agit, au contraire, de continuer à observer, prioriser et agir pour la réduction des émissions.

La troisième délibération met l'accent sur la qualité de l'air par le numérique. Une start-up numérique a forcément le vent en poupe dans l'ère Macron. Rappelons que le numérique ne produit que des 1 et des zéros et que c'est à travers des outils de production physique, donc non numérique, qu'il peut piloter la production ou la réduction de quoi que ce soit.

D'autre part, notons que ce monde merveilleux des applications numériques à l'ère de la mobilité est un merveilleux monde du jetable, bien loin des discours sur le développement durable. Il est vrai que le numérique ne pèse rien et que ses déchets n'ont pas besoin d'être recyclés, sauf que tout cela consomme de l'énergie. Les géants du web sont des énergétivores dont il faudrait mieux faire connaître le coût en pollution de l'air.

Cependant, nous voterons aussi cette délibération car la mise à disposition de données numériques sur la qualité de l'air est évidemment une bonne chose et il est utile de le financer, de permettre au maximum d'acteurs d'utiliser ces données intelligemment.

Mais la vérité est que la réduction des émissions est d'abord un enjeu sur les moyens de chauffage et de transport. De ce point de vue, nous pensons, pour notre part, qu'il faudrait renforcer les moyens d'observation et de recherche d'ATMO, par exemple pour mieux assurer le couplage entre modèles et observations, ce qui suppose de renforcer la capacité de mesures.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Millet. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller CURTELIN : Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre du plan Oxygène, démarche que nous avons votée en juin 2016 et pour laquelle nous étions intervenus, sont soumises à notre avis aujourd'hui deux délibérations qui ont été expliquées précédemment.

Nous l'avons déjà souligné, la lutte contre la pollution de l'air, compétence métropolitaine depuis 2005, est un impératif environnemental et de santé. Nous avons noté que la qualité de l'air à l'échelle métropolitaine s'est améliorée depuis dix ans mais, malgré les progrès observés, les résultats restent insuffisants pour respecter les seuils réglementaires européens et ceux de l'OMS, plus exigeants.

C'est pourquoi il est important de créer de véritables synergies dans les actions mises en œuvre car les causes sont multiples et nécessitent, outre des améliorations technologiques, des modifications profondes de nos habitudes et modes de vie. En effet si ces projets présentés portent sur des actions très concrètes et précises dans la lutte contre la pollution de l'air, d'aucuns s'interrogent sur l'efficacité de telles mesures partielles. Entre les métaphores sur la goutte d'eau dans l'océan et les petits ruisseaux qui font les grandes rivières, où se situe la réalité des actions engagées ?

Toutes les activités humaines ont un impact sur l'air. Or, dans le même temps, on peut regretter parfois un manque de coordination et même de cohérence entre les différentes strates politiques et administratives au niveau de leurs actions, qu'elles soient communales, régionales ou nationales. Cette indépendance constatée dans les actions se traduit par un manque d'efficacité dans le résultat recherché.

Aussi, il est indispensable de s'inscrire dans un programme général qui permet de coordonner toutes ces actions afin que, bout à bout, la lutte contre la pollution de l'air soit vraiment efficace. Le plan Oxygène en articulation avec le plan de protection de l'atmosphère répond, à l'échelle métropolitaine, à cette problématique globale dont les causes originelles sont multiples. Ce programme décline des actions complètes perceptibles qui permettent à chacun de prendre conscience de l'impact qu'il peut avoir sur l'environnement et de devenir un véritable acteur dans le changement et l'amélioration de la qualité de l'air.

Si les émissions de particules liées au chauffage au bois résidentiel non performant se situent en deçà, en moyenne sur l'année, de celles de l'industrie, elles deviennent majoritaires en hiver, soit la multiplication par quatre des tonnages émis. Ce type de chauffage est responsable pour 25 % des émissions de particules en raison d'une combustion imparfaite, les températures nécessaires pour dégrader complètement le combustible n'étant pas atteintes. La mauvaise qualité du combustible augmente la production et l'émission de particules.

C'est en cela que cette première délibération est importante car l'une permet aux Grand Lyonnais d'agir à leur niveau sur la qualité de l'air immédiatement et la seconde permettra d'informer et de sensibiliser les habitants à toutes les mesures prises dans l'agglomération. Ainsi, ces dispositifs peuvent inciter à une modification de nos habitudes, de nos comportements et ainsi de tous nous inscrire dans une dynamique de lutte contre la pollution de l'air.

Cependant, cette action concerne les ménages modestes selon des critères retenus par l'ANAH et les effets attendus ne toucheraient qu'un tiers des chauffages ciblés, ce que nous pouvons regretter. Certes, il faut initier une démarche, ce que nous approuvons. Mais si nous voulons une action incitative à la hauteur des ambitions affichées et surtout de la nécessité impérative d'agir sur la qualité de l'air, ne peut-on pas revoir ou élargir ces barèmes ou engager des partenariats public-privé avec les fournisseurs et constructeurs de chauffages performants ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Quelques mots très rapides sur ces délibérations.

D'abord, monsieur Millet, je crois que vous avez rempli d'aise monsieur Thierry Philip, en particulier sur l'analyse sur l'espérance de vie. Merci de ce que vous avez dit. C'est un sujet qui mérite de bien préciser les choses et vous les avez remises dans le contexte et je voulais vous en remercier.

Dès le 11 juillet, j'avais indiqué que, pour moi, le plan Oxygène était une priorité, qu'il fallait très vite mettre en route un certain nombre de délibérations qui étaient prévues. Nous y voilà avec ces trois délibérations. Vous avez eu l'occasion d'échanger avant mon intervention, donc je n'y reviendrai pas plus précisément.

La mise en place d'un financement pour inciter les particuliers à remplacer leur appareil de chauffage à bois, on peut sans doute aller plus loin à travers des partenariats.

La mise en place d'une démarche d'innovation collaborative autour de l'outil numérique pour finalement rendre les citoyens encore plus acteurs de ces sujets-là, je crois que c'est extrêmement important.

Ce sont des choses qui vont se mettre en place et viendront d'autres propositions, d'autres délibérations. Je donnerai deux éléments : un dont nous avons parlé tout à l'heure à travers la prime vélo à assistance électrique, qui vient accompagner le mouvement et l'alternative aux véhicules polluants dans une moindre mesure et, bien sûr, la zone de faible émission. J'ai souhaité que ce soit la prochaine étape du plan Oxygène. J'ai souhaité que, dès le mois de novembre, nous nous mettions en marche pour rentrer dans la concertation avec les professionnels parce que cette démarche de faible émission passe par une démarche de concertation avec les professionnels, avec les Communes, sur deux sujets : quels types de véhicules polluants ? Je rappelle qu'on ne parle que des véhicules utilitaires, pas des véhicules des particuliers. Quelles zones ? Et sur quels types de véhicules nous agissons ? Ce sera le travail que nous allons engager dans les prochaines semaines.

Toutes ces mesures viennent compléter des mesures à long terme. Nous étions réunis la semaine dernière ici pour parler du plan local d'urbanisme et d'habitat et nous avons évoqué notamment ce que nous allons rendre, en quelque sorte, à la nature en centaines d'hectares. Voilà une mesure précise à long terme qui va venir appuyer le plan Oxygène, avec toujours la même volonté : l'attractivité et la proximité parce que la qualité de l'air c'est en même temps les plus vulnérables, bien évidemment –vous l'avez dit tout à l'heure– mais c'est aussi l'attractivité parce qu'aujourd'hui, pour faire venir les entreprises sur notre territoire, la qualité de l'air devient un sujet, comme l'est la qualité de l'enseignement, l'environnement culturel, le prix du foncier, le prix de l'immobilier. Voilà un nouveau critère pour les entreprises pour venir sur notre territoire.

Voilà ce que je voulais vous en dire rapidement.

Je mets les rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité, Mmes Hélène GEOFFROY, Murielle LAURENT, M. Bernard MORETTON, Mme Béatrice VESSILLER, M. Jérôme MOROGE (pouvoir à Mme Véronique SARSELLI), Mmes Anne REVEYRAND, Sandrine RUNEL, MM. Eric DESBOS, Pierre CURTELIN, Romain BLACHIER, Christophe GEOURJON, Michel HAVARD (pouvoir à M. GRIVEL), délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2206 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ.

N° 2017-2210 - proximité, environnement et agriculture - Vaulx en Velin - Réseaux de chaleur - Travaux de révision générale de cogénération - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Belaziz a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2210. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui vous est proposée concerne les travaux de révision générale de cogénération de la chaufferie de Vaulx en Velin. Cette rénovation de la turbine de cogénération gaz a été réalisée en 2010 et confiée à l'entreprise Centrax. Le contrat de travaux est associé à un contrat de maintenance et de garantie de performance de l'installation pour une durée de douze ans. Le contrat prévoit une révision générale de la turbine à réaliser entre 25 000 heures et 30 000 heures de fonctionnement ; les 25 000 heures de fonctionnement sont atteintes en avril 2017. Il s'agit là de cette révision générale. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Belaziz. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY : Monsieur le Président, chers collègues, vous me permettez, dans mon intervention, d'élargir également à la délibération qui concerne la délégation de service public qui passera tout à l'heure et, comme cela, je raccourcirai le propos.

La Métropole –comme vous le savez– exerce la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des réseaux de chaleur et de froid urbain et, depuis le 1^{er} janvier 2015, notre Métropole s'est substituée à un certain nombre de Communes en tant qu'autorité délégante et c'est le cas pour la Commune de Vaulx en Velin.

Quel est l'enjeu ? Il va s'agir de décider à la fois d'un futur mode de gestion de service public de production et de distribution de chaleur urbain pour la Commune de Vaulx en Velin mais aussi de savoir comment, dans notre Métropole, nous pourrions mettre en place tous les enjeux de la loi de transition énergétique.

Le rapport présentant la révision générale de cogénération s'inscrit dans une longue histoire du chauffage urbain sur la Commune de Vaulx en Velin, qui a été créé en 1972 –mais, je vous rassure, je ne vous retracerai pas les quarante dernières années– pour les besoins de la ZUP, c'est-à-dire ces zones à urbaniser en priorité qui avaient été nouvellement créées. Notre chauffage urbain concerne, sur la Commune de Vaulx en Velin, près de 10 000 équivalents-logements.

Malgré un investissement important consenti par la Ville il y a quelques années avec des partenaires pour passer à une chaufferie biomasse, la ville reste marquée par un réseau vieillissant et un coût encore élevé du chauffage, même si la Métropole, depuis sa prise de compétence, a commencé à renégocier à la baisse ce coût de chauffage urbain.

Et nous nous retrouvons dans un paradoxe qui n'est pas que celui de la Commune de Vaulx en Velin mais qui peut interroger l'ensemble des Conseillers métropolitains. Le paradoxe est le suivant : ce sont les ménages les plus précaires de la Métropole qui paient le chauffage urbain le plus cher. Et ainsi, alors que nous sommes en train de construire un schéma directeur des énergies que porte mon collègue Roland Crimier, nous assistons à des dé raccordements du chauffage urbain, à rebours finalement de l'idée portée que ce serait l'énergie la moins chère, la moins polluante.

De même, les nouveaux logements à l'isolation performante peuvent avoir des coûts d'abonnement si élevés que la réfection est de même nature, alors que nous avons évidemment comme objectif, en nous plaçant dans la loi de transition énergétique et de croissance verte, de créer une performance énergétique de l'ensemble du parc de logements, de lutter contre la précarité énergétique et contre le coût excessif de l'énergie au regard des ressources des ménages.

Alors, monsieur le Président, il nous faudra, dans les orientations qui sont en cours de finalisation pour territorialiser la transition énergétique, mettre en place cette politique locale de l'énergie qui permet de maîtriser la consommation, qui permet le développement des réseaux de manière rationnelle ; et, pour une ville comme celle de Vaulx en Velin mais comme pour toutes les villes de l'est lyonnais, l'enjeu est important pour le développement des réseaux de chaleur urbains et permettre l'accès de tous à l'énergie.

Enfin, au travers des comités locaux des usagers au niveau métropolitain qui se mettent en place, il faut pouvoir construire une politique partagée en vue des enjeux de sobriété énergétique que nous proposons aux habitants de nos villes.

Voilà, monsieur le Président, les enjeux que porteront à la fois la révision générale de cogénération et la délégation en vue d'une concession pour les réseaux de chaleur urbains de la Ville de Vaulx en Velin.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère délégué BELAZIZ.

N° 2017-2212 - proximité, environnement et agriculture - Organisation de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Métropole de Lyon - Définition des différents niveaux de service - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2212. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président, juste un petit point sur la qualité de l'air : je me permets de rappeler que, mercredi 20 septembre, c'est la journée nationale de la qualité de l'air et que nous organisons une petite animation sur le boulevard de la Croix-Rousse, à l'angle du tunnel routier de la rue Terme et du boulevard de la Croix-Rousse, avec cinq associations. Notre Métropole est représentée, avec Stop Ambroisie bien sûr, mais le réseau national de surveillance aérobiologique est aussi présent et un pneumologue fera des mesures de capacité pulmonaire pour ceux qui le souhaitent.

Le projet qui vous est présenté concerne l'organisation de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Métropole de Lyon, avec la définition des différents niveaux de service. Le document étant substantiel, je ne vais pas vous le lire, il fait à peu près une vingtaine de pages. Donc avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu une minute pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : C'était simplement pour signaler l'abstention du groupe GRAM sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, ce soir, plusieurs rapports traitent de l'approche de notre collectivité des déchets produits par l'ensemble des habitants du territoire. Je rappelle que nous avons nationalement –comme l'a dit Hélène Geoffroy il y a quelques instants–, par rapport à l'énergie, depuis la loi dite "de transition énergétique", des objectifs précis à l'horizon 2025 en termes d'enfouissement, d'incinération, de recyclage matières et de réduction de la production de déchets.

Cet horizon devrait guider toutes les décisions publiques, dont le projet de loi de finances 2018 en passant par la feuille de route dite "climat" du Ministre de la transition écologique et solidaire jusqu'à, localement, notre fiscalité, à savoir la TEOM, sachant que le rapport dont il est question ce soir sur le niveau de service permet de définir le

taux de la TEOM. Mais nous devrions aussi adapter nos plans obligatoires comme celui relatif à la prévention des déchets que nous avons voté un peu plus tôt, présenté par Pierre Diamantidis, ou encore un peu plus tard, dans les délibérations sans débat, nous allons voter des choses relatives à la réparation et au réemploi, à savoir les donneries.

Nous avons le devoir d'agir mais quels sont nos leviers ? La Métropole est assujettie à une taxe sur les activités polluantes ainsi qu'à une TVA pour la gestion des déchets qui a été augmentée en 2014. Par ailleurs, les recettes de notre taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont prélevées de 8 % par la Trésorerie générale pour "frais de gestion" alors que la même Trésorerie générale prélève uniquement à hauteur de 3 % pour la taxe foncière.

Alors, premier message de cette intervention : messieurs, mesdames les Parlementaires qui sont encore dans la salle, merci beaucoup, afin que l'économie circulaire se mette en œuvre, réduisez, réduisons la TVA pour les seules activités liées à l'économie circulaire et mettez, mettons en place au même niveau le coût de traitement des taxes locales, ceci dégagera des fonds à affecter aux nécessaires expérimentations locales de réduction, partage, mise en commun des biens et services, réparation et réemploi. Voilà une proposition de véritable pacte fiscal en faveur de l'économie circulaire.

Pour continuer, les collectivités, la nôtre comme la plupart des collectivités qui ont la compétence collecte et traitement des déchets, prennent en charge à peu près 80 % des coûts de gestion des déchets que nous, habitants et entreprises, produisons et qui font donc l'objet d'un service parfois quotidien de collecte et de traitement, service qui fait l'objet du rapport sur le niveau de service.

Parmi ces déchets, il en reste tout de même à peu près un tiers qui ne relève d'aucune filière nationale de tri, de recyclage, sans parler bien entendu de l'amont, à savoir l'écoconception ou la réparabilité. Je pense ici aux couches, aux équipements sportifs, aux ustensiles de cuisine et de jardinage, au matériel de bricolage, aux jeux, aux jouets, c'est une partie de ce tiers-là, messieurs, mesdames, chers collègues, qui est parfois sauvée de l'abandon en pleine nature que, messieurs, mesdames les Maires, vous retrouvez sur les chemins ou qui est tout simplement sauvée de l'enfouissement ; savez-vous qu'il y a des ballons de foot qui sont tout simplement enfouis sous terre alors qu'un ballon de foot ne disparaît pas ?

Alors, grâce à vous et grâce à des habitants pleins de bon sens, nous avons pu créer les donneries, une économie circulaire de coopération avec des structures de l'économie sociale et solidaire et, ce soir, si vous en êtes toujours d'accord, nous allons voter l'extension de ce dispositif avec trois nouvelles donneries. Il reste bien sûr à adapter cette offre de service avec un peu plus de mobilité.

Pour le restant, les deux tiers pour lesquels nous n'avons pas encore trouvé de solution, il conviendrait que les metteurs en marché, c'est-à-dire les concepteurs de ces biens de consommation, travaillent avec le bout de la chaîne, donc les collectivités, pour organiser d'abord le partage, bien entendu, la réparation et le recyclage. Ceci pourrait être le deuxième message de mon intervention.

Enfin, nos compétences de la Métropole ne se limitent pas qu'aux questions de services urbains. La Métropole a une ambition en termes d'activité économique. Alors mobilisons plus de recettes de notre taxe locale d'enlèvement des ordures ménagères pour renforcer les dynamiques d'économie circulaire locale. Comme l'a dit Roland Crimier, nous sommes volontaristes sur la Vallée de la chimie, faisons de même pour une économie circulaire locale.

Nous voterons ce rapport.

Je vous remercie pour votre bienveillance.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Baume. Une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Brièvement, la délibération précise les niveaux de service et les fréquences de collecte pour chacune de nos Communes. Nous avons créé de nouvelles fréquences en avril de cette année à la demande de certaines Communes. Nous ne pouvons que nous féliciter que la Métropole, sur ce point, prenne en compte les demandes des Communes. Nous vous avons alors interrogé sur les modalités de calcul de la TEOM correspondant à ces fréquences mais nous n'avons pas plus d'information à ce jour ; nous renouvelons donc notre question.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Millet. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2017-2215 - proximité, environnement et agriculture - Traitement de mâchefers en provenance de l'Unité de Traitement et Valorisation Énergétique Lyon Sud - Convention avec le Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (SYTRIVAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2215. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport concerne le traitement de mâchefers en provenance de l'unité de traitement et de valorisation énergétique Lyon Sud. Il s'agit de la signature d'une convention avec le Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (SYTRAIVAL). Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, je vous rassure, je vous rendrai le temps de parole que j'ai pris juste avant.

La Métropole s'est donné aussi comme ambition de maintenir et préserver la santé et l'environnement de ses habitants. Nous avons beaucoup parlé qualité de l'air, nous parlons un tout petit peu moins de qualité des sols et des eaux.

Pour revenir aux déchets, en bout de chaîne de traitement, il reste parfois des jus, des fumées, des résidus, bref des déchets, toujours et encore. Ces derniers sont confinés, traités. A Quincieux, sur notre territoire désormais, s'est ainsi mis en place un site accueillant un résidu d'incinération, le mâchefer. Que notre territoire traite sur place ce qu'il produit est très responsable et nous en sommes tout à fait d'accord. Toutefois, ce soir, Europe Ecologie-Les Verts tient à pointer trois aspects qui, de notre point de vue, appellent vigilance et recul.

Premier point, ce n'est pas parce qu'on a un opérateur implanté localement et désormais plus de possibilités de reprise de ces matériaux qu'il ne faut pas limiter au strict minimum l'incinération. En respectant la hiérarchie de traitement des déchets et même si un incinérateur peut alimenter un réseau de chaleur, cela doit être une solution après avoir réduit, prévenu, réparé, partagé, réemployé et recyclé le futur déchet.

Deuxième remarque, le site, comme tout site industriel, entraîne de nombreux déplacements qui, de fait, nuisent localement et globalement.

Enfin, le plus important, un suivi d'impact sanitaire et environnemental de cette filière globalement –donc je ne mets pas en cause la Métropole– devrait être prévu avec l'amont et l'aval, c'est-à-dire la reprise des matériaux.

Je vous remercie pour votre écoute et, du fait de ces points de vigilances, nous nous abstenons sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2017-2219 - proximité, environnement et agriculture - Lyon - Dispositif de Propreté Rives de Saône 2014-2020 - Convention avec la Ville de Lyon - Avenant n° 2 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2017-2220 - proximité, environnement et agriculture – Lyon 2° - Dispositif de propreté Confluence - Convention avec la Ville de Lyon - 2017-2022 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2219 et 2017-2020. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller GOUVERNEYRE, absent momentanément : Monsieur Gouverneyre étant absent, il m'a demandé de le remplacer.

Les deux délibérations portent sur la prolongation de deux conventions signées avec la Ville de Lyon et la Communauté urbaine, qui concernaient l'entretien et le nettoyage des sites, la première pour une durée de trois ans pour les rives de Saône et la deuxième pour une durée de cinq ans pour le site de Confluence, avec deux avis favorables de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID en remplacement de M. le Conseiller GOUVERNEYRE absent momentanément.

N° 2017-2171 - développement solidaire et action sociale - Signature d'un avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclu pour la période 2016-2018 avec la SARL At'Home et d'un avenant au CPOM conclu pour la période 2017-2019 avec l'association GIHP RHONE ALPES pour préciser les modalités de fonctionnement et de financement de dispositifs de mutualisation de la prestation de compensation du handicap - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2171. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère délégué RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Rabatel. Cinq minutes pour le groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi d'abord un mot sur les lieux dont nous parlons ici dans la délibération qui concerne la convention avec le groupement pour l'insertion des personnes handicapées (GIHP).

La résidence Victoria, située dans le huitième arrondissement, est un modèle de résidence avec services. Il s'agit d'une réalisation rare et unique dans notre agglomération parce qu'elle offre ses services 24 heures sur 24 aux personnes en situation de handicap, des soins immédiats à l'assistance quotidienne. Il est bon de savoir que le besoin de se retourner dans son lit, lorsqu'on ne peut le faire seul, trouvera une réponse par la présence d'un personnel spécialisé. Il est bon de savoir que ce personnel est présent et disponible ; c'est à ce niveau de détail que nous sommes. C'est aussi pour cela que je conserve un souvenir très fort de l'inauguration de la résidence avec Yvon Deschamps et en présence de Marie-Arlette Carlotti qui était alors Ministre en charge.

En marge de son édification, j'ai eu l'occasion, dans le cadre professionnel, de participer à la réflexion sur les questions de droit que pouvaient poser les contrats de location assortis d'un service et donc sur le caractère obligatoire du lien entre le locataire et le service et, en conséquence, sur les questions que pouvaient soulever le départ d'un titulaire qui laisserait dans les lieux un conjoint valide par exemple ; quel avenir pour elle ou lui ? Vous voyez que la question de la vacance a été évoquée dès l'origine. Elle le fut sous l'angle de la protection des personnes.

Que voulons-nous faire aujourd'hui ? Quelques micro-économies ? Inciter à une relation rapide ? Est-ce vraiment un enjeu majeur que nous pourrions chiffrer ? La délibération ne répond pas à cette question et c'est regrettable. Car nous aurions pu réfléchir au modèle proposé. Faut-il réajuster au mois le mois, au trimestre, à l'année ? Quels sont les risques pour la trésorerie des associations concernées ?

Puis il y a une autre question tout aussi importante : dans le domaine de l'aide à la personne, il faut avoir conscience que l'on ne peut raisonner uniquement à l'acte. Le personnel qui intervient 24 heures sur 24 est présent quel que soit le nombre de lits occupés, 7 ou 10 cela ne change rien. La présence effective doit être regardée à cette mesure.

Derrière ce montage, il y a la question de l'évaluation dans le secteur médico-social. Question difficile mais déterminante s'il en est. Nous l'avons écrit dans notre tribune de rentrée : l'évaluation de l'action immatérielle des aidants ne peut être réduite à l'addition des actes.

Dans notre délibération de ce jour se cache un germe dangereux, celui de la simplification, celui d'une fausse rationalité dont il faudra un jour payer la facture et dont, pour l'heure, les acteurs du quotidien risquent de faire les frais.

Notre abstention sur cette délibération est un appel à la prudence, en attendant dans un an une évaluation des résultats et peut-être alors une décision prenant véritablement en compte les intérêts des personnes en situation de handicap qui bénéficient de ces services.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président, je m'inscrirai dans la continuation de ce que vient de dire monsieur André Gachet et j'interviendrai aussi sur les dossiers numéros 2017-2170 et 2017-2171.

Tout d'abord, il est tout à fait louable d'être à l'écoute de personnes porteuses de handicap qui souhaitent demeurer à domicile le plus longtemps possible. Il n'en demeure pas moins que cela pose de profondes questions quant à l'éventail des prestations qui peuvent être fournies au-delà de la toilette et du ménage ; je citerai les courses, les divertissements, les tâches administratives, etc.

Mais maintenir à domicile, cela ne veut pas dire que les personnes ne sortent jamais. Comme tout un chacun, certaines peuvent avoir un emploi, aller au cinéma, voir des amis, etc. Il est donc important de s'occuper de la qualité de ces services de manière globale, en s'intéressant aussi aux besoins de mobilité.

De notre point de vue, cela pourrait être aussi pris en charge en partie par des structures de type SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile) dans le cadre d'une diversification de leur offre qui ne doit pas se limiter au domicile.

Nous sommes donc tout à fait d'accord pour considérer –comme il est écrit dans ces dossiers– que la structuration du secteur de l'aide à domicile constitue un enjeu majeur pour assurer une prise en charge de qualité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Mais cette ambition renvoie inéluctablement à la question de l'emploi des personnes travaillant au sein de ces structures, de leurs conditions de travail et de leur formation. Et, de ce point de vue, nous sommes souvent les témoins de situations de tension dans ces entreprises, qui se traduisent parfois par des mouvements de grève comme nous l'avons vu encore récemment au sein de Kéolis PMR, en raison de divergences sur le sens du métier et de ses valeurs, les conditions de travail, la reconnaissance apportée et les services rendus aux personnes porteuses d'un handicap.

Concernant les aidants, nous sommes tout à fait d'accord pour considérer que les SAAD doivent s'intéresser aux aidants qui sont majoritairement familiaux : parents, frères, sœurs, enfants, qui trop souvent mettent de côté leurs propres intérêts voire leur propre emploi, leur développement de carrière, pour s'occuper de leurs proches. Aider à accompagner les aidants, leur proposer un soutien psychologique ne doit pas se limiter aux actions liées à la personne handicapée ; cela doit aussi intégrer leurs propres besoins et leurs propres contraintes afin de leur conférer un vrai statut social.

J'en terminerai sur les révisions des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CEPOM) : bien que nous puissions comprendre la logique économique qui sous-tend cette proposition, il faut que celle-ci soit tout de même en cohérence avec la réalité des besoins des personnes porteuses d'un lourd handicap. En effet, le temps des permanences de jour et de garde de nuit ne peut pas être calculé par une simple règle de trois, comme l'a souligné notre collègue. Quel que soit le nombre de personnes vivant dans les logements regroupés, qu'elles soient 8 ou 10, cela nécessite autant de temps de permanence que de garde. Les situations réelles sont beaucoup plus complexes que ce qui est présenté dans ce dossier.

Aussi, faisons-nous la proposition que ces CEPOM soient amendés avant signature en intégrant une clause de revoyure, afin de se laisser le temps de l'expérimentation et de s'assurer que la baisse des heures de permanence et de leur financement ne conduise pas à une dégradation du service rendu aux personnes lourdement handicapées.

Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts voteront néanmoins ces deux dossiers.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

N° 2017-2175 - développement solidaire et action sociale - Missions PMI sur l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, la santé et le volet éducatif - Attribution de subventions aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant et plus spécifiquement des enfants en difficulté et en situation de handicap - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2175. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Le dossier numéro 2017-2175 a pour objet l'attribution de subventions aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant, plus spécifiquement des enfants en difficulté et en situation de handicap, et la répartition entre les différentes associations qui vous est précisée dans la délibération pour un montant global de 159 490 € pour l'année 2017. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Europe Ecologie-Les Verts pour trois minutes.

M. le Conseiller ARTIGNY : Bien entendu, le groupe Europe Ecologie-Les Verts votera ce dossier mais nous ne pouvons le laisser voter sans intervenir sur le fait que les subventions accordées sont en baisse de près de 6 %.

Cela interroge forcément sur la qualité des services rendus, tant aux enfants socialement et économiquement en difficulté qu'aux enfants en situation de handicap. Les projets d'établissement de ces structures s'en trouveront forcément plus contraints.

Les qualités d'accueil seront réduites : ne pourront être accueillis que les enfants porteurs de handicaps lourds ; et que ferons-nous des autres qui auront du mal à s'intégrer dans les milieux ordinaires ? Quid des familles qui ne pourront pas prendre en charge le financement des besoins qui auparavant étaient pris en charge par ces associations ? J'insisterai tout simplement sur les couches ou les transports domicile-centre.

Cela aura aussi un impact sur l'achat de matériels et les aménagements spécifiques, le personnel d'encadrement, les actions de formation de celui-ci, leurs conditions de travail qui inéluctablement vont se dégrader.

Les choix de vie devront être faits, internat ou externat, avec séparation des enfants de leurs familles.

Par ailleurs, les conventions jointes à ce dossier demandent aux associations de remplir plusieurs tâches administratives pour justifier les activités et leur bilan comptable. Ne soyons pas dupes, les temps passés à ces justifications administratives sont autant de temps qui ne sera pas consacré aux enfants. D'une part, on restreint les budgets et, d'autre part, on consacre davantage de budget à des contrôles administratifs et, in fine, ce sont les enfants et les familles qui en pâtiront.

Monsieur le Président, chers collègues, comme je le disais, le groupe Europe Ecologie-Les Verts votera ce dossier. Mais sachez que nous sommes très inquiets quant à la baisse des subventions et nous sommes très préoccupés quant à la possibilité des associations à atteindre correctement les objectifs annoncés. Je rejoindrai là, à cet égard, les propos de madame Rabatel sur la proposition d'écartier les associations de la baisse de 6 %.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Deux minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président et chers collègues, encore présents après huit heures de séance.

Cette délibération propose d'attribuer des subventions aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant, dans le cadre de leur accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'enfants en difficulté. C'est une aide établie de longue date qui s'adresse aux équipements principalement dédiés à cet accueil comme aux établissements qui assurent des accueils singuliers.

Lors de la commission développement solidaire, il a été relevé l'augmentation sensible du nombre d'enfants concernés, ce que peut expliquer une meilleure information des familles ou la formation des professionnels. C'est bien mais peut-on considérer que 266 enfants accueillis sur le territoire de la Métropole ce soit suffisant au regard des situations que nous connaissons ?

Alors, aujourd'hui, il faut saluer l'engagement des pionniers de cet accueil dont le combat fut long et relever avec satisfaction que l'accueil "de droit commun" progresse. Mais demain il faudra aussi inciter les structures à s'adapter à cet accueil, les professionnels à se former et l'ensemble du dispositif d'accueil du jeune enfant qui inclut les Communes, les associations et entreprises de crèches à s'ouvrir avec responsabilité et équilibre.

Peut-être faudra-t-il aussi réinterroger les contrats Enfance Jeunesse, à l'heure où la CNAF (caisse nationale des allocations familiales) va rendre à l'Etat des crédits alloués dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2013-2017, une des lignes budgétaires en excédent concernant l'ouverture des places en crèche.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, madame Nachury. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2017-2176 - développement solidaire et action sociale - Protection de l'Enfance - Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille auprès de publics spécifiques et conventions de partenariat - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2176. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Cette délibération a pour objet l'attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille auprès de publics spécifiques ainsi que les conventions de partenariat. Les actions concernées sont Forum Réfugiés, l'Armée du Salut, les Jeunes Ambassadeurs des Droits des Enfants. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Huit minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président et chers collègues, il est difficile d'intervenir en bout de séance sur un sujet aussi difficile. Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à mes propos.

Dans cette délibération, nous abordons une question importante : la protection de l'enfance, une compétence de la Métropole qui repose sur des obligations. L'application des lois et règlements est une évidence, leur mise en œuvre avec le souci d'effectivité se heurte parfois à quelques difficultés. Ces dernières peuvent être dépassées si nous nous fixons des objectifs sur lesquels nous organisons l'action de la Métropole.

Nous allons nous prononcer sur quelques actions conduites par le secteur associatif dans le cadre de missions qui relèvent du service public. Ces actions sont, pour certaines, inscrites dans la durée et dans l'histoire de l'action sociale telle qu'elle a été portée et parfois initiée par le Département du Rhône. Elles sont aujourd'hui nos actions et il nous appartient d'en dessiner les contours.

Il n'est pas possible de faire une analyse détaillée mais nous pouvons nous interroger sur les objectifs qu'elles servent. Face à des situations par nature évolutives puisqu'il s'agit d'êtres humains vulnérables, rien n'est pire que le fil de l'eau. Ce n'est évidemment pas notre intention et, lorsqu'il s'agit de moyens, il est d'abord nécessaire en premier lieu de questionner la finalité poursuivie.

Nous devons aujourd'hui nous préoccuper du présent et en même temps préparer l'avenir. Nous allons nous prononcer sur la poursuite d'une action d'accompagnement des mineurs isolés, une mission qui comporte à la fois une réponse aux besoins du public concerné et une réponse aux besoins et aux attentes d'information et de formation des professionnels de terrain. Ce n'est pas rien, vous en conviendrez, d'autant plus que nous vivons actuellement une situation particulièrement sensible dans ce domaine : le nombre de jeunes en errance aujourd'hui est conséquent ; le déficit en accueil et orientation est visible dans nos rues, parcs et jardins chaque soir.

Alors, nous allons voter une subvention de 25 200 € en réponse à une demande qui portait sur 28 500 € et avec une diminution par rapport à l'exercice précédent dans lequel la subvention de la Métropole s'élevait à 26 800 €. Il y a là une question redoutable concernant les moyens que nous allouons pour répondre aux exigences légales qui sont les nôtres. Avons-nous, en contrepartie de cette diminution, augmenté les capacités d'action de la MEOMIE (mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers) qui rendrait le recours aux associations caduc ? Il ne semble pas.

Monsieur le Président et chers collègues, il est urgent que nous prenions la mesure de nos responsabilités dans un domaine où l'absence de réponse porte à conséquence.

Sur ces questions, je vous invite à lire le rapport de l'Unicef et de l'organisation internationale pour l'immigration de l'ONU qui a été publié le 12 septembre dernier. Ce rapport, intitulé "Un voyage épouvantable", est fondé sur l'analyse des parcours de 11 000 enfants de 14 à 17 ans sur la période 2016-2017 et il nous montre à quel point l'expérience migratoire est traumatisante. Il nous parle de ceux dont nous avons aujourd'hui la charge, celles et ceux dont nous devons prendre soin.

Nous devons aussi envisager les conséquences pour demain, pour notre collectivité qui devra faire face aux inévitables réparations qui résulteront de la pénurie d'aujourd'hui. Mais l'annonce ce vendredi d'un abondement à hauteur de 6,5 M€ pour l'exercice 2017 pour le remboursement au Département et l'ouverture d'une concertation en 2018 sont des signes qui devraient nous encourager puisqu'ils sont lancés par le Gouvernement.

Pour le présent, nous devons veiller à la qualité de ce que nous mettons en place. Ainsi, il n'est pas acceptable que, pour l'alimentation des mineurs isolés étrangers, il ne soit pas prévu de menus végétariens alternatifs aux repas comprenant du porc ; nous avons trop de jeunes qui ont été contraints de se priver de nourriture aux cours des derniers mois pour l'accepter. La défense de la laïcité ne repose pas sur le refus de comprendre l'autre et, pour le coup, il n'est pas en l'espèce question de moyens financiers supplémentaires mais simplement de bienveillance.

Nous devons également être attentifs à la nécessaire cohésion des acteurs dans un domaine où aucune institution ne peut agir seule, dans un domaine où les partenariats obligés devraient se construire et où on doit s'interdire de se renvoyer la balle. Nous bénéficions de la compétence des professionnels de la Métropole, de l'expertise associative. Il nous faut aussi rechercher la meilleure adéquation avec les services de l'Etat.

Enfin, et j'ajouterai même surtout, il nous faut construire une véritable politique métropolitaine de la protection de l'enfance. Il est temps pour la Métropole, après à peu près trois exercices pleins, de se doter d'une ligne de conduite propre, de sortir du copier-coller. En janvier 2015, nous avons proposé l'organisation d'une conférence de consensus sur ce thème ; nous réitérons aujourd'hui cette demande. La politique sociale de la Métropole mérite que nous lui donnions un nouveau souffle.

Avant de terminer, je ferai juste un pas de côté dans un autre domaine, celui des personnes âgées. Nous avons maintes fois répété combien la situation était tendue du fait de l'absence de personnels, du fait de ratios trop étroits. Le rapport parlementaire qui a été publié la semaine dernière nous donne raison sur ce point, en disant qu'il y a là effectivement un danger et un problème de niveau d'encadrement.

Il en va de même dans le dossier de la protection de l'enfance : nous ne sommes pas obligés d'attendre un rapport parlementaire pour tirer nos propres conclusions.

Nous avons des services compétents, des réseaux d'acteurs de qualité, nous pouvons nous appuyer sur eux, nous pouvons aussi nous rapprocher d'un secteur de la recherche actif dans notre pays, dans les domaines de l'éducation, de la pédopsychiatrie, de l'approche ethnologique, de la pédagogie, des sciences de la famille –et j'en passe–. Nous avons besoin de toutes ces compétences pour définir les questions que nous devons nous poser dans les domaines de la protection de l'enfance pour construire une politique métropolitaine actualisée et à la hauteur des enjeux.

Nous voterons cette délibération avec l'espoir qu'elle ne définisse qu'une étape et que, pour l'exercice 2018, elle s'adapte aux objectifs que nous poursuivons.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, si vous le permettez, je souhaiterais grouper mes deux interventions, ce qui nous ferait gagner un petit peu de temps alors que la soirée se prolonge.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Burricand.

Mme la Conseillère BURRICAND : Donc j'y vais maintenant ? Non ?

(Rumeurs dans la salle).

Monsieur le Président et chers collègues, ces deux délibérations traitant, pour l'une, de la protection de l'enfance et de la famille et, pour l'autre, du soutien au droit au logement et à l'hébergement d'urgence, ne manquent pas de nous inquiéter, même si nous les voterons.

En effet, alors que les difficultés sociales, les mouvements migratoires –dans un monde où la guerre est largement présente– ne cessent de croître, les outils et l'accompagnement sont au mieux maintenus, au pire diminués. Nous avons vécu des mois très difficiles l'hiver dernier, avec des familles dans la rue, dans leur voiture, cherchant refuge dans les écoles, dans nos quartiers et nous sommes parfois restés sans solution pour ces familles pendant plusieurs semaines, malgré tous nos efforts. L'ouverture des gymnases et des abris d'urgence au moment des grands froids est indispensable mais elle est aussi le signe d'un échec sur le logement d'urgence, sur le logement des plus démunis. La semaine dernière encore, des familles erraient dans l'agglomération, de place en place, à la recherche d'un hébergement et, par deux fois, des associations et des personnes sont venues manifester sur cette question à l'occasion du Conseil métropolitain.

Nous voulons rappeler que nous souhaitons que notre Métropole s'engage, à la mesure de ses compétences, pour une politique d'accueil digne parce que oui, les migrants et les réfugiés doivent être accueillis dans la dignité afin qu'ils puissent sortir de l'urgence et reconstruire leur vie, et ce d'autant qu'aujourd'hui, pour l'essentiel, les familles qui se déplacent le font parce qu'elles sont chassées par les guerres, par la famine, par le pillage des ressources de leur pays. Dans l'urgence, c'est le respect des droits humains, le retour aux traditions d'accueil de notre République mises à mal depuis vingt ans qui permettront aux migrants de trouver leur place dans notre société ou de retourner dans leur pays en paix car c'est évidemment un objectif qui doit être aussi poursuivi.

En créant des centres d'accueil et d'orientation pour sortir de la honte de la "jungle" de Calais, l'Etat a montré que c'était possible et utile, non seulement pour les migrants et les réfugiés mais aussi pour les collectivités de notre pays. Or, le plan Migrants, en vue d'un projet de loi en septembre 2017, qui prévoit la création de 4 000 places d'hébergement pour les demandeurs d'asile en 2018 et 3 500 en 2019, reste bien en-deçà des besoins réels et urgents et de moyen terme des réfugiés et migrants dont les droits élémentaires sont bafoués dans notre pays.

Nous joignons nos voix aux organisations et associations qui dénoncent l'insuffisance des mesures d'accueil à l'entrée et nous nous engageons pour une loi, une loi qui porte sur la restructuration de l'accueil des migrants sur l'ensemble du territoire français, définissant un processus de répartition au cas par cas en fonction de critères démographiques et économiques. Nous demandons la mise en place d'un délai maximal de six mois pour traiter les demandes d'asile et nous demandons la création d'un fonds financé par l'Etat et s'élevant à 10 M€ par an. Nous proposons des mesures pour favoriser l'intégration des migrants, notamment la création de nouvelles places d'accueil pour les demandeurs d'asile et les réfugiés ; le nombre de places en centres d'accueil passerait ainsi de 50 000 places en 2018 à 75 000 en 2022, avec formation linguistique et civique. Enfin, nous plaçons pour la constitution d'une Agence de l'accueil et de l'intégration pour coordonner l'ensemble du mouvement, sous la responsabilité d'un Haut-Commissaire auprès du Premier Ministre.

Rien ne serait pire, dans les mois qui viennent, que le jeu de la patate chaude se poursuive dans la Métropole et sur l'ensemble du territoire.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Burricand. Deux minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de cette délibération qui porte proposition de subventions à des associations au titre de la mission de protection de l'enfance, je voudrais noter et regretter le peu de temps de débats consacré dans cette formation plénière aux dossiers de la commission développement solidaire et donc aux grandes missions de protection portées par la Métropole dans son identité de Conseil départemental de l'agglomération lyonnaise.

Si l'on prend l'exemple de cette délibération où sont évoqués les mineurs non accompagnés, autrefois nommés "mineurs étrangers isolés", il eut été intéressant de faire non seulement un état de la situation mais aussi le point sur les perspectives de prise en charge et d'évolution dans un cadre sans cesse mouvant.

La commission est bien sûr un lieu d'information sur les actions, de précision sur le contenu des délibérations proposées et de débat. Mais cela ne concerne que les élus membres de la commission et présents. L'ensemble des Conseillers métropolitains devrait entendre comment se réalisent les missions sociales, avec quelles difficultés et quels résultats, comme il devrait pouvoir participer aux débats sur les évolutions envisagées ou nécessaires.

Notre dernier Conseil a consacré un temps long à l'urbanisme, c'est important car il fait la ville et la vie des habitants. Nous pourrions aussi prendre le temps et la mesure des missions sociales de la Métropole ; c'est un vœu que, j'espère, vous pourrez sinon exaucer complètement et rapidement mais du moins entendre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Nachury. Quelques mots malgré l'heure tardive.

D'abord sur les mineurs isolés pour dire que, bien évidemment, nous avons pris la mesure de ce phénomène, ici, à la Métropole, même si c'est un phénomène qui n'est pas spécifiquement métropolitain mais un phénomène national. Je rappellerai simplement quelques chiffres : l'année dernière, 360 mineurs isolés reçus ; si l'on se projette sur la fin de l'année, nous serons à un peu plus de 900 –vous voyez la progression–, ce qui vient en même temps surcharger l'ensemble des dispositifs autour de la protection de l'enfance par phénomène de capillarité ; c'est important de l'avoir en tête.

Nous sommes, ici à la Métropole, extrêmement mobilisés et vous le savez. Nous avons renforcé l'équipe de la mission dès le mois de juin de cette année avec trois personnes supplémentaires pour tenir des délais acceptables en matière d'accueil, de mise à l'abri et d'hébergement. Force est de constater que nous sommes dans la difficulté. Nous travaillons à des solutions, des solutions autour de l'accueil, des solutions autour de la mise à l'abri, des solutions autour de l'hébergement. Nous ne pouvons pas et nous ne pouvons pas le faire seuls. Vous avez évoqué l'initiative récente du Gouvernement et nous avons alerté et interpellé le Préfet depuis déjà quelques semaines –mais encore plus depuis vendredi– pour qu'il puisse nous associer à ses discussions pour faire ensemble avec les associations qui ont une certaine expertise et pratique sur ces questions-là mais aussi, bien évidemment, avec les services de l'Etat et avec bien sûr l'obligation légale de la Métropole sur ces sujets.

Je voudrais, sur ce sujet-là, redire aussi –et le dire ici non pas de manière solennelle mais en tout cas de manière assez forte– le soutien fort aux personnels de la Métropole qui aujourd'hui exercent leurs missions sur ces questions-là, dire que ces personnels exercent dans des conditions extrêmement difficiles, liées au flux très important qui se développe ; ils le font dans le respect de leurs missions, dans le respect des missions qui leur sont données par la Métropole et avec la déontologie de leurs métiers –je pense en particulier aux travailleurs sociaux–.

Nous allons bien évidemment continuer à nous mobiliser sur cette question de manière régulière, de manière forte avec les services de la Métropole mais nous en appelons aussi bien sûr à l'accompagnement du Gouvernement et de la Préfecture.

Je voudrais juste dire à madame Burricand qui évoquait les personnes qui manifestaient que je recevrai les associations dans la semaine ; je leur ai indiqué cela la semaine dernière. Toujours avec le même souci de l'écoute mais en rappelant un certain nombre de principes qui n'ont pas changé, notamment de fermeté sur les occupations illicites, en expliquant où commencent nos compétences et où elles s'arrêtent. Nous aurons peut-être un certain nombre de pistes à explorer ensemble, dans le même état d'esprit qu'évoquait monsieur Gachet tout à l'heure : s'appuyer sur l'expertise d'un certain nombre d'associations et non pas s'opposer mais essayer de discuter ensemble pour trouver des solutions sur des sujets extrêmement difficiles.

Madame Nachury, vous ne m'en voudrez pas mais c'est peut-être l'heure tardive qui me laisse un peu interrogatif –mais vous me le préciserez peut-être– : je n'ai pas compris si c'était le fait qu'on ne laisse pas assez de temps lors du Conseil de la Métropole pour les débats –c'est peut-être le contre-exemple ce soir– ou peut-être l'intensité des discussions dans les commissions sur les sujets que vous souhaitez aborder. Je pense et j'espère en tout cas que les discussions qui porteront dans les prochaines semaines sur le pacte métropolitain des solidarités nous permettront d'aborder plus en détail et de manière plus fouillée les questions que vous souhaitez voir aborder. En tout cas, il n'y a pas de volonté de réduire les débats sur ces questions sociales et médico-sociales extrêmement importantes dans notre Métropole ; d'abord parce que ce sont des sujets cruciaux qui engagent des budgets extrêmement importants, vous le savez –c'est 25 % de notre budget– et aussi c'est au passage, de près ou de loin, 3 500 agents qui travaillent sur ces questions-là dans notre Métropole.

Bien évidemment, ce sont des sujets extrêmement importants. Nous aurons l'occasion, je pense, de reparler de l'ensemble de ces sujets dans les prochains jours et dans les prochaines semaines.

Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le paragraphe **"3° - Les dépenses"** du dispositif, il convient de lire :

- "exercices 2017 et suivants" au lieu de : "exercice 2017",
- "compte 60623" au lieu de : "compte 4533".

Je mets, si vous en êtes d'accord, le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2017-2180 - développement solidaire et action sociale - Attribution de subventions à ARALIS et au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA) pour 2017 - Avenants aux conventions triennales 2016-2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2180. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération proposée a pour objet l'attribution de subventions à ARALIS et au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri pour l'année 2017 ainsi que la signature des avenants aux conventions triennales 2016-2018. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, mesdames et messieurs les élus, à l'occasion de ce projet de délibération qui concerne le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri et ARALIS, nous souhaitons faire part de notre inquiétude au sujet des familles qui étaient hébergées jusqu'à présent au fort Saint Laurent, sur le premier arrondissement, patrimoine de l'Etat vendu à la promotion immobilière privée.

Au moment de la vente, il y a plusieurs mois, les services de l'Etat et de la Métropole s'étaient engagés à trouver de nouvelles solutions d'hébergement aux familles. Cette semaine, le fort Saint Laurent ferme. La semaine dernière, certaines des familles qui étaient hébergées sont venues en mairie d'arrondissement pour faire part de leur inquiétude et nous avons pris l'engagement de les relayer ici.

Cette inquiétude vient du fait que, dans les solutions présentées à ces familles, se trouvent souvent des chambres d'hôtel. Or, les chambres d'hôtel ne permettent pas le même accompagnement social, le même suivi scolaire des enfants, les familles ne peuvent pas y cuisiner, etc. En termes de politique sociale, le recours aux nuitées d'hôtel n'est pas une bonne solution et, d'un point de vue économique, il s'avère coûteux –André Gachet l'a encore rappelé tout à l'heure–.

Aussi, pour les familles issues du fort Saint Laurent, mais aussi d'une manière plus générale en matière d'hébergement, nous demandons que notre collectivité regarde avec les associations quels sont les sites qui lui appartiennent, qui sont en attente de projet ou de requalification et qui pourraient servir de sites d'hébergement temporaire. Dans le même esprit, nous pensons qu'il y a moyen de mobiliser une partie du parc d'habitation privé vacant.

En nous appuyant sur nos équipements et l'habitat vacant et en contractualisant avec les associations, nous vous proposons, monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, de recréer un parc social d'hébergement d'urgence en diffus sur le territoire, à moindre coût que le réseau hôtelier mais certainement plus qualitatif et géré par des associations dont le savoir-faire n'est plus à démontrer.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. J'ai compris que le groupe Communiste avait utilisé son temps de parole. Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer aux rapports sans débat.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-2060 - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Mise à jour des associations et de leurs représentants - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2017-2082 - Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Capital social - Appel de fonds 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-2083 - Convention de groupement de commandes entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, le CCAS de Lyon et le SITIV pour la fourniture d'équipements et accessoires informatiques liés à l'environnement de travail - Autorisation de signer ladite convention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2017-2084 - Fourniture et infogérance des systèmes d'impression bureautique de la Métropole de Lyon sur un modèle coût à la page - Autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commandes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2017-2085 - Attribution d'une indemnité de conseil à M. Jean-Luc Bouleau, Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2017-2086 - Déficits de caisses des régies entre 2014 et 2016 - Avis du Conseil de la Métropole de Lyon sur les demandes de remise gracieuse de la part des régisseurs titulaires - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2017-2090 - Achat d'électricité pour les bâtiments tertiaires et pour les sites opérationnels de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les avenants n° 1 aux marchés subséquents de fournitures n° 2015-462 et n° 2015-463 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2017-2233 - Exonération de cotisation foncière des entreprises des établissements ayant pour activité principale la vente au détail de phonogrammes - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2060, 2017-2082 à 2017-2086, 2017-2090 et 2017-2233.

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM absent momentanément.

N° 2017-2077 - Protection sociale complémentaire - Risque prévoyance - Revalorisation de la participation employeur - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2017-2078 - Réalisation et livraison de titres restaurant pour le personnel de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

N° 2017-2079 - Mission d'inspection en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône pour l'inspection des agents de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Rousseau comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2077 à 2017-2079. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué ROUSSEAU absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL, en remplacement de M. le Conseiller délégué ROUSSEAU absent momentanément.

N° 2017-2087 - Rillieux la Pape - Rénovation thermique de l'immeuble situé 22 avenue Général Leclerc à Rillieux la Pape - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec Dynacité - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2017-2088 - Lyon 9° - Réhabilitation du gymnase de la Duchère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2017-2089 - Exploitation du chauffage et de la climatisation des maisons de la Métropole, collèges et autres bâtiments - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commandes à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouverts - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2017-2091 - Lyon 3° - Modernisation de l'hôpital Edouard Herriot (HEH) - Tranche 1 - Avenant n° 1 à la convention tripartite attributive de subvention - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Kabalo comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2087 à 2017-2089 et 2017-2091.

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président KABALO absent momentanément.

II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2017-2092 - Contrat de délégation de service public de stationnement Parc Gare Part Dieu - Société Lyon parc auto (LPA) - Avenant n° 7 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2017-2100 - Travaux de réfection définitive des tranchées sur chaussées, trottoirs, promenades autres qu'asphaltés - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer les avenants aux 7 marchés de travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2101 - Fourniture et pose de matériel de signalisation de direction pour l'évolution, la maintenance et l'extension du jalonnement - Marché à bons de commande - Autorisation de signer l'avenant au marché de fourniture 2014-248 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2102 - Travaux de mise en œuvre d'enrobés - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les avenants aux 7 marchés de travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2103 - Travaux de pavage dallage - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les avenants aux 2 marchés de travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2104 - Maintenance des équipements sur le périmètre des voies rapides et des tunnels (VRT) de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2105 - Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2107 - Meyzieu - Voie nouvelle - Prolongement de la rue Frédéric Dugoujon jusqu'à la rue Henri Lebrun - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2109 - Vénissieux - Requalification de la rue Gambetta - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2110 - Jonage - Aménagement du centre-ville (parvis de l'église) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2111 - Montanay - Requalification de la rue des Maures - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2112 - Saint Genis les Ollières - Place Pompidou - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2114 - Charbonnières les Bains - Avenue du Général de Gaulle et place Marsonnat - Approbation du programme de réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2115 – Lyon 9° - Rue des 2 Joannes - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2017-2116 – Lyon 4° - Carrefours boulevard de la Croix-Rousse - Secteur Clos Jouve - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2119 - Craponne - Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par la commune - Approbation de la convention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2124 - Sécurité routière - Attribution d'une subvention à la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale et des disciplines associées pour son programme d'actions 2017 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2092, 2017-2100 à 2017-2105, 2017-2107, 2017-2109 à 2017-2112, 2017-2114 à 2017-2116, 2017-2119 et 2017-2124. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable pour les seize dossiers.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2017-2106 - Oullins - Requalification des rues de la Camille et Léon Bourgeois - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2113 - Givors - Requalification de la place Jean Berry - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2106 et 2017-2113. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2017-2122 - Villeurbanne - Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech-la Doua - Convention de maîtrise d'ouvrage - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur la Conseillère déléguée Peillon comme rapporteur du dossier numéro 2017-2122. Madame Peillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère déléguée PEILLON absente momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON, en remplacement de Mme la Conseillère déléguée PEILLON absente momentanément.

N° 2017-2125 - Projet Reduc'mob - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie et au Club des entreprises de Lyon-Part-Dieu - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Hémon comme rapporteur du dossier numéro 2017-2125. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2017-2126 - Logistique urbaine - Appel à projets Ratrans 2015 Systèmes de transport et de mobilité - Convention de partenariat avec l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) - Avenant n° 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Bernard comme rapporteur du dossier numéro 2017-2126. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué BERNARD absent momentanément : Il est parti mais m'a indiqué que la commission avait donné un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué PILLON, en remplacement de M. le Conseiller délégué BERNARD, absent momentanément.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2017-2129 - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2017 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2130 - Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour son programme d'actions 2017 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2137 - Insertion - Fonds d'appui aux politiques d'insertion - Approbation de la convention entre la Métropole de Lyon et l'Etat - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2017-2140 - Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 14^{ème} édition du forum des INTERConnectés à Lyon les 6 et 7 décembre 2017 et pour son programme d'actions 2017 relatif à la promotion du numérique - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2017-2142 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association I-care Cluster pour l'animation et la structuration de la filière e-santé et autonomie, avec la création d'un living lab santé et médico-social et la gestion de l'évènement Hacking Health - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2143 - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Appel à projet Preuve de Concept 2017 - Attribution d'une subvention d'équipement au Centre Léon Bérard pour le projet de recherche et de développement isoADC - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2145 - Pôles de compétitivité Lyonbiopole, Axelera et Techtera - Attribution de subventions à la société Conofrance CTI-Biotech pour son projet 3D Oncochip, à la société ElsaLys Biotech pour son projet Tyromab, à la société Arobas Technologies pour son projet Thermofip et à la société Europrotect pour son projet Etincels2 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2146 - Fonds de soutien aux colloques et évènements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques en 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2147 - Economie sociale et solidaire - Attribution de subventions à organismes Locaux Motiv', Chambre régionale de l'ESS, MIETE et ANCIELA, pour leur programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2017-2148 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2155 - Dispositif Pass culture étudiant et invitations Lyoncampus pour la saison 2017-2018 - Approbation d'une convention avec les structures et les établissements culturels partenaires, d'une convention avec les cinémas du GRAC et d'une convention pour le festival des Nuits Sonores 2018 avec l'association Arty Farty - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2157 - Vie étudiante - Attribution d'une subvention au Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon pour l'organisation du cycle annuel des activités d'animation de vie étudiante sur l'année universitaire 2017-2018. - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2158 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation de la 10^e édition des Journées de l'économie du 7 au 9 novembre 2017 à Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2017-2159 - Vie étudiante - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour l'organisation de la 15^e Nuit des étudiants du monde (NEM) 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2160 - Vie étudiante - Attribution de subventions à des associations étudiantes et-ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et évènements pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2163 - Pacte métropolitain d'innovation - Opérations Neurocampus, INL-CPE et Axel'One Campus - Avenants aux conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée - Individualisation d'autorisations de programme complémentaires en dépenses et en recettes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2169 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point Information Médiation Multiservices - PIMMS Lyon Métropole - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Bouzerda comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2129, 2017-2130, 2017-2137, 2017-2140, 2017-2142, 2017-2143, 2017-2145 à 2017-2148, 2017-2155, 2017-2157 à 2017-2160, 2017-2163 et 2017-2169. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Karine DOGNIN-SAUZE n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2140 ; M. Gérard COLLOMB (pouvoir à M. David KIMELFELD), délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon, de même que M. Christophe DERCAMP (pouvoir à Mme Virginie VARENNE), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2158 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2141 - Développement du réseau internet par la création d'un noeud d'échanges sur l'agglomération - Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions et son programme d'investissement 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2017-2165 - Convention Métropole de Lyon / SYTRAL concernant la mise à disposition de la Métropole d'un réseau de fibres optiques dans l'enceinte du métro - Approbation de l'avenant n° 8 à la convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2166 - Environnement numérique de travail La classe.com - Mise à disposition de la plateforme aux Communes du territoire métropolitain - Conventions types de mise en oeuvre - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2017-2167 - Compte unique du territoire - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour l'expérimentation d'un service de gestion d'identité unique - Autorisation de signer la convention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° 2017-2168 - Smarter Together - Transfert d'équipements informatiques de Grand Lyon habitat à la Métropole de Lyon - Autorisation de signer la convention de transfert - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2141 et 2017-2165 à 2017-2168. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2017-2151 - Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACCOOP) - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2017-2152 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2017 - 2ème phase - Lancement de l'appel à projets internationaux 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2151 et 2017-2152. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2017-2161 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour le projet BigBooster, dispositif international de sélection et d'accélération de start-ups à fort potentiel – Années 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2017-2161 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2017-2164 - Office du Tourisme de la Métropole de Lyon - Renouvellement de classement en catégorie I - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Galliano comme rapporteur du dossier numéro 2017-2164. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Gérard COLLOMB (pouvoir à M. David KIMELFELD), Alain GALLIANO, David KIMELFELD, Richard BRUMM (pouvoir à Mme Fouziya BOUZERDA), Mme Myriam PICOT (pouvoir à M. Thierry PHILIP), MM. Hubert GUIMET, Marc GRIVEL, Mmes Fouziya BOUZERDA, Chantal CRESPIY, MM. Emmanuel HAMELIN (pouvoir à M. Patrick HUGUET), Thomas RUDIGOZ (pouvoir à Mme Catherine PANASSIER), délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de la Métropole de Lyon, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2164 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

IV - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2017-2170 - Modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Avenant n° 1 à la convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour les années 2016 et 2017 prolongée en 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

N° 2017-2172 - Attribution de subventions exceptionnelles à 10 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) au titre de la compensation de la revalorisation du point de la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD) - Régularisation de l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2170 et 2017-2172. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Le projet numéro 2017-2170 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le tableau de la section **"III - L'expérimentation d'une plateforme de l'aide à domicile"** de l'exposé des motifs, il convient de lire :

- dans la colonne "Prévisions 2017 (en €) : **"374 350"** au lieu de : **"372 350374 350"**,

- dans la colonne "Prévisions 2018 (en €) : **"329 400"** au lieu de : **"331 400329 400"**."

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2017-2173 - Protocole d'accord relatif au traitement des demandes de carte mobilité inclusion (CMI) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère déléguée Rabatel comme rapporteur du dossier numéro 2017-2173. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère délégué RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

N° 2017-2174 - Mise en oeuvre de mesures d'accompagnement social personnalisé - Avenant à la convention du 3 février 2016 avec l'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Rhône et de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

N° 2017-2177 - Prévention santé - Attribution d'une subvention à l'Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône (Adémas-69) pour son programme d'action 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

N° 2017-2178 - Prévention santé - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien au projet structurant PAPRICA pour l'année 2017 - Attribution de subventions aux porteurs du projet - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

N° 2017-2179 - Prévention santé - Attribution d'une subvention à l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2174 et 2017-2177 à 2017-2179. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Thierry PHILIP, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Association pour le dépistage organisé des cancers du Rhône (ADEMAS-69) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2177 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2017-2236 - Commissions administratives paritaires locales de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources -

M. LE PRESIDENT : Le dossier numéro 2017-2236 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

V - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2017-2184 - Sport - Clubs sportifs amateurs de haut niveau - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Sellès comme rapporteur du dossier numéro 2017-2184. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLES.

N° 2017-2186 - Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association RESEAU pour l'organisation d'un événement en résonance à Jazz à Vienne 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-2187 - Attribution de subventions à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et pour l'organisation du 9^e Festival Lumière - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-2188 - Villeurbanne - Théâtre national populaire (TNP) - Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens 2017-2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-2189 - Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Relocalisation des réserves du musée de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-2190 - Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière - Restauration des collections - Demande de subvention auprès du Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2186 à 2017-2190.

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Loïc CHABRIER (pouvoir à Mme Chafia TIFRA), Christian COULON, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Institut Lumière, de même que M. Georges KÉPÉNÉKIAN, Mme Myriam PICOT (pouvoir à M. Thierry PHILIP), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2187 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Vice-Présidente PICOT, absente momentanément.

N° 2017-2191 - Soutien aux établissements d'enseignement artistique - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-2192 - Soutien aux enseignements artistiques - Attribution de subventions au profit de la Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMFRGL), l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR), de Léthé musicale et du Centre de formation des enseignants de la musique (CEFEDM) Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2191 et 2017-2192.

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Conseiller délégué CHABRIER, absent momentanément.

N° 2017-2193 - Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Dotations 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2017-2194 - Lyon - Villeurbanne - Collèges - Convention pour l'utilisation des équipements sportifs de la Ville de Lyon et de la Ville de Villeurbanne - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2017-2196 - Collèges publics - Attribution de subventions d'investissement pour permettre l'acquisition d'équipements de cuisine - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2017-2197 - Collèges publics - Mise à disposition des locaux scolaires - Approbation de la convention d'hébergement des écoliers au service de demi-pension du collège Jean Jaurès pour l'année scolaire 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2017-2199 - Fonds de soutien à l'investissement local - Autorisation de programme complémentaire - Recettes - Ancienne pouponnière de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public (ERP) - Reconstructions et restructurations moyennes de collèges - Restructuration du collège de Tassin la Demi Lune - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2193, 2017-2194, 2017-2196, 2017-2197 et 2017-2199. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2017-2203 - Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut des risques majeurs (IRMa) au titre de son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2017-2204 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Conventions de financement des mesures foncières, de limitations des accès et de démolition des biens acquis - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2017-2205 - Pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon - Dispositif d'accompagnement des acteurs économiques exposés en zones de risques majeurs - Attribution d'une subvention à l'association AMARIS - Demande de subvention auprès de l'Etat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2017-2209 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Délibération de principe pour le lancement de concession de service public de chauffage urbain - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2017-2227 - Soutien aux organismes agricoles - Attribution de subventions aux partenaires pour les actions 2017 - Adhésion au réseau national RnPAT - Convention de partenariat avec l'ASP et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les aides surfaciques - Modification du dispositif d'aide suite à la grêle en 2016 - Avenant pour la coopérative d'utilisation de matériels agricoles (CUMA) de Quincieux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2203 à 2017-2205, 2017-2209 et 2017-2227. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Jean-Luc DA PASSANO, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2205 et M. Lucien BARGE, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône et au sein du conseil d'administration de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2227 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2211 - Lyon 4° - Cours d'Herbouville - Travaux de réhabilitation d'un collecteur d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-2221 - Meyzieu - Création d'un bassin de rétention pour protéger les quartiers Villardier et Peyssillieu des inondations - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-2222 - Saint Germain au Mont d'Or - Rénovation de la station d'épuration tranche 2 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-2223 - Fleurieu sur Saône - Captage de Tourneyrand - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-2224 - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 3 projets de solidarité internationale - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2017-2225 - Meyzieu - Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour son programme de gestion nature de la pelouse sèche sur le captage d'eau potable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2211 et 2017-2221 à 2017-2225. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Bruno CHARLES, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2225 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2017-2213 - Déchets - Reprise des cartons non complexés issus des déchèteries - Contrat de reprise avec la société Recyclage déchets services (RDS) - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2017-2214 - Extension du dispositif de réemploi au sein des déchèteries de la Métropole de Lyon - Convention avec le groupement représenté par le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2017-2216 - Valorisation des déchets - Collecte des palettes de bois sur 9 déchèteries - Convention avec l'association Les Rouilleurs de Sainte Foy lès Lyon - 2017-2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2017-2217 - Collecte du verre - Convention cadre pour le soutien au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le Cancer- 2017-2022 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2017-2218 - Valorisation des déchets - Appel à projet d'EcoFolio pour l'accompagnement au changement - Demande de subvention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2017-2230 - Téléthon 2017 - Participation de la Métropole de Lyon pour l'année 2017 - Attribution d'une subvention à l'association française contre les myopathies (AFM) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2213, 2017-2214, 2017-2216 à 2017-2218 et 2017-2230. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable pour les cinq dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2017-2226 - Trame verte - Orientations en faveur des jardins collectifs - Attribution de subventions à la Ville de Lyon, à l'association Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et à l'association Les Cultivateurs. - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2017-2228 - Chassieu - Opération LY12 - Mesures compensatoires - Convention tripartite avec le Comité de la foire de Lyon (COFIL) et un agriculteur exploitant pour les années 2017-2027 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2017-2229 - Stratégie de développement durable - Volet innovation territoriale - Attribution d'une subvention à l'association la Myne pour l'édition 2017 du festival Fabrique des Communs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller délégué Barge comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2226, 2017-2228 et 2017-2229. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. David KIMELFELD, Patrick VERON, Pascal BLACHE (pouvoir à Mme Dominique NACHURY), Christian COULON, Alain GALLIANO, Mme Brigitte JANNOT (pouvoir à Mme Martine DAVID), M. Stéphane GOMEZ, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL), de même que Mme Karine DOGNIN-SAUZE, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2228 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

N° 2017-2231 - Prestations de réalisation de la viabilité hivernale - Autorisation de signer l'avenant n° 1 aux lots n° 1, 2 et 3 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2017-2231. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller GOUVERNEYRE absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller GOUVERNEYRE absent momentanément.

M. LE PRESIDENT : Je crois que nous en avons terminé. Je vous remercie. Je n'ose même pas vous souhaiter une bonne soirée, peut-être une bonne nuit !

(La séance est levée à 22 heures 25).

Annexe 1 (1/7)

Mise en oeuvre du Pacte de cohérence métropolitain - Contrats territoriaux
(dossiers n° 2017-2061 à 2017-2075)

Document projeté lors de la présentation des dossiers par monsieur le Vice-Président George

Mise en œuvre du Pacte de cohérence métropolitain

Adoption des 15 premiers contrats territoriaux

Conseil métropolitain du 18 septembre 2017



GRANDLYON
IN MÉTROPOLITAINE

Annexe 1 (2/7)

Les objectifs du Pacte

Le Pacte de cohérence métropolitain doit permettre que Communes et Métropole travaillent mieux ensemble dans de multiples domaines :

- Domaine social : se parler et agir davantage ensemble
- Développement urbain : une Métropole en appui-conseil
- Services urbains : rationaliser, coordonner, optimiser le service rendu
- Économie et insertion : un appui réciproque Métropole - Communes
- Vie étudiante – culture et sport : coordonner les actions et initier des projets de mutualisation entre communes
- Outils et réseaux professionnels : partager pour progresser

Annexe 1 (3/7)

Les moyens choisis pour atteindre ces objectifs

Un choix : le contrat

- Pas d'obligation : des parties qui s'engagent volontairement
 - pour figer des modes opérationnels existants ou formaliser des modes d'action nouveaux
 - pour créer des synergies
 - pour une action publique plus efficace, plus sobre, plus coopérative, plus simple pour l'utilisateur

Une méthode : le débat

- Plus de 150 réunions de travail à l'échelle...
 - d'une commune
 - d'une conférence territoriale
 - de toutes les communes de la Métropole
- Plus de 60 réunions de consolidation technique des contrats
- Une réunion de validation politique pour chaque projet de contrat territorial

Annexe 1 (4/7)

Le contenu d'un contrat

- Le contrat territorial lui-même est volontairement court (objet, liste des thématiques retenues, gouvernance suivi et évaluation, avenants, durée et résiliation). Il comprend les annexes suivantes :
 - les fiches-actions pour les propositions retenues par la Commune parmi les 21 propositions du Pacte.
 - Charte de confidentialité et de partage d'informations médico-sociales sur les situations individuelles – 2017 (Grand Lyon / UDCCAS)
 - Le portrait de territoire de la CTM d'appartenance et son annexe concernant la commune (données)
- Tout projet inscrit au contrat et nécessitant des transferts financiers, fera l'objet d'une convention spécifique.
- Chaque contrat fait l'objet d'une délibération du Conseil de Métropole après son adoption en conseil municipal.

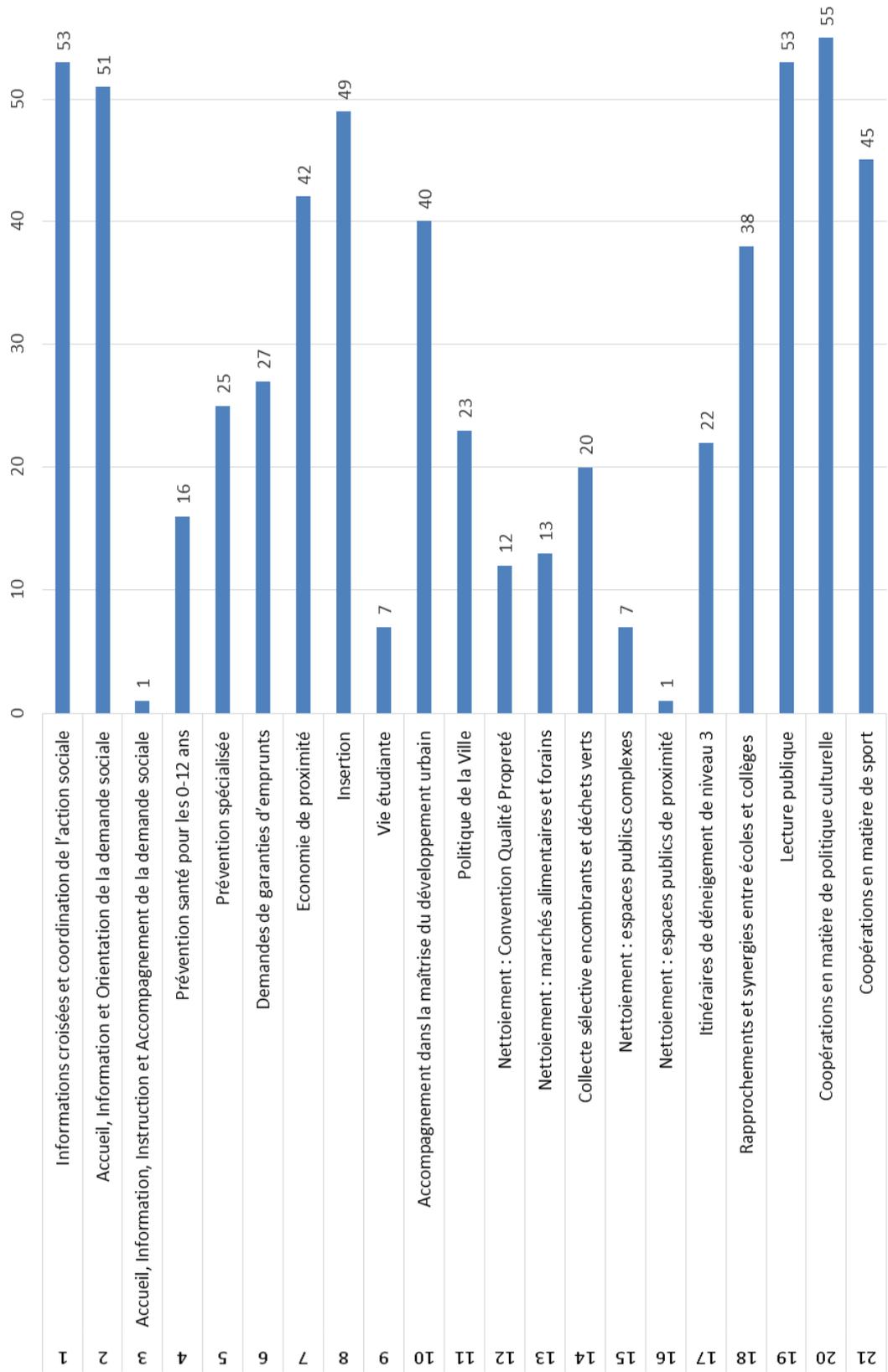
Annexe 1 (5/7)

Le succès de l'AMI confirmé

668 sujets d'intérêts dans l'AMI
(en moyenne 11,3 par commune)



600 sujets confirmés dans les projets de contrats
(en moyenne 10,2 par commune)



Annexe 1 (6/7)

Les étapes de finalisation des contrats

15 Contrats soumis au Conseil de Métropole du 18 septembre :

Charbonnières – Charly – Collonges au Mont d'Or
 Craponne – Dardilly – Fontaines St Martin
 Genay – Jonage – Lissieu – Montanay
 Oullins – Quincieux – Sathonay Village
 St Genis les Ollières – St Germain au Mont d'or

24 Contrats en cours de finalisation technique

4 Contrats validés politiquement, en attente de Conseil municipal

16 Contrats finalisés au niveau technique, en attente de validation politique

Annexe 2 (1/27)

Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité
(dossier n° 2017-2235)

Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Claisse

Mobiliers urbains supports d'information
& Prestations de services de mobilité



GRAND LYON
la métropole



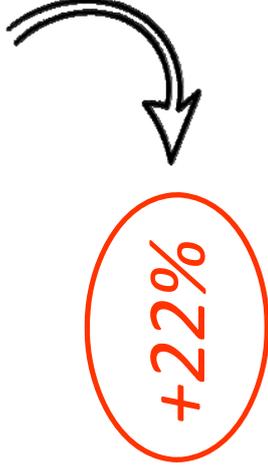
Annexe 2 (2/27)

Les abris voyageurs



Volumétrie en 2017 **2070**

Volumétrie en 2030 **2530**



Rénovation
à neuf
en 18 mois

67 %
d'économie
d'énergie

20,7M€
d'investissement

Annexe 2 (3/27)

Les panneaux d'information

Volumétrie

640 panneaux



150
8m²



490
2m²

Rénovation
à neuf
en 18 mois

42 %
d'économie
d'énergie (2m²)

2M€
d'investissement

Annexe 2 (4/27)

Le service Vélo'v

17M€
d'investissement



Les points d'accroche



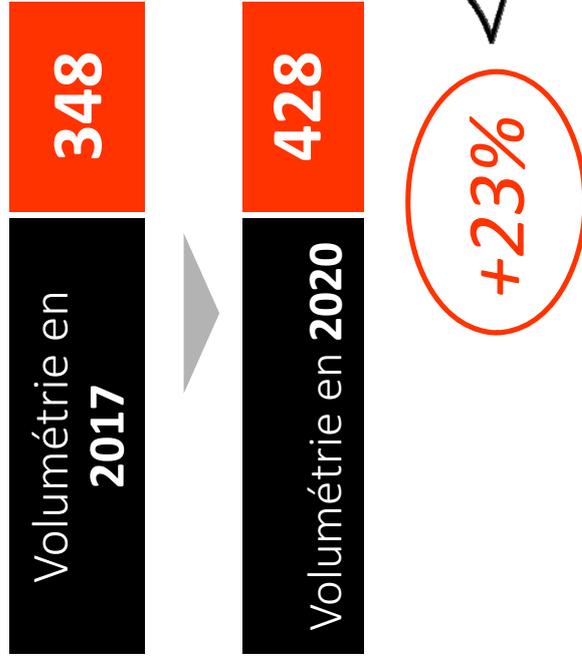
Les stations

Les Vélo'v

la métropole
GRAND LYON

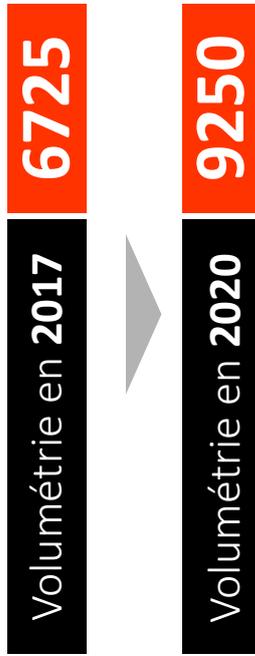
Le service Vélo'v

Les stations



Le service Vélo'v

Les points d'accroche



Coefficient
de foisonnement = 2

+37%

Le service Vélo'v

Les Vélo'v



AVANT

4000

Volumétrie en 2017

Changés en 1 nuit en juin 2018

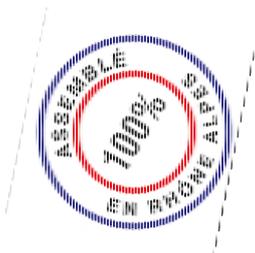
5000

Volumétrie en 2020

+25%

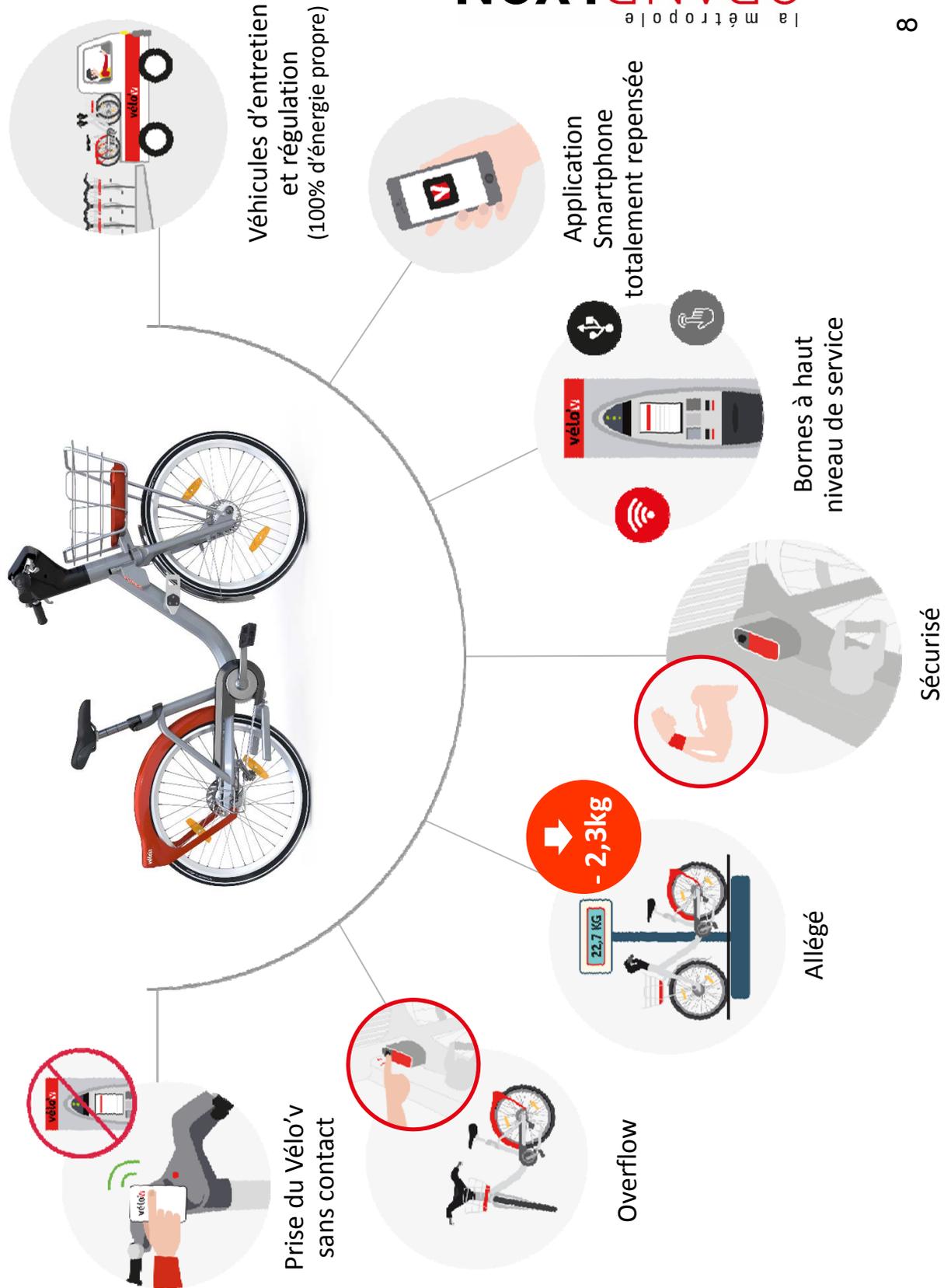


APRÈS



la métropole
GRAND LYON

Les nouveautés Vélo'v



Annexe 2 (9/27)

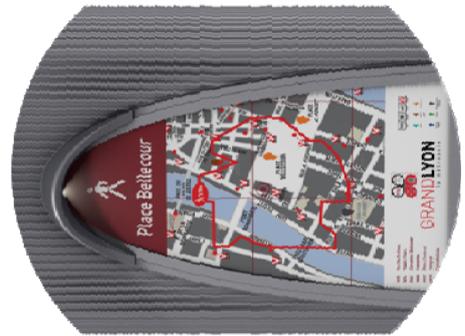
Des mobiliers supports d'information et services numériques

200
abris voyageurs



200
MUI

500 plans
mobilités actives



100
stations Vélo'v

Annexe 2 (10/27)

Des mobiliers supports d'information et services numériques

1220
abris voyageurs



80
MUI



**1500 points d'accès
à la plateforme
numérique**

200
stations Vélo'v

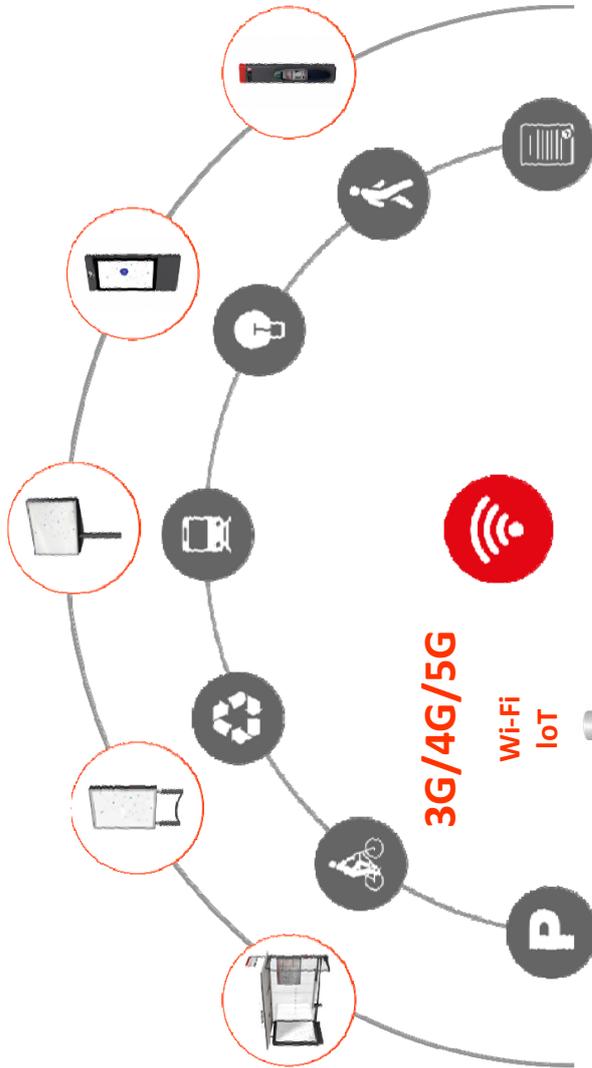


GRAND LYON
la métropole

Des mobiliers supports d'information et services numériques

Intégration d'équipements de télécommunications

(small cells, Wi-Fi, Internet des objets)

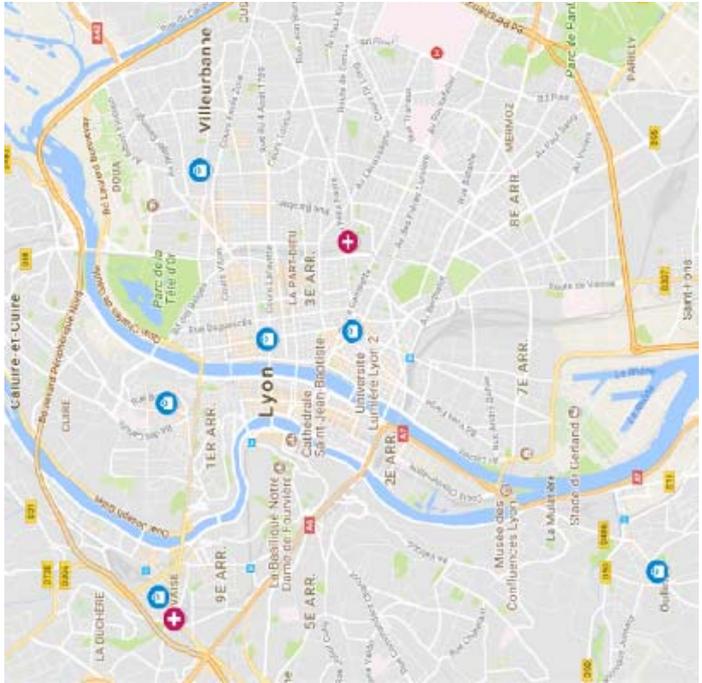


e-Village

la métropole
GRAND LYON

Annexe 2 (12/27)

Location longue durée de Vélos à Assistance Électrique (VAE)



1000 VAE
en location
longue durée

1 mois
ou
1 an

6 points
de location
8 en 2019

GRANDLYON
la métropole

Annexe 2 (13/27)

Une première mondiale : le vélo en libre service hybride



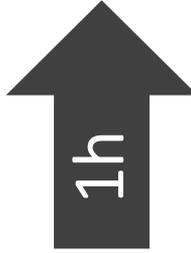
Vélo'v hybride

2500

Volumétrie en 2020



Vélo'v mécanique



1h

Une première mondiale : Vélo'v, le vélo en libre service hybride



Vélo'v hybride



Batterie connectable sur Smartphone

Location annuelle de la batterie

Paiement mensuel

10,6M€

d'investissement supplémentaire

Annexe 2 (15/27)

Des recettes nouvelles : panneaux numériques et sponsoring

45

Abris
voyageurs

35

MUI

2,5 %
développement
raisonné

Volumétrie en JUILLET 2020

ou

plus tôt si le RLP métropolitain le permet

100

sur 80 mobiliers

38M€

de recettes supplémentaires
attendues sur 15 ans

75 %

du temps d'affichage réservé
à la Métropole sur les mobiliers
urbains d'information double face

la métropole
GRAND LYON

Des recettes nouvelles : panneaux numériques et sponsoring

Le sponsoring

des campagnes en accord avec le Grand Lyon



300K€/an
de recettes supplémentaires garanties
pour la Métropole

*soit 4,5 M€
sur 15 ans*

la métropole
GRAND LYON

Annexe 2 (21727)

Les tarifs : zoom sur les abonnements

68 500
abonnés

84%
des locations

Hausse moyenne
+17,5%

Tarif normal

55%
des abonnés

31€/an



Location batterie :
7€ / mois

Jeunes 14-25 ans

43,5%
des abonnés

16,5€/an

RSA

1,5%
des abonnés

15€/an



Location VAE longue durée :
50€ / mois

Annexe 2 (18/27)

Synthèse de l'offre

Période 2017 - 2020

2530 abris voyageurs

428 stations Vélo'v

5 000 Vélo'v

9 250 points d'accroche

1000 VAE en location longue durée

Equipements
Télécom
Small cells
Wi-Fi

640 panneaux d'information

Sponsoring





Période 2020 - 2032 (sous réserve du futur RLP)

2 500 Vélo'v hybrides (50% du parc)

100 dispositifs numériques

20 e-villages

21 M€ de redevance nette au bénéfice de la Métropole





Annexe 2 (20/27)

la métropole
GRAND LYON

20

ANNEXES



Des recettes nouvelles : panneaux numériques et sponsoring



Le marché de la Communication Extérieure Papier en baisse de -2,9% entre 2012 et 2016



Des recettes nouvelles : panneaux numériques et sponsoring

La Communication
Extérieure Digitale,
levier de croissance
pour le financement
des services souhaités
par la Métropole

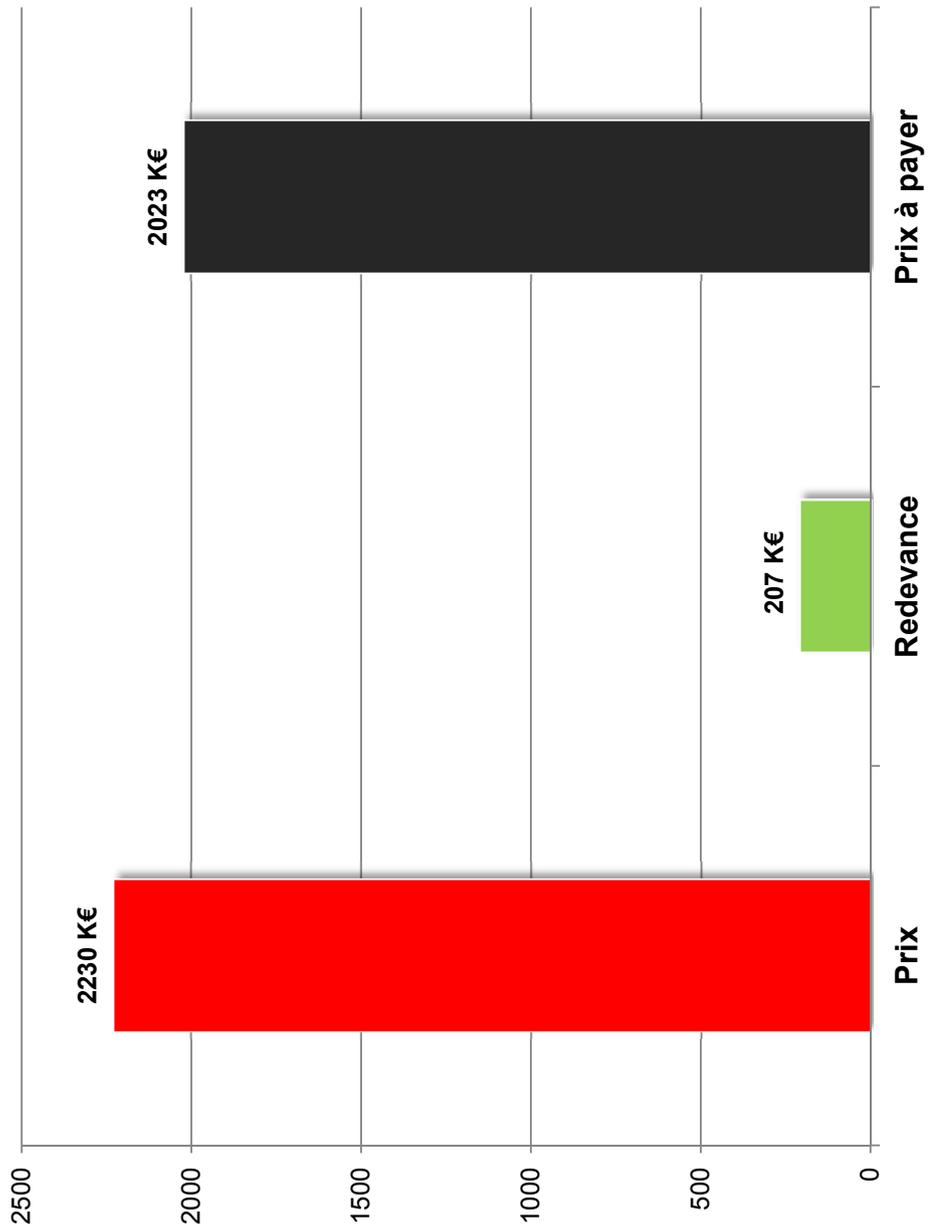


- Chiffre d'affaires : +154 % entre 2012 et 2016
- Doublement du marché prévu d'ici 2020



L'équilibre économique sur 15 ans : prix et redevances

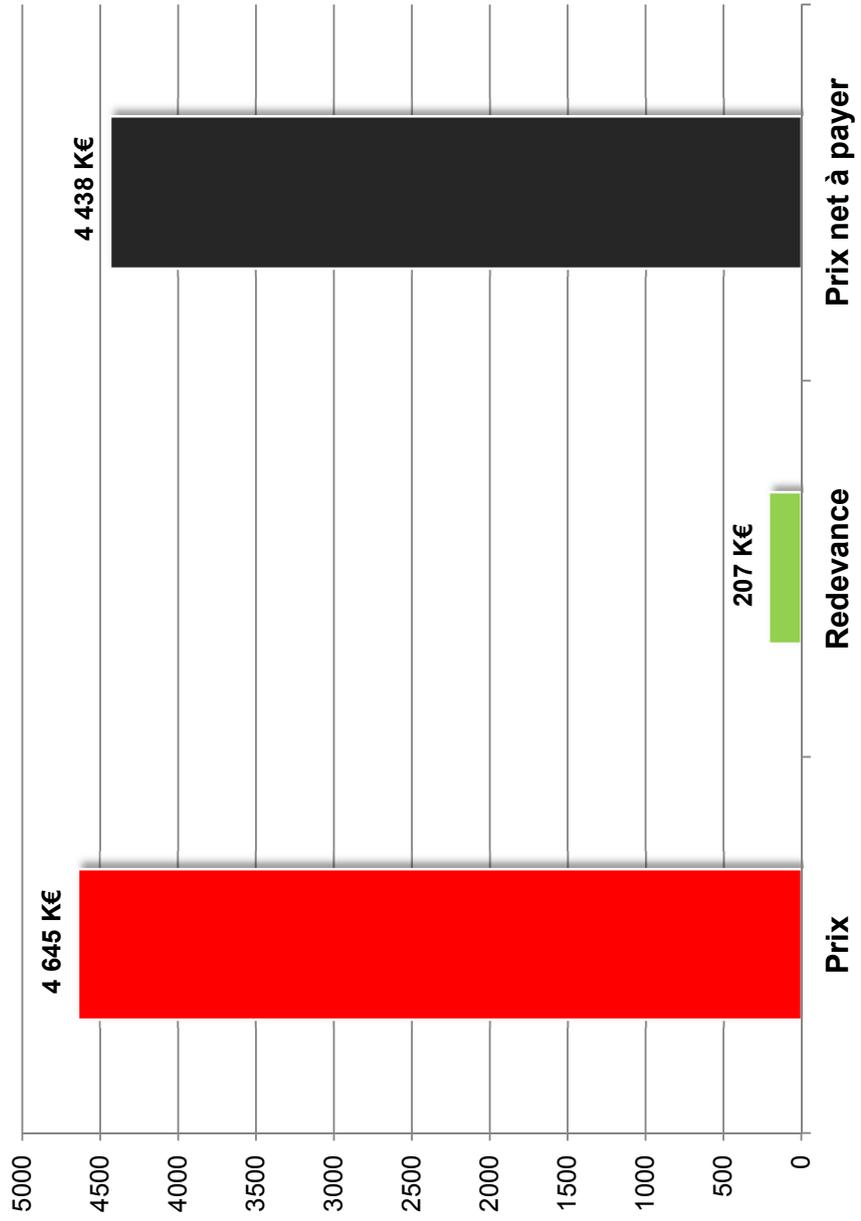
Offre de base



Annexe 2 (24/27)

L'équilibre économique sur 15 ans : prix et redevances

Offre de base + Location VAE longue durée



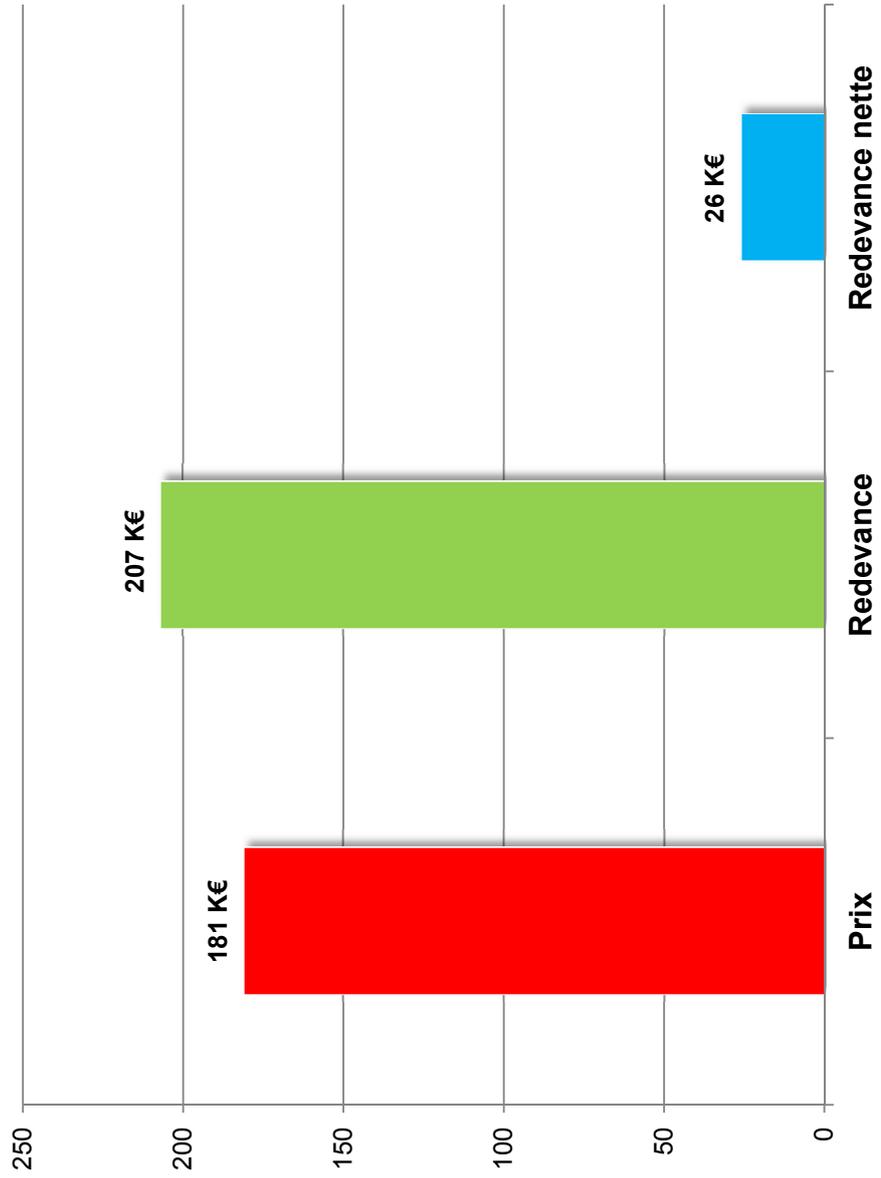
L'équilibre économique sur 15 ans : prix et redevances



Offre de base
+ Location VAE
longue durée

PSE non imposées

Équipement télécom, Wi-Fi dans les mobiliers, points d'accueil Vélo'v, sponsoring



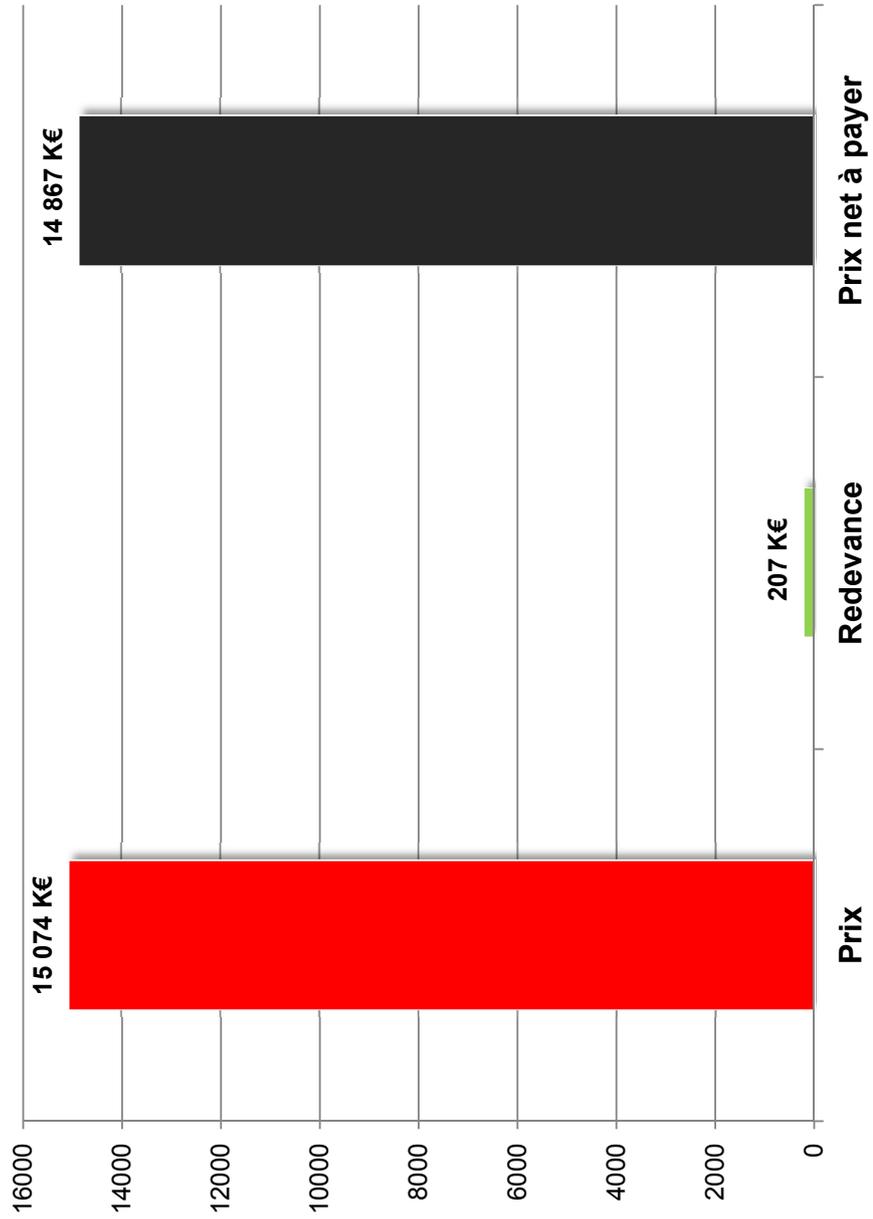
Annexe 2 (26/27)

L'équilibre économique sur 15 ans : prix et redevances



Offre de base
+ Location VAE
longue durée
+ PSE non
imposées

50 % de Vélo'v hybrides



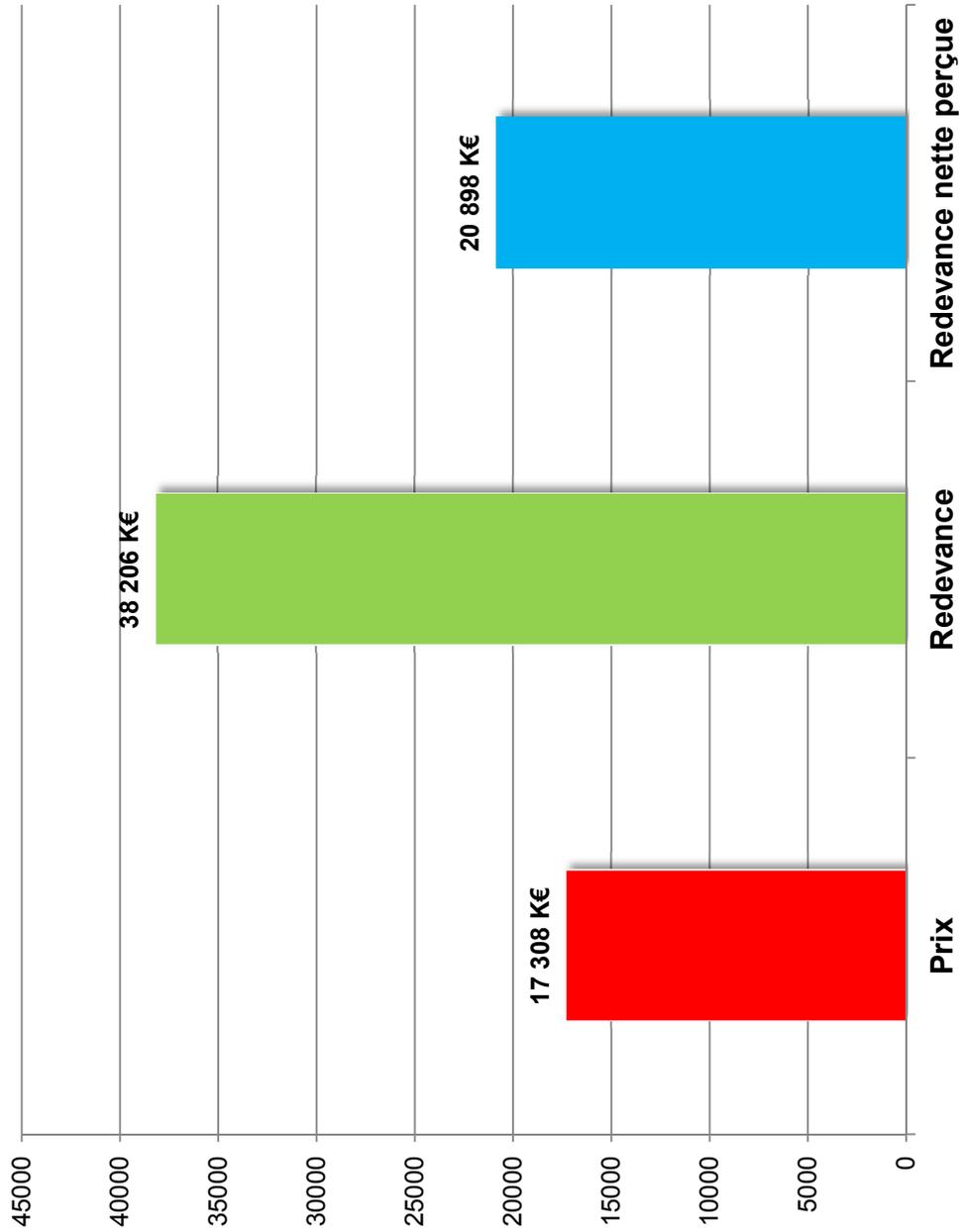
Annexe 2 (27/27)

L'équilibre économique sur 15 ans : prix et redevances



Offre de base
 + Location VAE
 longue durée
 + PSE non
 imposées
 + 50 % de Vélo'v
 hybrides

100 dispositifs numériques et e-villages



Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 15 décembre 2017.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Sarah Peillon
